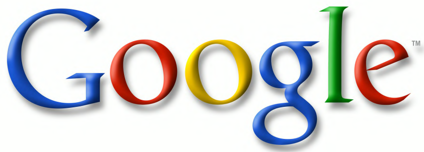
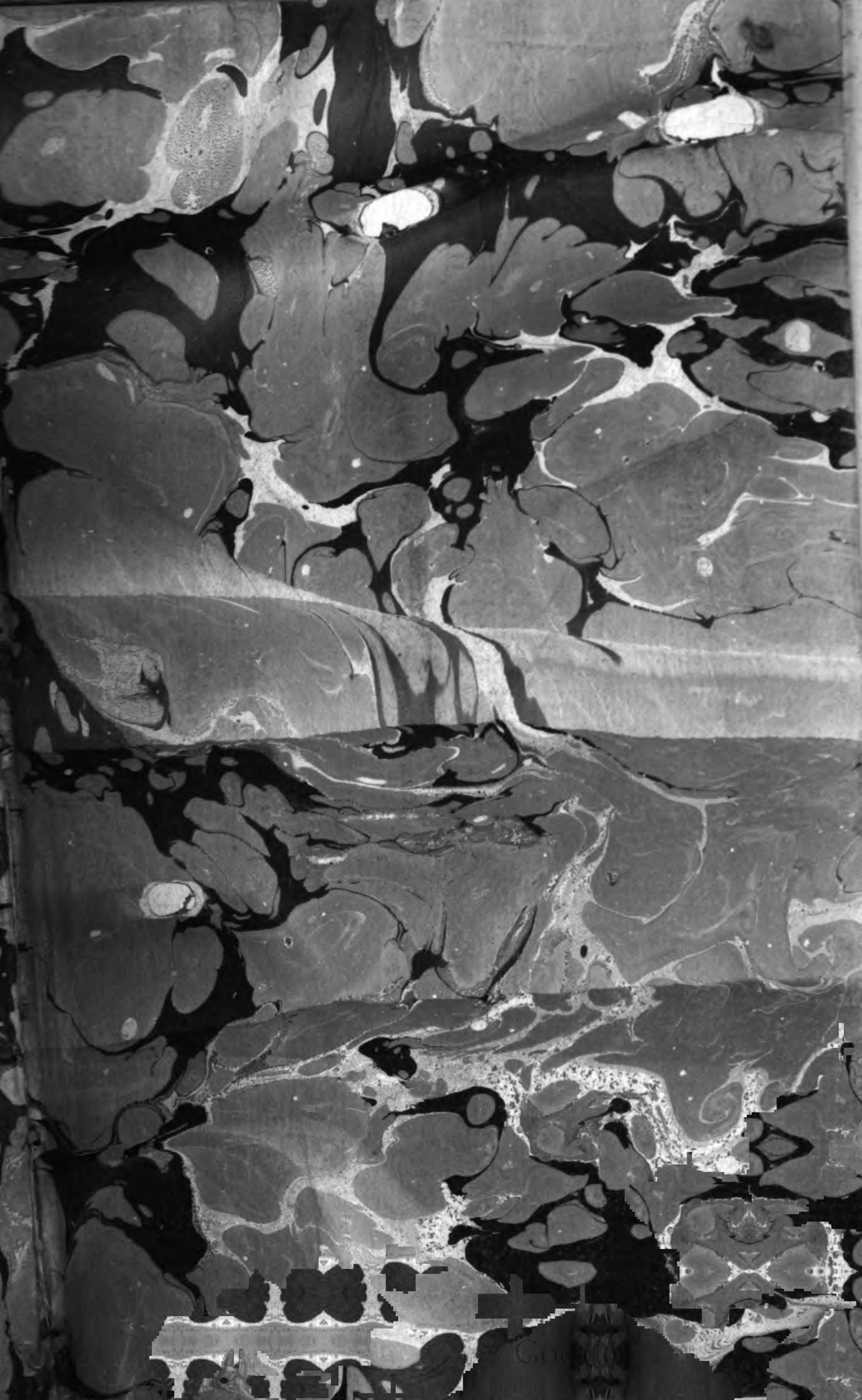





SANGVINE
CVM
MORES


Ex-
Libris
Biblioteca
Central
de la
Dipulación
Provincial
de
Barcelona



HISTOIRE
DES
JEUX FLORAUX.

TOME SECOND.

MÉMOIRE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES JEUX FLORAUX,

PAR M. POITEVIN-PEITAVI, ancien Avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux.

TOME SECOND.

BIOGRAPHIE ACADÉMIQUE.







A TOULOUSE,

Chez M.-J. DALLES, Imprimeur de l'Académie des Jeux Floraux.

M. DCCC. XV.

Avec permission.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Seconde Partie.

BIOGRAPHIE.

L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX, où toutes les bienséances s'observent avec une grande attention, n'a jamais nommé à une place de mainteneur, sans avoir payé un tribut d'éloges à la mémoire de celui qui l'avait occupée. Mais dans les premières années, ces éloges n'étaient pas déposés aux archives. En 1712 M. le chevalier de Catellan consigna, dans le registre courant, celui de M. de Lombrail-Lasalvetat, et l'Académie délibéra que cet exemple serait suivi. On fit mieux; M. le chevalier de Catellan fut prié de rédiger les éloges des autres mainteneurs qu'elle avait perdus. Cette rédaction pour laquelle il reçut et des félicitations et des remercîmens, nous a été enlevée. D'autre part, les éloges postérieurs ne se trouvent pas tous dans les registres; il en manque même de ceux qui depuis 1723, durent être compris dans les recueils imprimés.

Tous ces vides furent remplis par un supplément que je présentai à l'Académie et qu'elle fit imprimer

dans son recueil de 1812. C'était suffisant pour nous, et pour ceux qui auraient la collection entière de nos recueils imprimés. Mais cette collection est très-rare, et d'ailleurs on remarqua qu'il serait très-incommode d'avoir à fouiller dans près de cent volumes, pour connaître en entier, cette partie de notre histoire. Un critique célèbre exprima le vœu de les voir réunis dans un seul; l'Académie le désira, et j'exécutai ses ordres.

Pour mettre de l'accord et quelque proportion entre ces compositions diverses, il m'a fallu abréger quelques-uns de ces éloges, en commençant par ceux que j'avais prononcés. Il en est d'autres que j'ai composés en entier, et quelquefois j'en ai réuni plusieurs dans un même article.

Cette Biographie est précédée d'un tableau chronologique, où sont les noms de tous les académiciens reçus depuis 1694, à la suite de ceux qui furent nommés ou confirmés par les lettres patentes.



TABLEAU

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

Des Chanceliers et des Mainteneurs de l'Académie des Jeux Floraux.

CHANCELIERS (1).

I.

1694. M. DE MANIBAN confirmé en 1694.
1707. M. de Morant.
1713. M. de Bertier.
1723. M. de Maniban.
1763. M. de Niquet.
1773. Le même M. de Niquet, redevenu mainteneur.
1806. M. de Lapeyrouse l'un des quarante mainteneurs.

MAINTENEURS confirmés par les Lettres patentes de 1694.

I I.

1694. M. DE ST.-LAURENS.
1724. M. de St.-Laurens, son fils.
1759. M. de Senaux.
1789. M. Floret.
1809. M. Pinaud.

I I I.

1694. M. D'AUTERIVE.
1718. M. de Fumel.
1750. M. d'Aufrery.
1787. M. de Panat.
1812. M. Dantigny.

(1) L'office de chancelier a été supprimé par un édit de 1773.

I V.

1694. M. DE TERLON.
1704. M. de Ranchin-Monredon.
1736. M. l'Abbé Prades.
1770. M. de Vaudeuil.
1789. M. de Lavedan.

V.

1694. M. DE FERMAT.
1714. M. de Lombrail-Rochemontès.
1739. M. de Garaud.
1789. M. de Paraza.
1811. M. Serres-Colombars.

V I.

1694. M. DE FIEUBET.
1711. M. de Comynihan.
1761. M. de Lacroix.
1787. M. l'Abbé St.-Jean.

V I I.

1694. M. DE BERTIER. (1)
1713. M. Cormouls.
1739. M. de Miramont.
1806. M. l'Abbé Jamme.

V I I I.

1694. M. DU PUGET-St.-ALBAN.
1721. M. de Nesmon.
1727. M. de Miran.
1760. M. Dillon.
1809. M. Jouvent.

(1) Élu chancelier en 1713.

MAINTENEURS nommés par les lettres patentes de 1694.

I X.

1694. M. DE MORANT.
1707. M. Lemazuyer.
1749. M. de Pégueiroles.
1809. M. Desmousseaux.

X.

1694. M. DE MONTBRUN.
1714. M. d'Ouvrier.
1754. M. de la Fage.
1782. M. de Latresne.

X I.

1694. M. DE CAULET.
1717. M. Druillet.
1718. M. de Mariotte.
1748. M. du Puget.
1773. M. de Neuvilé.
1782. M. Dumas.
1782. M. l'Abbé Grumet.
1806. M. d'Ayguesvives.

X I I.

1694. M. DE LABROUE, Évêque de Mirepoix.
1727. (1) Le Chef du Consistoire.
1778. Le premier Capitoul Gentilhomme.
1806. Le Maire de Toulouse.

---

(1) Par les lettres patentes de 1694 la trente sixième place de Mainteneur devait appartenir au Maire perpétuel de Toulouse. La Mairie ayant été supprimée deux ans après, il n'y eut plus d'*Académicien-né*. L'Académie donna cette place personnellement à M. Daspe qui l'avait occupée comme Maire. M. Daspe vivait encore en 1710, lorsque M. de Boutaric, Chef du Consistoire, vint en députation avec trois autres Capitouls, prier l'Académie d'attribuer au Chef du Consistoire, une place d'Acadé-

X I I I.

1694. M. DE VALETTE.
1713. M. de Laroque-Casaubon.
1739. M. de Caraman.
1760. M. de Sauveterre.
1789. M. Gez.

. . . .

X I V.

1694. M. DE MAURIAC.
1701. M. de Rességuier.
1704. M. Lecomte, conseiller d'honneur.
1751. M. de Rafin.
1809. M. d'Aguilar.

X V.

1694. M. D'ALDÉGUIER - LAGARRIGUE, conseiller au parlement.
1707. M. d'Aldéguier, chevalier d'honneur.
1725. M. d'Aussonne.
1749. M. de Caulet.
1755. M. Verny.

. . . .

X V I.

1694. M. DE LOMBRAIL-LASALVETAT.

---

micien. Cette demande fut accordée, quoiqu'il n'y eût pas de place vacante. Les Chefs du Consistoire étaient encore surnuméraires en 1727. Alors, on délibéra, pour réduire le nombre des Mainteneurs à quarante, d'attribuer aux Chefs du Consistoire la place qui avait vaqué par la mort de M. de Labroue.

Lorsqu'en 1778 l'administration de la ville changea, la place d'Académicien-né devint un objet litigieux entre le Chef du Consistoire et le premier Capitoul gentilhomme, et l'Académie décida la question en faveur de celui-ci.

La Mairie étant déjà rétablie, lorsque nous nous réunimes le 9 février 1806, nous appelames à cette première assemblée le Maire de Toulouse comme Académicien-né. L'Académie a depuis attribué une pareille place au Préfet de la Haute-Garonne.

1712. M. Druillet de Monlaur.
1733. M. Lardos.
1743. M. de Lamothe.
1785. M. Poitevin-Peitavi.

XVII.

1694. M. DASSEZAT.
1727. M. Marc-Antoine de Lombrail.
1755. M. de Crussol.
1758. M. Carquet.
1765. M. de Gardouch-Belestat.
1813. M. Carney.

XVIII.

1694. M. l'Abbé TOURNIER.
1742. M. de Laroche-Aymont.
1778. M. de Lalo.

XIX.

1694. M. DASPE.
1740. M. Lefranc de Pompignan.
1785. M. Mailhe.

. . . t . . . .

XX.

1694. M. D'ALDÉGUIER, trésorier de France.
1708. M. Dulaurens.
1722. M. d'Orbessan.
1736. M. de Niquet.
1763. M. de Cambon.
1811. M. Hippolyte d'Aldéguier.

XXI.

1694. M. DE NOLET.
1713. M. de Sapte du Pouget.
1739. M. de Bardi.
1806. M. Primat.

X X I I.

1694. M. L'ABBÉ D'AUTERIVE.
1716. M. d'Advisard.
1738. M. l'Abbé de Cambon, évêque de Mirepoix.
1807. M. Alexandre de Cambon.

X X I I I.

1694. M. L'ABBÉ COMPAING.
1718. M. de Montaudier.
1730. M. de Paraza.
1769. M. de Parazols.
1780. M. de Rességuier.
1813. M. le Préfet de la Haute-Garonne.

X X I V.

1694. M. DE MALEPEYRE.
1702. M. l'Abbé Laborie.
1712. M. de Rességuier.
1735. M. Soubeiran de Scopon.
1751. M. Castilhon.
1810. M. Boilleau.

X X V.

1694. M. LAFAILLE.
1711. M. de Caulet-Gragnague.
1742. M. Lecomte, procureur-général.
1787. M. d'Escouloubre.

X X V I.

1694. M. MALEPRADE.
16..... M. de Laloubere.
1729. M. de Crillon.
1731. M. de Villeneuve-Beauville.
1813. M. Léon de Lamothe.

X X V I I.

1694. M. DE NUPCES,

1728. M. de Rabaudi.
1754. M. Delpy.
1806. M. de Malaret.

XXVIII.

1694. M. MASSOC.
1710. M. d'Aliez.
1759. M. de Mongaillard.
1777. M. de Sapte.
1806. M. François de Villeneuve.

XXIX.

1694. M. PALAPRAT.
1721. M. Delherm.
1739. M. l'Abbé de Villars-Lugein.
1777. M. Férès.
1788. M. Barere.

. . . .

XXX.

1694. M. FERRIERE DE LACROISETTE.
1726. M. de Saget.
1770. M. Jamme.

XXXI.

1694. M. DE CAMPISTRON.
1723. M. de Lopès.
1753. M. d'Orbessan.
1806. M. Gary.

XXXII.

1694. M. DE TOURREIL.
1715. M. de Ranchin-Lavergne.
1739. M. Daspe de Meilhan.
1770. M. Martel.

XXXIII.

1694. M. L'ABBÉ DRUILLET, Ev. de Bayonne.
1727. M. de Coufoulens.
1730. M. de Stadens.
1776. M. l'Abbé d'Héliot.
1779. M. d'Albis.

. . . .

XXXIV.

1694. M. DE CATELLAN.
1733. M. Dumas d'Ayguebère.
1755. M. de Caraman, (président de Riquet.)
1759. M. Daguin.
1806. M. Desazars.

XXXV.

1694. M. FRANÇOIS BAYLE.
1709. M. de Papus.
1737. M. Duclos.
1753. M. de Montégut.
1606. M. Hocquart.

XXXVI.

1694. M. LE MAIRE DE TOULOUSE.
1697. M. Daspe, ancien Maire.
1712. M. de Maniban.
1713. M. de Nolet.
1733. M. de Ponsan.
1775. M. Magi.
1808. M. l'Abbé de Rozières.



MAINTENEURS NOMMÉS
par les lettres - patentes de 1725.

XXXVII.

1725. M. DE BOYER D'ODARS DE CAMPRIEU.
1765. M. de Brienne.
1808. M. Démeunier.

. . . .

XXXVIII.

1725. M. DE BOJAT.
1712. M. de Portes.
1806. M. Dralet.

XXXIX.

1725. M. DE GAILHAC.
1758. M. de Thomon.
1762. M. de Progen.
1783. M. de Malcor.

XL.

1725. M. GERAUD D'ALDÉGUIER.
1759. M. l'Abbé Forest.
1780. M. de Perigord.
1807. M. Carré.

ÉLOGES

Des CHANCELIERS et des MAINTENEURS que l'Académie des Jeux Floraux a perdus, depuis son inauguration en 1695.

1.° M. MALEPRADE, Avocat. 169...

M. MALEPRADE, était déjà mort, le 5 février 1700, (c'est à cette date, que remonte le plus ancien

registre des Jeux Floraux érigés en Académie) et M. de Laloubere lui avait succédé. Tous les autres mainteneurs nommés par les lettres-patentes de 1694 vivaient encore. Ainsi, dans l'espace de cinq ans, il n'était mort qu'un seul académicien. Les funérailles ont depuis été plus fréquentes.

M. Maleprade était *maître ès Jeux Floraux* et l'un des quatre que les lettres-patentes nommèrent mainteneurs. C'est une grande présomption de son mérite. Palaprat et l'abbé Laborie ayant été reçus maîtres avant lui, on peut en augurer qu'il était encore jeune lorsqu'il mourut. Je ne connais rien de sa famille. Je trouve seulement qu'il y avait eu un capitoul de son nom, au commencement du dix-septième siècle. La perte du premier registre académique nous prive d'avoir d'autres notions sur cet intéressant confrère.

1701.
2.° M. DE MAURIAC.

La seconde perte que l'Académie eut à déplorer, est celle de M. de Mauriac, conseiller de grand'chambre au parlement.

Sa famille n'existe plus, du moins à Toulouse. Le registre contemporain ne parle de lui, que pour annoncer sa mort, et pour dire qu'il eut pour successeur M. de Rességuier, maître des Jeux Floraux.

1702.
3.° M. DE MALEPEYRE.

Gabriel Vendanges de Malepeyre, conseiller au présidial de Toulouse, mourut en 1702. Il devait être avancé en âge, puisqu'il était le doyen des officiers de la cour présidiale.

Les preuves de son zèle, pour l'Académie subsistent encore. C'était un homme religieux qui avait une

dévotion particulière à la Vierge et qui lui consacra tous ses travaux poëtiques. Une tradition qui ne paraît pas exagérée, nous a appris que depuis sa première jeunesse, il n'avait passé aucun jour, sans s'exercer à célébrer, en vers, les vertus ou les grandeurs de Marie. On a été jusqu'à dire qu'il avait composé, en son honneur, autant de sonnets, qu'il y a de jours dans l'année, et qu'un de ces sonnets trouvait chaque jour sa place, dans ses exercices de piété. Quelqu'idée qu'on attache à cette passion pieuse et poëtique, elle est aumoins respectable dans ses motifs, et mérite plus d'indulgence, que l'aveugle manie de ce chanoine de Loches, qui avait passé sa vie à composer, pour Agnés Sorel, des sonnets latins, tous acrostiches, dont le nombre porté à mille, formait un volume qu'on conservait encore en 1789, dans la bibliothèque du chapitre.

M. de Malepeyre avait vu, dans sa jeunesse, les balades, les virelais, et les rondeaux en honneur dans toutes les sociétés que fréquentaient les beaux esprits. Le chant royal était prescrit à ceux qui, dans la fête des anciens Jeux Floraux, aspiraient à la violette, à l'églantine, au souci, et même à l'œillet. Le sonnet avait résisté, dans la capitale, à la réforme du Parnasse français, et Boileau entraîné par l'esprit de son siècle, en avait parlé avec une distinction qui devait induire en erreur et enflammer le zèle de tous ceux qui avaient quelque propension à ce genre d'industrie. M. de Malepeyre qui s'était voué à cet exercice avec tout le zèle et toute la bonne foi de ses sentimens religieux, crut ne pouvoir rien faire de plus utile au progrès des lettres et de la piété, que d'encourager dans les autres, ce double objet de ses tendres affections.

Il proposa à l'Académie d'accepter la fondation d'une nouvelle fleur, d'un lis d'argent qui serait donné au meilleur sonnet composé en l'honneur de la Vierge. C'était un objet d'émulation de plus. L'Académie nomma

des commissaires pour régler les conditions de la fondation ; et cependant M. de Malpeyre fit fabriquer et remettre à l'Académie la cinquième fleur dont allait s'enrichir le jardin de Clémence Isaure. Elle fut annoncée dans le programme de 1702, et distribuée l'année suivante. M. de Malepeyre n'en fut pas témoin. Il était mort dans l'intervalle, avant même d'avoir consommé son œuvre, et ses successeurs, refusant d'exécuter sa volonté qui n'avait pas été légalement constatée, l'Académie annonça qu'il n'y aurait plus de prix de sonnet. Trente-sept ans se passèrent, sans qu'il en fût question, et sans qu'il fût question non-plus d'une grand'messe que M. de Malepeyre avait fondée, pour célébrer l'anniversaire de l'érection des Jeux Floraux en Académie.

En 1739, M. de Malepeyre le fils eut quelques scrupules sur cette inexécution de la double volonté de son père. Il offrir de réparer ses torts, et l'Académie qui avait accepté ces deux fondations intéressantes, ne crut pas devoir rétracter cette acceptation. Le prix du sonnet annoncé en 1739, fut adjugé en 1740. La grand'messe fut dite, le premier samedi après la Purification, et l'Académie n'a pas manqué, jusqu'à la suppression des grands Carmes, d'assister à cette Messe qu'on disait dans la chapelle du Mont-Carmel.

Cette chapelle avait été bâtie et décorée par M. de Malepeyre avec un luxe et une libéralité qui tenaient de la profusion. On aurait dit qu'elle avait été creusée dans une carrière de marbre. La modestie de M. de Malepeyre et son humilité chrétienne, ne lui avaient pas permis de placer son buste dans la même enceinte, que la statue de la Vierge. Ce buste était dans le vestibule avec cette inscription : *nec intrà nec extrà.* Il en fut tiré, lorsqu'on enleva, pour les porter au Muséum, les autres marbres de cette chapelle. Je l'ai fait chercher inutilement. Mon objet était de proposer à l'Aca-

démie de l'acquérir, ou du moins d'en faire tirer une copie, pour en décorer notre salle.

Nous avons eu autrefois le portrait de M. de Malepeyre. Il avait été gravé, et son fils en donna en 1739 un exemplaire à l'Académie. Il serait à desirer que nous pussions recouvrer cet exemplaire ou trouver un moyen quelconque de nous procurer l'image de M. de Malepeyre; rien n'étant plus juste et plus conforme à nos principes, que de manifester notre reconnaissance pour ceux dont les fondations ont contribué à donner plus d'éclat et d'intérêt à nos concours.

La place que la mort de M. de Malepeyre laissa vacante, fut donnée à M. l'abbé Laborie maître des Jeux Floraux.

4.° M. DE RESSÉGUIER. 1704.

M. de Rességuier, (Jean troisième du nom), Président aux enquêtes du parlement de Toulouse, était maître des Jeux Floraux, lorsqu'ils furent érigés en Académie. Cette preuve de ses talens littéraires est confirmée par le choix que l'Académie fit de lui, pour la seconde place de Mainteneur, qui vint à vaquer, l'expectative de la première ayant été donnée à M. de Laloubere. Sept ans s'étaient écoulés depuis les lettres patentes de 1694, lorsque M. de Mauriac mourut en 1701. Ce fut là le second deuil de l'Académie, et depuis cette époque, il s'est passé rarement deux ans, sans qu'elle ait eu quelque perte à déplorer. M. de Rességuier ne survécut que trois ans à son prédécesseur. Il mourut au mois d'août 1704, dans un âge bien peu avancé. Il n'avait que cinquante-huit ans. Savant magistrat, il avait cherché, comme tous ceux de sa race, à rehausser, par la culture des lettres, l'éclat et les avantages de la science des lois.

François de Rességuier son père qui était un des plus grands et des plus habiles magistrats qu'ait eus le parlement de Toulouse, avait été, un des mainteneurs des anciens Jeux Floraux. Durozoi rapporte, d'après les annales manuscrites de la ville de Toulouse, qu'en 1681, ayant été chargé de prononcer *la semonce*, le chef du consistoire M. Caumels capitoul pour la cinquième fois, lui répondit en vers, et que le corps des Jeux Floraux, enchanté de cette réponse le nomma mainteneur.

M. François de Rességuier avait voulu que son fils, dont il est ici question, avant de prendre les fonctions de juge, se livrât pendant quelque années aux exercices du barreau. J'ai vu un de ses plaidoyers, dans une cause qui se prêtait aux mouvemens de l'éloquence et aux ornemens d'un style fleuri et animé. Il n'est point d'homme d'esprit et de bon jugement, qui dans la maturité de l'âge, désavouât un pareil écrit, et ne fût bien aise de le retrouver parmi les essais de sa jeunesse. Le grand magistrat qui le dirigeait ainsi, laissa en mourant, un recueil de jurisprudence qui consistait dans le développement des questions intéressantes dont il avait été juge, avec l'exposition des motifs qui avaient déterminé les arrêts. Ce recueil continué, et rédigé ensuite par son fils, et par son petit-fils qui fut aussi un de nos mainteneurs, était attendu, pour faire suite anx collections savantes de M. Maynard, de M. d'Olive, de M. de Cambolas et de M. de Catellan. On le confia aux éditeurs du journal du palais de Teulouse qui avaient déjà en leur pouvoir les manuscrits de M. de Juin. Ils voulurent mêler leurs propres élucubrations à ces matériaux excellens qui dès-lors furent perdus, étant comme noyés dans une compilation indigeste et très-inexacte. Je m'étais proposé de les publier, dégagés de cet alliage; mais la jurisprudence ayant changé, ce travail serait absolument inutile.

M. le Président de Rességuier eut pour successeur, M. Lecomte Avocat général, depuis conseiller d'honneur au parlement de Toulouse.

5.° M. DE TERLON. 1704.

M. de Terlon ou Trelon, car je trouve son nom écrit de ces deux manières, appartenait à une famille de robe ancienne dans le parlement de Toulouse et dans la compagnie des Jeux Floraux. Il était un des sept mainteneurs qui furent confirmés dans leurs places par les lettres-patentes de 1694.

Je suis du nombre de ceux qui ont foi aux affections héréditaires et aux bonnes races; et dans l'embarras où je me trouve de ne pouvoir, faute de renseignemens, rien dire qui soit personnel à M. de Terlon, je remonte avec intérêt et avec une sorte de complaisance, à son ayeul, qui, comme lui, était conseiller au parlement et mainteneur des Jeux Floraux, et qui fut chargé en 1604 de faire aux capitouls la semonce accoutumée.

Les mainteneurs et les maîtres assemblés chez lui le premier avril, se rendirent au capitole précédés de leur bedeau. Ils y furent reçus par le chef du consistoire et par les autres capitouls auxquels M. de Terlon déclara que les mainteneurs et les maîtres des Jeux Floraux, *exécuteurs de la volonté de dame Clémence Isaure*, viennent, suivant la coutume, sommer et requérir lesdits capitouls *comme héritiers de ladite dame*, de FAIRE LEUR DEVOIR; de préparer les fleurs et les autres choses nécessaires pour la célébration des Jeux Floraux. Le chef du consistoire M. de Fortis répondit que, *si les mainteneurs des Jeux Floraux sont en volonté de faire célébrer lesdits Jeux, cette année; lesdits capitouls ont aussi semblable desir, sachant très-bien la volonté de ladite dame Clémence*

être telle que, chaque année, y ait distribution de fleurs, le trois mai, en faveur de ceux qui auront fait de plus belles œuvres en la poësie française; COMME ILS ONT VU PAR LE TESTAMENT de ladite feue dame Clémence.

En 1555 il y avait eu un capitoul appelé *Claude Terlon* docteur en droit et avocat au parlement. D'après la marche ordinaire des familles dont l'élévation commençait par le capitoulat, il y a lieu de croire que les deux conseillers au parlement dont j'ai parlé descendaient de ce capitoul.

Dans la vie de Christine, reine de Suède, il est parlé d'un Terlon ambassadeur de france, en suède, à qui elle écrivait, sur la révocation de l'édit de Nantes, une lettre qui fut publiée, et que Bayle appela un reste de protestantisme.

La famille de Terlon n'existe plus à Toulouse. Celui qui donne lieu à cet article mourut en 1704, il eut pour successeur M. de Ranchin-Montredon.

1707. 6.° M. GUI DE MANIBAN.

M. Gui de Maniban, était chancelier de Jeux Floraux, en 1694, lorsqu'ils furent érigés en Académie. Il fut confirmé dans cet office par les lettres-patentes de cette érection. Il mourut en 1707. J'ai cru ne pas devoir séparer son éloge de celui de M. Gaspard de Maniban son fils. *Voyez ci-dessous, n°. 83, année 1762.*

1707. 7.° M. D'ALDEGUIER-LAGARRIGUE.

1708. 8°. M. D'ALDEGUIER, trésorier de France.

Voyez ci-dessous, n.° 77, année 1759.

9.°

9.° M. BAYLE.

1709.

François Bayle était médecin. Le dictionnaire historique de l'abbé Chaudon dit qu'il était né dans le diocèse d'Auch. Il était professeur de philosophie à l'Université de Toulouse; il est auteur de différens ouvrages de médecine et de philosophie réunis en 1701 dans une édition faite à Toulouse, en quatre volumes *in-4.°*

L'exemple de Fontenelle avait déjà fait sentir combien les belles-lettres peuvent embellir les sciences et contribuer à en étendre l'utilité. Tout porte à croire que François Bayle avait aussi cherché, dans la littérature, les secours qu'elle offre aux savans, pour l'ornement, la clarté et l'intérêt de leurs compositions. Ce goût et cet amour des belles-lettres qui est la première qualité que nous recherchons, dut attirer l'attention de ceux qui étaient chargés de composer la nouvelle Académie. Il fut compris comme mainteneur, dans les lettres-parentes de 1694. Nos registres font foi qu'il fut fidèle à cette vocation. Si nous avions conservé celui des conférences littéraires qu'on faisait alors avec beaucoup de zèle et d'assiduité, j'y trouverais sans doute la preuve des lumières que devait y répandre un homme studieux, d'un excellent esprit formé par les meilleures disciplines. M. Bayle mourut le 24 septembre 1709, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. J'ai remarqué ailleurs avec un regret qui se renouvelle, toutes les fois que j'en parle, que depuis cette époque, dans une ville qui a compté parmi ses médecins, tant de gens d'esprit, et d'un esprit cultivé, il ne s'en soit trouvé aucun qui ait paru jaloux de consacrer une partie de ses loisirs aux exercices de Clémence Isaure.

La place de M. François Bayle fut donnée à M. de Papus, chevalier de St.-Lazare.

1710.

10.° M. MASSOC.

M. Pierre Massoc naquit à Toulouse en 1662, il était fils aîné de M. Jean Massoc, avocat et ancien capitoul. Il était avocat lui-même, héritier de son père, et âgé de trente-deux ans, lorsqu'il fut nommé mainteneur de l'Académie par les lettres-patentes de 1694; il avait deux frères et trois sœurs. Ses deux frères étudiaient en théologie; l'aînée de ses sœurs avait fait profession dans l'ordre de Ste-Cathérine; les deux autres avaient également renoncé au monde, en se dévouant à l'instruction de la jeunesse, dans la Congrégation de l'enfance qui succomba sous les mêmes persécutions que Port-Royal des Champs, mais qui heureusement pour Toulouse, se rétablit sous un autre nom; vit finir le règne de ses persécuteurs, fut utile et florissante jusqu'à la révolution, et nous montre encore quelques débris très-vénérables.

M. Pierre Massoc, qui déjà se distinguait au Barreau, et à qui ses talens et son application promettaient les plus grands succès dans cette carrière brillante, éprouva, comme tous ceux de sa famille, le désir de se consacrer à Dieu d'une manière spéciale. Son frère puiné était déjà prêtre et curé de Lagardelle. La vocation de l'autre paraissait moins affermie. Dans une famille de saints, le moindre doute sur une telle vocation, devait suffire pour s'abstenir d'un ministère si redoutable. Notre confrère qui éprouvait la sienne depuis long-temps, et qui pouvait moins s'y méprendre dans la maturité de l'âge, encouragea son jeune frère, à quitter l'étude de la théologie, pour celle de la jurisprudence; lui procura un mariage avantageux, en lui transmettant l'hérédité de son père; et libre des soins qu'exigeait l'administration de cette hérédité, il

n'aspira qu'à la sainteté d'un état, où en faisant son salut, il travaillerait au salut des autres.

M. de Labroue était alors évêque de Mirepoix. Confrère de M. Massoc et nommé en même temps que lui mainteneur de l'Académie, ayant peut-être avec lui des rapports plus particuliers, il avait été à même d'apprécier son mérite. Jamais prélat n'apporta plus d'attention à toutes les sortes de bien qu'il pouvait opérer dans son diocèse. Le calvinisme s'y était établi de bonne heure, et s'était enraciné sur-tout dans l'arrondissement qui avoisine la patrie de Bayle, (le Carlat). Pour y opérer des conversions, il fallait le double attrait du ministère de la parole et de l'édification. M. de Labroue crut atteindre à ce but, en établissant le séminaire de son diocèse dans la ville de Mazères, et en donnant à M. Massoc la direction du séminaire et de la paroisse, avec toute l'étendne de pouvoirs dont est susceptible un ecclésiastique du second ordre. Supérieur du séminaire, official, curé de la paroisse, grand-vicaire du diocèse, M. Massoc se livra avec tout le zèle d'un missionnaire, à ses nombreuses fonctions; on pourrait même dire qu'il s'y immola, si l'on considère qu'il arriva au terme de ses jours, avant d'avoir complété sa quarante-huitième année.

En voyant combien sa vie fut saintement et utilement remplie, ce serait une sorte d'impiété, de remarquer que ses travaux apostoliques privèrent l'Académie du fruit de ses talens. Au lieu des regrets que j'exprimerais dans d'autres circonstances, je ne puis ici que féliciter l'Académie, d'avoir compté parmi ses mainteneurs, un homme d'une piété et d'une doctrine si éminentes; je ne puis que me féliciter moi-même d'avoir été destiné à rappeler, dans le sanctuaire d'Isaure, un souvenir qui est toujours présent et entouré de vénération, dans la paroisse que M. Massoc cessa de gouverner, il y a plus de cent ans. Il mourut à Mazères le 19 mars 1710.

Son acte mortuaire, où je ne cherchais que la date de sa mort, porte qu'il était plein de zèle, de science et de vertu. Ses paroissiens ne bornèrent point à ce témoignage l'expression de leurs sentimens; ils gravèrent sur son tombeau une épitaphe qui ne laisse rien à désirer pour l'éloge de M. Massoc, et dont le style ne déparera point la collection académique à laquelle cet éloge appartient.

Hic jacet
Petrus de Massoc qui
Ex foro in clerum,
Ex clerico et sacerdote in vicarium generalem
Et rectorem animarum
Divino consilio assumptus,
Eos omnes gradus eorumque graduum munia
Ita implevit,
Ut ad singula
Non tam institutus quam natus videretur.
Vir simplex et prudens,
In se suosque parcissimus,
In pauperes prodigus,
Doctrinâ, morum Comitate,
Zelo domûs Dei, opere, et sermone
Omnibus conspicuus,
Sibi uni despectus,
Cumulatam virtutibus vitam
Prætiosâ morte coronavit.
Magnum suis bonisque omnibus desiderium
Æternamque memoriam
Post se reliquit.
Obiit
Die xix martii,
Anno
Reparatæ salutis M. DCC. X
Ætatis suæ XLVIII.
Requiescat in pace,
Amen,

Il avait demandé, par son testament, d'être enterré dans le cimétière de sa paroisse ; il avait même indiqué la place de sa sépulture. Ses paroissiens voulurent qu'il fût enseveli dans le chœur de l'Eglise paroissiale.

Sa place d'académicien fut donnée à M. le chevalier d'Aliez.

11.° M. DE FIEUBET. 1711.

M. de Fieubet appartenait à une ancienne famille de robe. Son père, qui mourut en 1686, était premier président du parlement de Toulouse. Son ayeul avait été nommé premier président du parlement de Provence, lorsque la mort le surprit à l'âge de quarante ans. Un de ses oncles était conseiller d'état.

Notre confrère n'avait que vingt ans, à la mort de son père, il était conseiller au Parlement, et lorsque huit ans après, les Jeux Floraux furent érigés en Académie, il en était déjà mainteneur, et Louis XIV le confirma dans cette place.

Il perdit cette même année 1694, son oncle, Gaspard de Fieubet, conseiller d'état, connu dans la littérature par plusieurs pièces de poësie qui annoncent un goût sûr et délicat, un esprit solide, un ame honnête et sensible. Sa fable intitulée Ulisse et les Syrènes, est encore très-estimée; tout le monde sait par cœur l'épitaphe qu'il fit pour St. Pavin, abbé de Livri, si maltraité par Boileau; St. Pavin qui, peut-être, dans sa jeunesse pensa trop librement et se laissa aller à une vie trop voluptueuse; mais que la vieillesse ramena à des pensées plus saines, et à la pratique des vertus de son état.

M. de Fieubet n'avait que quarante-cinq ans, lorsqu'il mourut en 1711. Il était sans doute exempt d'ambition, puisqu'avec un nom si recommandable

dans la magistrature, il se borna à son office de conseiller. Il était le quatrième des enfans mâles que son père avait eus d'un premier mariage, les trois autres étaient morts jeunes. J'ignore s'il se maria.

Il eut pour successeur M. de Comynihan.

1711. ## 12.° M. LAFAILLE.

Lafaille mourut en 1711, il était de Castelnaudary, comme Arnaud Vidal à qui fut adjugée en 1324, la première *joie de la violette d'or fin*. Il y avait exercé l'office d'avocat du Roi, au présidial, lorsqu'il vint s'établir à Toulouse, où il fut quatre fois capitoul dans l'intervalle de 1660 à 1681. Ce fut pendant son troisième capitoulat, en 1674, qu'il proposa et qu'il fit adoper par le conseil de bourgeoisie, le projet de la galerie des illustres Toulousains, dont l'exécution lui fut confiée.

Avant d'être capitoul, M. Lafaille était déjà syndic de la ville; il en exerça les fonctions pendant plus de trente ans, et en obtint ensuite la survivance pour un de ses neveux. C'est pendant le cours de ce long syndicat, qu'il composa son grand ouvrage intitulé *Annales de Toulouse*. Il y avait alors au greffe de l'hôtel de ville plusieurs registres remontant à l'année 1295, qui ne contenaient d'abord que les noms et les portraits des capitouls; où l'on inséra ensuite les principaux événemens de l'administration municipale, et puis une foule de choses inutiles et fastidieuses. C'est l'idée qu'en donne Lafaille qui en sa qualité de syndic, ayant à s'instruire de l'histoire de la ville, dut y fouiller, et en extraire tout ce qu'il crut nécessaire, pour l'intérêt de son administration.

Ces extraits et les notes dont il les accompagna furent le premier fondement de ces annales. Son projet n'était pas de les donner au public. On voit, dans

sa préface, qu'il y fut forcé par les instances du conseil de bourgeoisie qui mit, pour ainsi dire, à ce prix la survivance de son emploi, qu'il sollicitait pour son neveu.

C'était en 1683. M. le premier Président de Fieubet en accepta la dédicace ; mais il mourut avant que l'ouvrage fût publié. M. Lafaille ne chercha pas un autre mécène. Ses annales furent dédiées à la mémoire de M. de Fieubet. Au lieu d'un épître dédicatoire qui devait en orner le frontispice, il y plaça l'éloge funèbre de ce grand Magistrat.

Ces annales que Lafaille avait gardées long-temps inédites, mais qn'il montrait volontiers à ceux qui voulaient les connaître, avaient une grande réputation. L'auteur était homme d'esprit et de sens ; il écrivait avec peut-être trop de facilité, mais sa diffusion même n'est pas sans élégance. Le talent d'écrire ainsi, était encore rare hors de la capitale, et surtout dans les provinces éloignées ; et malgré quelques incorrections, Lafaille était, par les qualités de son style, supérieur à tout ce qui l'entourait. Sa réputation à cet égard était grande encore, soixante ans après sa mort ; elle sembla s'accroître, lorsque Durosoi eut entrepris de refondre son ouvrage.

Malgré le mérite littéraire de Lafaille, le lecteur judicieux sent à chaque page, le vide de ces annales rendu plus sensible par le rapprochement des événemens contemporains pris dans l'histoire de France. Je jugerai moins sévérement ce qui regarde l'ancienne ville de Toulouse, depuis son origine vraie ou fabuleuse jusqu'à la réunion de la comté de Toulouse à la couronne. Cette première partie de l'ouvrage de Lafaille, offre véritablement un corps d'histoire qui intéresse par les événemens qui lui sont propres, et dont les tableaux sont en général bien présentés.

Le traité de la noblesse des capitouls dont Lafaille

est auteur, n'est qu'un *factum* contre les détracteurs des privilèges du capitoulat ; mais ce *factum* précieux à la muncipalité de Toulouse, par son objet est encore recommandable, par la clarté et la solidité des preuves qui plaçaient le capitoulat, audessus de toutes les autres manières d'acquérir la noblesse.

M. Lafaille avait quatre-vingt ans, lorsque les Jeux Floraux furent érigés en Académie. Sa réputation et son influence dans le conseil Municipal durent faire jetter les yeux sur lui, pour une place de mainteneur, et j'avouerai volontiers que ses confrères en lui confiant la plume académique, ne pouvaient pas faire un meilleur choix, sous les rapports de la clarté, de l'élégance, des connaissances acquises, et des talens exercés. Mais il était à craindre que les infirmités qui accompagnent presque toujours un grand âge, ne lui permissent pas de remplir les devoirs de sa place avec l'assiduité et l'activité nécessaires.

On pouvait craindre encore un défaut de zèle, pour les intérêts de l'Académie, lorsqu'ils seraient en opposition avec les prétentions du corps municipal. Dans la composion de ses annales, il avait trop montré, contre l'institution de Clémence Isaure, la déférence d'un syndic de la ville pour les préventions des capitouls.

On comptait sans doute qu'il n'y aurait plus de guerre entre l'Académie et le corps municipal, et en effet la paix n'avait pas encore été troublée, lorsque Lafaille mourut en 1711.

Je suis fâché d'avoir à le dire ; depuis l'installation de Lafaille jusqu'à sa mort, il faut regarder l'Académie, comme n'ayant pas eu de secrétaire perpétuel. Si sa signature se trouve sur nos registres, c'est parce qu'il a été plusieurs fois modérateur.

Son buste est dans la salle des illustres avec une inscription qui indique qu'il avait été quatre fois capitoul, secrétaire des Jeux Floraux, défenseur de la noblesse des

des capitouls, historien élégant de la ville de Toulouse; que c'est à lui principalement qu'est due cette galerie dans laquelle on donna à son buste, après sa mort, la place qui lui avait été assignée pendant sa vie, et que sa modestie lui avait fait refuser.

M. de Caulet-Gragnague lui succéda comme mainteneur, et M. le chevalier de Catellan comme secrétaire perpétuel.

13.° M. l'Abbé LABORIE. 1712.

M. l'abbé Laborie était maître de Jeux Floraux confimé par les lettres patentes de 1694, lorsque l'Académie, nomma, le 17 juin 1701, quatre *mainteneurs désignés*, avec l'expectative des premières places vacantes. Elle le mit au nombre de ces expectans, ou survivanciers avec exercice, qui remplissaient les mêmes fonctions et avaient les mêmes prérogatives, que les mainteneurs titulaires, et il fut nommé secrétaire des assemblées. M. de Malepeyre étant mort l'année suivante, sa place lui fut donnée. Il méritait cette préférence sur les autres survivanciers, par son ancien titre de *maître*, et par le zèle qu'il montrait, dans les exercices académiques. L'office de secrétaire des assemblées, dont les fonctions ne devaient durer qu'un an, lui fut confié par des nominations consécutives jusqu'à sa mort. Il en faisait encore les fonctions le 10 juin 1712; il mourut peu de jours après.

Je ne puis faire un pas dans cette histoire, sans rencontrer quelque sujet de regrets. J'exprime ici avec douleur ceux que me cause la perte des remarques que M. l'abbé Laborie avait recueillies. Nous y verrions la mesure du goût, des talens et des connaissances de nos prédécesseurs; nous trouverions dans

leurs succès, et même dans leurs fautes, des motifs d'encouragement et d'émulation.

La place de mainteneur que M. l'abbé Laborie laissa vacante, fut donnée à M. de Rességuier, qui alors était conseiller au parlement, et qui bientôt après devint président aux enquêtes, comme son père, et son aïeul dont j'ai parlé plus haut.

L'office de secrétaire des assemblées fut confié à M. le chevalier d'Aliez qui le remplit toute sa vie, y ayant été continué d'année en année, lors même qu'il fut devenu secrétaire perpétuel.

1721. ## 14.° M. DASPE.

M. Daspe était conseiller au parlement, lorsque le Roi le pourvut, en 1693, de l'office de maire de la ville de Toulouse. Laloubere qui travaillait alors à tirer les Jeux Florauux de l'état de dégradation où ils étaient tombés, fut puissamment secondé dans ce dessein, par M. Daspe. Le maire de Toulouse avait senti qu'en relevant la gloire de cette antique institution, Toulouse en recevrait un lustre qui l'honorerait infiniment, et lui conserverait le nom de cité palladiene. Il profita de l'ascendant que sa place lui donnait sur les autres officiers municipaux, pour les associer à la demande qui fut faite à Louis XIV, au nom du chancelier, des mainteneurs et des maîtres des Jeux Floraux. Laloubere, qui rédigea cette supplique, la conçut avec sagesse, pour ménager les intérêts du corps des Jeux Floraux, sans effaroucher les prétentions du capitole. Le maire, dont les vues administratives étaient saines et élevées, contribua infiniment au succès de cette négociation qui sauva à la fois les Jeux Floraux de leur ruine, et la muinicipalité, de la honte de n'avoir pas su apprécier une telle institution.

M. Daspe aurait pu, s'il ne s'était occupé que de son agrément personnel, se faire comprendre dans la liste des académiciens; il aima mieux faire attacher cette prérogative à la place qu'il occupait. Il fut dit, dans les lettres-patentes, que le maire de Toulouse serait toujours l'un des mainteneurs.

Le fruit de cette modestie ne fut point perdu. La place de maire ayant été supprimée en 1698 ou 99, M. Daspe, qui dès-lors aurait cessé d'appartenir à l'Académie, continua d'occuper la place de mainteneur qui lui fut personnellement assurée. Il mourut à la fin de 1711 ou au commencement de 1712. Sa place fut donnée le 31 janvier à M. Gaspard de Maniban, qui était conseiller au parlement de Toulouse, et qui en devint premier président, et fut ensuite nommé chancelier des Jeux Floraux.

15°. M. DE LOMBRAIL-LASALVETAT. 1712.

Voyez ci-dessous, année 1755, n.° 71.

16°. M. DE NOLET. 1713.

Voyez ci-dessous, année 1733, n.° 43.

17°. M. DE VALETTE. 1713.

M. de Valette, conseiller au parlement, fut compris comme mainteneur, dans les lettres patentes de 1694. Il mourut au mois de mai 1713. Le 2 juin, quand on s'assembla pour nommer à sa place, le modérateur de l'Académie, M. d'Aldéguier, chevalier d'honneur, prononça son éloge. Je ne puis mieux

faire que de transcrire ici cette mention très-honorable pour notre confrère, et qui contient tout ce qui peut nous faire partager les sentimens d'estime qu'avaient pour lui ceux qui furent à portée de le bien connaître.

» M. de Valette, disait M. d'Aldéguier, était du » nombre de ces premiers académiciens dont le mérite » a tant contribué à la restauration de nos Jeux, et » dont les noms ne peuvent périr qu'avec les titres au- » thentiques de cette compagnie. Plus nous avions per- » du de ces premiers maîtres, plus ce qui nous en res- » tait, nous était devenu cher; surtout quand nous » trouvions réunies, comme en M. de Valette, des » mœurs aussi douces que droites, une raison solide et » enjouée tout à la fois, un esprit aussi cultivé que » naturel, subtil et exact tout ensemble. Savant sans » orgueil, vertueux sans austérité, pieux sans scrupule; » qui sut jamais mieux que lui s'accommoder au goût » de tout le monde, avoir à propos de la bonté et de » la condescendance, accorder parfaitement les bien- » séances, la piété, et les devoirs de la vie civile avec » la retraite? Qui de vous, Messieurs, n'a pas admiré » cent fois cet esprit sain et entier dans un corps tou- » jours infirme et exténué, cette humeur libre et égale, » à l'épreuve d'une vieillesse déjà assez avancée, et cet » enjoûment continuel que la solitude, les affaires, et » les occupations les plus sérieuses n'avaient jamais pu » altérer? »

La place de M. de Valette fut donnée à M. de Casaubon.



1713. 18°. M. DE MORANT.

M. de Morant, était intendant de Provence, lorsqu'il fut nommée en 1687, à la première présidence du parlement de Toulouse, vacante par la mort de M.

de Fieubet. Les lettres patentes de 1694 le nommèrent l'un des trente-six mainteneurs de l'Académie, il en devint chancelier en 1707, après la mort de M. Gui de Maniban.

L'éloge de M. de Morant fut prononcé le 8 août 1713, par M. le président Druillet, modérateur, qui avait alors soixante-dix-neuf ans.

»Au sortir de son intendance, M. de Morant, disait-»il, fut mis à la tête du second parlement du royau-»me. Il vint y faire briller à la fois un discernement »toujours infaillible, un jugement solide, et une élo-»quence qui dirigée par un goût exquis, soutenue par »une imagination toujours heureuse dans sa vivacité, »par un style noble et précis, et par une justesse in-»finie, vous le fit regarder comme orateur aussi parfait »que magistrat célèbre. Son amour pour la poësie, »le sel qui se trouvait répandu dans les amusemens de »sa verve enjouée, et dans tout ce que produisait son »esprit galant et poli, ses idées justes, sa critique »toujours sure et toujours débarrassée de vains scru-»pules que se forme un goût incertain, ces talens, »dis-je, étaient fréquemment le sujet de notre admi-»ration. »

Il y avait quatre ans que M. de Morant s'était démis de la première présidence. Le Roi en avait pourvu M. de Bertier, premier président du parlement de Pau, et l'un de nos mainteneurs. A la mort de M. de Morant, M. le premier président de Bertier, fut nommé chancelier de l'Académie, et sa place de mainteneur fut donnée à M. Cormouls, avocat, le 8 août 1713.

19°. M. de TOURREIL. 1714.

Le nom de Tourreil ne peut jamais être prononcé, sans rappeler le souvenir de l'indignation de Racine,

sur ce qu'en traduisant Démosthène, il lui donnait de l'esprit. Ce reproche eut été moins fondé, ou même n'eut pas été fait au traducteur, si Racine avait entendu lire cette traduction dans l'édition de 1701, que Tourreil avait corrigée au point de rendre méconnaissable celle de 1691, qui était si vigoureusement improuvée, et qui néanmoins eut tant de succès et lui avait fait une si grande réputation. Tourreil qui s'occupa de Démosthène toute sa vie, avait augmenté cette traduction de six nouvelles harangues et y avait ajouté un tableau historique de la Grèce, considérée en quatre âges différens marqués par autant d'époques mémorables. Dans cette histoire qui forme la préface de son livre, et qui sous ce titre modeste est un ouvrage considérable, Tourreil prononce, après un assez long examen, que si Alexandre fut plus grand conquérant que Philippe son père, celui-ci fut un plus grand homme; parce qu'il était bien moins difficile de soumettre l'Asie avec le secours des grecs, que de soumettre les grecs si souvent vainqueurs de l'Asie. Aussi trouve-t-il étrange, que les anciens et les modernes se soient amusés à comparer César avec Alexandre. C'est à Philippe, dit-il, que César doit être comparé; et les rapports qu'il trouve entr'eux paraissent si sensibles, qu'on est surpris qu'ils aient échappé à Plutarque et à tous ceux qui se sont occupés de ces sortes de parallèles.

Cet abrégé de l'histoire de la Grèce, où l'on remarque une grande étendue de connaissances, beaucoup de justesse et d'élévation dans les idées, ouvrit à M. de Tourreil les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui n'était encore composée que de huit personnes. Il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à l'édition qu'on donna en 1702, des médailles sur les principaux événemens du règne de Louis XIV; sans néanmoins jamais abandonner l'étude de son auteur favori.

Cette étude continuelle de Démosthène semblait le rendre encore plus propre aux exercices de l'Académie Française, où il était d'ailleurs recommandé par deux prix d'éloquence qu'il y avait remportés en 1681 et 1683. Aussi y avait-il été reçu presqu'en même-temps, qu'à la *petite Académie;* c'est ainsi qu'on appelait alors celle des inscriptions et belles-lettres.

Le reproche qu'on lui faisait d'avoir trop d'esprit, prouve qu'il en avait infiniment, et il le montra d'une manière bien brillante, en arrivant à l'Académie Française. Le sort l'avait mis à la tête de cette compagnie en qualité de directeur, lorsqu'elle alla présenter au Roi, aux princes et aux ministres, son dictionnaire qui venait d'être achevé. Tourreil fit à cette occasion vingt-huit complimens qui pleins d'esprit et de grâce, tous bien appropriés à chaque personne, variés dans le ton et dans le style, ne rentrant jamais l'un dans l'autre, furent extrêmement applaudis. Ce succès merveilleux ne l'enivra point. Il eut le bon esprit de n'en point donner de copies.

M. de Tourreil était né et avait été élevé à Toulouse. Son père était procureur général au parlement; sa mère Margueritte de Fieubet, était tante du premier président de ce nom, et du conseiller d'état qui fut célèbre par ses talens autant que par ses grands emplois. Tourreil avait montré dès sa première jeunesse une forte passion pour l'éloquence.

A cette époque il y avait à Toulouse un avocat d'un très-grand mérite, Nicolas Parisot, né avec les plus grandes dispositions pour les sciences. Guillaume de Fieubet, père du premier président, qui avait, dit Lafaille, un discernement sûr, lui avait fourni les moyens de devenir une des plus vives lumières du barreau de Toulouse. Plein de reconnaissance, dit le même historien, Parisot voulut présider à l'éducation des enfans de Guillaume de Fieubet et diriger

leurs maîtres. Tourreil participa à cet intérêt de Parisot pour la famille de son bienfaiteur. L'exemple de ses compositions oratoires excitant l'émulation de quelques autres jeunes gens, il se fit entr'eux une société, où l'on travaillait à l'envi. On s'y distribuait tour à tour des sujets de discours; tous contribuaient à la récompense de la meilleure pièce.

On n'est point éloquent, au moins à cet âge, sans avoir une ame sensible, ardente, impétueuse; celle de Tourreil s'enflammait aisément sur-tout au récit des exploits militaires. Il ne respirait que pour la gloire des armes, et l'on ne le retint dans le cours de ses études, que par l'exemple des romains fameux qui avaient brillé dans le barreau avant de se montrer à la tête des légions. Ce fut pour suivre ces glorieux exemples, qu'il alla à Paris se perfectionner dans l'étude du droit et des belles-lettres, et il ne négligea rien pour se distinguer dans l'une et l'autre carrière.

Au milieu des applaudissemens que lui attirait sa traduction de Démosthène, il publia plusieurs dissertations de droit, sous le nom *d'Essais de Jurisprudence*.

Ils parurent en 1694, pendant que ses amis de Toulouse songeaient à faire ériger les Jeux Floraux en Académie. Il s'intéressa vivement à cette érection, se souvenant que les fleurs de Clémence Isaure avaient été pour son ame ardente le premier aiguillon de gloire, la première cause des concours vraiment Académiques, qu'il avait fait établir dans sa famille. Il voulut être un des mainteneurs de la nouvelle Académie; et l'on comprend avec quel plaisir et quel empressement, sa demande fut accueillie. Son nom fut placé à côté de celui de Campistron qui, comme lui, était de l'Académie Française. Tous deux avaient formé le vœu, au milieu des attraits de la capitale, de venir finir leurs jours à Toulouse. Campistron l'accomplit. Nos pères

le virent pendant plus de vingt ans, embellir nos séances, fidèle à tous les devoirs des enfans d'Isaure. Tourreil fut surpris par la mort à l'âge de 58 ans, le 11 octobre 1714.

L'Académie était alors en vacances. Lorsqu'elle rentra au mois de novembre, elle eut à déplorer, avec cette perte, celle de M. le président de Montbrun, qui était aussi l'un des mainteneurs de 1694. M. d'Ouvrier, qui se trouvait modérateur de l'Académie quoiqu'il ne fût que survivancier, fit dans un même discours, le 23 novembre 1714, l'éloge des deux Académiciens qu'on allait remplacer. La place de M. de Tourreil fut donnée à M. de Ranchin-Lavergne.

20°. M. DE MONTBRUN. 1714.

M. de Montbrun était président à mortier au parlement de Toulouse, lorsque les Jeux Floraux y furent érigés en Académie. Il fut nommé non-seulement l'un des mainteneurs, mais modérateur du premier trimestre. Ce choix annonce qu'on lui reconnaissait des talens oratoires très-distingués, et nous en avons la preuve dans l'éloge que M. d'Ouvrier prononça, quand sa place fut déclarée vacante, et qu'il fallut lui donner un successeur. « Ce fut, dit-il, au beau discours qu'il »prononça, à l'ouverture de l'Académie, qu'elle doit »l'idée avantageuse que le public en conçut dès-lors, »et qu'elle a si-bien soutenue. »

Cette éloquence noble n'était pas le seul talent de M. le président de Montbrun; son panégyriste parle d'autres compostions dans le genre agréable, où se montraient, avec une élégance soutenue, des pensées d'une finesse extrême et des traits d'une vivacité charmante. C'était un grand magistrat, d'un caractère remarquable par sa fermeté, dont l'air aurait paru même

un peu austère, s'il n'avait été tempéré par sa grande politesse. Ce contraste d'un extérieur sévère qu'il conservait même dans le commerce de la vie, devait rendre plus piquante la communication qu'il faisait à ses amis de ses compositions purement agréables. J'ignore si *Montbrun* était un nom de terre, ou son nom de famille, et si cette famille existe encore; je n'ai su même à qui m'adresser, pour avoir de plus amples renseignemens. Il mourut dans l'automne de 1714. M. d'Ouvrier son panégyriste lui succéda.



1714.

21.° M. DE FERMAT.

M. de Fermat, conseiller au parlement, était l'un des sept mainteneurs de l'ancien corps des Jeux Floraux, confirmés en 1694. A sa mort, l'Académie n'était plus dans l'état de langueur où elle s'était d'abord trouvée par l'absence de quelques-uns de ses membres, et par le peu d'assiduité de plusieurs autres qui se devaient à des occupations plus essentielles. Les acquisitions nouvellement faites ayant rendu les séances assez nombreuses pour l'activité des travaux ordinaires, l'Académie délibéra de ne plus nommer de survanciers. Sur quoi l'on observait, qu'après même qu'ils seraient tous devenus titulaires, les académiciens seraient en plus grand nombre que ne portent les lettres-patentes; parce que plusieurs mainteneurs ayant donné leur démission, et leurs places ayant été remplies, avaient néanmoins été priés de conserver leur rang et leurs fonctions. Huit jours après cette délibération, le 5 août 1714, M. le président Druillet, qui venait, pour ainsi dire, de prononcer l'éloge de M. de Morant, exprima ainsi les regrets de l'Académie sur la mort de M. de Fermat.

« Vous n'êtes déjà que trop instruits du triste sujet

»qui nous assemble aujourd'hui. La mort vient de »nous enlever M. de Fermat, conseiller au parlement, »notre confrère, et pour surcroît de malheur, elle »nous l'enlève dans un âge qui ne nous avait pas pré- »parés à la sensible douleur que nous ressentons de sa »perte. Il eut été bien plus naturel, et plus heureux »pour vous, Messieurs, qu'il se fût acquitté à mon »égard du devoir que j'ai à remplir ; son amitié pour »moi lui aurait fourni la matière d'un éloge, que la »seule vérité me dictera, en faisant le sien (1).

»Personne n'ignore que M. de Fermat, grand-père »de celui que nous regrettons aujourd'hui, était non- »seulement un des grands jurisconsultes de son temps, »mais que ne se bornant pas à cette seule science, il »excellait encore dans celle des mathématiques. Il »s'était rendu si profond et si célèbre dans ces matières, »que dans les questions les plus difficiles, il était con- »sulté par les savans même des pays étrangers. Vous »savez tous, Messieurs, que le fils de ce grand homme »méritait de porter ce titre comme lui, et que si la »faiblesse de son tempérament lui avait permis d'exé- »cuter ce que la force de son génie lui a fait entre- »prendre, nous admirerions ses ouvrages avec ceux de »son père.

»L'illustre Académicien qui fait le sujet de notre »douleur avait heureusement succédé à tous les talens »de ses ancêtres ; il était né avec un esprit si supérieur » aux esprits même les plus élevés, qu'il aurait rendu à »ses pères avec usure, la gloire qu'il en avait reçue, »si dans les commencemens, il avait eu la force de »préférer aux amusemens qui occupent d'ordinaire les »gens de cet âge, l'application continuelle que deman- »dent les sciences, lorsque l'on aspire à se faire par »elles une grande réputation. La facilité qu'il avait à

(1) M. Druillet avait alors quatre-vingts ans.

»tout concevoir et à tout apprendre, abrégeait toujours »pour lui le chemin pénible qui conduit au savoir. A »peine avait-il achevé de se distinguer dans ses pre»mières études, qu'il sut se distinguer sur le tribunal »de la justice. Il ne dut qu'à ses propres lumières ce »que les autres n'obtiennent que par le secours d'une »longue expérience; et tous ceux qui l'ont vu dans »l'exercice de sa charge, conviennent que l'on ne peut »rien ajouter à la pénétratien, avec laquelle il dé»mêlait les affaires les plus difficiles.

»Vous avez été témoins comme moi, Messieurs, de »l'excellence de ses jugemens sur des matières moins »importantes. Cet esprit propre à tout, pouvait pas»ser pour un prodige dans tous les différens caractères »qu'il prenait; on le trouvait profond dans ses raison»nemens, vif dans ses saillies, agréable dans ses narra»tions, et presque inimitable dans le badinage dont il »égayait les conversations. Personne n'aura jamais »comme lui l'art d'assaisonner les louanges, et de leur »ôter l'insipidité qui leur est si naturelle.

»Que n'ai-je moi-même, Messieurs, une partie de »ce talent pour lui consacrer aujourd'hui des louanges »immortelles. Il en a mérité dans tout le temps de sa »vie, et surtout dans les derniers jours d'une longue »maladie, où il a su ajouter à la constance d'un phi»losophe, la patience et la résignation d'un véritable »chrétien.»

Sa place fut donnée à M. de Lombrail-Rochemontès.



22.° M. l'Abbé D'AUTERIVE. 1716.

Voyez ci-desssous n.° 25, *année* 1718.

23°. M. le Président de CAULET. 1717.

Voyez ci-dessous n°. 73, *année* 1755.

24.° M. le Président DRUILLET. 1718.

Voyez ci-dessous n.° 45, *année* 1733.

25.° M. D'AUTERIVE.

M. l'Abbé D'AUTERIVE. 1718.

M. d'Auterive était un des sept mainteneurs des Jeux Floraux, confirmés dans leurs places par les lettres-patentes de 1694. Son mérite « disait M. de Cazaubon dans la séance du 27 novembre 1718, «le rendit recommandable dans les différens états auxquels sa destinée l'appela. A peine, pour ainsi dire, commençait-il de vivre, » qu'une noble émulation lui fit chercher les occasions de » signaler son courage et ses talens pour la guerre. Il les »faisait déjà paraître avec succès, quand des circons»tances malheureuses, mais pourtant glorieuses pour » lui, le forcèrent de quitter ce parti et d'en prendre »un tout opposé; M. d'Auterive, né en quelque façon »pour tout ce qu'il voulait entreprendre, attira bientôt »sur lui dans cette nouvelle profession l'estime publique. » Son génie vaste et étendu lui fit faire en fort peu de temps »des progrès infinis dans l'étude et dans la connais»sance des lois. Une merveilleuse facilité pour la »poësie, soutenue d'une imagination vive et féconde, »lui fit produire des ouvrages dignes des plus grands » maîtres ; son goût pour les belles-lettres, cultivé dès

»sa plus tendre jeunesse, lui donna une connaissance »exacte et parfaite des auteurs anciens et modernes. »Mais ce n'était pas assez pour un génie comme le »sien, que des connaissances auxquelles tous les hom- »mes peuvent atteindre, il porta ses vues encore plus »loin. Les mathématiques abstraites et difficiles lui de- »vinrent bientôt familières; la science étendue des faits »les plus reculés de l'antiquité, ne l'étonna point et »ne lui coûta que fort peu d'années d'application; la »théologie même qui ne semblait point être de son »ressort ne lui fut pourtant pas inconnue.»

La place de M. d'Auterive fut donnée à M. le Comte de Fumel.

M. l'Abbé d'Auterive fut aussi nommé mainteneur par les lettres-patentes de 1694. Il était chancelier de l'Université, dignité attachée au chapitre métropolitain de Toulouse. Il mourut en 1716, et l'Académie donna la place qu'il laissait vacante à M. d'Advisard, ancien avocat-général et conseiller d'honneur au parlement. J'ignore si M. l'Abbé d'Auterive était frère, oncle ou cousin de celui dont on vient de parler.

1718.

26.° M. l'Abbé COMPAING.

»Messieurs, disait M. de Cazaubon le 16 décembre »1718, nous venons pleurer la mort d'un de nos »confrères, respectable par mille vertus, recomman- »dable par son génie, par ses lumières, par son savoir, »par l'intégrité de ses mœurs, par sa religion, et par sa »piété. Semblable à un des plus grands pères de l'église, »il passa des pénibles emplois du barreau aux fonctions »honorables du sacerdoce. Après avoir brillé dans les »tribunaux de la justice, son zèle ardent pour la re- »ligion le porta à employer plus utilement son élo- »quence. Les temples du Seigneur ont retenti plsieurs

»fois de ses discours instructifs, touchans et pathéti-
»ques. Toujours plein de ferveur, il annonça la parole »évangélique aussi long-temps que sa santé put le lui »permettre; mais il ne borna pas là ses travaux. Pro-»fond dans l'histoire ecclésiastique, il travailla sur les »quatre premiers siècles de l'église, et il nous en aurait »laissé une histoire complette, si ses infirmités ne »l'avaient encore forcé d'abandonner cette entreprise. »Ce sont sans doute ces différentes occupations qui ne »lui permirent pas d'être assidu à nos assemblées. »Peut-être même qu'une délicatesse un peu trop scru-»puleuse lui fit regarder comme perdu tout le temps »qu'il ne donnerait pas aux saints exercices de son »ministère.»

Le titre de M. l'abbé Compaing passa à M. Montaudier, avocat, académicien surnuméraire.

27.° M. DE LABROUE. 1720.

Il était déjà évêque de Mirepoix, lorsque l'Académie fut établie; mais il aimait sa patrie et les lettres et l'institution qui en avait entretenu le goût dans le midi de la France. Il avait remporté des prix aux Jeux Floraux; aussi n'hésita-t-on pas à le comprendre dans le nombre des mainteneurs de 1694. Il mourut en 1720. Son éloge fut prononcé par M. le président de Rességuier, modérateur de l'Académie.

«Je pourrais me promettre, disait M. de Rességuier, »d'acquitter dignement le tribut que je viens rendre »à sa mémoire, s'il suffisait de vous faire ressouvenir »qu'il a été un des plus saints prélats de l'Église; que »pendant quarante-deux ans d'épiscopat, il l'a soute-»nue par ses instructions, défendue par ses écrits, »accrue par ses travaux, édifiée par ses exemples; »qu'il a mis toute son ambition à égaler les évêques »des premiers temps par sa simplicité, sa frugalité et

»sa modestie; que de ce qu'il retranchait des com-
»modités de la vie, il formait un fonds pour soulager
»les misères d'un grand diocèse; qu'il a été le père des
»pauvres, le protecteur et l'asile de l'innocence oppri-
»mée; qu'il a perpétué son zèle et sa charité par plu-
»sieurs établissemens considérables; que dans le grand
»dessein de défendre l'Eglise, de ramener ses brebis
»égarées, de rétablir la sévérité des mœurs, il a tou-
»jours mis en œuvre encore plus de vertus que de
»talens.

»Mais pour connaître ce digne prélat tout entier, il
»faudrait sonder avec lui les plus profonds mystères
»de la religion.

»Je me bornerai donc, Messieurs, à vous parler de
»ses talens pour les sciences. Né avec un heureux gé-
»nie, il les cultiva dès sa plus tendre enfance. Sa
»vivacité et sa pénétration en hâtèrent les progrès et le
»mirent bientôt en possession de ces trésors dont la
»découverte est le fruit ordinaire d'un âge mûr et la
»récompense d'un long travail.

»Il a conservé jusques dans ses dernières années, le
»souvenir des traits les plus remarquables des anciens
»et des modernes; il les mêlait quelquefois dans sa
»conversation, non pour suppléer à ses pensées; il créait
»toujours même en citant, soit par la justesse de l'ap-
»plication, soit par la finesse de sa critique, ou par
»les réflexions ingénieuses dont il ornait les pensées
»d'autrui. La délicatesse et l'agrément de son esprit,
»une facilité singulière à embellir les moindres sujets,
»par le tour et par l'expression, répandaient des
»grâces sur tout ce qu'il disait.

»Les grandes connaissances qu'il acquit dans ses
»premières années, lui firent sentir de bonne heure
»l'obligation de rapporter tous ses talens à leur source,
» et de les consacrer à étendre la gloire de celui qui
»l'avait si abondamment partagé.

»Il

»Il fit d'abord éclater les prémices de son zèle dans »de fameuses et pénibles missions; appelé ensuite pour »annoncer la parole de Dieu devant les Rois, ses ser- »mons lui attirèrent l'estime et l'admiration d'une cour »qui était le séjour du bon goût et de la politesse; on »le destina aux premières dignités, tandis qu'il ne pen- »sait sincérement qu'à instruire et à édifier.

»Il se forme entre les grands hommes des liaisons »d'autant plus intimes, qu'elles ont pour fondement »une parfaite connaissance du mérite, et d'autant plus »solides, qu'elles ont un objet invariable. Telle fut »l'amitié qui unissait M. de Labroue, et l'illustre évêque »de Meaux. Ce grand prélat qui connaissait et qui pos- »sédait lui-même si parfaitement toutes les qualités »nécessaires pour former l'esprit et le cœur des sou- »verains, proposa son ami pour remplir, auprès des »enfans de France, un emploi si important pour la »gloire des princes et pour le bonheur des peuples.

»Mais le même esprit qui avait appelé M. de »Labroue à l'épiscopat et qui le lui fit accepter dans »des vues avec lesquelles il est permis même de le »désirer, cet esprit de charité et de zèle le retira de la »cour, pour l'appliquer tout entier à la conduite de »son troupeau. Il se proposa d'abord les plus parfaits »modèles; il entreprit avec courage et il a soutenu »constamment jusqu'à la mort, les plus pénibles fonc- »tions et les plus rudes travaux. Ne l'avons-nous pas »vu, déjà glacé et presque éteint, reprendre ses forces, »et se ranimer par le seul desir de se rendre encore »utile à la religion ?

»Si l'importance de son ministère et sa scrupuleuse »assiduité à le remplir nous l'ont presque toujours »dérobé, nous avons tiré de lui de puissans secours. »Il nous a communiqué ses lumières en venant se dé- »lasser dans nos assemblées, lorsque les besoins de son »église nous le ramenaient; avec quelle complaisance

»ne rappelons-nous pas le souvenir de ces jours heureux »où cet homme si respectable est venu s'asseoir parmi »nous. Il nous a laissé des modèles dans ses écrits, où »la finesse des tours, l'élégance, les graces du style se »joignent aux idées les plus sublimes, pour servir la »piété et la religion; il nous a donné de nouvelles »forces; il nous a ranimés par l'émulation. »

M. de Labroue eut pour successeur le chef du consistoire qui jusqu'alors avait été surnuméraire.

28.° M. DU PUGET St.-ALBAN.

1721. Ce fut le 21 mars 1721, que M. le président Druillet de Montlaur, modérateur de l'Académie, prononça son éloge.

»Les diverses occupations de la vie de M. le Baron du »Puget, nous fournissent toutes de justes sujets de le »louer. Les premières années de sa jeunesse furent em- »ployées à l'étude des belles-lettres. Confirmé par le Roi »dans la place qu'il occupait si dignement aux anciens »Jeux Floraux, c'est dans les fonctions de ses devoirs »académiques, que vous avez admiré les saillies de son »esprit enjoué, la facilité de son expression, sa critique »fine, judicieuse et modeste, et surtout son zèle cons- »tant pour les intérêts de cette compagnie. Ses longues »et fréquentes infirmités l'ont souvent éloigné de nos »exercices, et leur privation ajoutait un surcroît de »sensibilité à ce que ses maux lui faisaient souffrir.

»Réduit à cet état de langueur et de solitude, où »jette nécessairement une mauvaise santé, l'étude »de l'histoire et principalement des connaissances »généalogiques occupa ses loisirs. La charge de »lieutenant des maréchaux de France qu'il a long- »temps exercée, lui fournit de fréquentes occasions de »se rendre utile. Juge du point d'honneur, arbitre des

» démêlés de la noblesse, il sut rapprocher les ennemis » les plus irréconciliables.

» Ce sont sans doute ses vertus bienfaisantes qui lui » ont attiré du ciel ce courage, et cette assurance chré- » tienne qui l'ont soutenu jusqu'au dernier moment de » sa vie, et qui doivent servir à sa famille et à ses amis, » d'exemple et de consolation.

Il eut pour successeur M. de Nesmond, archevêque d'Albi, nommé à l'archevêché de Toulouse.

29.° M. PALAPRAT. 1721.

Jean Palaprat naquit à Toulouse en 1650, remporta plusieurs prix aux Jeux Floraux, embrassa la profession d'Avocat, se distingua au barreau, fut capitoul en 1676, chef du consistoire en 1684, alla à Paris, où l'agrément de son esprit le fit rechercher, ensuite à Rome, où la Reine Christine tâcha vainement de l'arrêter auprès d'elle. De retour à Paris, il fut admis dans la cour du grand-prieur de Vendôme, et se fit remarquer par des saillies piquantes, souvent très-hardies, dans cette fameuse société du Temple, dont on disait que Chaulieu était l'Anacréon. Il avait déjà travaillé pour le théâtre, lorsqu'il fit connaissance avec l'abbé Brueys.

» Brueys et Palaprat, dit Laharpe, nés tous deux » dans le midi de la France, qui avaient la vivacité » d'esprit et la gaieté qui caractérisent les esprits de ces » belles provinces, réunis tous deux par la conformité » d'humeur et de goût, et qui mirent en commun leur » travail et leur talent, sans que cette association délicate » ait jamais produit en eux de jalousie, nous ont laissé » deux pièces d'un comique naturel et gai, *l'Avocat* » *Patelin et le Grondeur*. »

Lorsque les Jeux Floraux furent érigés en Académie,

Palaprat qui y avait été reçu maître, fut choisi pour être un des nouveaux mainteneurs. Il se proposait comme Laloubere, Campistron et Tourreil, de venir finir ses jours à Toulouse. Laloubere et Campistron accomplirent ce vœu. Tourreil fut surpris par la mort à Paris; Palaprat eut le même sort.

M. d'Aldéguier, chevalier d'honneur, fit son éloge dans la séance du 30 novembre 1721.

»Toulouse, disait-il, a perdu un citoyen, qui non-»seulement lui a toujours fait honneur, mais qui même »l'a servie utilement durant plusieurs années. Vous le »savez, Messieurs, quelque attachement qu'il eût pour »les muses, il ne leur a pas donné tout son temps et »tous ses soins. Le peuple de Toulouse a plus d'une »fois recueilli le fruit de son travail et de ses veilles. »On l'a vu dans le barreau et dans la magistrature, »s'acquitter dignement de tous les emplois dont il a »été chargé; et comme s'il n'était pas assez extraordi-»naire de voir réunir dans le même sujet tant de talens »divers; de trouver l'homme de conseil et d'affaires »dans le poëte et l'homme de lettres; de voir ensemble »l'austérité de Thémis avec le badinage des grâces, M. »Palaprat a ajouté encore à un assemblage si rare un »trait de singularité qui n'a point d'exemple. Le croiriez-»vous, Messieurs, pour peu qu'il nous fût permis d'en »douter? Le magistrat expérimenté, sage, prévoyant, »c'est là le jeune homme, en M. Palaprat; l'homme »occupé de son plaisir, et plus heureux encore à faire »le plaisir des autres, le poëte enjoué et galant, l'au-»teur fécond et vif dans ses productions, c'est là le »vieillard. Quel autre homme n'eut pas paru déplacé »dans ces deux états? et quel génie ne fallait-il pas pour »s'y soutenir ainsi? C'est cet heureux génie qui lui pro-»cura les bonnes grâces de M. le grand prieur de »Vendôme. C'est dans le dessein qu'il forma de lui »plaire et de le divertir noblement, qu'il s'attacha aux

»muses encore plus qu'il n'avait fait jusqu'alors; et »c'est dans l'heureux loisir que lui procura son pro»tecteur, qu'il composa ce grand nombre d'ouvrages »dans lesquels il est aisé de remarquer son caractère vif »et enjoué, et sur-tout cette facilité de génie qui ne »sent jamais le travail; aussi, comme il le dit lui»même, avait-il fait ses conditions avec les muses : il »voulait être leur ami, et non pas leur manœuvre.

»Je n'entrerai là dessus dans aucun détail : le public »a assez fait l'éloge de ses ouvrages.»

Il eut pour successeur M. Delherm.

30.° M. DULAURENS. 1722.

M. Thomas Dulaurens était avocat au parlement, il fut capitoul en 1666, ensuite en 1681, et chef du consistoire en 1700. A cette époque, il était en même-temps lieutenant général des eaux et forêts de France.

En 1705, le tribunal connu sous le nom de *la table de marbre* ayant été supprimé, et ses attributions ayant été données au parlement, M. Dulaurens fut nommé d'abord avocat, ensuite procureur du Roi à la nouvelle chambre des eaux et forêts.

Ce fut en 1708, qu'à la mort de M. d'Aldéguier, trésorier de France, l'Académie lui donna le titre de mainteneur, dont il faisait déjà les fonctions en qualité de survivancier.

31.° M. DE CAMPISTRON. 1723.

M. de Campistron (Jean-Galbert) naquit à Toulouse en 1656. Sa famille y était ancienne et considérée. Son père, avocat au parlement, fut capitoul pour la troisième fois en 1689, et les registres

de l'hôtel de ville font mention d'un autre Campistron, docteur et avocat, qui avait également été décoré du capitoulat en 1590. Il paraît que le jeune Campistron, destiné par son père à la profession d'avocat, fut contrarié dans le goût qu'il montra de très-bonne heure pour la poësie, et que pour s'affranchir de la gêne qu'on lui imposait, il s'enfuit à Paris. Il dut aux conseils de Racine, qu'il avait pris pour modèle, la conduite régulière de ses pièces. Il était tendre et judicieux comme lui; mais ses tableaux faits à l'imitation de son maître, ne furent jamais tracés que d'une main timide. Il y a des choses touchantes dans ses tragédies; son langage est toujours pur; mais il y manque ce qu'aucun conseil ne peut donner, la poësie de style, les beautés de détail, et les expressions heureuses qui sont l'ame et la perfection des ouvrages en vers. Cependant Alcibiade, Tiriate et Andronic eurent de nombreuses et brillantes représentations dans leur nouveauté, et jusques vers le milieu du dix-huitième siècle; et si Campistron a été mis pour la force tragique au-dessous de Lafosse et même de Duché, qui sont aussi de l'école de Racine, on ne peut disconvenir qu'il ne leur soit supérieur par la vérité des sentimens, la justesse des idées, la correction et l'élégante facilité de sa diction. La nature de son talent et les qualités de son style l'appelaient à écrire la comédie noble. On peut en juger par le mérite du *Jaloux désabusé*, dont l'intrigue est bien conçue, le principal caractère très-comique; et le rôle de Clélie, femme du Jaloux, original et intéressant.

Il avait obtenu le même succès sur le théâtre lyrique, par son opéra d'*Acis et Galatée*, disposé d'une manière ingénieuse, attachant par l'intérêt qu'il avait su y répandre, et par la noblesse d'un style doux et coulant, qui eut été trop faible pour une tragédie, mais où Lulli et le public retrouvèrent le charme et l'harmonie de la versification de Quinault.

Cet opéra et son désintéressement assurèrent sa fortune. Il l'avait composé pour une fête que M. le duc de Vendôme devait donner à Anet, à M. le Dauphin. Le refus noble et respectueux d'une gratification offerte par la générosité d'un grand prince, fut un trait de lumière et un avertissement qu'il fallait un autre genre de récompense à une ame si délicate. M. le duc de Vendôme se l'attacha, le fit secrétaire-général des galères; l'honora de sa confiance et de cette amitié que la différence des rangs n'exclut pas, lorsqu'elle se fonde sur une haute estime et sur une conformité de goûts, d'humeur et de carectère. Paresseux comme son maître, on sait de quelle manière Campistron répondait aux lettres arrièrées; et que cette manière expéditive ne paraissait que plaisante à M. le duc de Vendôme. Aussi brave que paresseux, il le suivit dans vingt batailles; et au combat de Steinkerke, dans le plus fort de la mêlée, M. de Vendôme le voyant toujours à ses côtés, lui demanda : *que faites-vous donc ici ? Monseigneur, est-ce que vous voulez vous en aller ?* répondit Campistron, qui, au milieu de ce feu terrible, conservait son sang froid et sa gaité.

Le cardinal Albéroni, dont les diverses fortunes devraient être une leçon pour les ambitions démesurées, lui dut en quelque sorte son élévation. Campistron, reconnaissant de l'hospitalité qu'il avait trouvée dans son humble presbytère, auprès de Parme, et ravi de lui trouver des talens qui pourraient être utiles à M. le duc de Vendôme, le lui présenta, pour l'emmener avec lui en Espagne. Ce fut le premier dégré par lequel Albéroni monta à la puissance absolue de premier ministre.

Plus heureux que lui, parce qu'il était sage et modéré dans ses désirs, Campistron n'eut pas besoin, pour sentir son bonheur, de voir celui qui fut son protégé, retomber dans la condition privée, avec les regrets

qui suivent toujours les grandes chûtes et les frayeurs qui en sont inséparables. Gratifié d'une commanderie en Espagne, et d'une terre titrée en Italie, plus riche qu'il n'avait désiré de l'être; notre confrère, parvenu à un âge où les gênes et les plaisirs d'une cour bruyante sont également pénibles, réalisa le vœu toujours cher à son cœur, de revenir vivre dans sa patrie. Il l'avait annoncé en 1694, par la demande accueillie avec empressement, d'une place de mainteneur aux Jeux Floraux, lorsqu'ils durent être érigés en Académie; et si je remarque que l'Académie française lui ouvrit ensuite ses portes, sans qu'il l'eût demandé, on appréciera mieux le sentiment qui le ramena aux lieux qui l'avaient vu naître. Ce sentiment devait être bien profond, puisqu'il l'emporta sur les jouissances de la gloire littéraire, sur les applaudissemens si flatteurs qu'obtenait toujours la représentation de ses pièces de théâtre. Combien ne devons-nous pas être reconnaissans de la préférence qu'il donna à nos séances, de son assiduité à nos travaux, de son empressement à s'acquitter envers Clémence Isaure du tribut de louanges que l'Académie lui paye tous les ans, et par où commence la célébration des Jeux qu'elle institua ? Pour plus grande marque de son zèle, il s'écarta de la route commune, et prononça, en beaux vers, l'éloge de cette illustre fondatrice.

Un mariage avantageux, et agréable sous tous les rapports, ajouta infiniment au bonheur qu'il avait cru ne pouvoir trouver que dans une vie indépendante et libre. Il semblait destiné à en jouir plus long-temps, lorsqu'une apoplexie en arrêta le cours au mois de mars 1723.

Jusqu'alors l'Académie n'avait déploré ses pertes que dans l'intérieur de ses séances, et n'avait consigné l'expression de ses regrets que dans ses registres. A la mort de Campistron, ils éclatèrent au-dehors;

l'Académie crut ne pouvoir pas leur donner trop de publicité. Son éloge funèbre est le premier écrit de cette nature qui ait été imprimé dans nos recueils. M. de Ranchin-Lavergne, qui le prononça, relève dans sa vie une circonstance très-précieuse en elle-même, et qui l'est aussi par un rapport de plus qu'elle lui donne avec Racine.

«Exprimons, dit-il, toutes ses vertus en un mot; »il était bon chrétien. Vous le savez, Messieurs, le »même moment qui le ramena parmi nous, le fixa aussi »dans la pratique constante de tous les devoirs de la »religion. On voyait en lui une piété sincère, éloignée »de toute ostentation; une piété fervente, jusqu'à s'in»terdire ces spectacles, où l'attiraient autrefois et le »plaisir et l'amour-propre.»

A peine fut-il mort, que l'administration de la ville s'empressa de placer son buste dans la galerie des illustres toulousains. Sa place de maiteneur fut donnée à M. de Lopès.

32.° M. DE BERTIER.

1723.

M. Jean de Bertier était en 1694 un des sept mainteneurs des anciens Jeux Floraux.

Il appartenait à une famille très-ancienne, qui avait donné des capitouls à Toulouse, dans un temps où les plus grandes maisons tenaient à honneur d'entrer dans le capitoulat; et au parlement plusieurs grands magistrats, entr'autres Philippe de Bertier, dont on peut voir le buste dans la galerie des illustres toulousains.

Appelé au même état par les vœux de sa famille et par ceux du parlement, où l'on aimait à voir se perpétuer ces races antiques de magistrats savans et vertueux, M. de Berrier, doué du talent de la parole, prit un office d'avocat-général, qu'il exerça avec une grande distinction.

L'éclat de sa réputation attira l'attention du Roi, qui le nomma premier président au parlement de Pau.

En 1709, M. de Morant s'étant demis de la première présidence de Toulouse, M. de Bertier fut rappelé dans sa patrie, pour y occuper cette place importante que son bisayeul avait remplie avec tant de dignité.

M. de Morant vécut encore quatre ans. Il avait conservé l'office de chancelier des Jeux Floraux qu'il exerçait avec plus d'assiduité, depuis que, par sa démission il avait été rendu à la vie privée. A sa mort, arrivée en 1713, l'Académie le conféra à M. de Bertier, et la place de mainteneur que M. de Bertier laissait vacante, fut donnée à M. Carmouls.

Livré aux devoirs immenses de sa charge, sans autre récréation, pour son esprit surchargé d'affaires, que la culture des lettres qu'il avait toujours aimées, et les exercices de l'Académie dont les intérêts lui furent toujours chers, M. de Bertier termina en 1713 une vie sans événement; mais toujours utilement occupée, et qui laissa de longs et précieux souvenirs

M. de Bertier eut pour successeur, dans la place de chancelier, M. Gaspard de Maniban.

1724. 33.° M. DE SAINT-LAURENS.

Voyez ci-dessous année 1759, *n.°* 79.

1725. 34.° M. D'ALDÉGUIER, chev^r. d'honneur.

Voyez ci-dessous année 1759, *n.°* 80.

1726. 35.° M. FERRIERE DE LACROISETTE.

Son éloge fut prononcé par M. de Saint-Laurens, le 24 juin 1726. Comme il devait être imprimé, on

ne l'inséra point dans le registre ; et il ne se trouve pas non plus dans le recueil imprimé. Je ne connais rien de cet ancien mainteneur, sinon qu'il fut compris dans la nomination de 1694.

Il eut pour successeur M. de Saget ; avocat-général.

36.° M. DE NESMOND, Archevêque de Toulouse. 1727.

Aucun de nos archevêques n'avait encore été compté parmi les mainteneurs de l'Académie, lorsque M. de Nesmond vint occuper en 1721 le siége métropolitain de Toulouse. Issu d'une famille également illustrée dans les armes et dans la magistrature ; élevé avec soin et enrichi de tous les trésors littéraires de la docte antiquité ; exercé dans tous les genres de l'éloquence et de la poësie française ; son goût, ses talens et sa piété le portèrent à se consacrer à l'état ecclésiastique qui offrait une vaste moisson à son zèle religieux. Le succès de ses prédications attira sur ses travaux les regards de Louis XIV, qui, pendant la longue station d'un carême et d'un avent, touché de l'onction de ses paroles et de la force de sa raison, le nomma à l'évêché de Montauban, dans l'espérance que son éloquence douce et persuasive, la clarté et la solidité de ses instructions, rameneraient au sein de l'église un très-grand nombre de dissidens que l'hérésie lui avait enlevés.

M. de Nesmond ne se bornait pas à évangéliser les pauvres et les riches, et à les édifier par l'exemple de ses vertus, il versait des aumônes abondantes dans le sein des indigens, et les autres consolations de son ministère n'étaient refusées à personne. Louis XIV crut devoir faire participer le diocèse d'Alby, au bien

qu'avaient produit à Montauban le zèle et les vertus apostoliques de M. de Nesmond. L'importance du siége de Toulouse semblait le réclamer aussi, avec d'autant plus de raison, que s'étant montré dans les états de Languedoc, administrateur éclairé autant qu'il était éloquent dans la chaire évangélique, c'était un acheminement à la présidence des états, qui avait une influence immense sur le bonheur de la plus belle de nos grandes provinces.

M. de Nesmond avait souvent porté la parole au nom des états de cette province devant Louis XIV, à qui il était toujours agréable. Ayant un jour manqué de mémoire, et s'étant arrêté pour retrouver le fil de sa harangue, Louis XIV lui dit avec bonté : *je suis bien aise que vous me donniez le temps de goûter le belles choses que vous me dites.*

A la mort de Fléchier, qui, sur le siége de Nîmes, s'était attaché ceux même d'entre les protestans dont il n'avait pu obtenir qu'un tribut de haute estime et d'admiration, l'Académie française avait paru vouloir reconquérir le même genre de talens et de vertus, en donnant sa place à M. de Nesmond. Nous n'avions pas besoin d'un tel exemple pour chercher à acquérir un prélat d'un si grand mérite, et qui nous consolerait aussi de la perte récente de M. de Labroue, prélat également éloquent et vertueux, et qui dans un autre diocèse voisin, avait obtenu les mêmes succès par ses travaux apostoliques.

M. de Nesmond, à peine nommé à l'archevêché de Toulouse, avait désiré de nous appartenir, avec toute l'ardeur d'un véritable ami des lettres, qui les regardait, « non-seulement comme un délassement de ses »pénibles fonctions, mais comme une ressource utile »et un secours nécessaire, pour donner plus de force »et plus d'éclat au ministère de la parole. » Ainsi s'exprimait son panégyriste, M. de Cominhyan, le 19

juin 1727, lorsqu'il acquitta le plus légitime et le plus triste de tous les devoirs, au milieu de ses confrères, affligés jusqu'à la désolation de la mort prématurée de ce prélat illustre qui n'avait fait, pour ainsi dire, que se montrer parmi nous.

Sa place fut donnée à M. de Miran.

37.° M. DASSEZAT. 1727.

Voyez ci-dessous année 1728, *n.°* 39.

38.° M. DRUILLET, évêque de Bayonne. 1727.

Voyez ci-dessous année 1733, *n.°* 45.

39°. M. le président DE NUPCES. 1728.
M. DASSEZAT.

M. Dassezat et M. le président de Nupces, morts presque en même temps en 1728, étaient entrés le même jour à l'Académie, nommés par le Roi en 1694. Il paraît par l'éloge que M. de Cominhian fit du premier, et par celui que M. de Saget fit du second, qu'ils avaient à peu-près le même âge, les mêmes goûts, la même sagesse de conduite, et une austérité de mœurs qui assortit parfaitement la gravité des ministres de la justice, et dont on ne peut se départir, sans perdre de sa considération et de sa dignité. Les belles-lettres qu'ils avaient cultivées avec le même soin et la même attention, ne tenaient que le second rang dans les travaux de leur vie continuellement occupée. C'était pour se délasser qu'ils fréquentaient l'Académie, où leur esprit agréablement exercé ac-

quérait de nouvelles forces qui tournaient au profit de l'administration de la justice.

Le tableau de leurs talens et de leurs vertus suffisait pour leur éloge, dans le temps où leur mémoire était récente, et où chacun trouvait dans son souvenir, des traits intéressans de leur vie publique et particulière.

Pour que nous pussions partager dans toute son étendue ce sentiment d'admiration et de regrets, il faudrait que nous trouvassions dans ces éloges une notice détaillée des travaux et des événemens de leur longue vie. J'ai le regret de n'avoir pu, malgré mes recherches, en rien apprendre.

M. Dassezat eut pour successeur M. Marc-Antoine de Lombrail ; et M. de Nupces, M. de Rabaudi.



1729. 40.° M. DE LALOUBÈRE.

Après le fondateur inconnu, et l'illustre restauratrice du Collége de la gaie science, personne n'a rendu à cette institution des services plus essentiels, que l'auteur du voyage de Siam. Il la sauva d'une ruine infaillible, en lui faisant donner une existence légale, solide et indépendante; en quoi il eut besoin non-seulement d'un grand zèle, mais de toute la sagesse d'un homme accoutumé aux négociations, et qui savait que, pour opérer un grand bien, il faut souvent ménager les petits intérêts, et les fausses idées de l'amour-propre.

Laloubère fut à la fois le législateur et l'historien des Jeux Floraux. Les statuts qu'il dressa pour l'Académie étaient les meilleurs qu'on pût lui donner dans les circonstances de son établissement. Son traité de l'origine des Jeux Floraux contenait tout ce qu'il était permis d'en publier alors, sans compromettre la vérité et sans blesser aucune prétention. Dans ces deux ouvra-

ges tout était sagement combiné; tout jusqu'à la liste des mainteneurs. Il n'y manquait que son nom, qui aurait si bien figuré à côté de ceux de Tourreil, de Campistron et de Palaprat.

Il ne voulut pas devenir mainteneur, par son propre suffrage. L'Académie répara le tort que lui faisait cet excès de modestie, en lui destinant, dans sa première séance, la première place qui vaquerait. Il en était devenu titulaire, avant le 5 février 1700. Je n'ai aucune donnée, pour fixer, avec plus de précision, l'époque de la mort de M. Maleprade, qui fut le premier mainteneur que la mort nous enleva.

Laloubère naquit au mois de mars 1642. Son père était un des officiers principaux du présidial de Toulouse. Sa mère appartenait à une famille très-distinguée, qui, sortie de Toulouse, pour remplir à Paris et à la cour, les premiers emplois de la magistrature et du ministère, a été ramenée deux fois dans le lieu de son origine. C'est la famille dn Cardinal Bertrand, qui fut d'abord premier président du parlement de Toulouse, ensuite de celui de Paris, et enfin garde des sceaux sous Henri second.

Madame de Bertrand, mère de Laloubère, était une femme de mérite et d'un grand caractère. Ayant perdu son mari de bonne heure, elle s'appliqua à remplir, pour l'intérêt de son fils, deux très-grands objets, et elle y réussit. Les affaires que son mari lui laissa étaient embarrassées; elle les éclaircit et les mit en ordre; et pendant ces discussions, elle ne cessa pas de diriger l'éducation de son fils, de suivre et d'animer ses études dont, chaque jour, elle se faisait rendre un compte exact.

En parlant de ses progrès au Collége des jésuites qui furent ses instituteurs, on cite une tragédie latine dont le sujet était tiré de l'écriture sainte, et une comédie française imitée de Plaute. Ces deux ouvrages

qu'il supprima dans la suite, étaient sans doute médiocres; mais ils prouvent que celui qui les avait exécutés, faisait de bonnes études. Ce qui le prouve encore, c'est qu'il avait composé une Grammaire et des Racines grecqnes dans le goût de celles de Port-Royal; et je ne crains pas de dire que partout où se montrera un jeune homme de quinze ou seize ans, aussi avancé, on pourra en augurer qu'il obtiendra quelque distinction dans la république des lettres.

Je ne compterai pas non plus, parmi ses succès littéraires, les poësies légères, tendres et galantes dont il inonda la capitale, que les meilleurs artistes mettaient en musique et que tout le monde chantait. Pendant qu'il se prêtait ainsi à l'empressement des sociétés dans lesquelles il était répandu, il s'occupait d'objets sérieux. Il savait l'italien, l'espagnol et l'allemand; avec ces avances, il étudiait le droit public et les intérêts des princes. Ses lumières et son caractère lui donnèrent bientôt une réputation de sagesse et d'équité dont il recueillit le premier fruit dans une ambassade en Suisse. Il était secrétaire de cette ambassade, et l'on remarqua qu'il s'y était généralement fait estimer, *quoiqu'il ne bût que de l'eau*, disait l'ambassadeur qui lui rendait ce témoignage, (M. de Saint-Romain.)

Son voyage à Siam, la commission secrète dont il fut chargé en Espagne et en Portugal, appartiennent à l'histoire générale. La relation qu'il publia à son retour de Siam ne remplit pas l'attente de ceux qui aiment les choses merveilleuses, et il eut été bien aisé à Laloubère de se prévaloir du privilége si cher à tous ceux qui viennent de loin, de satisfaire cette curiosité. Mais tous les bons esprits lui surent gré de la candeur et de la simplicité avec lesquelles il parla de l'histoire et de la nature du pays, de la langue, des usages, des mœurs, de l'industrie et de la religion des habitans. On admira que, dans un court espace de trois mois,

depuis

depuis la fin de septembre 1637, jusqu'au mois de janvier de l'année suivante, il eut pu rassembler des notions si exactes sur ces objets importans.

Laloubère paraissait fixé à Paris. Il avait été reçu depuis peu à l'Académie française et à celle des inscriptions et belles-lettres, lorsqu'il fit à Toulouse ce voyage qui le rendit témoin de l'orgie révoltante qui avait été substituée à la fête des fleurs.

Il travailla dès-lors au projet dont l'exécution l'a placé parmi les bienfaiteurs de sa patrie, puisqu'il empêcha la ruine d'une institution si respectable par son antiquité, si utile par son objet, et dont Toulouse s'honorera, tant qu'on y conservera l'amour des lettres; tant qu'on y sentira la différence que mettent parmi les hommes, la barbarie et la culture de l'esprit.

Laloubère aimait sa patrie et avait toujours conservé le désir et le projet vague d'y finir ses jours. L'établissement de l'Académie augmenta ce désir et lui fit prendre la résolution fixe et invariable de quitter Paris, tandis qu'il avait encore de la force et de la santé, avant que la soixantième année le plaçât à l'entrée de la vieillesse.

A peine arrivé à Toulouse, il s'y maria, et ce fut à la famille de sa mère qu'il demanda la femme qui devait embellir ses derniers jours.

On croyait en général que toute l'occupation de Laloubère était dans ses travaux académiques, et dans les vers qui lui échappaient de temps en temps, et qui étaient toujours pleins de sens et de feu, d'une morale sage et délicate, souvent même d'une galanterie fine qui ne se ressentait pas de son âge. Ses amis savaient qu'il ne se permettait ces amusemens, que pour se délasser d'études très-sérieuses, s'occupant de mathématiques et s'y livrant avec assiduité; mais il n'en parlait qu'à ceux qui s'y intéressaient par goût et par amour de la science.

Le fruit de ses travaux fut *un traité de la résolution des équations* ou *de l'extraction de leurs racines*, ouvrage dont je suis hors d'état d'apprécier le mérite, qui ne fut publié qu'après sa mort, et qui obtint, entr'autres suffrages très-honorables, celui de Halley compatriote et ami de Newton, et qui a lui-même tant enrichi l'astronomie et les mathématiques. Au milieu de ces travaux arides, Laloubère plus capable que jamais de donner des conseils et des règles, pour la perfection de l'éloquence et de la poësie, en fournissait des modèles dans les conférences académiques, où il était d'une assiduité exemplaire.

Madame de Laloubère mourut un an avant lui et ne lui laissa point d'enfans Il poussa sa carrière jusqu'à sa quatre-vingt-septième année, ayant conservé jusqu'au dernier moment toute la force et toutes les grâces de son esprit. Tourreil était mort en 1715; Palaprat en 1721; Campistron en 1723; nous le perdîmes le 26 mars 1729. En apprenant sa mort, l'Académie prit la délibération suivante : « voulant don»ner des marques publiques de sa vénération et de sa »reconnaissance pour cet illustre Académicien, elle a »délibéré que son éloge serait fait en public, dans »la salle de l'Académie, avec toute la solennité »possible. »

Cette séance publique et solennelle eut lieu le 20 avril. L'éloge fut prononcé par M. de St.-Laurens qui était modérateur. Son discours appartenant dès-lors à l'Académie, M. de St.-Laurens le remit au secrétaire des assemblées, le priant d'attendre, pour le transcrire dans le registre, quelques changemens qu'il voulait y faire. Ces corrections n'étaient point faites, quand le temps d'imprimer le recueil fut venu. La modestie de M. de St.-Laurens devenant alors plus grande, il demanda un long délai, ayant le projet, disait-il, non de corriger,

mais de refaire l'éloge de M. de Laloubère. Les commissaires chargés de l'impression du recueil ne pouvant pas vaincre ses difficultés, en firent le sujet d'un rapport à une assemblée convoquée exprès. M. de St.-Laurens y proposa de ne plus rien imprimer des ouvrages des académiciens. L'assemblée réduisit cette proposition à la question de savoir quel délai on accorderait à M. de St.-Laurens, pour corriger ou pour refaire l'éloge de Laloubère. Comme il avait demandé six mois, et qu'il ne paraissait pas convenable que le recueil de 1729 fût imprimé, sans y mettre cet éloge, on suspendit cette impression, et l'on délibéra que le recueil de 1729 ne serait publié qu'avec celui de 1730.

Le 16 avril 1730, M. de St.-Laurens n'ayant pas remis un autre exemplaire de l'éloge de M. de Laloubère, et cherchant à éluder les demandes qui lui en étaient faites, le secrétaire des assemblées fit inscrire, dans le registre courant, l'exemplaire qu'il avait en dépôt, et le livra à la commission qui s'occupait de l'impression des deux recueils de 1729 et 1730.

M. de St.-Laurens était un homme d'esprit, un très-galant homme; mais la tournure de son esprit n'était pas celle de tout le monde; il se piquait de singularité, et cette singularité allait quelquefois jusqu'à la bizarrerie, jusqu'à l'oubli des convenances et des égards les plus essentiels.

Tout doit avoir des bornes dans le commerce de la vie. La modestie même la plus sincère peut devenir excessive. M. de St.-Laurens avait-il cru réellement que son ouvrage ne méritait pas l'impression? Il était en état de le rendre meilleur, et le temps lui en avait été donné. Craignait-il de s'aveugler sur le mérite de son ouvrage? Il pouvait le soumettre à la critique de quelqu'un de ses confrères, et se soumettre lui-même

aux conseils qu'on lui donnerait. Le pire de tous les partis était de s'obstiner à ne vouloir pas qu'on imprimât cet éloge, parce qu'après tout, dès qu'il avait voulu appartenir à une société savante; dès qu'il avait accepté sa confiance pour un tribut de louange qu'il était indispensable de payer avec solennité; il était lié aux délibérations de l'Académie; rien ne pouvait le dispenser d'y obéir. D'ailleurs un éloge prononcé au nom de l'Académie dont il n'était que l'organe, appartenait à l'Académie, qui l'ayant adopté, pour la manifestation de ses sentimens, pouvait seule en disposer à son gré, le publier ou le retenir dans ses archives.

Ces idées étaient trop saines, pour convenir parfaitement à quelqu'un qui se complaisait dans ses opinions particulières, dont la volonté n'était pas maniable, et qui aurait tout sacrifié à l'intérêt de n'avoir pas le démenti, dans cette affaire. Je puis parler ainsi, après le scandale de sa conduite, et l'étrange parti qu'il prit de se mettre en procès avec l'Académie.

Elle avait un privilége, pour l'impression des *pièces*, *ouvrages*, *recueils* et *résultats de ses assemblées*; et ses causes étant commises à la grand'chambre du parlement, aucun autre juge n'en pouvait connaître, sans attenter à cette autorité. M. de St.-Laurens, conseiller de grand'chambre, mainteneur de l'Académie, sans qualité pour disposer du discours qu'il avait prononcé, méconnaissant et l'autorité du parlement, et les droits de l'Académie, et le respect qu'il devait à ses délibérations, s'adressa au lieutenant principal de la sénéchaussée, pour demander qu'il fût fait inhibitions et défenses d'imprimer et de débiter l'éloge de M. de Laloubère, composé par lui; et il obtint une ordonnance conforme à sa demande. Cet éloge était déjà

imprimé et tous les exemplaires étaient tirés, lorsque cette ordonnance fut signifiée à l'imprimeur qui s'empressa d'en donner avis à l'Académie.

On était persuadé que M. de St.-Laurens, quoi qu'il pût arriver, soutiendrait cette démarche, et ne craindrait pas d'ajouter de nouveaux manquemens aux torts si graves qu'il avait déjà. Ce travers de son esprit laissait subsister l'estime qu'on avait pour son mérite; et cependant cette affaire, si elle se suivait, ne pouvait finir que par une destitution qui, dans une société telle que la nôtre, serait plus pénible, peut-être, pour ceux qui auraient à la prononcer, que pour celui qui la subirait, quoique bien méritée. Une commission composée de quiuze mainteneurs connus par leur sagesse, dont plusieurs étaient pris parmi les officiers les plus respectables du parlement, pensa qu'après une pareille démarche, M. de St.-Laurens renonçait à l'Académie. Peut-être pensa-t-elle aussi que son discours ne méritait pas l'intérêt qu'on avait attaché à sa publication. Dès-lors pourquoi suivre au conseil du Roi un procès en réglement de juges, dont le résultat ne pouvait pas être satisfaisant, quelle que fût la décision ? Il valait donc mieux le terminer, sans discussion judiciaire. Il fut verbalement convenu, qu'on détruirait tous les exemplaires de ce discours; que la planche de l'imprimeur serait rompue; qu'on ne le ferait pas réimprimer; que M. de St.-Laurens ne reparaîtrait plus à l'Académie; que néanmoins son nom resterait sur la liste des mainteneurs. Ces conventions furent ensevelies dans un profond silence, et à la mort de M. de St.-Laurens, l'orateur chargé de faire son éloge, ne souleva qu'à demi ce voile mystérieux.

Pendant les agitations qui précédèrent cet arrangement, les deux recueils de 1729 et de 1730 avaient été publiés en un seul volume, et l'on y avait inséré l'avis

suivant : « Quoique le public ne trouve point dans ce »recueil l'éloge de feu M. de Laboubère, prononcé le »20 avril 1729, par M. de St.-Laurens, il ne fera pas »l'injustice à l'Académie des Jeux Floraux de croire »que cette compagnie ait voulu ne point faire paraître »publiquement les marques de sa vénération et de sa »reconnaissance ; mais des raisons particulières l'ont »empêchée *jusqu'à présent*, de faire imprimer ce dis-»cours. »

Cette publication qu'on croyait alors n'être que retardée, devint impossible, lorsqu'il eut été convenu que le discours de M. de St.-Laurens ne paraîtrait pas dans les recueils académiques. Mais comment se dispensa-t-on de le remplacer par un autre ? Il n'est jamais trop tard, même après quatre-vingts ans, pour réparer de pareilles omissions, et je l'aurais entrepris, quand même je n'aurais pas été appelé, par les circonstances, à remplir d'autres lacunes de même genre.

Nous ne devons jamais oublier que Laloubère est le véritable fondateur de l'Académie, le second restaurateur, le sauveur des Jeux Floraux. Notre institution n'était que languissante; elle n'avait point d'ennemis, lorsque Clémence Isaure la releva ; mais elle allait périr, lorsque Laloubère lui donna l'appui d'une main toute puissante. La dotation de Clémence Isaure ranima cette institution ; mais cette dotation déjà envahie, puisqu'elle était détournée de son objet, fut rendue par Laloubère, à la destination que Clémence Isaure lui avait donnée...... Et le buste de Laloubère n'a pas encore été placé dans ce temple (1) ! Quel est l'illustre toulousain qui a rendu un plus signalé service à ce capitole, à la ville palladienne, à l'heureuse contrée

(1) La galerie des illustres toulousains,

sur laquelle nous étendons son influence littéraire?

Campistron et Tourreil, furent ses amis et ses émules, dans les sentiers de la gloire littéraire. En arrivant dans ce panthéon, ils y désignèrent sa place. Fermat le réclame aussi, comme un des flambeaux qui éclairèrent la route des sciences exactes. Catel, s'il pouvait revivre, abjurerait entre ses mains l'erreur inconcevable qui le porta à chercher, dans la nuit des temps, une fondation dont l'époque était encore récente. Lafaille, qui reconnaissait Laloubère pour son maître, l'aurait placé lui-même, s'il lui eut survécu, dans cette galerie dont il conçut la première idée, et dont l'exécution fut également un de ses bienfaits.

Il n'est jamais trop tard, j'aime à le répéter, pour honorer la mémoire de ceux qui ont rendu de grands services à leur patrie. Peut-être même vaut-il mieux que ces apothéoses soient le fruit d'un long souvenir. La voix publique qui s'est fait entendre pendant plus d'un demi siècle, ou qui se réveille après un long repos, est plus imposante et a plus de pouvoir, que les accens d'une douleur, ou de toute autre impression récente. Elle n'aura pas retenti en vain, dans cette enceinte. Le conseil municipal partageant les vues de son chef qui est un de nos mainteneurs, et qui, dans son ambition pour la prospérité de Toulouse, met en première ligne la gloire littéraire, entendra, avec intérêt et reconnaissance ce second éveil (1) que nous lui donnons, sur les honneurs que la patrie réclame pour un de ses illustres citoyensr

La place de mainteneur, vacante par la mort de Laloubère, fut donnée à M. de Crillon, archevêque de Toulouse.

(1) Le premiea regarde Pierre-Paul Riquet,

1730. 41°. M. DE COUFOULENS.

M. le président de Coufoulens enlevé à la fleur de son âge, et lorsqu'à peine il avait pris place parmi les mainteneurs, ne donnait encore que des espérances; mais elles étaient fondées sur son zèle pour l'Académie, sur l'ardeur avec laquelle il suivait ses études, sur un discernement exquis qui dans nos assemblées, ainsi qu'au palais, donnait un grand poids à ses avis et inspirait une grande confiance. M. de Rabaudi qui jetta quelques fleurs sur son tombeau, parle aussi de sa grande fortune et de ses aumônes abondantes dont le secret qui n'avait été confié à personne, se manifesta après sa mort, par le dénuement d'un très-grand nombre de malheureux dont il avait été la ressource.

Il eut pour successeur M. de Stadens.



1730. 42°. M. MONTAUDIER.

Voyez ci-dessous, n°. 51, *année* 1739.



1733. 43°. MM. DE NOLET, père et fils.

M. de Nolet le père était trésorier de France, lorsque Louis XIV le comprit dans la nomination des mainteneurs de l'Académie. Il mourut en 1713. Son fils qui fut aussi un de nos mainteneurs, mourut en 1733. M. d'Aldéguier, chevalier d'honneur, chargé de faire l'éloge de celui-ci, dit un mot de M. de Nolet le père, et ce mot est un éloge parfait.

»Ce beau génie, ce parfait académicien que nous »regretons depuis si long-temps; cet homme qui sut »joindre à la finesse, à l'enjouement et à la délicatesse

»de l'esprit une grace, une disposition merveilleuse »pour tous les exercices du corps, heureux assemblage, »qui le rendit et l'admiration de son temps, et les »délices des personnes avec qui il était en société !

»Que ne nous promettaient pas ces grands modèles »pour celui qui fait aujourd'hui le juste sujet de nos »regrets !

»Décidé par un goût de famille, ou peut-être saisi »par un attrait presqu'insurmontable, il se tourna vers »cet art enchanteur, qui sous l'expression figurée du »chant d'Orphée et d'Amphion, a fait dire que la »science mélodieuse des sons était au dessus de toutes »les autres, comme étant la figure de l'accord et de »l'harmonie que l'auteur de la nature a établis sur »toutes les choses créées.

»Malgré la noblesse de cet art, que M. de Nolet »aima presque jusqu'à l'excès; malgré les grands pro»grès qu'il y faisait tous les jours, il ne laissa pas de »craindre que ce ne fût une tache dans sa vie, d'en »faire son unique occupation. Conduit, pour ainsi »dire, par le rapport et la liaison de cette science »avec la poësie, il n'eut pas de peine à revenir sur »lui-même, et rappelant avec plaisir les doctes leçons »qu'il avait reçues dans sa jeunesse, il reprit pour les »belles-lettres, le même goût qu'il avait eu auparavant, »et qu'il avait suivi avec tant de succès.

»Toutes ces heureuses dispositions devaient infailli»blement le rapprocher de vous. Aussi le vites-vous »bientôt rechercher avec empressement l'honneur d'oc»cuper une place dans cette Académie. Il eut le bon»heur d'y être admis, et vous le reçutes, Messieurs, »avec l'applaudissement que son nom, déjà si recom»mandable lui donnait lieu d'espérer.

»Ses talens, son exactitude et son assiduité à nos »exercices, avaient parfaitement justifié votre choix. »Quelle douceur et quelle modestie n'avait-il pas, lors-

»qu'il portait son jugement dans nos travaux littérai-»res ? Il n'est plus ce digne confrère ! La mort vient »de nous l'enlever, au milieu de ses années. Donnons-»lui les regrets qui lui sont si légitimement dus : mais »rappelons-nous en même-temps que plus nos pertes »sont grandes, plus nous devons renouveller notre »attention à les réparer. En nommant à la place va-»cante par la mort de M. de Nolet, tâchons, Messieurs, »de faire un choix digne de nous et de celui que nous »avons perdu. »

M. de Nolet le père avait eu pour successeur M. de Sapte du Pujet, M. de Ponsan succéda à M. de Nolet le fils.

1733. ## 44.° M. le Chevalier de CATELLAN, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

M. le chevalier de Catellan appartenait à une des familles les plus anciennes de Toulouse., qui a donné plusieurs évêques à l'église et un très-grand nombre de magistrats au parlement. Son oncle M. l'abbé de Catellan qui laissa un recueil d'arrêts très-estimé, avait été aidé dans ce travail, par son père qui était doyen du parlement, par son frère qui était président aux enquêtes, par deux de ses neveux qui y étaient con-seillers; ce qui formait, dit Bretonnier, un petit sénat domestique, dans lequel aurait fort bien figuré aussi M. le chevalier de Catellan quoique militaire. Il fut le rédacteur de ce recueil de jurisprudence, écrit d'une manière simple, bien claire, toujours correcte, et il l'enrichit d'une préface écrite avec plus de soin encore, et qui annonce que c'est l'ouvrage d'un esprit cultivé et d'une plume exercée.

Compris dans les lettres patentes de 1694, on l'au-rait sans doute nommé dès-lors secrétaire perpétuel de

l'Académie, si des motifs d'une politique bien entendue n'avaient pas appelé à cet office M. Lafaille qui ne pouvait guère, à raison de son grand âge, en faire les fonctions. Aussi ne fut-ce qu'en 1711, que l'Académie eut véritablement un secrétaire perpétuel. Ce fut alors que nos registres qui n'étaient encore que des listes des académiciens présens à chaque séance, devinrent le dépôt qui devait fournir des matériaux à notre histoire.

Le détail de ses travaux académiques serait ici inutile. Qu'il me suffise de dire que son zèle se soutint avec la même activité, jusques dans l'extrême vieillesse.

Mademoiselle de Catellan dont les poësies embellirent si souvent nos fêtes, était sa proche parente. Les mêmes goûts et les mêmes études resserèrent entr'eux les liens du sang. Née à Narbonne, elle était venue à Toulouse, faire une visite à M. le président de Catellan. Couronnée aux Jeux Floraux, pour la première fois en 1717, elle prolongea son séjour à Toulouse, obtint de nouveaux succès, et enchantée d'une ville, où l'on rendait à ses talens une justice si éclatante, sa visite qui ne devait être que de quelques mois, se prolongea pendant trente ans. Elle mourut au château de la Masquere, en 1745. L'éloge de M. le chevalier de Catellan fut prononcé par M. Lardos, chef du consistoire, qui comme académicien-né, assistant assiduement à nos assemblées et se trouvant sous-modérateur, ambitionna de jeter les fleurs de son éloquence, sur la tombe de ce respectable et précieux académicien.

M. de Catellan eut pour successeur, dans la place de mainteneur, M. d'Aiguebere; et dans celle de secrétaire perpétuel, M. le chevalier d'Aliez.

1733. 45°. M. DRUILLET DE MONTLAUR, Président aux Enquêtes.

M. DRUILLET, Évêque de Bayonne, son frère.

M. le Président DRUILLET leur père.

»M. l'Évêque de Bayonne, disait M. de Saget, le »19 décembre 1727, montra, dès ses premières an»nées, un esprit vif et pénétrant, un désir de tout »savoir, joint à une grande facilité pour tout appren»dre; une mémoire également docile et fidèle, enfin »un goût de préférence pour toutes les connaissances »utiles, qui lui faisait rejetter tout ce qui n'était qu'a»musement.

»Avec de si heureuses dispositions, il ne put que »faire des progrès rapides dans ses premières études: »poësie, histoire, éloquence, tout fut parcouru avec »avidité.

»Dans le dessein de se consacrer à la religion, il »joignit aux connaissances humaines l'étude des »sciences divines.

»Dès-lors plongé dans une retraite profonde, il ne »se montra presque plus, que pour instruire des peu»ples toujours avides de l'entendre.

»Ses premiers essais, dans la prédication, rempli»rent avec avantage les grandes idées qu'on avait de lui. »Louis-le-Grand si attentif au choix des ouvriers »évangéliques, l'appela dans la capitale de son royau»me, pour faire paraître son zèle et ses talens dans un »plus beau jour. La prédication eut toujours pour lui »le même attrait: il ne crut pas qu'en devenant évê»que, il dut cesser d'être apôtre. Toulouse sa patrie »admira son zèle et vit avec joie dans un de ses citoyens

»la véhémence des Chrysostomes, la douce énergie des »Baziles et les autres qualités éminentes qui avaient »formé les grands hommes de l'église naissante.

»Le Roi l'avait mis sur la liste de nos mainteneurs »en 1694. Mais l'Académie ne profita pas long-temps »de ses lumières; devenu évêque, il se livra tout entier »au peuple confié à ses soins, et ce devoir le premier »de tous, il l'a rempli sans relâche jusqu'à la fin de sa »vie, nous laissant pour consolation, le souvenir de »ses vertus, et le bonheur de voir parmi nous M. »Druillet de Montlaur son frère, en qui l'Académie »espère trouver un grand dédommagement de cette »perte immense. »

Ce dédommagement lui manqua bientôt. Cinq ans ne s'étaient pas encore écoulés, lorsque l'Académie eut à rendre les mêmes devoirs à M. Druillet de Montlaur. M. le chevalier d'Aliez qui prononça son éloge le 23 décembre 1733 y joignit celui de M. et de Mme la présidente Druillet.

»Le digne confrère à qui nous venons rendre les »derniers devoirs dut le jour à M. le président Druillet, »ce génie heureux qui se distingua parmi nous, par »son amour pour les belles-lettres et son assiduité à »nos exercices; se rendit recommandable dans la ma- »gistrature par son zèle et par son exactitude à en »remplir les devoirs. La fécondité de son esprit nous »enrichissait d'observations et d'ouvrages; la délica- »tesse de son goût nous guidait; et il nous charmait »en même-temps par sa candeur, son affabilité, l'amé- »nité et les agrémens de sa conversation.

»Sa mère était cette femme célèbre à qui la nature »semblait avoir prodigué tous ses dons, les graces, »les talens de l'esprit, les qualités du cœur. Le com- »merce assidu qu'elle eut avec les muses, celui qu'elle »entretint toujours avec nous, nous la faisaient à juste

»titre regarder comme un de nos biens les plus pré-»cieux. Elle remporta autant de couronnes dans nos »Jeux, qu'elle y présenta d'ouvrages. Tous les genres »de poësie simple et aisée lui furent familiers. Elle »excella surtout dans ceux qui, quoique bornés à met-»tre heureusement en œuvre, une pensée, un trait, »un sentiment, ne laissent pas d'être regardés comme »des chefs-d'œuvre de l'esprit, d'être avidement reçus »du public, de servir à animer la joie et les plaisirs. »Elle produisait ces sortes d'ouvrages en se jouant, et »lorsqu'on les attendait le moins; souvent dans l'ins-»tant même, qu'on les lui demandait. On n'était point »surpris qu'ils fussent remplis de goût et de délicatesse; »Madame Druillet en avait atteint la perfection; mais »on l'était avec raison d'y trouver toutes les graces du »tour, qui d'ordinaire, sont le fruit du travail et de »l'application.

»Elle fit les délices de sa patrie, et l'on vit chez elle, »par un heureux accord, le goût de la belle littérature »et celui des plaisirs aller de front, s'il m'est permis »de parler ainsi, et se prêter de mutuels secours: »On y vit ce qu'il y avait de plus brillant et de plus »aimable dans cette ville, regarder comme une faveur »d'être reçu parmi les gens de lettres, aux heures qui »leur étaient particuliérement destinées, rechercher »sa société et l'amitié de ces personnes d'un caractère »simple et modeste, que le seul mérite de l'esprit et »des sentimens y faisait admettre et y rendait assidus.

»Le vif desir de voir et d'admirer de près une grande »princesse, de qui la bienveillance fit depuis son plus »grand éloge, attirèrent Madame Druillet à la cour »de sceaux, et à Paris, où elle a terminé sa car-»rière »

»M. le président Druillet de Montlaur, prit d'abord »le parti des armes. L'accès qu'il eut le bonheur de »trouver auprès d'un grand prince alors général des

»galères lui fit embrasser ce service. A peine arrivé »à la fleur de son âge, il parvint à être lieutenant des »galères.

»Une longue paix lui donna la liberté de revoir sa »patrie, et d'y faire son séjour pendant plusieurs an- »nées. Les soins que demandèrent de lui le grand âge »et les infirmités d'un père digne de toute sa tendresse, »l'y fixèrent enfin. C'est alors que nous l'acquimes »dans cette compagnie. Nous ne craignimes pas que »l'amour des plaisirs, naturels à son âge, le dérobât »à nos occupations : nous savions trop que l'esprit et »le goût ne pouvaient point rester oisifs dans le temple »des muses, qu'il habitait, où toutes les conversations »servaient à entretenir ce goût, où l'émulation d'écrire »était sans cesse excitée. Celle de nos occupations pour »laquelle M. Druillet de Montlaur témoigna le plus »d'empressement, fut le jugement des ouvrages qui »nous sont présentés pour les prix : il y a été long- »temps assidu. Outre le penchant qu'il avait pour la »dissertation, il était surtout sensible à l'honneur qui »revient à l'Académie de l'exactitude et de la justice »de ses jugemens : il regardait comme un devoir es- »sentiel de ne point s'en écarter.

»La grande délicatesse de goût peut faire quelquefois »pencher vers la sévérité. Il saisissait d'abord le beau »des ouvrages, et lui donnait sa première attention; »mais il fallait aussi quelquefois lui demander grâce »pour les endroits faibles. Des circonstances particu- »lières et des engagemens de famille, le déterminèrent »à se faire recevoir à la charge de président aux en- »quêtes, que son père avait si bien remplie. On peut »dire de la magistrature, que c'est un joug qu'il faut »s'accoutumer à porter dès sa jeunesse; néanmoins, »par sa pénétration, son discernement, son applica- »tion et sa droiture, M. Druillet s'y acquit bientôt »l'estime et l'approbation du public.

»Tombé dans une maladie de langueur, long-temps »avant sa mort, il s'interdisit tout autre commerce, »que celui des personnes nécessaires pour les soins »d'une santé qui s'affaiblissait tous les jours, et pour »l'aider à consommer le sacrifice de sa vie dans toute »la ferveur du zèle et de la piété.»

M. Druillet, évêque de Bayonne, eut pour successeur M. de Coufoulens.

M. le président Druillet de Montlaur, M. Lardos.

M. le président de Druillet, leur père, M. de Mariotte.

1735. 46.° M. le Président DE RESSÉGUIER.

Voyez ci-dessous n.° 135, *année* 1811.

1736. 47.° M. DE RANCHIN-LAVERGNE.

Voyez ci-dessous n°. 50, *année*

1736. 48.° M. le Président D'ORBESSAN.

Voyez ci-dessous, n.° 116, *année* 1800.

1737. 49.° M. DE PAPUS-LACASSAGNERE.

«M. de Papus-Lacassagnere, issu d'une ancienne »famille de robe, qui s'est soutenue avec distinction »dans le parlement de Toulouse, jusques dans ces »derniers temps, reçut la plus heureuse éducation. Il »y répondit par de rapides progrès dans ses premières »études, par son goût, par l'application, par une mé-»moire dont on raconte des prodiges, par l'innocence »et la pureté de ses mœurs. Toutes ces qualités furent

»regardées

»regardées par les personnes qu'il consulta sur le parti »qu'il devait prendre, comme une espèce de vocation »à l'état ecclésiastique; touché lui-même de la sain-»teté de cet état, il désira ardemment de l'embrasser.»

Le crédit de sa famille et les espérances qu'il donnait, le firent pourvoir d'un canonicat dans l'église de St. Sernin; il alla faire son cours de théologie à Paris, il y cultiva aussi le goût qu'il avait pour les lettres, et commença à s'exercer dans l'éloquence de la chaire avant d'être promu aux ordres sacrés. C'était à une époque, où les ministres de la parole la portaient à sa plus haute perfection. L'éclat de ses succès fit désirer à sa famille, de l'entendre sur une des chaires de Toulouse. Il y obtint les mêmes applaudissemens qu'à Paris, mais il en arrêta le cours, en se bornant à un genre d'instruction plus simple, plus apostolique, plus propre à raffermir les fidèles dans les principes de la morale chrétienne, et dans les voies du salut.

Qui n'eût cru que M. de Papus par ses talens dont il faisait un si saint usage, par son zèle et ses vertus courageuses, était destiné à être un apôtre; que sa vie entière allait être consacrée à évangéliser les pauvres, et les riches, à les guider, et à les soutenir dans les sentiers de la foi et dans la pratique des bonnes œuvres? Ce fut lorsqu'il se livrait aux efforts de ce zèle, avec une sorte d'abandon, qu'il lui vint des scrupules sur sa vocation. La sainteté de cet état l'effraya. Ses doutes et son effroi vinrent de son goût pour les sciences humaines, si vif et si impétueux, qu'il avait tous les caractères d'une grande passion. Ne pouvant ni la vaincre, ni admettre aucun partage, dans l'idée qu'il avait conçue des fonctions de son état, et s'y regardant d'hors et déjà comme un serviteur inutile, il se décida à n'être qu'un simple fidèle, trop heureux de pouvoir faire son salut, loin de se croire appelé à procurer celui des autres.

En refusant d'avancer dans le saint ministère, il voulut néanmoins tenir à l'état ecclésiastique, sous une forme moins austère ; mais qui prescrivît aussi de grandes obligations. Il reçut le cordon et la croix de l'ordre de St. Lazare, et il fut fidèle, toute sa vie, à remplir un devoir dont il avait l'habitude, la récitation journalière des offices de l'église.

Il contracta, dans le même temps, une obligation plus douce et plus conforme à ses goûts. Il fut reçu dans la famille de Clémence Isaure. « Assidu à nos »exercices, disait dans son éloge M. le chevalier »d'Aliez, il y porta le goût exquis, la pénétration et »la profondeur d'esprit qui lui étaient naturelles ; il y »porta sur-tout une parfaite connaissance de la langue. »Maître dans l'art de parler et d'écrire, il donna un »nouvel éclat à l'Académie, toutes les fois qu'il se fit »entendre dans nos actions publiques.

»La trop grande contention d'esprit, et l'application »que demandent les sciences abstraites et métaphysiques, »pour lesquelles M. de Papus avait un attrait particu-»lier, nuisirent à sa santé. Il tomba dans un état de »langueur qui fit désespérer de ses jours. Sa fidélité »aux principes de son premier état, et aux saintes »pratiques de celui qu'il avait embrassé depuis, en-»tretinrent dans son cœur les sentimens d'une fervente »piété.

»C'est à ces sentimens qu'il dut la fermeté et le »courage qu'il a montrés aux approches de la mort, et »qui l'ont soutenu dans ce passage qui n'a rien que »de consolant pour une ame chrétienne. »

Il eut pour successeur M. Duclos.

50.° M. DE RANCHIN-LAVERGNE. 1738.

M. DE RANCHIN-MONTREDON, son frère.

M. le président de Ranchin, qui mourut en 1692, était maître des Jeux Floraux, et il avait vu son fils aîné, M. de Montredon, parvenir au même grade, et s'asseoir à côté de lui dans les Jeux de Clémence Isaure. M. de Lavergne, son frère, se montra avec le même avantage dans les concours de l'Académie. Le premier avait été reçu mainteneur en 1704, et celui-ci en 1715. Leur mort fut plus rapprochée. M. de Lavergne ne survécut pas deux ans à son frère aîné.

M. de Ponsan, qui fit l'éloge de M. de Montredon, le 25 avril 1736, s'exprimait ainsi :

«Ces dignes enfans d'un illustre père ont marché »sur ses traces, ils ont sucé avec lui le goût et l'amour »des belles-lettres; mais en profitant des exemples et des »maximes domestiques, ils ont cherché dans leurs études à se remplir de sentimens d'honneur et de probité, autant qu'à acquérir des connaissances.

»M. de Montredon a fait pendant long-temps le »plaisir des compagnies les plus choisies : il avait »dans l'esprit un tour vif et singulier, qui rendait intéressant tout ce qu'il disait. Dès sa plus tendre enfance, les belles-lettres avaient été sa principale occupation. Son goût naturel s'était perfectionné dans »la société de madame la présidente Druillet.»

Ce fut M. le chevalier d'Aliez qui prononça l'éloge de son frère, le 9 janvier 1738.

«M. de Lavergne destiné dès ses plus jeunes ans »à la profession des armes, entra dans la maison de »M. le Prince de Nassau, qui fit prendre un soin »particulier de son éducation. Il ne fut pas plutôt en

»état de servir, que l'Électeur de Brandebourg, de-»puis Roi de Prusse, voulut former, à l'exemple de »nos Rois, une compagnie de gentilshommes d'élite »pour la garde de sa personne, et le mit au nombre de »ces jeunes guerriers dont il demaudait que les in-»clinations nobles et généreuses répondissent à leur air »noble et martial.

»Les bonnes qualités de M. de Lavergne lui attirè-»rent bientôt l'amitié de ses camarades : il s'accoutuma »à leurs mœurs et à leurs manières, jusques à prendre »leur caractère froid et sérieux, qu'il a toujours con-»servé depuis ; et qui annonçait sa prudence, sa mo-»dération et la solidité de son esprit.

»Un goût naturel lui faisait rechercher avec avidité »les chefs-d'œuvre de littérature que la France pro-»duisit pendant ce règne fécond en merveilles, qui »fera à jamais la gloire de notre nation. Ces études ra-»nimèrent en lui l'amour de la patrie, qui ne s'efface »jamais dans les cœurs français. Ce penchant devint »même si fort dans M. de Lavergne, qu'au mépris de »l'avancement de sa fortune, il abandonna ces terres »étrangères, et revint, encore à la fleur de son âge, dans »le lieu de sa naissance.

«Il y trouva un frère chéri, entièrement dévoué aux »muses. Les personnes les plus polies étaient, dans »ce temps, heureusement tournées à faire leurs délices »de la culture des lettres. Il accourt vers cette maison »qui vous a donné plusieurs confrères, l'ornement de ce »corps; (1) il y est reçu comme un fils adoptif; il y pro-»fite de tout ce que son esprit pouvait acquérir de goût »et de lumières : son talent pour l'art d'écrire s'y dé-»veloppe : on l'enhardit à travailler pour vos prix, et »ses premiers essais entraînent vos suffrages. Des succès »aussi rapides inspirèrent à plusieurs d'entre vous, »Messieurs, de le voir de près, et vous le jugeâtes »digne de vous être associé.

(1) M. Druillet.

»Vous vous souvenez, Messieurs, qu'il portait la mo-»destie jusqu'à l'excès, et qu'il fallut toutes vos ins-»tances pour l'obliger à parler en public, lorsque son »tour était venu. Combien dignement ne s'en ac-»quittait-il pas ? Il montra toujours que les sujets »les plus difficiles et les plus délicats n'étaient pas au-»dessus de ses forces. »

La place de M. de Montredon fut donnée à M. l'Abbé Prades celle de M. de Lavergne à M. Daspe de Meillan.

51.° M. D'ADVISARD, d'abord Avocat-Général, ensuite Conseiller d'honneur au parlement de Toulouse. 1738.

«N'attendez pas ici, Messieurs, disait M. de »Gaillac, qui prononça cet éloge le 23 décembre »1738, que je vous parle de cette longue suite d'aïeux »dont M. d'Advisard pouvait se vanter de descendre : »ce n'est point aux vertus de ses ancêtres, c'est à ses »qualités personnelles qu'il dut l'honneur de vous être »associé. La rapidité des progrès qu'il fit dans l'étude »des lois le rendit recommandable à son prince même, »et par une grâce aussi singulière qu'honorable pour »ses talens, il lui confia dans son quatrième lustre, et la »conservation des lois du royaume, et les intérêts de »ses peuples, emploi digne en effet de la force de ses »sentimens et de la sagacité de son esprit.

»A des occupations si graves M. d'Advisard sut join-»dre des délassemens utiles; et malgré la fougue d'une »jeunesse que l'attrait des plaisirs entraîne presque »toujours, les belles-lettres occupèrent la plus grande »partie de son loisir. Vous vous applaudissiez, Messieurs,

»depuis long-temps de l'avoir parmi vous, lorsque des »affaires importantes l'enlevèrent à sa patrie.

»Un prince et une princesse dont la cour florissante »était l'asile des gens de lettres (1), lui donnèrent bien- »tôt des marques de l'estime la plus particulière, et le »firent entrer dans leurs secrets les plus intimes. La »reconnaissance de M. d'Advisard égala la confiance »dont ils l'honoraient, et son attachement alla jusqu'à »partager leurs disgraces : mais des jours plus sereins »ayant succédé à ces temps de trouble et de tempêtes, »nous le revîmes encore plusieurs fois parmi nous cher- »cher dans le sein des muses cette paix et cette tran- »quillité inconnues dans le tumulte et les agitations »d'une cour.

»Rien ne semblait devoir nous le ravir encore, »lorsqu'après avoir obtenu, par une nouvelle grâce, la »récompense due à ses services (2), il revola vers ces »lieux où son penchant et ses désirs l'entraînaient sans »cesse malgré lui.

»C'est là qu'après avoir donné à son illustre pro- »tecteur de nouvelles marques de son zèle et de ce »noble désintéressement qui lui fit toujours négliger »jusqu'à sa fortune, il fut contraint de donner des »larmes à la perte d'un prince qui l'honorait de sa fa- »miliarité. Les regrets de M. d'Advisard furent le terme »de sa vie. »

Il eut pour successeur M. l'abbé de Cambon, depuis évêque de Mirepoix.

---

(1) La cour de sceaux. (2) Un office de Conseiller d'honneur.

52.° M. CORMOULS, Avocat. 1739.

Voyez ci-desssous n.° 67, *année* 1752.

53°. M. DELHERM. 1739.

Voyez ci-dessous n°. 70, *année* 1754.

54.° M. DE CAZAUBON. 1739.

La meilleure preuve que je puisse donner des talens de M. de Cazaubon, est l'éloge de M. d'Auterive et celui de M. l'abbé Compaing, qu'il prononça en 1718. Il n'y a qu'un littérateur instruit et exercé, qui puisse écrire avec cette simplicité, cette élégance et cette correction. La douceur et la sagesse de son style, étaient l'expression de son caractère et de ses qualités sociales; M. l'abbé Prades, chargé par l'Académie de lui payer un juste tribut de louanges, commence par le tableau de ses qualités et de ses vertus; « par la »raison, dit-il, que nous mettons la vertu avant les »talens, et les qualités de l'esprit après celles du cœur; »le goût et la culture des lettres, qui nous lient, sup- »posent l'estime et un mérite qu'elles relèvent, mais »qu'elles seules ne donnent pas; elles sont l'occasion, »non l'unique cause de la société qui se forme entre »nous.

»Ce caractère d'honnête homme, si reconnu dans »notre confrère, ne lui ôtait certainement rien de ce »que la nature, une parfaite connaissance des règles »de l'éloquence et de la poësie, et la leoture des bons »livres lui avaient donné. Sa modestie en pouvait cacher »une partie; mais l'académicien se décélait toujours; »on le reconnaissait, on le trouvait partout. Je ne sais

» quoi de noble, mêlé à une douceur remplie de grâces, » donnait du charme à tous ses discours. Pour comble » de gloire, M. de Cazaubon, chéri des hommes, l'a » été de Dieu d'une manière à nous rendre sa mémoire » à jamais respectable. »

Sa place fut donnée à M. de Caraman, lieutenant-général.

1739. 55.° M. DE LOMBRAIL-ROCHEMONTÈS.

Voyez ci-dessous n.° 71, *année* 1755.

1739. 56.° M. DE SAPTE.

Voyez ci-dessous, *n.°* 126, *année* 1808.

1740. 57.° M. le Président D'ASPE.

Voyez ci-dessous, *n.°* 88, *année* 1770.

1742. 58.° M. l'Abbé DE TOURNIER.

M. l'Abbé de Tournier, docteur en théologie, en disputa une chaire n'ayant que 23 ans, n'aspirant qu'à la mériter, sachant bien qu'à raison de sa grande jeunesse il ne l'obtiendrait pas. Après cette dispute honorable, et qui lui valut le témoignage d'estime le plus flatteur, il alla à Paris se consacrer aux missions apostoliques. Il avait des liaisons d'amitié avec M. de Labrosse, qui fut depuis évêque de Mirepoix. Il en forma avec Bossuet, juste appréciateur de tout genre de mérite, de celui sur-tout qui se fondait sur le zèle et la défense de la religion.

Rendu à sa patrie, après avoir exercé pendant

plusieurs années ce ministère apostolique, il fut pourvu d'un office de conseiller-clerc au parlement, et peu de temps après, le Roi le comprit dans la liste des mainteneurs nommés par les lettres-patentes de 1694. L'activité de son zèle suffisait à tout. On eût cru au palais que tout son temps était consacré à la jurisprudence. Son assiduité à l'Académie, et la part qu'il prenait à nos exercices, auraient pu faire supposer que l'amour des lettres l'avait arraché à toute autre occupation ; et cependant les œuvres de sa charité évangélique passaient toujours avant ses autres devoirs. «Je me hâte, »disait M. d'Estadens, qui prononça son éloge le 6 juillet 1742, de passer aux plus nobles effets de sa charité. Vous me prévenez, Messieurs, cette maison (1) »que son zèle pour la gloire de Dieu consacra à la pé- »nitence, se présente à vos yeux. M. l'abbé de Tournier »ouvrit cet asile aux regrets et à la confusion salutaire »des personnes du sexe, souvent plus imprudentes que »coupables, et moins esclaves de leurs passions que »victimes de leur faiblesse.

»Vous vous rappelez, Messieurs, ces jours, où le »Tout-puissant (2), toujours impénétrable dans ses »desseins, parut appesantir son bras, sur ce monument »de sa grande charité, et le livra à la fureur des eaux. »Il fut détruit. Un homme vraiment apostolique (3), »qui portait les paroles du salut dans cette sainte »maison, vit les eaux grossir autour de lui. Il vit périr »successivement ces filles pénitentes : il se vit périr »lui-même; mais sa foi triompha. Son zèle ne se ra- »lentit pas : il ne cessa d'exalter la miséricorde de »de Dieu, que lorsqu'il cessa de vivre.

»La ruine d'une maison si chère affligea M. l'abbé »de Tournier, mais ne l'accabla pas. Les difficultés du

---

(1) Le bon Pasteur.

(2) L'inondation de 1727. (3) Le Père Badou, de la Doctrine Chrétienne, fameux Missionnaire.

»rétablissement ne rebutèrent ni son zèle, ni sa con-»fiance. Si c'est l'œuvre de Dieu, disait-il, elle res-»suscitera ; si c'est l'œuvre de l'homme, elle est dé-»truite sans retour. Cette maison est rétablie. M. l'abbé »de Tournier a eu la consolation de voir que Dieu lui-»même conduisait son ouvrage.

»M. l'abbé de Tournier est mort le 10 juin 1742. »Il souffrit de grandes douleurs : sa patience fut celle »d'un héros chrétien. Il a légué aux pauvres la pro-»priété de ses biens, ils en avaient eu la jouissance »pendant sa vie. »

Sa place fut donnée à M. de la Roche-Aymont.

1742. 59°. M. le Président DE CAULET.

Voyez ci-dessous n.° 72, année 1756.

1743. 60.° M. DUBUISSON-D'AUSSONNE.

Quand M. d'Aussonne témoigna son désir d'entrer à l'Académie, il se présenta avec la recommandation de plusieurs couronnes qu'il avait remportées dans nos Jeux. Outre les belles-lettres, il avait étudié l'histoire et les mathématiques. La preuve de ses talens résultait encore du succès de plusieurs négociations dont il avait été chargé par la confiance de Louis XIV. M. le Comte, qui prononça son éloge, le 16 juillet 1743, le présente comme le plus assidu et le plus obligeant de tous les académiciens. Il parle aussi de la noblesse et de l'ancienneté de sa race, « connue de tout le monde »dans nos provinces, où la maison de Dubuisson est »établie depuis si long-temps, et dans cette ville où »des monumens publics et à jamais durables nous »l'apprennent. »

La place de M. d'Aussonne fut donnée à M. le président de Caulet.

61.° M. LARDOS.

1743.

M. DE SAGET.

M. Lardos était un de ces avocats qui jettent un grand éclat pendant leur vie, et qui laissent après eux de longs souvenirs, dans le barreau dont ils soutinrent la réputation. Lorsque j'arrivai au barreau de Toulouse, tous ceux qui avaient alors l'âge auquel je suis parvenu, l'avaient vu, avaient travaillé avec lui dans leur jeunesse, et ils n'en parlaient qu'avec le respect et la vénération qu'inspirent de grands talens, de vastes connaissances, et cette parfaite rectitude de jugement qui est la première qualité d'un jurisconsulte. M. Lardos avait été capitoul, pour la première fois en 1719. Etant devenu chef du consistoire en 1733, il ne regarda pas le titre d'académicien-né comme une vaine décoration. Pendant l'année de ce second capitoulat, il fut assidu à nos séances; il en partagea les travaux, et se trouvant sous-modérateur, dans une circonstance très-marquante : lorsque l'Académie eut le malheur de perdre M. le chevalier de Catellan, M. Lardos fut chargé d'exprimer nos regrets d'une si grande perte, et s'acquitta de ce devoir avec un intérêt et un zèle qui ajoutèrent infiniment à l'estime que ses talens et son caractère avaient inspirée. «Associé, »disait-il, pendant le cours de cette année, à cette »illustre compagnie, non par votre choix, mais par »une charge qui, entre les grands avantages qu'elle »procure, ne voit rien au-dessus de cette prérogative, »je sens que ce bien passager, qui suffit pour vous »connaître, ne suffit pas pour vous imiter et vous »suivre.»

Tandis que M. Lardos parlait avec cette modestie, chaque mainteneur formait dans son ame le vœu de

se l'attacher par un titre personnel ; et la place de M. le président Druillet de Monlaur, devenue vacante, quelque mois après, lui fut donnée tout d'une voix. Cette unanimité de suffrages était moins un choix qu'une confirmation.

L'administration de M. Lardos, capitoul, avait été deux fois applaudie. Appelé au capitoulat pour la troisième fois, il était encore chef du consistoire, en 1743, lorsqu'il mourut justement regretté du barreau, de l'Académie et de la municipalité.

M. de Saget, Académicien laborieux et très-zèlé, prononça l'éloge de M. Lardos. Le discours d'un avocat-général, naturellement éloquent, qui avait fait de l'éloquence une étude approfondie, et qui, dans le barreau dont il était membre, avait été souvent témoin des triomphes d'un avocat renommé par le talent de la parole et par la force de sa raison, un tel discours, retraçant l'impression que produisaient les compositions oratoires de M. Lardos, serait un monument précieux pour l'histoire du barreau de Toulouse, et pour celle de l'Académie. J'ai surtout regretté que cet éloge ne nous ait pas été transmis, en lisant ceux de M. le président de Nupces, et de M. Druillet, évêque de Bayonne, que M. de Saget avait prononcés auparavant, et en lisant encore la semonce et l'éloge de Clémence Isaure, qui le signalèrent très-avantageusement la première année de son arrivée à l'Académie.

M. Lardos eut pour successeur M. de Lamotte; et M. de Saget, M. Jamme.



62.° M. DE MARIOTTE. 1751.

M. de Mariotte naquit à Toulouse le 21 octobre 1685. Son père était greffier des états. Il suivit le barreau pendant quelque temps, et prit ensuite un office de trésorier de France. L'étude des lettres l'occupait essentiellement.

«Il écrivait avec beaucoup d'élégance et de pureté, »dit M. de Ponsan, qui prononça son éloge le 14 juin »1748. Toutes les finesses et les délicatesses de la langue »française lui étaient connues; il parlait très-bien; il »avait si bien perdu l'accent de sa province, dans le »cours de ses premières études faites à Paris, que lorsqu'il »y retourna vingt ans après, on crut qu'il n'avait pas »quitté la capitale. Sa manière d'écrire lui mérita un »honneur digne d'être remarqué. Son nom est com»pris dans le tableau des auteurs dont on a employé »l'autorité, pour la composition du dictionnaire uni»versel de la langue française (1). Plusieurs phrases et »diverses locutions prises dans ses ouvrages sont rap»portées pour exemple dans ce dictionnaire.»

Pour son premier essai d'éloquencee, M. de Mariotte entra dans la lice de nos Jeux en 1706, et les suffrages furent balancés entre son discours et celui du poëte Roi, qui obtint le prix; mais l'année suivante, M. de Mariotte le lui enleva. « Tous les suffrages se réunirent pour le »nommer, le 2 juin 1713, à une place de mainteneur »vacante par la mort de M. de Valette, en 1715, il »fut choisi, par l'Académie, pour prononcer l'oraison »funèbre de Louis XIV.

»Il quitta Toulouse, en 1731, pour aller s'établir »à Paris, au grand regret de sa famille, de ses amis et »de ses confrères.

---

(1) Dictionnaire de Trévoux.

« Il avait eu toujours la vue très-mauvaise ; il la per-
» dit absolument. Ce cruel accident n'altéra ni sa gaité, ni sa douceur. Il eut cette double conformité de malheur et de bon caractère avec Lamothe-Houdard, son ami ; et comme lui encore il n'interrompit pas ses études.

» Il s'était accoutumé à cet état d'infirmité, et il aurait encore coulé d'heureux jours, par cet emploi de son temps, et par les soins d'une compagne douce, agréable et attentive à tout ce qui pouvait lui plaire ; lorsque la petite-vérole, presque toujours meurtrière dans la vieillesse, l'enleva comme un coup de foudre à l'âge de soixante-trois ans. »

Il eut pour successeur M. du Puget.

1749. 63°. M. LEMAZUYER.

Voyez ci-dessus n.° 118, *année* 1807.

1750. 64.° M. DE FUMEL.

M. le chevalier d'Aliez, qui prononça son éloge le 12 janvier 1750, le peint ainsi : « M. le comte de Fumel, issu d'une famille de très-ancienne noblesse, puisa dans le sang de ses ancêtres la noblesse de sentimens qu'il a toujours montrée dans sa conduite. Gai et plein de candeur dans le commerce ordinaire ; il était généreux, et quoique porté à la magnificence, simple et modeste dans son maintien et dans ses manières. Il s'exprimait toujours avec justesse, avec précision et dans les meilleurs termes. L'intelligence qu'il montrait dans la lecture des ouvrages, était capable d'éclairer et de guider en quelque façon l'esprit de ceux qui l'écoutaient. On sait quel était son talent pour le genre épistolaire, talent si peu commun. Il

»réussissait encore dans les ouvrages de poësie, d'un »caractère simple et gracieux.

»Après une longue maladie dont il a soutenu les »souffrances avec une patience et une résignation vrai»ment chrétiennes, montrant jusqu'au dernier moment »de sa vie, des sentimens de religion qui ont fait l'édi»fication publique; il est mort le 12 décembre 1749.»

Sa place fut donnée à M. l'Abbé d'Aufrery.

65.° M. SOUBEIRAN DE SCOPON. 1750.

M. Soubeiran-de Scopon partage avec Clémence Isaure la gloire d'avoir donné un nouveau lustre au Collége de la gaie science. Elle n'avait fondé que des prix de poësie; ce ne fut que par les lettres-patentes de 1694, que l'églantine devint un prix d'éloquence; mais elle ne valait que 250 f., et n'était pas comptée parmi les fleurs qui donnent le droit de demander des lettres de maître de nos Jeux. M. Soubeiran de Scopon, qui avait cultivé l'éloquence, et s'était montré très-éloquent à l'Académie, ainsi qu'au barreau, crut qu'il était important pour l'émulation littéraire et pour la gloire de nos concours, de donner à l'églantine une valeur au moins égale à celle de l'amaranthe. L'Académie entra avec reconnaissance dans les vues d'un mainteneur si généreux; sa fondation fut acceptée. Il y consacra une rente perpétuelle de 200 f. qui lui était due par la ville de Toulouse. Louis XV autorisa, par des lettres-patentes, l'augmentation donnée à la valeur de l'églantine, et la délibération de l'Académie portant que celui qui l'aurait remportée trois fois, pourrait obtenir des lettres de *Maître ès Jeux Floraux*.

M. de Scopon était né à Toulouse le 18 janvier 1699. Destiné à la profession d'avocat, il obtint de grands succès au barreau, et néanmoins il inter-

rompit les exercices de cette profession, pour aller à Paris se livrer à son goût pour les lettres.

Quelques jugemens qu'il publia sur des ouvrages estimés, lui acquirent la réputation d'homme de goût. Dans un voyage qu'il fit en Hollande et en Angleterre, il fut recherché par les savans et les littérateurs, nommément par Jacques Saurin, le Massillon des protestans. Saurin, dans la force de l'âge et au milieu du plus grand éclat de sa brillante réputation, s'attacha à ce jeune homme, enchanté de trouver en lui le même genre d'éloquence qu'il avait adopté, et un talent pour la déclamation porté au plus haut degré.

De retour à Toulouse en 1726, M. de Scopon reprit les exercices du barreau, uniquement pour obéir à son père, qui, enfin touché de cette soumission, et content de ses nouveaux succès, le laissa libre de suivre son goût exclusif pour les belles-lettres.

Séduit par son talent de savoir donner à la prose un ton élevé, noble et harmonieux, il avait cru, comme Lamothe, qu'il était possible de faire réussir une tragédie en prose. Il avait même osé écrire en faveur de ce faux systême, contre le discours de Voltaire sur la tragédie. Mais s'il s'exerça dans ce genre, il eut la sagesse de ne pas publier ses essais. Il fit imprimer une lettre sur l'histoire de Madame de Luz, et un examen des confessions du comte de ***, romans de Duclos. Il voulut lutter aussi contre lui, en publiant des considérations sur les mœurs; mais trop d'austérité dans les principes, et un peu de monotonie dans le style, nuisirent au succès de cet ouvrage; tandis que l'*examen des confessions* avait parfaitement réussi, par la gaité d'une critique vive, mais décente, pleine d'esprit, de goût, de sel et de finesse. Un autre ouvrage de lui, intitulé *caractère de la véritable grandeur*, publié en 1746, avait été également très-bien accueilli, quoiqu'il y eut mis, peut-être, un peu trop de son austère philosophie.

M.

M. de Scopon, quoique très-attaché à sa patrie, sentait que, pour mettre la dernière main à son ouvrage, il avait besoin des conseils et de la société journalière de ceux qui se sont entièrement dévoués à la culture des lettres et des sciences. Ne vivant désormais que pour ces douces occupations, et brûlant du désir d'obtenir une place honorable parmi les écrivains qui font, des sciences morales, l'objet principal de leurs méditations, il partit pour Paris, après la mort de son père et de sa mère, pour aller y fixer son domicile. Il y était à peine établi, qu'une apoplexie foudroyante l'enleva aux lettres et à la tendresse de sa famille, le 12 février 1751. Il venait de compléter sa cinquante-deuxième année.

J'eus le bonheur, en 1810, de trouver son portrait, que l'Académie a fait placer dans la salle de ses assemblées particulières. Il était un des successeurs de M. de Malepeyre. Le hasard a voulu que la même place ait été occupée par deux mainteneurs, dont l'un a fondé le lis, et l'autre a donné plus de relief à la destination de l'églantine.

La terre de Scopon avait appartenu plus anciennement à M. Pierre Julien, mainteneur des anciens Jeux Floraux, et l'un des beaux esprits dont les poësies embellissaient la fête des Fleurs. Le propriétaire actuel de cette terre, digne descendant d'un noble et antique troubadour, et qui joint à ces talens héréditaires, le goût et l'amour de tous les arts, a voulu consacrer le souvenir de Clémence Isaure dans le jardin de Scopon, où elle fut si souvent et si heureusement invoquée. (1) Au milieu d'un parterre, où sont exclusivement cultivés l'amaranthe, l'églantine, le lis, la

(1) C'est au château et dans les jardins de Scopon, que M. Treneuil, maître des Jeux Floraux, composa dans sa jeunesse ; la plupart des ouvrages qui furent couronnés dans nos concours.

violette et le souci, s'élève une colonne de marbre blanc, qui, pour toute inscription, porte le nom de *Clémence Isaure*.

M. Soubeiran de Scopon eut pour successeur M. Castilhon.

1751. 66.° M. LE COMTE, Chev.r d'honneur.

Voyez ci-dessous, *année* 1787, n.° 106.

1752. 67.° M. DUCLOS, M. MONTAUDIER, M. CORMOULS, } Avocats.

M. Cormouls et M. Montaudier, avec les mêmes qualités et les mêmes talens, suivirent la même carrière, et obtinrent des succès également éclatans dans le barreau de Toulouse, dans l'administration municipale; aux états de Languedoc, où ils furent députés comme capitouls, et à l'Académie dont les travaux s'accrurent par leur assiduité, et dont les séances publiques furent toujours très-brillantes, lorsque l'un d'eux y portait la parole.

Plus jeune que M. Montaudier, M. Cormouls se retira plutôt que lui de l'audience, et acquit un nouveau genre de gloire, par la composition de mémoires savans, d'une discussion profonde, et toujours écrits avec correction, avec élégance, et d'un ton noble et élevé.

M. Duclos, qui parut au barreau après eux, cultiva, dès sa première jeunesse, l'éloquence et la poésie, et en fit l'objet principal de ses méditations. « Témoin et admirateur de ses talens, disait M. le président de Caulet, qui prononça son éloge le 23 juin

» 1752, j'ai vu souvent la douce persuasion couler de » ses lèvres; j'ai été, avec tous ses auditeurs, attendri, » ému, agité à son gré. Il eut peut-être atteint la per» fection de son art, s'il avait été moins orateur. »

Cetre observation est très-juste. Il est des causes où l'orateur doit se renfermer dans les termes d'une argumentatión ferme et vigoureuse; et dans celles où il est permis d'employer les mouvemens de l'éloquence, il faut parler principalement à la raison; il faut que le jurisconsulte s'y montre toujours; comme l'homme d'état, dans les discussions politiques, et le théologien, dans l'éloquence de la chaire.

M. Duclos fut toujours plus orateur que jurisconsulte, plus académicien qu'avocat. Il mourut pauvre, ainsi que Patru qui avait obtenu plus de considération à l'Académie française, qu'au barreau de Paris, avec néanmoins quelque différence dans cette triste conformité. M. Duclos conserva jusqu'à la fin de ses jours, la propriété de sa trop grande bibliothèque; tandis que Patru ne dut qu'à la générosité de Boileau, la jouissance de ses livres qui composaient aussi tout son patrimoine.

L'abus que M. Duclos fit des moyens oratoires eut dans le barreau de Toulouse, la conséquence plus fâcheuse d'y décrier les succès académiques, et d'y enraciner l'opinion absurde, qu'un homme de lettres ne pouvait pas être avocat distingué. Il fallut tout l'ascendant du mérite de M. Veruy et de M. Lacroix, pour ramener à des idées plus saines, des légistes prévenus et intéressés, sans doute, à écarter la supériorité que la culture des lettres doit donner à tout esprit droit et d'une trempe vigoureuse. Voyez ci-dessous les éloges de M. Verny et de M. Lacroix.

La place de M. Montaudier fut donnée à M. de Paraza.

Celle de M. Cormouls, à M. de Miramont.

Celle de M. Duclos, à M. de Montégut. H 2

1753.

68°. M. DE LOPÈS.

M. de Lopès vécut plus de quatre-vingts ans ; et il fut aveugle pendant les trente dernières années de sa vie. Il eut cette conformité avec Lamothe-Houdart, et avec son ami M. de Mariotte, plus malheureux sans doute que l'un et l'autre, puisqu'il n'avait pas les moyens d'acheter les secours d'un secrétaire lecteur. Mais la providence qui nous donne toujours des consolations proportionnées aux maux qu'elle nous envoie, avait muni l'ame de M. de Lopès de toute la force que peuvent inspirer une foi vive et une parfaite résignation. Sa grande piété n'était pas l'effet du repentir et des regrets qui arrivent tôt ou tard, après une vie licencieuse ; c'était la suite de son naturel, de son éducation, et de la constante pureté de ses mœurs.

Son père était juge criminel de la sénéchaussée de Toulouse ; sa famille était originaire d'Espagne ; mais depuis très-long temps elle était naturalisée en France ; en 1542 elle avait eu un capitoul.

M. du Puget, qui prononça son éloge, le 2 mars 1753, parle d'un recueil de poësies sacrées, et d'autres que je n'oserais appeler profanes ; mais dont l'objet moral n'appartenait pas directement à la religion. Ce recueil qui sans doute alors était répandu, n'existe pas pour nous ; son panégyriste ne craint pas d'en parler avec une grande estime aux contemporains de M. de Lopès. Il atteste aussi comme témoin oculaire, et témoin bien à portée de s'instruire, que M. de Lopès fut un académicien zélé et assidu, connaissant à fond les belles-lettres latines, et prononçant toujours en juge éclairé sur les ouvrages du concours.

M. de Lopès eut pour successeur, M. le président d'Orbessan.

69.° M. DE RABAUDI. 1754.

«M. Pierre de Rabaudi, disait M. l'abbé d'Aufrery, »qui prononça son éloge le 22 février 1754, naquit »à Toulouse le 9 mars 1702. Sa famille avait donné »des magistrats respectables au parlement, et à une »charge que les Comtes de Toulouse créèrent pour les »représenter (1). Il allia, dès son enfance, la vivacité »et la sagesse. Un penchant secret le portait à l'étude, »dans cet âge tendre où des plaisirs aussi vifs qu'in-»nocens entraînent et captivent. Grave et sérieux parmi »ses condisciples, on eut dit qu'il ne conversait »avec eux que pour les instruire : il était l'arbitre de »leurs petits différends.

»Il fit ses premières études dans le Collége des Pères »Doctrinaires de Toulouse. Peu de temps après il alla »perfectionner, dans la patrie commune des talens, ceux »qu'il avait reçus de la nature.

»A la mort de son père, il revint à Toulouse, y »fit ses études de droit, après quoi il fut pourvu de la »charge de Viguier. Cette charge lui donnait une place »distinguée dans le conseil de ville, qui lui fut rede-»vable souvent de ses plus sages délibérations; aussi »ne voulut-on point être privé de ses lumières. Lorsque »la Viguerie fut supprimée, on lui conserva le droit »de suffrage qu'il avait auparavant.

»Les lettres faisaient ses plus chères délices, et quoi-»qu'il ne leur consacrât que des momens qu'on peut trou-»ver au sein même des plus laborieux emplois, il voulut »prendre avec elles des engagemens plus solennels; »il demanda d'être admis parmi vous, Messieurs, et »l'Académie, en le nommant, fit un choix digne »d'elle.

»Les discours qu'il prononça dans nos séances

(1) La charge de Viguier (*vicarius.*)

»publiques sont un des principaux ornemens de nos »recueils. Sage dans ses mœurs et modéré dans ses »désirs, il n'ambitionna les dons de la fortune, que »pour se procurer tout ce qui pouvait étendre ses con- »naissances; le revenu modique dont il jouissait, avant »d'avoir recueilli, par succession, les biens de sa fa- »mille, ne l'empêcha pas de former un cabinet de »livres considérable. Il joignit, à la passion qu'ils lui »avaient inspirée, une extrême facilité à les prêter. Il »savait que l'esprit a ses besoins, ainsi que le corps; et »que si c'est un crime, dans la société, de n'être riche »que pour soi, c'en est un aussi dans l'empire des let- »tres, d'entasser des trésors dont on ne laisse plus rien »sortir, et de refuser ces utiles secours au génie, qui »s'éteint quelquefois parce qu'il en est privé.

»Après la suppression de sa charge, M. de Rabaudi »s'était retiré à sa maison de campagne, près de Tou- »louse, pour y goûter un loisir plus philosophique, »lorsqu'il fut atteint d'une apoplexie. Il mit en Dieu »seul toute sa confiance; et se prépara à lui faire le »sacrifice de sa vie.

»Les sentimens de religion dont il ne s'était jamais »écarté, le soutinrent dans ces momens si redouta- »bles pour le pécheur impénitent, mais si consolans »pour le juste affligé; il réunit toutes ses forces, et »son ame se roidit contre les approches de la mort »qu'il sut envisager en philosophe et en chrétien. Il »mourut le 29 du mois de janvier 1754.»

M. de Rabaudi eut pour successeur M. Delpy.



70. M. D'OUVRIER, } Conseillers au parlement. 1754.
M. DELHERM,

Il y eut entre M. Delherm et M. d'Ouvrier une grande conformité d'idées, de goûts et de sentimens. Ils étaient de même âge; leurs familles étaient anciennes et considérées dans la robe; ils avaient embrassé le même état; l'amour des lettres et de la jurisprudence avait donné à leurs études une distinction qui leur fit ouvrir, presqu'en même temps, les portes du Palais et celles de l'Académie.

Ils marchaient d'un même pas dans cette double carrière, qui fut si courte pour M. Delherm, et que M. d'Ouvrier prolongea jusqu'à l'extrême vieillesse. Tous deux la terminèrent par une mort très-chrétienne et très-édifiante. M. d'Ouvrier avait pour la gloire de l'Académie un zèle et un attachement que je ne puis mieux célébrer, qu'en répétant ce que disait M. de Ponsan, lorsqu'il prononça son éloge le 28 juin 1754.

«C'est le premier de nos confrères, qui, à sa mort, »a témoigné son affection à cette compagnie; il lui en »a donné des marques particulières, par un présent de »livres précieux (les Œuvres de Virgile, d'Horace, »de Térence, in-folio, impression du Louvre.)»

On pouvait augurer de là, que M. de Ponsan n'oublierait pas l'Académie dans son testament. Voyez ci-dessous n.° 126.

La place de M. Delherm fut donnée à M. de Villars-Lugein.

Celle de M. d'Ouvrier à M. de Lafage-Saint-Amadou.

1755. 71.° M. DE LOMBRAIL (Marc-Antoine.
M. DE LOMBRAIL-ROCHEMONTÉS.
M. DE LOMBRAIL-LASALVETAT.

M. le chevalier de Catellan, qui prononça l'éloge de M. de Lombrail-Lasalvetat, ne nous apprend rien de sa famille, de sa vie privée, de sa vie publique; mais après avoir parlé en général de ses qualités morales et de ses vertus chrétiennes, il s'applique à faire connaître la tournure particulière de son esprit.

»On voyait briller en lui, dit-il, un goût exquis, »un esprit d'une trempe singulière; mais d'une sin»gularité qui, sans le rendre trop bizarre, le caracté»rise au contraire très-agréablement, et le distingue »avec honneur, quand il est soutenu par une grande »justesse..... Lorsque les sujets paraissaient épuisés par »les réflexions de ceux qui avaient parlé avant M. de »Lombrail, les siennes étaient si particulières, si nou»velles, si naturelles, que l'on entrait dans son sens »et dans sa pensée, avec autant de plaisir que de »surprise.»

De pareils incidents devaient jetter beaucoup d'intérêt dans les discussions académiques. M. de Lombrail était très-assidu, soit au jugnment des ouvrages, soit aux exercices ordinaires, et cette assiduité si utile est dans la bouche de l'orateur un sujet particulier de regrets.



M. l'abbé Prades qui prononça l'éloge de M. Lombrail de Rochemontés, le 23 juillet 1739, s'exprime ainsi:

«Dans sa jeunesse il aima et cultiva les belles»lettres avec empressement. Ce goût que favorisaient »d'heureux talens, lui fit rechercher l'honneur d'avoir »une place parmi vous.

»Doué d'une intelligence supérieure dans les af-»faires, et d'une habileté admirable à les manier, »devenant plus utile et nécessaire au palais; le magis-»trat en lui n'absorbait pas l'homme de lettres; mais »le palais absorbant tout son temps et tous ses loisirs, »il fut perdu pour nos exercices. »

M. le président de Caulet fut aussi succinct dans l'éloge de M. Marc-Antoine de Lombrail. Le voici tel qu'il le prononça, je n'en ai pas retranché une syllabe.

»Il est né à Toulouse en 1685. Sa famille est con-»nue dans cette ville par les magistrats célèbres qu'elle »a donnés au parlement, et par ses alliances aux pre-»mières maisons de la province. Les graces que M. de »Lombrail devait à la nature, les talens de son esprit, »les connaissances dont il l'avait enrichi, lui méri-»tèrent une place à l'Académie: il y fut reçu en 1727 »Vous le savez, Messieurs, nous n'avons jamais eu à »nous plaindre que de son absence; mais pouvions-»nous n'en pas admirer les motifs? Rendu à lui-même, »occupé de tout ce que la religion a de respectable, »notre confrère avait choisi une retraite presqu'impé-»nétrable, et n'avait conservé d'autres liens qu'un »petit nombre d'amis. Sa rare modestie nous a privés »de la connaissance de sa vie retirée, et nous en a dé-»robé les détails édifians. Il est mort le 8 janvier »1755.

La place de M. de Lombrail-Lasalvetat fut donnée à M. Druillet-de-Montlaur.

Celle de M. de Lombrail-Rochemontés, à M. de Garaud.

Celle de M. Marc-Antoine de Lombrail, à M. de Crussol.

1755. ## 72°. M. DUMAS D'AIGUEBÈRE.

Si Laloubère avait eu moins de célébrité, et que son éloge n'eût dû attirer l'attention que de ses confrères et de ses concitoyens, il est à croire que M. de Saint-Laurens eut été moins difficile, et qu'après quelques corrections, il aurait consenti à laisser imprimer son discours, dans nos recueils.

M. de Bardi, chargé vingt-cinq ans après, comme modérateur de l'Académie, de prononcer l'éloge de M. d'Aiguebère, eut les mêmes syndéreses, quand il fut question de le faire imprimer. Il était incapable de rien mettre dans ses refus, qui ressemblât aux procédés de M. de Saint-Laurens ; mais, soit adresse de sa part, ou négligence de la part des commissaires chargés de l'édition du recueil, il éluda leurs demandes, jusqu'à ce qu'enfin il pût dire avec vérité, que son manuscrit s'était perdu.

Si je n'avais consulté que les intérêts de mon amour-propre, j'aurais mis à profit ces exemples de leur méfiance; mais l'Académie ne voulant pas laisser un si grand vide dans son histoire, j'ai dû ne consulter que mon zèle, et compter sur l'indulgence qu'obtient toujours la fidélité à remplir ses devoirs.

M. Jean Dumas d'Aiguebère naquit le 6 septembre 1692, à Florence, où son père était fixé depuis son mariage avec la fille du comte de Lorenzi, ministre du Grand-Duc de Toscane. Sa famille était originaire de Toulouse. Un de ses oncles y était conseiller au parlement et sous-doyen de cette compgnie. Ce magistrat dont l'âge était avancé, et qui n'avait point d'enfans, s'empressa d'attirer auprès de lui le jeune d'Aigubère, et quand le temps fut venu de faire ses études, il l'envoya à Paris, au Collége de Louis-le-Grand. C'est là que M. d'Aiguebère connut Voltaire ;

là se forma cette liaison que l'amour de l'étude et des lettres rendit intime et durable.

En quittant le Collége, M. d'Aiguebère, destiné à la magistrature, vint faire son droit à Toulouse, fut reçu conseiller au parlement, et retourna ensuite à Paris, où il était réclamé, et par Voltaire et par son autre ami, M. de Cideville. M. d'Argental le présenta à Madame la Duchesse du Maine, qui, également enchantée de son esprit et de sa gaité, chercha à lui rendre agréable le séjour de Sceaux, rendez-vous de tous les beaux esprits, et de tous les talens distingués.

M. d'Aiguebère fournit au théâtre particulier de Sceaux, une foule de ces pièces de circonstance qui, sans contribuer à la gloire littéraire, font le charme des sociétés choisies, où l'on sait goûter et apprécier les plaisirs de l'esprit.

C'était assez pour l'ambition de M. d'Aiguebère; mais ses amis voulaient qu'il aspirât à tout ce que les succès littéraires ont de plus brillant et de plus flatteur. M. de Cideville prétendait que sa gaité, son esprit d'observation, et son habilité à saisir les ridicules, l'appelaient à faire des comédies. Voltaire plus attenif à l'élévation de ses idées, à la noblesse de son style et à la profonde sensibilité de son ame, croyait qu'il devait aspirer, avant tout, aux lauriers de Melpomène.

D'autre part, Mouret dont la musique embellissait les fêtes si connues sous le nom de *Nuits de Sceaux*, lui demandait un opéra. Ce fut pour répondre à la fois à ces instances si vives et si obligeantes, qu'il imagina de composer une pièce qui renfermât une tragédie, une comédie et un opéra. C'est en exécutant ce plan, qu'il fit jouer en 1729, d'abord à Sceaux et ensuite sur le théâtre français, sa pièce *des trois spectacles*, composée de *Polixène*, tragédie, de *l'Avare amoureux*, comédie, et de *Pan et Doris*, pastorale-opéra, que Mouret avait mise en musique.

La singularité du spectacle, le mérite d'avoir renfermé dans un seul acte, tout le sujet de Polixène, le bon comique de l'Avare amoureux, et la nouveauté d'un opéra chanté par les acteurs du théâtre français ; tout concourut au succès prodigieux de cette pièce. Tous les journaux contemporains la célébrèrent ; partout on exprima le vœu de voir M. d'Aiguebère, dont l'esprit était propre à tout, travailler pour les trois grands théâtres de la capitale ; car il faut remarquer qu'il se montra aussi au théâtre italien, en y faisant jouer la parodie qu'il avait faite lui-même de sa tragédie de Polixène.

Il voulait borner là ses travaux dramatiques, pressé par son devoir et par sa famille de venir à Toulouse se livrer à de plus sérieuses occupations. Il céda cependant aux instances de Madame la Duchesse du Maine, en tirant des contes d'Hamilton, une comédie intitulée *le Prince de Noisi*, qui fut jouée à Sceaux, et ensuite sur le théâtre français en 1730.

Après cet acte de complaisance, il s'arracha aux charmes de la capitale, aux délices de la cour de Sceaux, aux séductions de la gloire littéraire, pour venir à Toulouse se livrer à ses fonctions de magistrat, avec la perspective des nobles délassemens qu'il trouverait dans le temple de Clémence Isaure.

L'Académie qui l'avait couronné deux fois, et lui avait adjugé, dans les concours de 1715 et 1716, la plus brillante de ses fleurs (1), s'empressa, lorsqu'elle eut le malheur de perdre M. le chevalier de Catellan, en 1733, de lui donner M. d'Aiguebère, pour successeur, ne croyant pas qu'il lui fût possible de réparer plus dignement cette grande perte. Il est à remarquer que M. de Cideville, qui était aussi, et homme de

(1) L'Ode qui remporta l'amaranthe en 1715, est intitulée : L'OR ; celle qui remporta le même prix en 1716, a pour titre : LES GRACES.

lettres, et conseiller au parlement, quitta, de son côté, et Paris, et Voltaire, et la cour de Sceaux, pour aller à Rouen remplir ses devoirs de juge, et y jetter les fondemens d'une Académie de belles-lettres.

Ils ne s'étaient pas séparés sans retour. L'amitié les ramenait souvent, l'un et l'autre, auprès de Voltaire ; et pour ne rien perdre du bonheur de ces réunions momentanées, les trois amis logeaient ensemble, partageant leurs temps entre l'étude, et les plaisirs que tous les trois recherchèrent toujours, dans la société d'un monde brillant, et des personnes les plus aimables et les plus instruites.

M. d'Aiguebère était à Toulouse en 1743. C'est à lui que Voltaire écrivit le succès de Mérope, et tout ce qu'eut de singulier la première représentation de cette belle tragédie.

Ces relations de M. d'Aiguebère avec le plus grand poëte et le premier écrivain de son siècle, animant l'intérêt des conférences académiques, inspirèrent le projet de lui donner des lettres de *Maître ès Jeux Floraux*. Sensible à cet hommage et flatté de cette distinction, Voltaire fit à l'Académie la réponse la plus gracieuse, et lui envoya six exemplaires d'une nouvelle édition de la Henriade. Deux ans après, en 1749, mourut Madame du Chatelet. C'est dans le sein de M. d'Aiguebère, que Voltaire déposa sa douleur ; c'est dans son amitié qu'il en chercha la consolation. Il le rappelle à Paris avec instance, pour habiter sous le même toit que lui. A cet effet, il lui offre de se charger des détails de son établissement. Après lui avoir parlé de Madame Denis : « Si vous vous voulez, lui dit-il, »nous nous chargerons de vous acheter des meubles »pour votre appartement. Il me semble que vous êtes »fait, pour qu'on ait soin de vous. Je vous avoue que »ce serait pour moi une consolation bien chère, de »passer avec vous le reste de mes jours. »

M. d'Aiguebère alla voir son ami, dans un moment où cette consolation lui était nécessaire ; mais il ne lui sacrifia, ni ses goûts, ni ses devoirs. Il revint à Toulouse, plus attaché que jamais à ses fonctions de magistrat, qu'il remplissait avec une supériorité non contestée, et à l'Académie, où son assiduité et ses travaux ranimaient l'émulation, et y préparaient une époque brillante qui commença avec la seconde moitié du dernier siècle. La même année que M. de Pompignan prononça, dans la séance du 3 mai, l'éloge de Clémence Isaure, M. d'Aiguebère avait fait l'ouverture du Collége de la gaie science, et dans une *semonce* qui respirait le bon goût des temps antiques, il avait enseigné que le bons sens est la première qualité de toute composition littéraire, sans exception.

Une société de jeunes littérateurs qui avaient pris un nom trop modeste, et que Marmontel, qui en était membre, appelle *la petite Académie*, après avoir obtenu des succès multipliés dans nos concours, fut comme *transfusée*, si je puis m'exprimer ainsi, dans la famille de Clémence Isaure. Là étaient M. de Pegueiroles, M. le chevalier de Rességuier, M. l'abbé d'Aufrery, M. Castilhon, M. d'Orbessan, M. du Puget, M. de Montégut, M. Verni, M. de Reganhac, M. de Sauveterre, M. Lacroix, qui devinrent tous ou mainteneurs, ou maîtres, des Jeux Floraux. Je ne dois pas oublier Marmontel qui, pendant sept aus, comme Jacob dans la maison de Laban, soupira après notre amaranthe. Il l'obtint enfin ; il fut reçu *Maître*, et parut ne plus s'en souvenir, lorsqu'il eut acquis quelque consistance dans le monde et dans la république des lettres ; tandis que Voltaire, comme lui, et avant lui, *Maître des Jeux Floraux*, voulut en remplir les devoirs (1).

---

(1) Marmontel qui, dans ses mémoires, a blessé tant d'autres convenances, y a parlé avec la même inconsidération de l'Académie des Jeux Floraux, à laquelle il devait de la reconnaissance et du respect. A

A son retour de Berlin, lorsqu'il fut établi aux délices,

l'entendre, ce fut en feuilletant par hasard un de nos recueils, qu'il lui parut *assez facile de faire mieux*. Il ajoute qu'après un essai malheureux, *il obtint des prix tous les ans*; et que ces essais alors si brillans, relus ensuite avec indulgence, n'avaient pas été trouvés dignes d'entrer dans la collection de ses œuvres.

Ce récit n'est ni exact, ni entier. Peu de temps après son arrivée à Toulouse, Marmontel fut reçu dans *la petite Académie* qui s'occupait essentiellement et presque uniquement du concours des Jeux Floraux. C'est là, et après un an d'exercice, qu'enflammé de la même émulation, il envoya au concours de 1743 son ode sur la poudre, qui ne réussit pas. Il fut plus heureux, dans ceux de 1744 et 1745; mais il n'y obtint, que des prix inférieurs. Ce ne fut qu'en 1749, qu'il remporta l'amaranthe, c'est-à-dire, le prix de l'ode qu'il poursuivait avec persévérance. Il ne lui était donc pas *si facile* de faire mieux que les autres; il n'eut donc pas des prix *tous les ans*, et s'il n'avait que vingt ans, lorqu'il entra dans cette carrière, on voit qu'il en avait près de trente, lorsqu'il s'en retira. Dans ce dernier concours, lorsqu'il y fut proclamé vainqueur le 3 mai 1749, il n'était plus novice; il était au contraire tout rayonnant de gloire poëtique; ayant remporté deux prix à l'Académie française; ayant fait jouer, avec succès, ses deux premières tragédies; et, comme il le dit dans res mémoires, Crébillon était vieux; Voltaire vieillissait; aucun autre jeune homme, entr'eux et lui, ne s'offrait pour le remplacer. S'il fallait chercher pourquoi il n'a pas compris dans la collection de ses œuvres, les pièces qui furent couronnées à Toulouse; c'est que la meilleure de ces pièces est un poëme *sur l'Incarnation du Verbe*, et que Marmontel, qui, de son naturel, et par les principes de son éducation était religieux, eut toujours la faiblesse de le dissimuler.

Le sentiment d'un autre vanité lui fit méconnaître les liaisons qu'il avait formées à Toulouse. Lorsqu'il y passa, au bout de dix ans, il n'y trouva, dit-il, personne de connaissance; il ne reconnut pas même la ville, *tant les objets de comparaison et l'habitude de vivre à Paris l'avaient rapetissée à ses yeux*.

Quelle différence de lui à Geliote qui, vivant à Paris en homme du monde, accueilli et recherché partout, revenait souvent à Toulouse, où il avait été enfant de chœur, donnait la première soirée à son maître de musique et à un tailleur, son ami, et voyait ensuite le parlement et la noblesse se le disputer pour les autres soupers! Marmontel qui le raconte, aurait pu, comme Geliote, employer modestement sa première soirée, et répondre ensuite à l'empressement de tous ceux qui l'avaient connu et accueilli dans *la petite Académie*, et couronné dans celle des Jeux Floraux. Une fausse honte l'en empêcha. C'est par le même motif, qu'à Paris, aucun toulousain ne reçut de lui un accueil gracieux; et que, dans ses mémoires, il parle avec tant d'indécence de ses confrères aux Jeux Floraux, M. de Pompignan et M. du Puget. Ce qu'il dit en particulier de celui-ci, est absolument incroyable à ceux qui l'ont connu, qui se souviennent du ton du pays et des mœurs de ce temps-là; qui savent que M. du Puget était de son âge, aussi vigoureux que lui, exercé, comme tous les jeunes toulousains, au maniement des armes, et sentant au moins à vingt-deux ans, que la prérogative de pouvoir être toujours armé, avait pour objet principal, la défense de son honneur, et la répression des outrages que Marmontel se vante de lui avoir fait impunément.

en 1755, et qu'il y préparait la représentation de l'Orphelin de la Chine, M. d'Aiguebère, dont la santé était dérangée, termina sa carrière au mois de juillet, à l'âge de soixante-trois ans. Il ne laissa point de postérité. Son héritier est M. Dumas de Saint-Germier, son neveu, qui a été, comme lui, conseiller au parlement de Toulouse.

La place de mainteneur que M. d'Aiguebère laissa vacante, fut donnée à M. de Riquet de Caraman, qui était alors avocat-général, et qui fut ensuite président à mortier au parlement de Toulouse.



1755. 73.° M. le Présid. HENRI-JOSEPH DE CAULET.

M. le Présid. DE CAULET-GRAGNAGUE, son père.

M. le Présid. DE CAULET, son aïeul.

L'éloge de celui-ci fut prononcé le 8 septembre 1717, par M. de Ranchin-Lavergne.

«M. le président de Caulet, disait-il, était du nombre de ces premiers académiciens que le Roi avait »chargés du soin de répandre dans ces provinces la »politesse, le bon goût, et l'amour des lettres. Zélé »pour ses devoirs, et capable de les remplir, il ne »se refusa jamais au travail que nos statuts nous prescrivent. Ce fut lui, Messieurs, qui fit la première »semonce; et comme dans les nouveaux établissemens, »ce sont souvent les premières démarches qui décident »de l'opinion qu'on doit en concevoir, c'est peut-être »à son éloquence particulière, et à ses instructions »judicieuses, que nous devons ce concours infini »d'ouvrages, et cette émulation constante, qui depuis »ont fait tant d'honneur à notre Académie. Depuis ces »commencemens, vous avez encore joui long-temps de

»de M. le président de Caulet; il a été à nous tant »qu'il lui a été permis d'être à lui-même; et si vous »le vîtes enfin s'éloigner de nos exercices, c'est que »des occupations plus importantes nous l'enlevèrent. »Ce fut alors, Messieurs, qu'inspiré par une scrupu»leuse délicatesse, il nous pria d'accepter sa démission, »et de nommer à sa place quelqu'un qui pût vaquer à »un emploi qu'il ne pouvait plus accorder avec ses »autres devoirs.»

Lorsque M. le président de Caulet donna sa démission en 1704, on nomma à sa place, M. Druillet, président aux enquêtes, qui mourut en 1718, un an après celui qu'il avait remplacé.

M. de Rabaudi prononça l'éloge de M. le président de Caulet-Gragnague, le 17 août 1742. « M. Joseph »de Caulet, disait-il, naquit à Toulouse le 7 avril »1685. Il suça avec le lait des principes de sagesse et de »probité, auprès d'un père qui, par sa religion et son »désintéressement, autant que par ses talens, rendait »recommandable un nom déjà connu dans les pre»mières dignités de l'église et de la magistrature.

»Ses parens ne se contentèrent pas de former son »cœur; ils voulurent donner aux qualités naturelles de »son esprit tous les avantages de la meilleure éducation. »Ils eurent la force de se séparer de ce fils bien-aimé, »pour le remettre entre les mains de M. Rollin, prin»cipal du collége de Beauvais.

»Ce fut sous ses yeux qu'il parut dans ces exercices »fameux qui donnèrent le ton à l'université de Paris. »Les plus grands magistrats du premier parlement du »royaume, en furent les témoins et les admirateur; »et dès-lors celui qui devait marcher sur leurs traces, »forma avec eux des liaisons qu'il a toujours con»servées.

»Le cours des études de M. de Caulet étant fini, il »revint à Toulouse, et bientôt après il consacra au »service du public les talens qu'il avait cultivés avec »tant de soin. Il fut pourvu d'une charge de conseiller »au parlement.

»Son assiduité au palais, et son zèle pour tous ses »devoirs pourraient faire penser qu'il négligea les belles-»lettres, ce serait se tromper : en leur faveur il forma »une société choisie, dont les principaux membres »étaient M. l'abbé Mongault, M. de Fermat, et plu-»sieurs autres que je ne nomme pas, parce qu'ils »étaient ou sont devenus depuis nos confrères. M. de »Caulet y parut avec tant d'éclat, que l'Académie se »hâta de se l'associer par la voie des survivances qui »étaient alors en usage.

»Il a toujours aimé cette compagnie : c'était un de-»voir pour lui que de venir à ses exercices : il y a sou-»vent porté la parole, et c'est à lui qu'elle doit la plu-»part de ses plns beaux sujets de prose; celui sur-tout »qu'elle donna en 1708 (1).

»L'examen des ouvrages, présentés pour le prix, était »une occupation agréable, dans laquelle il montrait la »critique la plus délicate et la plus jüste. Il était dans »ses rapports clair, simple, précis et modeste. Il y »donnait des preuves d'un goût sûr et exquis.

»Le caractère de son éloquence était de mettre tout »si bien à sa place, que le moindre changement aurait »été nuisible. Sa conversation marquée au même coin, »toujours châtiée, toujours agréable, l'avait rendu les »délices de tous ceux qui savent apprécier le vrai mé-»rite. Il fallait que ce mérite fût bien grand et biel réel »pour vaincre les obstacles de son abord et de son air, »non-seulement très-grave, mais extrêmement froid. »Tous ses efforts, pour corriger ce défaut naturel,

(1) *L'incertitude de l'avenir est un bien qui n'est pas assez connu.*

»furent inutiles; mais dès que la conversation était en-
»tamée, une gaité douce et aimable dissipait les im-
»pressions de cet abord repoussant.

»Il entretenait des relations suivies avec des savans
»du premier ordre dans l'histoire et l'archéologie. Son
»cabinet de médailles attirait leur attention.

»Le christianisme de M. de Caulet était éclairé, et
»donnait un nouveau relief à ses vertus morales. A cet
»égard, sa conduite et ses discours étaient dignes d'un
»petit neveu du grand évêque de Pamiers, prélat qui
»a consacré le nom de Caulet à la religion et à la
»piété.»

Après les accès d'une goutte vive et opiniâtre, il
»voulut prendre les eaux de Vic. Il mourut subitement
»le 2 juillet 1742.

»La consternation fut générale dans une ville où il
»était adoré du peuple, admiré et respecté de tout le
»monde.»

M. Henri de Caulet fit ses études au collége de Beauvais, collége doublement cher à son père, et par le souvenir de son adolescence, et par la satisfaction qu'il eut de voir son fils, dont l'éducation était dirigée par M. Rollin, remporter aussi des prix honorables dans les concours de l'université.

M. de Caulet n'avait du caractère de son père, que la douceur et l'aménité. Sa gaité était vive, sa figure agréable, son abord gracieux; un son de voix enchanteur, la repartie prompte et heureuse, le ton décidé, et un goût pour le monde et le plaisir, qu'il sut allier avec les études qu'il avait commencées à Paris, et avec l'étude du droit dont il s'occupa très-utilement à Toulouse. Il était déjà reçu conseiller au parlement, quand il eut le malheur de perdre son père; il se fit pourvoir de sa charge de président à mortier; et l'Académie s'empressa de lui ouvrir ses portes.

»Qu'il me soit permis, dit ici M. de Saget, de ne »plus suivre l'ordre des temps, mais de peindre notre »confrère tel que je l'ai vu, magistrat et homme de »lettres. Malgré les occupations de la magistrature, »M. de Caulet a été toujours très-assidu à nos exercices: »c'est alors, Messieurs, que vous apperceviez la saga- »cité de son esprit, l'application judicieuse des règles »qu'il avait puisées dans l'étude des anciens, les sou- »venirs heureux de l'histoire et de la fable.

»S'appliquant à suivre, pour l'accomplissement de »ses devoirs, les traces de son père, il n'eut pas le »temps de parvenir à cette considération, que l'âge »seul et un long exercice des mêmes vertus peuvent »donner; il mourut dans sa trente-septième année le 5 »novembre 1755.»

M. le président de Caulet-Gragnague eut pour successeur, M. Lecomte, procureur-général; la place de M. de Caulet son fils fut donnée à M. Verny.



1758.

74°. M. DE GAILLAC.

M. de Gaillac [Jean-Galbert], appartenait à une famille très-ancienne, qui déjà, en 1290, avait donné des capitouls à Toulouse, et qu'on vit ensuite reparaître de temps en temps au capitole jusqu'au milieu du seizième siècle. Parmi ces capitouls, d'une date ancienne, je remarquerai Guillaume de Gaillac, licencié *ès droits*, qui ayant remporté le prix de la violette en 1453, fut fait maître et mainteneur de la gaie science, et rédigea, en 1458, un de nos registres qui porte son nom.

M. de Gaillac trouvait aussi dans la famille de sa mère des exemples et des motifs d'émulation littéraire. Il était neveu de Campistron qui lui avait donné

le nom de Galbert, et du père Campistron, jésuite qui cultivait aussi la poësie françoise avec quelque succès, professait la rhétorique au collége de Toulouse.

Le jeune Gaillac était déjà connu par plusieurs ouvrages d'un genre noble et élevé, lorsqu'en 1725, deux ans après la mort de Campistron, l'Académie le fit comprendre dans les lettres-patentes qui nous donnèrent quatre mainteneurs de plus.

M. de Gaillac, chargé l'année suivante de faire l'éloge de Clémence Isaure, rappela et suivit l'exemple de Campistron qui avait célébré en beaux vers la gloire et les vertus de notre bienfaitrice.

« Mais quelle est mon erreur, et qu'est-ce que je tente,
» Dieu des vers, c'est à toi de remplir mon attente ;
» De mon jeune courage approuve les efforts :
» Inspire-moi ces airs et ces nobles accords,
» Dont tu sais, quand tu veux, par un heureux délire,
» Rendre immortels les sons des maîtres de la lyre.
» Plus d'un chantre fameux au même rang assis
» Négligea les transports dont mes sens sont saisis.
» Un seul d'un vol rapide, animé d'un beau zèle,
» Se fraya dans les airs une route nouvelle,
» Attira les esprits, et sur de nouveaux sons,
» Aux muses de ces lieux fit goûter ses leçons.
» Animé par ses chants, instruit par son exemple,
» Dois-je craindre en ce jour de profaner ce temple ?
» Non, malgré les périls, dans le champ où je cours
» Tout ici m'est garant de ton divin secours. »

M. Delpy, mon prédécesseur, qui fit l'éloge de M. de Gaillac, le 7 avril 1758, parle de plusieurs co-

médies composées pour l'agrément d'une société choisie, mais qu'il ne voulut jamais publier.

M. de Gaillac mourut le 6 mars 1758, M. de Thomon lui succéda.

1758. ## 75.e M. DE CRUSSOL, Archevêque de Toulouse.

«François de Crussol, disait M. de Montégut, mo»dérateur de l'Académie, le 26 mai 1758, naquit »au château d'Amboise le 24 janvier 1702. Il était »fils de M. Alexandre de Crussol-d'Amboise et de »Madame Charlotte-Gabrielle de Timbrune de »Valence.

»Il fit ses études avec applaudissement au collége de »l'Esquille de Toulouse. Né avec une bonté et une »candeur dont il y a peu d'exemples, ses condisciples »devinrent ses amis; il les conserva jusqu'à sa mort, »malgré les changemens arrivés dans sa fortune.

»Son zèle pour la religion, et son peu de goût pour »le monde, le portèrent à embrasser l'état ecclésiasti»que. Il fut pourvu successivement des abbayes de »Charroux, de St.-Germain et de l'évêché de Blois. »Ce diocèse n'oubliera jamais les soins d'un pasteur »tendre et vigilant, qui tendait au pauvre une main »secourable, en même temps que son zèle, vraiment »apostolique, élevait une école pour former les minis»tres du Seigneur.

»Ce peuple heureux, comblé de ses largesses, ré»pandit des larmes sincères, lorsque M. de Crussol fut »nommé, en 1753, à l'archevêché de Toulouse.

»C'est ici que les qualités de son cœur et de son »esprit parurent dans tout son éclat. Ami ardent de

»la vérité, mais ennemi déclaré du trouble et de la »discorde, il sut dans des temps orageux, garantir son »troupeau de ces divisions funestes qui ont si long-»temps agité l'état et l'église.

»Son amour pour les lettres lui fit souhaiter d'oc-»cuper une place dans l'Académie, et vous vous »empressâtes, Messieurs, de l'associer à vos travaux.

»Ses nombreuses occupations, de longues absences, »et une santé chancellante, nous ont privés de le voir »assidu à nos exercices. Il fut attaqué, quelques mois »avant sa mort, d'une maladie de langueur, qui lui »fit préférer le séjour paisible de la campagne, au »tumulte qui l'environnait à Toulouse.

»Retiré dans une agréable solitude : il s'en arracha à regret pour aller chercher des secours auprès des »médecins de Paris, il y trouva la mort. Il n'était âgé que de 56 ans.

M. de Carquet lui succéda dans la place de mainteneur.



1759. 76.° M. le Président DE RIQUET.

Voyez ci-dessous n.° 81, année 1760.



1759. 77°. M. D'ALDÉGUIER-LAGARRIGUE, Conseiller au Parlement.

M. D'ALDÉGUIER, Trés.r de France.

M. D'ALDÉGUIER, Chev.r d'honneur, au bureau des Trésoriers de France.

M. Géraud D'ALDÉGUIER.

Les deux premiers furent nommés par les lettres-patentes de 1694. J'ignore s'ils étaient frères; j'augure qu'ils étaient proches parens, parce que l'un d'eux, M. d'Aldéguier-Lagarrigue, choisit le fils de l'autre pour lui succéder dans sa place de mainteneur. Dans ces premiers temps, les démissions faites purement et simplement, devenaient des résignations, par la recommandation de ceux qui se démettaient ainsi; et par un autre abus, on accordait le droit de suffrge à ceux qui s'étaient démis. Ainsi, nous voyons dans les séances académiques de 1706, jusqu'au 10 avril 1707, les noms de M. d'Aldéguier-Lagarrigue, et celui de son successeur, M. d'Aldéguier, chevalier d'honneur au bureau des trésoriers de France.

M. d'Aldéguier-Lagarrigue mourut en 1707, et M. d'Aldéguier, trésorier de France, en 1708. Le registre contemporain ne parle pas de leur mort; je n'ai pu fixer celle du premier, qu'à l'époque où il cessa d'assister aux séances académiques; celle du second est fixée, par la première apparition du nom de M. Dulaurent

son successeur, dans le registre de 1708. J'ai le regret encore de n'avoir pu rien apprendre concernant leur vie et leurs travaux. C'est un de mes motifs de regretter le registre particulier, où M. le chevalier de Catellan avait consigné leurs éloges.

M. d'Aldéguier, chevalier d'honneur, dont il va être question, fut un académicien très-distingué. Un de ses frères entra dans l'Académie, l'année de sa mort, nommé par les lettres patentes de 1725.

Nous avons tous été enchantés de pouvoir replacer, sur notre liste, un nom qui y reparaît pour la cinquième fois. M. le président d'Aldéguier notre confrère, se trouve occuper la même place que les lettres patentes de 1694 donnèrent à M. d'Aldéguier, trésorier de France.

M. d'Aldéguier, chevalier d'honneur au bureau des trésoriers de France, avait prononcé depuis peu, l'éloge de Palaprat, lorsqu'il fut lui-même frappé de mort, dans un âge bien peu avancé. Cet éloge et celui de M. de Valette sont la seule chose que sa modestie n'a pu dérober à nos suffrages. Quant à ses autres productions, nous avons une tradition certaine et bien suffisante pour notre estime; mais qui ne peut rien, hors de cette enceinte, pour la gloire de ce précieux académicien.

M. Cormouls qui prononça son éloge le 17 juin 1725, parle de trois tragédies, qu'il ne voulut jamais publier, et qui n'étaient connues que de ses amis particuliers.

Une de ces tragédies était intitulée Alcméon. C'est le même sujet que Voltaire mit au théatre sous le nom d'Ériphile, en 1732, tragédie qui n'eut aucun succès, et qu'il refit ensuite sous le nom de Semiramis.

»Cette modestie de M. d'Aldéguier, dit M. Cor-

»mouls, était la moindre de ses vertus. Ses lumières »lui firent entrevoir le seul bien solide. Il se détrompa »de tous les plaisirs, dans un âge, où il est si difficile »de se garantir de leur amorce. Sage et prudent dans »ses projets, sa retraite n'eut rien de sensible et de »marqué. Sans rien changer à ses manières, sans ces»ser de fréquenter le monde, il se fit, pour ainsi »dire, une solitude dans son cœur. Les approches de »la mort ne troublèrent point son ame. Il ne fut point »effrayé à l'aspect de cette affreuse nouveauté que les »ames vulgaires n'envisagent qu'avec horreur. Il eut »toute la fermeté d'un héros chrétien. Il termina ses »jours au milieu de sa carrière, ayant vécu assez pour »lui, si l'on compte le nombre de ses vertus; mais »trop peu pour nous qu'il animait, qu'il édifiait par »ses avis et son exemple.»

Les mêmes vertus et des talens d'une autre espèce, sont retracés dans l'éloge de M. Geraud d'Aldéguier son frère, que l'Académie s'était empressée d'acquérir bientôt après.

M. le président Daguin prononça ainsi son éloge le 22 juin 1759.

»Né d'une famille noble et célèbre par le goût des »lettres, M. d'Aldéguier découvrit dès son aurore, »son penchant pour les beaux-arts et son amour pour »la vertu. L'un fut toujours la passion de son esprit, »l'autre la passion de son cœur.

»Il se présenta d'abord dans le monde littéraire avec »un goût exquis pour tout ce qui portait l'empreinte »du beau, mais surtout de ce beau d'agrément, de »ce beau aimable qu'on peut appeler la fleur de génie. »Les poësies légères si bien assorties à l'aménité de son »caractère furent son genre de prédilection; il se livra »tout entier au plaisir délicat de sentir des beautés »naïves, et de les faire passer dans ses vers. Nous con-

»naissons de lui quelques poësies gasconnes qui ont »fait dans leur temps le charme des sociétés dans les»quelles il vivait. Avec ce talent naturel, quelles pro»ductions n'aurait-il pas enfantées si une piété rigide »ne l'avait arraché bientôt des bras des muses? Le sacri»fice des talens à la religion est peut-être celui qui coûte »le plus à l'humanité; mais M. d'Aldéguier en avait »trouvé dans sa famille un illustre exemple. M. d'Al»déguier son frère, ce célèbre académicien dont nous »regreterons long-temps la perte, avait étouffé, par »les mêmes motifs, le germe précieux qui devait don»ner à la scène française les plus nobles espérances. »Une modestie si rare a été généreusement imitée par »celui dont la mort nous rassemble aujourd'hui. S'il »se permit encore le commerce des auteurs aimables, »il renonça de bonne heure à le devenir. Il sut pré»férer aux honneurs littéraires la gloire d'édifier ses »concitoyens par des exemples souvent réitérés de la »probité la plus scrupuleuse.

»Qu'il me soit permis, Messieurs, de vous rappeler »une action qui vous prouvera à quel point il portait »la droiture. Appelé à une substitution par la mort de »M. d'Aldéguier son frère, il aima mieux renoncer »aux avantages qu'il pouvait en retirer que de troubler »dans leur possession des acquéreurs imprudens.. Il »savait qu'il est pour les grandes ames une justice au»dessus des règles vulgaires.

Sa mort a laissé un vuide partout où l'on chérit les »talens et les vertus; elle en a laissé dans les ressour»ces des pauvres dont les besoins intéressèrent tou»jours son cœur; elle en a laissé enfin dans cette Aca»démie, où il venait aussi assidument que sa faible »santé pouvait le lui permettre.»

M. d'Aldéguier, chevalier d'honneur, eut pour successeur M. d'Aussonne.

M. Geraud d'Aldéguier, M. l'abbé Forest.

1759. ## 78.° M. le Chevalier D'ALIEZ.

Rien ne peut être plus honorable, pour M. le chevalier d'Aliez, que la conformité qu'il eut avec M. le chevalier de Catellan, à qui il succéda en qualité de secrétaire perpétuel. L'Académie retrouva en lui, les mêmes talens, le même zèle, les mêmes ressources; elle éprouva les mêmes regrets, lorsque les infirmités de l'extrême vieillesse, l'obligèrent d'abdiquer son office, et crut lui devoir les mêmes égards. Sa démission fut refusée; on lui donna seulement un adjoint pour le soulager, en le priant de conserver au moins, comme son prédécesseur, un titre auquel ils avaient imprimé l'un et l'autre, le caractère le plus convenable à la dignité de l'Académie. Travailleur infatigable, M. le chevalier d'Aliez, en devenant secrétaire perpétuel, n'abandonna pas les fonctions de secrétaire des assemblées. Son zèle suffisait à tout, et ses travaux particuliers, comme Mainteneur, ne souffraient pas de ces occupations multipliées.

Il avait fait de bonnes études, et son goût l'aurait porté à placer tout son bonheur dans le sein des muses, et dans le commerce d'un monde aimable et poli qui avait déjà apprécié ses agrémens; mais sa famille trouva convenable, qu'il embrassât la profession des armes. Son bon naturel l'attacha à cette profession assez, pour qu'il en remplît tous les devoirs avec une exactitude qui allait jusqu'au scrupule. On aurait dit que ce n'était pas seulement par honneur, mais par choix et par attrait qu'il faisait la guerre. On ne connut son secret, que lorsque la paix fut conclue. Alors, ne voulant pas vieillir dans l'oisiveté des garnisons, il revint à Toulouse, se livrer aux douceurs d'une vie philosophique.

Sans fuir le monde, il n'y paraissait, que pour se

délasser de ses travaux littéraires ; encore même, disait M. de Lamothe, qui prononça son éloge le 6 juillet 1759, «Tournait-il à son avantage ces momens d'une »distraction passagère. Il y étudiait les hommes, et »cherchait surtout les causes secrètes du mouvement »singulier et rapide de cette foule d'êtres vains et inu-»tiles, qui volant de cercle en cercle, vont cacher »leur inconstance et leur médiocrité, dans le tourbil-»lon qui les enveloppe. »

Ce fut en 1710 qu'il fut nommé à une place de mainteneur, vacante par la mort de M. l'abbé Massoc.

»Les liens qui l'attachaient à cette compagnie, de-»vinrent pour lui des liens sacrés. Il puisa dans l'ame »des premiers académiciens, la ferveur qui suit tou-»jours les nouveaux établissemens. Il regardait les corps »littéraires comme des temples élevés au culte des »beaux arts, où des ministres infatigables doivent veil-»ler sans cesse à la conservation du bon goût, et trans-»mettre d'âge en âge, l'amour épuré des lettres. Cette »idée ennoblissait aux yeux de notre respectable con-»frère, les occupations académiques que les ames vul-»gaires traitent d'amusemens frivoles et superflus.

»En présentant M. le chevalier d'Aliez, comme un »modèle aux gens de lettres, je pourrais le présenter »aux vrais chrétiens, comme un exemple d'humilité, »de charité et de pénitence. C'est dans l'exerçice de »ces vertus qu'il termina sa longue carrière au mois »de juin 1759. »

M. de Montgaillard lui succéda dans la place de mainteneur, et M. Delpy dans son office de secrétaire perpétuel.



1759. 79.° M. Jean-François de St.-LAURENS.

M. Antoine de St.-LAURENS son père.

M. Antoine de St.-Laurens était en 1694 le plus ancien des sept mainteneurs des Jeux Floraux, et par conséquent le premier doyen de la nouvelle Académie. Ce titre qui semble annoncer une mort prochaine, il le conserva pendant trente ans. M. le président d'Orbessan qui fit son éloge, le représente comme un littérateur aimable, d'un caractère doux, facile, et surtout très-liant, dont la conversation enjouée et piquante par des saillies heureuses et par une façon de conter vive et légère, avait encore l'intérêt que peut y répandre une instruction profonde, et l'obligeance qu'il portait jusqu'à la générosité.

Les qualités de son fils également saillantes étaient d'une autre espèce. Il faut ici laisser parler M. l'abbé Forest qui fit son éloge le 31 du mois d'août 1759.

»La métaphysique eut pour lui des charmes à un »âge où les objets sensibles sont les seuls qui paraissent avoir des droits sur notre imagination ; il pénétra courageusement dans ces sentiers obscurs et épineux, où il est si aisé de prendre des lueurs incertaines, pour la véritable lumière.

»Vers ce temps-là, les œuvres d'un célèbre métaphysicien que l'on croirait avoir pénétré les secrets »de la sagesse incréée, fixaient l'attention du monde »savant. Le jeune St.-Laurens fit d'abord ses délices »d'un ouvrage que ses maîtres comprenaient à peine ; »et comme il leur était impossible de résoudre ses »doutes, il osa les proposer à l'auteur lui-même. »Malebranche étonné de trouver tant de finesse et de »sagacité dens un jeune homme, ne dédaigna pas

»d'entrer en lice avec lui. Dès-lors se forma entre eux »une espèce de guerre métaphysique, où celui qui fut »vaincu eut du moins la gloire d'avoir réduit un ath- »lète si redoutable, à faire usage de toutes ses forces. »Son goût pour l'étude s'accrut avec l'âge; l'avidité »de son esprit devint insatiable, à mesure qu'il acqué- »rait plus de richesses : on eût dit que M. de St.- »Laurens n'avait d'autre dessein, que de toucher légé- »rement tous les nœuds qui lient les sciences entr'elles, »et qu'entraîné par une avide curiosité, il cherchait »moins à en approfondir une seule, qu'à les parcourir »toutes ensemble. C'est alors qu'il jeta les fondemens »de cette bibliothèque curieuse, où les trésors de tout »genre entassés çà et là annonçaient la variété de ses »connaissances.

»Mais son ambition littéraire se trouva bientôt res- »serrée par les bornes trop étroites de la province. »Voulant surtout se perfectionner dans l'étude des »hommes, il comprit qu'il ne pouvait y réussir que »dans la capitale, dans ce séjour, où toutes les pas- »sions humaines sont mises en jeu par les ressorts les »plus puissans.

»M. de St.-Laurens parut sur ce nouveau théatre, »rempli d'une émulation nouvelle et du desir ardent »de tout apprendre, et de tout voir. La société des »gens de lettres fut un des premiers objets de sa curio- »sité.

»Celui qui paraissait alors réunir le plus de suffra- »ges, fut aussi celui qui fixa le plus son attention. La »douceur des mœurs de M. de Lamothe, l'élégance et »les charmes de son langage lui avaient attiré une »foule d'admirateurs qu'il entretenait dans l'illusion »par un esprit facile, adroit à se montrer sous toutes »les formes, et habile même à imiter le génie; mais »M. de St.-Laurens en connaissait trop bien la marche »fière et rapide, et le sentiment qu'il produit, pour

»s'y méprendre ; il résolut de dissiper le prestige ; il »attaqua cette idole importante par une [1] critique »agréable et légère, qui apprit à tous les auteurs, que »la politesse et la raison sont les seules armes qu'on »doit employer, quand on ne combat que pour sou- »tenir la cause du goût et de la vérité. Devait-on »s'attendre que ce premier ouvrage si favorablement »accueilli serait en même-temps le dernier ? Mais M. »de St.-Laurens préféra toujours l'art de penser à celui »d'écrire ; il ne communiqua les richesses de son esprit »qu'à un très-petit nombre de confidens choisis, elles »furent abondantes ; mais pour en profiter il fallait »être à la source. Lui faire un crime de cette espèce »de réserve littéraire, ce serait blâmer sans doute le »raffinement de son goût, sa délicatesse exquise, et »son respect sans borne pour le public.

»Quand on considère en effet combien la médiocrité »des ouvrages d'esprit est insupportable, et combien la »perfection est difficile, peut-on être surpris qu'un »homme instruit dans l'école des sages, ait constam- »ment redouté les dangers de l'impression ?

»Ce n'est pas, Messieurs, que je prétende accréditer »par là, l'ignorance ou la paresse ; je voudrais seule- »ment relever le prix d'une modestie si rare et presque »sans exemple, et réparer en quelque sorte, les con- »tradictions et les dégoûts qu'elle suscita dans cette »Académie à notre confrère. [2]

»Il y avait été reçu en 1724 et il s'y montra jusques »en 1729 académicien aimable, dont le discernement »juste et délicat, dont le style correct et fleuri auraient »jusqu'à ses derniers jours dirigé nos jugemens et per- »fectionné l'art d'écrire.

[1] Cette critique fut imprimée dans le mercure du mois de février 1720. Elle attaque une ode anacréontique de M. de Lamothe.

[2] Voyez ci-dessus l'éloge de M. Laloubère, page 62.

»Que

»Que ne puis-je, Messieurs, suivre ici l'ordre des »temps, et vous représenter M. de St.-Laurens dans »les divers accidens qui sont le triste partage de la vie »humaine! Vous admireriez sa fermeté héroïque, sa »constance inaltérable à souffrir sans se plaindre, les »douleurs les plus aiguës. Se promenant un jour dans »son appartement, il se casse une jambe. Elle est mal »remise; on est obligé de la lui casser une seconde »fois. Un petit animal fin et rongeur, attiré par l'odeur »de l'appareil, se glisse adroitement dans la plaie et »lui dévore les chairs pendant la nuit; M. de St.-»Laurens supporte, sans pousser le moindre cri, des »douleurs aussi vives que redoublées; il conserve sa »gaité naturelle; on dirait qu'il est impassible, et que »tout le stoïcisme des philosophes a passé dans son »ame.

»Depuis long-temps les infirmités qui l'assiégeaient »l'obligèrent souvent de se tenir renfermé dans son ca-»binet; là il rassemblait des hommes de tout état, de »tout âge, de tout caractère et de tout genre d'esprit; »les beaux génies s'y trouvaient souvent confondus »avec les médiocres; un pareil assemblage était digne »de la curiosité d'un philosophe tel que M. de St.-»Laurens. Ne pouvant plus aller dans le monde étu-»dier les hommes, il voulait en avoir autour de lui »l'image et l'abrégé; car, Messieurs, c'est de ce mê-»lange d'ignorance et d'érudition, d'ombres et de lu-»mière, de ridicule et de décence, que résultent ce »contraste piquant et ces nuances frappantes qui font »ressortir l'éclat des vrais talens, et qui répandent sur »la société cette variété si propre à l'embellir et à y »entretenir l'harmonie.

»M. de St.-Laurens n'avait jamais joui d'une santé »robuste; des infirmités journalières, et sur-tout une »goutte opiniâtre, avaient épuisé son corps, tandis »que son ame avait conservé toute sa vigueur. Il

»succomba enfin à tant d'attaques redoublées, le 7 du »mois d'août 1759. »

Il avait succédé à son père, il eut pour successeur M. le président de Senaux.



1760. ## 80.°. M. DE MIRAN.

M. de Lafage, qui prononça l'éloge de M. de Miran, le 3 mai 1760, rappelait à l'Académie, « qu'il avait »fait une étude particulière de sa langue; qu'il la par- »lait avec une extrême pureté et beaucoup de grâce; »qu'il avait le talent de donner un tour propre à tout »ce qu'il disait. Naturellement éloquent, on accourait »en foule à nos séances publiques pour l'entendre.

»M. de Miran montra également les graces et les »ressources de l'éloquence, dans le temple de la justice, »Ayant un grand procès à soutenir, il plaida sa cause »en jurisconsulte et en homme véritablement orateur. »Le succès répondit à son attente.

»L'Académie, en se l'associant, avait espéré qu'il »fixerait son séjour à Toulouse, où l'Académie des »sciences et celle des arts semblaient devoir le retenir »aussi. Ses affaires et l'amour de son pays natal nous »l'arrachèrent; il n'avait que soixante-six ans, et »la force de sa constitution semblait lui promettre une »plus longue vie, lorsqu'il mourut auprès de Tarbe, »le 7 avril 1760, après avoir langui six mois dans un »état de dépérissement dont il vit les suites sans in- »quiétude, soutenu par la force de son esprit, et plus »encore par les sentimens de sa foi.

»Il était né en 1693, il avait succédé, en 1727, »dans l'Académie à M. de Nesmond, archevêque de »Toulouse. »

Sa place fut donnée à M. Dillon, qui occupait alors le même siége.

81.° M. DE RIQUET DE CARAMAN, 1760.
Lieutenant-Général des armées du Roi.

M. le Président DE RIQUET, son fils.

Nous allons parler de M. le président de Riquet, avant de nous occuper de son père, la mort fit ce cruel renversement de l'ordre naturel. Le fils mourut le 27 février 1759. M. Verny prononça son éloge le 6 avril; un an après, M. l'abbé Forest prononça l'éloge du père.

«Antoine-Jean-Louis de Riquet, disait M. Verny, »naquit à Paris le 17 octobre 1729. Il fut le quatrième »fruit de M. Victor-Pierre-François de Riquet, comte »de Caraman, lieutenant-général des armées du Roi, »et de Magdelaine-Antoinette Portail. Il descendait de »cet homme célèbre dont le génie sut rendre les deux »mers tributaires de cette province, et ouvrir au com- »merce une source abondante de richesses, par cet »ouvrage que l'Europe comptera toujours au nombre »de ses merveilles.

»La postérité de ce zélé citoyen, féconde en grands »capitaines et en grands magistrats, sembla se partager »le soin d'être utile à la patrie. Les aînés, par leur »valeur, se sont rendus comme héréditaires les pre- »miers grades des armées, tandis que les puînés se »sont transmis les vertus et les talens qui ont honoré »les places les plus distinguées de la magistrature.

»M. de Riquet, notre confrère, n'était pas né pour »démentir le sang de ses aïeux; un discernement pré- »coce, une mémoire surprenante, une avidité de »connaître et d'apprendre premiers rayons du génie, »décélèrent, dans son enfance, le germe des talens »que la plus belle éducation fit éclore.

»Le marquis de Caraman, son frère aîné, avait été »destiné, dès ses plus jeunes années, à soutenir dans les

»armes la gloire d'un père et d'un grand oncle qué leur »valeur avait élevés aux premiers honneurs militaires; »et avec quel succès, dans le cours de la guerre pré»sente, ce jeune héros n'a-t-il pas marché sur les traces »de ses illustres ancêtres ? M. de Riquet, notre con»frère, fut voué presqu'en naissant à l'état ecclésias»tique. On sembla violer à son égard une destination »constante dans sa famille; mais dans la suite il la fit »revivre avec honneur.

»Les longues études que cet état exige, arrachèrent »de bonne heure ce jeune ecclésiastique de la maison »paternelle; ce fut dans le sein de la capitale, et sous »les yeux de Madame la présidente Portail, qu'il sur»prit par la rapidité de ses progrès, et les maîtres char»gés de l'instruire, et le public témoin de plusieurs »essais sur l'histoire et les belles letttres.

»Le jeune abbé de Caraman (c'était le nom qu'il »avait alors), sortit des mains de son gouverneur, »l'esprit orné et l'imagination embellie des fleurs de »la belle littérature.

»Il commençait l'étude de la théologie, lorsqu'il »sentit la vocation puissante des talens qui l'excitait à »être utile à la patrie, dans les fonctions de la magis»trature. Il quitta par goût et par raison un état que »son goût et sa raison ne lui avaient pas fait prendre. Il »voyait souvent, chez Madame Porlail, M. Joly de »Fleuri, procureur-général du parlement de Paris. Les »discours de ce grand homme étaient comme des traits »de flamme qui embrasaient son jeune cœur de l'amour »de la gloire; il sentait cette émulatien puisssante »qu'inspire la présence d'un homme illustre que l'on se »propose pour modèle; il sentait plus vivement encore »qu'il était né pour marcher sur ses traces, et qu'il avait »des talens dignes de lui. Ils n'échappèrent point aux »yeux perçans de M. Joly de Fleuri; il se plut à les »encourager par l'espérance des plus grands succès, et

»à les fortifier par ses savantes leçons sur le droit public et sur les devoirs de la magistrature.

»Des circonstances heureuses favorisèrent le dessein »de M. de Caraman ; la charge de procureur-général »au parlement de Toulouse, alors vacante par la mort »de M. Lemasuyer, venait d'être remplie par M. de »Riquet de Bonrepos. Qui pouvait mieux que notre »confrère remplacer les talens et l'intégrité de M. de »Bonrepos son oncle ? Il fut reçu avocat-genéral le 17 »août 1750.

»Il n'est point pour les grandes ames de saison mar»quée à la maturité du génie. M. de Caraman parut »avec éclat, à l'âge de vingt-un ans, dans une de ces »places, où les connaissances les plus étendues doivent »être alliées à une expérience consommée. Un style »noble et pur, une diction agréable et correcte, ajou»taient l'élégance à la solidité de ses discours. C'est »ainsi que pensaient les Séguier; c'est ainsi qu'écrivaient »les d'Aguessau.

»Tant de qualités éminentes devaient rendre cher à »cette compagnie littéraire l'instant où elle pourrait le »compter au nombre de ses membres : l'amour des »lettres lui fit partager avec vous l'impatience, où vous »étiez, Messieurs, de l'associer à vos exercices.

»La mort d'un confrère célèbre dans la république »des lettres avait ouvert les portes de ce sanctuaire des »muses. Il était juste sans doute que les talens fussent »remplacés par les talens. M. de Caraman vous offrit »un successeur digne des vertus dont vous regrettiez la »perte. Il fut reçu à la place de M. d'Aiguebère le »22 août 1755.

»Les travaux multipliés et chaque jour renaissans du »ministère public, affaiblirent une santé délicate ; il »chercha dans un état, dont les fonctions sont moins »pénibles, à concilier le soin de sa conservation avec

»l'intérêt de la patrie. Il fut reçu président du parle-»ment, le 26 février 1756, et prit alors le nom de »président de Riquet.

»Zélé citoyen, grand magistrat, académicien »éclairé, ami constant. Il lui manquait encore le titre »de mari tendre et vertueux. Il épousa le 14 mai 1758 »la fille aînée de M. de Bonrepos, son oncle. Jamais »mariage ne fut célébré sous des auspices en apparence »plus favorables; la joie publique éclata par des fêtes »brillantes; les muses s'empressèrent de semer des fleurs »sur les pas des deux jeunes époux; elles présagèrent la »félicité, et chantèrent les douceurs, hélas! trop peu »durables d'un hymen que l'injustice du sort et la fra-»gilité de la vie humaine devaient rompre aussitôt qu'il »serait formé. Le loisir de l'automne et la tendresse »d'une famille empressée à partager le bonheur d'une »union sur laquelle elle avait fondé ses espérances les »plus flatteuses, attirèrent les nouveaux époux dans la »capitale. Ils goûtaient dans la maison paternelle la »douceur des premiers jours du mariage, lorsque M. le »président de Riquet fut atteint d'une maladie dont »les symptômes n'annocèrent d'abord rien de funeste. »Le danger, long-temps méconnu, se manifesta tout-»à-coup à ses yeux; il sentit les approches de ce terme »fatal, où s'anéantissent les espérances humaines. Il »en soutint l'aspect terrible avec la fermeté d'un hé-»ros chrétien, et fit avec soumission le sacrifice d'une »vie digne d'une plus longue durée. Il mourut à Paris »le 23 février 1759, dans la trentième année de son »âge, généralement regretté de tous les amis du bien »public, qui ont connu, et ce qu'il a été et ce qu'il »pouvait être.»

M. le comte de Caraman, son père, fut extrêmement sensible à cette perte, et sa juste douleur accélera ses derniers instans. M. l'abbé Forest qui prononça son éloge

le 6 juin 1760, y disait : « Ce serait, Messieurs, re-
»nouveller nos regrets que de vous rappeler le souvenir du dernier de ses enfans, M. le président de »Riquet, qui occupait dignement une place parmi »vous, et qui vient d'être moissonné à la fleur de »son âge.

»M. le comte de Caraman était fils de Jean-Mathias »de Riquet et de Marie-Magdeleine de Broglio. A peine »était-il sorti du collége de Louis-le-Grand, à l'âge »de quatorze ans, que le comte de Caraman et le comte »de Broglio le donnèrent à M. le duc de Villeroi, qui »le plaça en qualité de cadet, dans sa compagnie des »gardes du corps du Roi; il passa de là daus la com»pagnie des chevaux légers Dauphin, et fut ensuite »colonel du régiment de cavalerie de Berry ; servit en »Allemagne sous les ordres de M. le maréchal de »Broglio. son oncle, dont il partagea les succès et les »revers. Il le suivit encore en Bohème. Sa dernière »campagne fut le siége de Fribourg. Il était alors ma»réchal de camp. Après d'autres services, il fut fait »lieutenant-général en 1744. C'est alors que de fré»queutes attaques de goutte l'obligèrent de prendre »soin d'une santé délabrée, dans le sein de sa famille »et dans le repos de la vie privée. Il choisit Toulouse »pour sa retraite, attiré par l'amour de la patrie, et »par le charme de l'amitié et des beaux arts.

»L'Académie lui avait donné, en 1739, la place »vacante par la mort de M. de Cazaubon. Il fut un »des fondateurs de l'Académie des sciences de Toulouse, »et celle des arts le mit au nombre de ses honoraires.

»Dans la vie paisible qu'il menait à Toulouse, il ne »paraissait occupé qu'à encourager les talens, et qu'à »soulager les artistes : il n'est presque point d'art »libéral et mécanique dont il n'ait tâché de reculer »les bornes, et qui n'ait eu part à ses largesses. Des »circonstances imprévues et des affaires de la dernière

»importance le forcèrent de partir pour Paris en 1748; »mais sa patrie et ses liaisons littéraires n'en furent pas »moins présentes à son esprit. Il ne tarda pas à en don-»ner à notre compagnie le témoignage le plus sensible »et le plus éclatant.

»Le Roi Stanislas venait d'établir à Nancy une so-»ciété littéraire, qui, par les ouvrages les plus ingé-»nieux, enrichissait l'empire des lettres. M. le comte »de Caraman, qui était connu depuis long-remps à »la cour de Luneville, et qui conservait pour l'Aca-»démie des Jeux Floraux un attachement et un respect »inviolable, ne manqua pas de lui procurer, de la part »de cette société naissante, une espèce d'hommage et »de tribut, en se chargeant de lui offrir au nom du »monarque même, le recueil précieux de ses ouvrages, »comme à l'Académie la plus ancienne et la plus célèbre »de l'Europe.

»Que ne puis-je vous dévoiler au grand jour tout ce »qu'il a fait pour le soulagement de ces pauvres, qui »par une fausse honte paraissent plus occupés à cacher »leur misère, qu'à prendre des moyens pour s'en dé-»fendre! Que ne puis-je vous rendre ici les témoignages »multipliés des ministres de l'église, qui étaient les dé-»positaires de ses charités abondantes! *Ne craignez pas,* »*leur disait-il, de m'importuner jamais pour les pau-*»*vres; je vous remercie de vous être adresé à moi; je* »*vous conjure de m'accorder cette préférence; je vou-*»*drais pouvoir donner assez, pour qu'il n'y eut plus* »*d'indigent sur la terre.*

»Tels étaient les sentimens et les discours de M. de »Caraman; tel était l'usage qu'il fit de ses immenses »richesses; il souffrait impatiemment qu'on mît des »bornes on qu'on se dérobât à ses libéralités; l'air af-»fable, riant et poli dont il les accompagnait, en re-»levait encore le prix. On a sans doute abusé plus d'une »fois de ce penchant généreux, de cette facilité libérale;

»mais les ames droites et bienfaisantes sont celles qu'on »surprend le plus aisément, et il est grand de se laisser »tromper de la sorte.

»Depuis son retour à Paris, M. le comte de Caraman »ne parut tourner ses pensées que du côté de la reli- »gion et de l'avancement de sa famille. L'hydropisie »qui le gagnait peu-à-peu étant parvenue à son com- »ble, il mourut le 28 avril de cette année dans les sen- »timens les plus sincères d'une résignation parfaite, et »de cette piété édifiante avec laquelle il avait supporté »les douleurs d'une longue maladie.»

Il eut pour successeur M. le président de Sauveterre, M. Daguin avait succédé à M. le président de Riquet.

82.° M. DE COMYNHIAN. 1761.

M. l'abbé Forest prononça ainsi son éloge le 13 février 1761 : « Joseph de Comynhian naquit à »Toulouse en 1675, de Pierre de Comynhian et de »Margueritte de Turle.

»Le premier goût, et peut-être le seul qui se mani- »festa dans le jeune Comynhian, fut le goût des lettres; »il les regardait comme le plus sûr et le plus agréable »contre-poison des vices et des erreurs de son siècle : »se livrant tout entier à un goût si conforme à la dou- »ceur de ses mœurs, et qui pouvait le rendre utile à »sa patrie, il chercha dès-lors avec empressement »tous les moyens de se perfectionner dans l'art de »l'éloquence, pour laquelle il sentait beaucoup d'attraits. »Il aspira bientôt à nos couronnes. Se montrer dans la »lice, triompher, ne fut, pour ainsi dire, qu'un même »instant pour lui. L'Académie lui adjugea le prix »d'éloquence en 1710. Ce brillant succès lui donnait »un droit assez légitime pour demander une place parmi

»nous; il l'obtint, et ne démentit point l'idée avanta-»geuse que l'Académie avait conçue de ses talens. Mal-»gré la diversité et l'importance de ses occupations, il »remplit par des discours graves et judicieux, les dif-»férentes fonctions particulières ou publiques d'un aca-»démicien fidèle à ses devoirs.

»M. de Comynhian, parvenu à la plénitude des »jours réservés aux sages, sentit les approches de la »mort avec la résignation et le courage que l'innocence »et la vertu peuvent seuls inspirer. Il mourut le pre-»mier jour de janvier de cette année, pénétré de tous »les sentimens de religion dans lesquels il avait vécu »dès sa plus tendre jeunesse.»

Il eut pour successeur M. Lacroix.

1762. ## 83.° M. DE THOMOND.

M. le maréchal de Thomond commandait pour le Roi, dans la province du Languedoc. Il avait succédé, dans ce commandement, à M. le maréchal de Mirepoix. Son éloge n'est ni dans nos registres, ni dans nos re-recneils imprimés, M. de Villeneuve-Beauville qui le prononça, le 19 février 1762, ayant négligé de le remettre. Nous avons, pour y suppléer, le compliment que le même M. de Villeneuve lui avait fait, au nom de l'Académie, lorsqu'il était venu faire enregistrer au parlement, ses lettres de commandant de la province. Voici ce compliment tel qu'il fut écrit dans le registre, le 14 août 1761.

«MONSIEUR, (1)

»Les lettres, sans cesse occupées à recueillir les ac-»tions et les vertus des grands hommes, viennent join-

(1) L'Académie qui, dans toutes les actions publiques, était reçue à l'*instar* des cours souveraines, ne donnait, comme le parlement, le titre de *monseigneur*, qu'aux princes du sang.

»dre leurs hommages à ceux que vous recevez de tous »les ordres.

»La flatterie peut avoir abusé quelquefois des char»mes de l'éloquence, pour prêter aux grands, des »vertus qu'ils n'avaient pas; mais cette ressource n'est »pas faite pour vous; il suffit de vous peindre tel que »vous êtes.

»Né d'un sang illustre qui a donné des souverains à »une partie des îles Britanniques, vous étiez destiné à »remplir, en tous lieux, les plus grandes places.

»Les vertus qui rendaient vos ancêtres les délices de »leur patrie, ont passé d'âge en âge jusqu'à vous. La »Guienne les regrette encore; et nous en jouissons. A »peine notre province eut perdu un citoyen et un ami, »en la personne de M. le maréchal de Mirepoix, qu'elle »tourna ses regards vers vous. Une probité exacte, »une antique franchise, son attachement pour l'an»cienne noblesse, son amour pour les sciences et pour »les arts, avaient formé les liens qui nous réunissaient »dans son cœur. Qu'il est heureux pour nous, Monsieur, »de retrouver en entier le bien que nous avions perdu! »Nous laissons à l'histoire, le soin de transmettre à la »postérité, les actions éclatantes dont votre valeur dé»corera le règne du plus chéri des rois. Fontenoi, Ipres, »Furnes, Roucoux, Lawfelt, seront à jamais les épo»ques de votre gloire militaire : elles seront gravées »dans les fastes de la France, et votre sage modération »qui sait si bien tempérer les rigueurs presque insé»parables de l'autorité, votre bienfaisance, votre affa»bilité, vertus paisibles et rares, qui nous assurent un »bonheur constant sous vos ordres, doivent être les »garants des sentimens que l'Académie des Jeux »Floraux aura toujours pour votre personne. »

M. de Thomond eut pour successeur, M. de Progen.

1762. ## 84.° M. DE MANIBAN, premier Président du Parlement de Toulouse.

M. GUI DE MANIBAN, son père.

M. Gaspard de Maniban, d'une famille noble et ancienne de l'Armagnac, était fils unique de M. Gui de Maniban, président à Mortier et chancelier de anciens Jeux Floraux, confirmé dans cet office par les lettres-patentes de 1694, *en considération*, y est-il dit, *de son mérite, et du zèle avec lequel il avait poursuivi l'établissement et la réformation desdits Jeux.*

De son mariage avec Mademoiselle de Fieubet, il n'eut qu'un fils qu'il destina à la magistrature; et comme il était à la fois très-bon père, grand magistrat et littérateur estimable, il ne voulut se reposer sur personne du soin de diriger une éducation dont le but était ainsi déterminé, par les dispositions naturelles de son fils et par tous les accessoires de sa naissance, de ses alliances et de sa fortune.

Son premier objet fut d'orner l'esprit de son élève de toutes les connaissances qui facilitent et embellissent l'étude de la jurisprudence, en même temps qu'il formait son cœur aux grandes vertus et au dévouement qu'exigeaient alors, et la garde des lois, et l'administration journalière de la justice souveraine.

Les leçons de vertu qu'un père donne à son fils, ont ordinairement leur effet, lorsqu'elles s'appuient sur les exemples domestiques. Ces semences précieuses, tombant dans une terre si bien préparée, y reçoivent un prompt accroissement, et parviennent de bonne heure à leur parfaite maturité. C'est ce qui arriva dans cette éducation paternelle dont on ne saurait trop s'étonner, que les exemples soient si rares.

A dix-huit ans, le digne élève d'un tel maître avait

toute la sagesse d'un homme fait. Quatre ans avant sa majorité, car alors on n'était majeur qu'à vingt-cinq ans, reçu au parlement en qualité de conseiller, il s'y montrait magistrat éclairé, pénétré de la sainteté de ses devoirs, et de la dignité de ses fonctions. Sa conduite était l'image et le développement de ses principes. On disait dès-lors, sans craindre aucune contradiction, qu'il n'y avait aucune place dans la haute magistrature, qui fût au-dessus de son mérite.

Son père, près de mourir, voyant qu'il serait dignement remplacé, ne regarda pas sa mort, comme prématurée. Assuré qu'il allait revivre tout entier dans l'héritier de son nom et de ses vertus, sa résignation fut moins pénible et ses regrets moins douloureux.

Ceux de l'Académie furent extrêmes. La mémoire des services qu'il avait rendus aux Jeux Floraux était encore récente. Par une suite de sa profonde reconnaissance, elle jetta un regard d'espérance sur le jeune magistrat, dont le début dans le parlement et dans le monde, annonçait qu'il serait l'image parfaite de son père; et lorsqu'il eut complété sa vingt-deuxième année, le 7 mai 1709, l'Académie lui donna une place de survivancier. Trois ans après, il devint mainteneur titulaire.

En 1714, s'étant fait pourvoir d'une charge de président à mortier, il se maria avec Mademoiselle de Lamoignon, et dans un long séjour qu'il fit à Paris, il s'appliqua à perfectionner ses talens et ses connaissances, et à raffermir ses principes de conduite, dans le commerce assidu de ce qu'il y avait de plus grand et de plus vénérable, dans la magistrature des cours souveraines et du conseil du Roi.

Il avait déjà acquis, dans l'usage du monde, une politesse noble dont il savait tempérer la dignité par un ton et des manières affables, par une gaîté douce et décente, par les traits habilement ménagés d'une raillerie

fine, naturelle et délicate, et qui n'emprunta jamais rien des pointes de l'épigramme.

A la mort de M. de Bertier, arrivée en 1723, il fut nommé premier président du parlement, et l'Académie s'empressa d'accomplir le vœu qu'elle avait formé depuis long-temps, de lui confier la place de chancelier de ses Jeux, que la mort de M. de Berthier laissait aussi vacante. Les occupations de la première présidence, qui s'étendaient, après les travaux du palais, à tous les grands objets d'administration publique, ne lui permirent plus d'être assidu à nos séances particulières; et un article exprès de nos statuts, dispensait notre chancelier de ce devoir d'assiduité; mais personne n'était plus que lui attaché aux droits et à la gloire de l'Académie. L'amour des lettres qui lui avait été transmis en naissant, et qui, fortifié par la culture, avait été la seule passion de sa jeunesse, prit un caractère plus auguste dans son ame, quand le temps fut venu de les considérer sous tous les rapports de bien public, qui intéressent le progrès de la morale et de la civilisation.

Nous avons tous été témoins de la majesté que déployait le parlement de Toulouse, dans toutes les occasions importantes; de la splendeur de ses audiences, et de la dignité qui signalait tous les actes de sa juridiction. C'est M. de Maniban qui lui imprima cet air de grandeur, ou qui du moins sut l'y maintenir, en repoussant le ton et les idées nouvelles que la régence avait introduites partout ailleurs; en assujettisant à une étiquette sévère, non-seulement les membres de cette cour, mais la ville entière, et même les commandans des deux provinces de Langnedoc et de Guienne, lorsqu'ils venaient à Toulouse faire vérifier et enregistrer leurs provisions, ou pour quelqu'autre objet d'intérêt public.

Sa maison était celle d'un grand seigneur. Il y déployait une magnificence qui jusqu'à lui avait été in-

connue dans les plus grandes villes de province. Cet appareil de valets et d'équiages nombreux, n'est pas un vain luxe et une chose de pure ostentation, dans les grandes places. La philosophie la plus austère approuve ce faste qui annonce l'autorité, et en relève l'éclat et le pouvoir, aux regards de ceux qui ne savent rien voir que des yeux du corps; et l'on ne peut pas se dissimuler que ceux-là forment la classe la plus nombreuse.

Lorsqu'il sortait de chez lui, pour aller, soit au palais, soit au capitole ou dans quelqu'autre assemblée administrative, il recevait partout des témoignages de respect et de vénération qui ressemblaient à une sorte de culte. Les artisans suspendaient leur travail et se dé-découvraient; tous ceux qui étaient dans les rues, s'arrêtaient, se levaient même s'ils étaient assis, et se tenaient debout, jusqu'à ce que sa voiture fut passée.

Cette vie de représentation lui était naturelle. Il en avait communiqué l'esprit et l'habitude aux plus jeunes magistrats. Aucun d'eux n'aurait paru devant lui, sans l'habit de son état. Cette attention à honorer ainsi une profession essentiellement grave, n'ôtait rien de leur amabilité à ceux qui avaient de la gaité, et de la grâce dans l'esprit et dans les manières; elle contribuait à leur considération, sans rien dérober à la société de ses agrémens.

C'est ainsi qu'il vécut à Toulouse, pendant quarante ans, sans s'être jamais relâché de la règle qu'il s'était prescrite, pour sa conduite et pour celle qu'il exigeait qu'on tînt à son égard. Assidu au palais, infatigable dans ses travaux, attentif à tout ce qui pouvait accélérer la marche de la justice, et maintenir l'ordre public, on le vit dans une année désastreuse, où la disette faisait craindre un mal plus affreux, soulager l'indigence par des largesses très-abondantes, et dissiper la terreur par sa fermeté.

Il jouit d'une santé inaltérable jusqu'à soixante et

douze ans. Son corps s'affaiblit ensuite par degrés ; il s'éteignit le 30 août 1762, après avoir complété sa soixante et seizième année. Il était né le 2 juillet 1668.

Il avait eu deux filles ; l'aînée, Madame de Malause, mourut avant lui et sans enfans. La seconde mariée au marquis de Livri, lui a survécu plus de trente ans, et n'a pas eu non plus de postérité.

M. de Villeneuve de Beauville prononça l'éloge de M. le premier président de Maniban, le 6 février 1763.

Cet éloge n'est ni dans les recueils imprimés, ni dans nos registres, et mes recherches pour le trouver ailleurs ont été inutiles.

Lorsqu'il fut nommé chancelier de l'Académie en 1723, sa place de mainteneur fut donnée à M. de Nolet, trésorier de France. Il eut pour successeur, dans celle de chancelier, M. de Niquet, président à mortier, et qui devint, quelques années après, premier président.

M. de Morant avait succédé, dans la chancellerie, à M. Gui de Maniban.

1765. 85.° M. DE BOYER D'ODARS DE CAMPRIEU.

M. de Boyer d'Odars, d'une famille noble originaire des Cevènes, et depuis long-temps établie à Toulouse, naquit au commencement du dernier siècle, ou vers la fin du siècle précédent, et prit le parti des armes comme son père, son aïeul et ses autres ancêtres. On remarqua en lui, dès son enfance, beaucoup d'esprit et un grand amour de l'indépendance. Son esprit fut cultivé avec soin. Sa raison lui fit sentir la nécessité de

de se soumettre aux devoirs, et à la gêne des convenances sociales. Il crut même qu'il saurait se vaincre assez, pour s'assujettir à la dépendance qu'exige le service militaire. Personne en effet ne s'y montra plus exact que lui; mais après quelques années de cette vie de subordination, il quitta le service pour pouvoir, disait-il, disposer à son gré de tous ses momens dont il consacra dès-lors une grande partie à l'étude. Un homme d'esprit, d'un état libre, d'un caractère élevé, et d'une politesse exquise, qui aimait la littérature avec passion, et en faisait son occupation habituelle, devait appartenir de droit à l'Académie. Elle se l'était attaché en qualité de survivancier le 9 avril 1724.

L'année suivante, les quatre survivanciers dont il était l'ancien, furent nommés mainteneurs, par des lettres-patentes du Roi, qui complétèrent le nombre de quarante académiciens.

M. d'Odars, était l'aîné de sa famille, et d'après les idées qu'on avait alors, et qui ne sont pas encore perdues, il était destiné à en être le chef, à en recueillir les biens, et à donner des successeurs à ceux dont il descendait. Son père désirait ardemment qu'il se mariât; mais lui ne pouvait pas même entendre parler de ce qu'il appelait le joug du mariage. Son père qui l'aimait, ne voulut pas marier son second fils au préjudice de l'aîné, quoiqu'il désirât infiniment de se voir revivre dans le second degré de sa descendance; mais, en cas que l'aîné mourût sans enfans, il substitua au cadet son entière hérédité.

Cette substitution contraria M. d'Odars. Pour en détruire l'effet, il se soumit à ce joug qu'il redoutait tant. Il était riche, il se maria richement à Paris, où il établit son domicile. Il pouvait être le plus heureux de tous les maris. Sa femme s'était éprise pour lui d'une grande passion. Elle était belle, aimable, honnête, vertueuse; mais les idées de cette indépendance

chimérique dont il était préoccupé, l'empêchèrent de se livrer au bonheur de cette union. Il appréciait le mérite, les charmes et les sentimens de sa femme; il avait pour elle les procédés de l'estime et d'une galanterie délicate; mais il vivait dans un état de réserve continuelle, craignant d'être subjugué par cette réunion de tant de qualités et de vertus. Il en fut puni. Elle mourut l'année même de son mariage, et ne lui laissa point d'enfans. Il s'était marié par dépit et s'en était repenti. Il ne voulut pas faire un second essai qui l'aurait exposé à de nouveaux regrets; et dès-lors la substitution qu'il ne pouvait plus faire défaillir, lui devint beaucoup plus odieuse.

La terre d'Odars, dont il portait le nom, faisait partie des biens substitués. Il quitta ce nom, pour prendre celui de la terre de Camprieu, qu'il avait achetée, et dont il pouvait disposer. Cette terre était dans les Cevènes. Là était aussi un militaire de son nom, qu'il reconnut pour son parent; qui l'était peut-être; mais à un degré si éloigné, qu'il n'en restait aucune preuve, ni aucune mémoire. M. de Camprieu le fit son héritier universel, au préjudice de M. le chevalier de Boyer, son frère, et de Madame du Faget, sa nièce, qui ne recueillirent, à sa mort, que les biens substitués.

L'héritier universel emporta, avec les autres effets mobiliers, tous les papiers de M. de Camprieu, qui remplissaient un grand nombre de porte-feuilles. Il avait beaucoup écrit, sans rien communiquer à personne de ses travaux; je n'en ai point trouvé de vestiges dans les registres et dans les recueils de l'Académie.

Il mourut dans l'automne de 1764. M. du Puget, qui prononça son éloge, l'avait beaucoup connu, et avait été à portée de recueillir dans sa famille des renseignemens dont j'ai été privé, par l'extinction d'une génération intermédiaire. M. du Puget n'ayant pas dé-

posé cet éloge aux archives, je suis obligé de me borner à cette seule mention.

M. de Brienne, archevêque de Toulouse, succéda à M. de Camprieu.

86.° M. CARQUET. 1765.

M. Etienne Carquet, trésorier de France, et dont le père avait été capitoul en 1706, naquit à Castelsarrasin. « Né avec un goût décidé pour l'étude, disait »M. l'abbé Prades, qui prononça son éloge le 1.er »août 1765, il se distingua, dans tous les temps, par »la supériorité de son esprit, malgré les obstacles »qu'opposaient à son ardeur une santé faible, et un »tempérament très-délicat. Jamais il ne se permit une »application forte, un travail continu, qu'il ne fût »contraint de s'arrêter, et qu'il ne payât, par un »long accablement et une interruption douloureuse, »cette débauche honorable. Les belles-lettres furent »sa ressource, le délassement de ses langueurs, la con»solation de ses infirmités. Les heureux succès qu'eurent »ses premiers essais, étaient bien capables de les lui faire »aimer. Le détail de ceux qu'il obtint dans nos con»cours serait trop long; il suffit de dire qu'il en eut »dans tous les genres de poësie, qu'il devint maître »des Jeux, et que l'Académie s'empressa ensuite de »lui donner une place de mainteneur. Nous n'en jouimes »pas long-temps. Accablé de souffrances qui soumirent »à de longues épreuves sa patience et sa résignation »chrétienne, il fut enlevé au milieu de sa course, empor»tant l'estime et les regrets de l'Académie et de tous »ceux qui l'avaient connu. »

Sa place fut donnée à M. de Gardouch-Belesta.

87°. M. DE PARAZA.

1769. *Voyez ci-dessous n°.* 134, *année* 1811.

88.° M. le Président D'ASPE DE MEILLHAN.

1770. M. le Président D'ASPE, son père.

M. le comte de Caraman prononça l'éloge de M. d'Aspe le 26 juin 1740.

«M. Bernard d'Aspe naquit à Toulouse dans une »famille distinguée par la magistrature. Son père, »président du parlement, lui laissa quelque chose de »plus précieux encore que sa dignité : le fils en reçut »des exemples de vertu, qu'à son tour il a transmis à ses »enfans, et ce qui est une portion si estimable de l'héri- »tage de nos pères, une bonne éducation forma l'esprit »et le cœur de M. d'Aspe. Ses études qu'il fit au Collége »des Jésuites, furent marquées par des exercices publics, »dont l'éclat s'est conservé : les journaux les annon- »cèrent comme un phénomène littéraire. M. Baillet, »occupé alors à recueillir les noms des enfans devenus »célèbres par leurs études, n'oublia pas le jeune Baron »d'Aspe de Meilhan.

»Le père Mourgues jésuite, connu dans la république »des lettres, cultiva long-tems, avec des soins particuliers »les dispositions qu'il avait apperçues dans M. d'Aspe, »comme pour nous préparer de loin un académicien. »Il fut compris dans la nomination du Roi, lors des »lettres-patentes de 1694.

»Vous l'eussiez vu, Messieurs, se livrer plus cons- »tamment à vos exercices ; mais il se devait aussi aux »travaux pénibles de la magistrature, qui le rendait »comptable de son temps aux besoins des peuples.

»Son éloge ne se borne pas aux services qu'une lon- »gue expérience, dans le sanctuaire des lois, le mettait

»à portée de rendre à l'état : frère aîné de deux mili-»taires pleins de sagesse et de bravoure, il a vu son nom »chéri et respecté dans les troupes. L'un presque sous »mes yeux, recueillit, à la journée de Parme, le fruit »glorieux de ses longs services : il fut tué à la tête des »grenadiers de son corps : l'autre n'échappa du péril »où sa valeur l'exposait, qu'au prix de plusieurs bles-»sures, qui ont privé le Roi d'un excellent officier.

»Il est bien juste que la gloire d'un sang versé pour »le service de nos armes, rejaillisse sur le chef d'une »famille où nous trouvons plus d'une sorte de mérite. »M. d'Aspe, affaibli depuis long-temps par les re-»doublemens d'une goutte opiniâtre, a fini une longue »carrière dans les bras d'une famille nombreuse. Il a »vu son fils aîné devenir son collègue dans les premières »dignités du parlement, et recueillir l'estime du pu-»blic. Il semble, Messieurs, que votre prévoyance, »éclairée sur vos intérêts, vous eût inspiré de vous »associer M. le président de Meilhan, pour adoucir »aujourd'hui la douleur que vous cause la mort de »son père. »

En effet, M. d'Aspe de Meilhan, qui était président à mortier en même temps que M. son père, était aussi son confrère à l'Académie. Il en était devenu mainteneur en 1739, à la mort de M. de Ranchin-Lavergne, et pendant trente ans, il remplit ses devoirs d'académicien, avec le même succès et le même zèle que M. le président d'Aspe son père, dont il fut également l'image parfaite dans les fonctions augustes de la magistrature. Un procès dont la durée se prolongea beaucoup au-delà du terme ordinaire, et dont l'issue ne fut pas heureuse, empoisonna presque toute sa vie, et en abrégea le cours.

Son éloge prononcé par M. Delpy, en 1770, n'est pas dans nos recueils. M. Martel lui succéda. M. de

Pompignan avait succédé à M. le présient d'Aspe, son père.

1770. 89.° M. l'Abbé PRADES.

Ce nom rappelle un grand scandale donné sur les bancs de la Sorbonne, vers le milieu du dernier siècle, et je me hâte d'avertir que notre confrère n'est pas l'auteur de la thèse impie qui fut censurée par la faculté de théologie, et condamnée par le Pape Benoît XIV. J'ignore si ces deux ecclésiastiques étaient parens. Je sais seulement qu'ils étaient nés, l'un et l'autre, à Castelsarrasin, et qu'ils avaient fait leurs premières études à Montauban.

Notre confrère était né en 1695, d'un homme très-estimable, qui, père de huit enfans, eut toutes les peines du monde à en retenir un dans le siècle, pour empêcher l'extinction de sa famille. Il voulait se ménager, pour ses dernières années, les consolations qu'il avait lui-même données à la vieillesse de l'auteur de ses jours. Tous ses autres enfans embrassèrent l'état eccclésiastique ou l'état religieux.

«Notre confrère fut un des plus ardens à suivre »l'attrait de cette vocation. Son entrée dans l'état ecclé»siastique fut pour lui un renoncement à toutes les va»nités du siècle; sa promotion aux ordres sacrés, un »dévouement entier à toutes les vertus qui doivent en »relever les fonctions augustes.»

C'est ainsi que s'exprimait M. Delpy, dans l'éloge de M. l'abbé Prades, qu'il prononça le 16 mars 1770.

M. l'Abbé Prades, destiné à un état dont un des premiers devoirs est le ministère de la parole, chercha dans l'étude des lettres le moyen de rendre ce ministère plus utile. Cette étude lui révéla le secret de son talent pour la poésie lyrique; talent précieux qui fut l'apanage

des prophètes, et qu'il ramena à sa noble origine, en le consacrant à chanter les louanges de Dieu, sa providence, sa grâce miséricordieuse qui avait été aussi l'objet des chants de Louis Racine et de St. Prosper.

En 1722, l'Académie couronna son ode sur l'amour divin; en 1727, son ode sur l'esprit de l'homme, et en 1728, son ode sur la grâce. Dans ce dernier concours étaient deux odes d'un jésuite, le Père de Poncy, intitulées, l'une *l'amour divin;* l'autre *l'amour profane*; elles n'avaient pas réussi; et il paraît que le jésuite avait voulu lutter directement contre l'ode sur l'amour divin qui avait été couronnée en 1722. L'académie ne recevait, dans ses concours, aucun ouvrage relatif à la religion, sans qu'il fût muni de l'approbation de deux docteurs en théologie, ne voulant être compromise dans aucune de ces disputes qui agitèrent violemment la première moitié du dix-huitième siècle. M. l'abbé Prades ayant satisfait à ce règlement, l'Académie qui ne jugeait que le mérite poëtique de l'ouvrage, sans examiner si quelque expression dogmatique pouvait être chicanée, couronna M. l'abbé Prades comme poëte, et lui accorda des lettres de *Maître ès Jeux Floraux.*

Quand on imprima le recueil de 1728, l'ode sur la grâce fut dénoncée par trois jésuites, comme contenant plusieurs hérésies. Ces hérésies étaient-elles réelles ou imaginaires ? Ce qu'il y a de certain, c'est que l'ode était conçue dans un système contraire à celui des jésuites; mais l'école de St. Thomas d'Aquin, opposée à la leur, sur les opérations de la grâce, était catholique, et la question était de savoir si l'ode ne serait pas adoptée par cette école. Pour prévenir le démenti que cette adoption donnerait à leur accusation, les trois jésuites demandaient qu'on la soumît à l'examen exclusif de deux docteurs qui étaient de leur bord. Pour cela, ils mirent en mouvement l'avocat du Roi

et le juge-mage de la sénéchaussée ; et comme l'Académie était indépendante de leur autorité, pour l'impression de ce recueil, les dénonciateurs s'adressèrent à M. le cardinal de Fleury, qui gouvernait la France, et qui, dans son amour pour la paix, était en garde contre toute suspicion de jansénisme. Pour donner plus de consistance à cette dénonciatiou, ils supposèrent que l'Académie avait donné le sujet de cette ode. C'en fut assez pour en faire défendre la publication M. le Garde des sceaux, qui notifia cette défense à l'Académie, disait dans sa lettre :

«Son Eminence sera toujours très-aise de maintenir »vos privilèges, et je m'y porterai en mon particulier »avec toute l'attention possible ; *mais ce ne sont point »pareilles matières qui doivent être proposées, sur-tout »dans les circonstances présentes, pour être l'objet de »ceux qui travaillent à un prix qu'il est très-glorieux »de remporter.* Tout ce qui peut être de plus conve»nable, dans l'occasion présente, est que vous ne »fassiez pas imprimer, cette année, l'ouvrage qui a »remporté le prix.»

L'ode était imprimée. L'Académie en retira toute l'édition, et mit à la tête du recueil l'avertissement suivant : *M. l'abbé Prades est auteur de l'ode qui a remporté le premier prix. Elle n'a point été imprimée dans le recueil pour des raisons particulières.*

M. l'abbé Prades était trop sage pour faire de son ode un objet de discussion. Sûr de sa foi, par le témoignage de sa conscience et par l'approbation de son évêque, il ne défendit point la catholicité de son ode ; continua de se livrer aux fonctions du saint ministère, et en particulier à la prédication, sans autre délassement que la culture des lettres.

Coronné à l'Académie, et jetant un grand éclat dans la chaire de vérité, son mérite attira l'attention de M. l'archevêque de Toulouse, il fut pourvu de la

cure de Montégut, où il développa un autre genre d'éloquence proportionné à l'intelligence du troupeau qui lui était confié. Établi près de Toulouse, il profita de son voisinage pour multiplier ses rapports avec l'Académie, et l'Académie en profita aussi pour lui donner une place de mainteneur. Parmi ses devoirs d'académicien qu'il remplit toujours avec zèle et distinction, j'ai déjà parlé de l'éloge de Clémence Isaure qu'il prononça en 1749, et qu'il renferma dans deux poëmes lyriques, l'un latin, l'autre français. Dans la suite, lorsque son évêque l'eut rappelé dans son diocèse, pour lui confier la cure de Castelsarrasin, M. l'abbé Prades ne prit pas prétexte de son éloignement pour négliger l'Académie. Il s'y rendait dans les occasions essentielles. On a vu qu'il y vint pour rendre les derniers devoirs à M. Carquet, son compatriote, son ami et doublement son confrère, en ce qu'ils avaient obtenu tous deux des lettres de *Maître ès Jeux Floraux*.

Après avoir exercé, pendant trente-cinq ans, les fonctions de curé, il était temps que M. l'abbé Prades pût vivre pour lui-même. On lui donna une prébende dans l'église de Moissac. C'était une sorte de vétérance, une place d'émérite. Assidu aux offices de l'église, dont le retour fréquent et la répétition journalière des mêmes récitations, est fatigante pour tant d'autres, M. l'abbé Prades y trouva une douce occupation. Le chant périodique des Pseaumes ranimant sa verve poëtique, sa lyre s'unissait à celle du prophète; il traduisait en vers une grande partie de ces chants prophétiques, qui sont l'aliment le plus solide de la piété.

C'est dans ces exercices que M. l'abbé Prades, toujours poëte, toujours chrétien fervent, termina, au mois d'octobre de 1769, une longue vie remplie de bonnes œuvres et de saints désirs.

Il eut pour successeur M. de Vaudeuil.

90.° M. DE SAGET.

Voyez ci-dessus l'éloge de M. Lardos, année 1743, n.° 60.

1772. 91.° M. DE BOJAT.

M. Delpy prononça son éloge le 30 mai 1772.

«Jean-Ignace de Bojat, disait-il, issu d'une famille qui a donné successivement quatre conseillers au parlement de Toulouse, naquit au mois de septembre de l'année 1668.

»Une figure des plus agréables, un esprit liant et facile, des manières gracieuses, un caractère enjoué, semblaient par la destination de la nature, et un peu par son propre goût, le dévouer aux plaisirs du monde, et devoir en faire un homme très-frivole: mais M. de Bojat, que de bonnes études, et le vœu de ses parens, avaient préparé pour un plus solide établissement, savait donner à la culture de ses talens naturels, le temps qu'il avait le courage de dérober aux vains amusemens de la jeunesse.

»Grave au palais, enjoué dans les cercles, galant même, sur-tout dans les fêtes, on le voyait se multiplier partout où l'appelaient ses devoirs ou ses plaisirs. Il mourut le 27 avril 1772.

Il eut pour successeur M. de Portes.

92.° M. DE PONSAN. 1775.

Voyez ci-dessous n.° 126, année 1808.

93.° M. le Président DU PUGET. 1773.

Son éloge fut prononé par M. Jamme le 3 février 1773.

»M. Henri-Gabriel du Puget naquit le 23 juillet »1725, de Charles-Joachim du Puget, président du »parlement de Toulouse, et de Marie de Pralheau.

»La maison du Puget a donné à l'état des guerriers, »des prélats et de magistrats illustres. Cette tige, féconde »en grands hommes, est aujourd'hui divisée en quatre »branches, qui descendent de Thibaud du Puget, »comte de Provence.

»Les soins que des parens vertueux prirent de l'édu- »cation de M. du Puget, répondirent à sa naissance; »né pour s'asseoir un jour parmi les organes de la jus- »tice, on s'empressa d'éclairer de bonne heure son »esprit, et de développer dans son cœur le germe de »toutes les vertus. La religion et les lettres virent »fructifier leurs leçons; et ses premiers progrès, d'un »favorable augure pour un âge plus avancé, ne se dé- »mentirent point dans cette saison qui suit l'enfance, »et qui voit si souvent flétrir les dispositions les plus »heureuses par le souffle impur des passions. Il fut reçu »conseiller au parlement en 1748.

»Il succéda à son père le 23 mai 1759, dans la »charge de président à mortier. La joie que le public »fit éclater à son élévation, fait l'éloge de sa mémoire; »M. du Pget était aimé, et il méritait qu'on lui eu »donnât des preuves.

»Un accès facile, un penchant à la bienfaisance lui

»avaient concilié les cœurs; une application constante »à ses devoirs, une intégrité à toute épreuve, une fer»meté inébranlable dans les occasions les plus délica»tes et les plus critiques, lui attirèrent l'estime et la »considération dues aux fonctions pénibles de la ma»gistrature. La pratique des vertus paisibles, et les »occupations de sa charge lui laissèrent assez de loisir »pour les consacrer à cette littérature si touchante »pour ceux qui la cultivent, suivant l'expression d'un »grand écrivain, et si dédaignée par ceux qui ne »sentent rien.

»M. du Puget demanda avec empressement une place »parmi vous, Messieurs. L'Académie lui ouvrit ses »portes avec joie. Assidu à vos exercices, il y apporta »cette aménité qui annonce un cœur bien placé, et »cette défiance salutaire de ses propres lumières, qui »est presque toujours la preuve d'un bon eprit. Il fit »chérir, dans son commerce, ce caractère liant et fa»cile, cette humeur égale et complaisante, cette po»litesse de mœurs et de sentimens, vertus nécessaires »aux membres d'une société quelconque, mais plus »spécialement à ceux d'une société littéraire.

»A peine initié dans votre sanctuaire, je n'ai pas pu »être le témoin de ses travaux littéraires, mais je l'ai »été de son zèle pour l'Académie, de son assiduité à »ses exercices, et de son attachement pour tous ceux »qui la composent. Quand on a ainsi vécu, on peut »compter sur les regrets de ses concitoyens. Il est mort »au milieu de sa carrière, le 25 octobre 1772, âgé »de 47 ans. »

M. du Puget eut pour successeur M. l'abbé de Neuvilé.

94°. M. D'ESTADENS. 1777.

«M. d'Estadens, disait M. de Portes qui prononça »son éloge le 10 août 1776, naquit d'une famille »honnête et vertueuse. Favorisé des dons de la for- »tune, il reçut une éducation qui développa bientôt »le germe de ses talens. Horace et Virgile échauffèrent »son génie, et furent ses modèles. Trop sage et trop »modeste pour se livrer sans guide au penchant qui »l'entraînait vers la poësie, il consulta le goût et l'ex- »périence de ses maîtres. Mademoiselle de Catellan »encouragea le jeune poëte; il remporta le souci par »une églogue qui respire le sentiment, et brille par » les situations intéressantes, et par la beauté de la »versification.

»Si d'abord il célébra l'amour, ce n'était pas cette »passion molle et impétueuse tout-à-la-fois, qui avilit »le cœur qu'elle subjugue; il avait peint ce sentiment »tendre et délicat dont la vertu même s'honore. Bien- »tôt se reprochant cette faiblesse, et s'élevant à de »plus hautes pensées, il chanta l'amour qui nous »enflamme pour l'Être suprême; la religion prépara »les couleurs qui représentèrent Magdelaine pleurant, »à la sainte beaume, des erreurs et des égaremens »déjà pardonnés.

»Permettez, Messieurs, que j'arrête un moment »votre attention sur ce jeune-homme, qui, loin d'être » séduit par des exemples trop dangereux, consacra »ses premiers chants à la vertu, et sut exprimer des »remords dont il avait pu être témoin, mais qu'il »n'avait pas mérité d'éprouver. C'était peu d'une fleur, »il fut associé aux travaux de l'Académie; récompense »due à ses mœurs autant qu'à ses talens.

»Une vie douce et paisible, l'étude des lettres, les »soins de l'amitié, un tempérament robuste semblaient

»lui promettre de longs jours ; mais les infirmités dé-
»vancèrent la vieillesse. C'est alors qu'on put connaître
»toute la force de son ame. Il supporta ses douleurs
»sans se plaindre, les oubliant même souvent pour
»reprendre ses occupations ordinaires ; il venait encore
»quelquefois nous consoler de ses fréquentes absences.
»Il vit approcher le moment terrible, et le vit sans
»effroi. Son ame volait avec ardeur dans le sein d'un
»Dieu bon, d'un père. Il avait vécu comme un sage,
»il mourut comme un juste. Ce fut le 25 décembre 1775
»que nous eumes le malheur de le perdre. »

Sa place de mainteneur fut donnée à M. l'abbé d'Héliot.

1777. 95.° M. DE MONTGAILLARD.

Ce fut M. de Progen qui prononça son éloge le 6 juin 1777.

»M. de Montgaillard naquit en 1711, d'une des »plus anciennes maisons de Toulouse ; son goût pour »les lettres étouffa en lui cette ambition que fait naître »souvent l'éclat de la naissance. Sa modestie le porta »à les cultiver dans le silence du cabinet ; il fallut que »quelques amis l'arrachassent de sa retraite pour l'as- »socier à nos travaux ; ce fut en 1759 que l'Académie »l'admit dans son sein : vous applaudites alors, Mes- »sieurs, à l'expression éloquente des sentimens de son »cœur animé par la reconnaissance.

»C'est dans ce sanctuaire des muses, que, par son »assiduité à nos assemblées, par la douceur de ses »mœurs, et plus encore par ses vastes connaissances, »il prouva si bien ce qu'on n'avait pu qu'entrevoir.

»Bientôt ce tribunal respectable, qui n'est composé »que des héros de la nation, chargea M. le marquis »de Montgaillard de la fonction la plus importante,

»mais en même temps la plus difficile, celle de con-
»cilier les lois du Prince avec l'honneur des citoyens.

»Cette éloquence persuasive, don qu'il avait reçu de »la nature, et que vous aviez perfectionné, lui servit »à calmer l'homme bouillant, à faire acquitter celui »qui manquait d'exactitude, et sans trop heurter des »préjugés que leur ancienneté rend en quelque façon »respectables, à maintenir la tranquillité dans un corps »qui est regardé, avec raison, comme le premier appui »de l'état. Nous consacrant tous les instans de repos »que son ministère lui donnait, il vint constamment »se délasser avec nous, partageant nos travaux, et »nous aidant de ses lumières. Nous l'avons perdu. Sus- »pendons nos regrets, faisons taire notre douleur pour »nous applaudir du choix que nous venons de faire; »il acquitte ce que nous devions à sa mémoire. Lui »donner un successeur digne de le remplacer, c'est »l'hommage le plus flatteur que nous pouvions rendre »à ses mânes.»

M. le président de Sapte lui succéda.

96.° M. l'Abbé DE VILLARS-LUGEIN. 1778.

M. l'abbé de Villars-Lugein avait obtenu, au sortir de l'enfance, une lieutenance dans le régiment d'Alsace. A peine entrait-il dans cette carrière, que son père, brigadier des armées du Roi, qui devait instruire et guider sa jeunesse, lui fut enlevé, sous les murs de Marchiennes, tué d'un coup de canon.

Cet événement laissant au jeune Villars la liberté de suivre ses inclinations, il choisit un état dont sa faible santé pût s'accommoder. Il fut d'abord chanoine de Montauban, ensuite de Toulouse, et le Roi lui donna l'Abbaye de St. Marcel, au diocèse de Cahors. L'Académie lui avait déjà ouvert ses portes. Que ne devait-elle

pas attendre du zèle d'un littérateur très-instruit, et qui avait placé l'intérêt et tout le bonheur de sa vie dans la culture des lettres, et l'accomplissement de ses devoirs. Mais les infirmités qui l'avaient forcé de quitter le service militaire, s'étant aggravées, et l'empêchant de suivre les offices du chœur, M. l'abbé Villars, fidèle à ses principes, se démit de son canonicat. Il pouvait vaquer encore à ses exercices littéraires dans l'Académie, qui ne s'assemble qu'une fois la semaine; cette consolation lui manqua bientôt; nous le perdîmes le 18 mai 1777. Ce fut M. Magi qui prononça son éloge.

Il eut pour successeur M. Ferez.

1778. 97.° M. DE LA ROCHE-AYMONT, Archevêque de Reims.

M. de la Roche-Aymont, né au château de Mainsat, dans le Limousin, appartenait à une famille noble, et comptée parmi les plus anciennes de cette province. J'ignore s'il était né ambitieux, ou si les circonstances seules l'élevèrent, par degrés, à la haute fortune qu'il fit dans l'état ecclésiastique. Son air noble et sérieux, une belle figure, une vie régulière, l'amour de l'ordre, et la connaissance des hommes, firent augurer de bonne heure, qu'il ne resterait pas long-temps dans la classe des ecclésiastiques du second rang. Tout autre gentilhomme, moins habile à lire dans l'avenir, n'aurait pas consenti, peut-être, à accepter ce qu'on appelait un évêché *in partibus*, prélature sans territoire, pour celui qui n'allait pas porter la foi dans le pays des infidelles, et nécessairement subordonnée à l'archevêque, ou à l'évêque dont il était le suppléant, sans avoir le titre de son coadjuteur. M. de la Roche-Aymont, évêque de Sarepte, soutint cette

cette position équivoque, avec la considération qu'obtient toujours un ecclésiastique qui remplit assidûment les devoirs de son état. Après quatre ans de cet épiscopat insignifiant, il fut placé sur le siége de Tarbe; parvint à celui de Toulouse; gouverna long-temps la province de Languedoc, comme archevêque de Narbonne; crut s'élever encore, ou du moins accroître son crédit, en passant à l'archevêché de Reims; devint cardinal, grand aumônier de France, ministre de la feuille des bénéfices, c'est-à-dire, patron et collateur de tous les bénéfices consistoriaux, chargé de pourvoir à toutes les hautes places de l'Eglise Gallicane. Beaucoup plus âgé que Louis XV, il l'assista à ses derniers momens, et son successeur au trône, reçut de sa main l'onction sainte, qui consacre au nom de la religion la souveraine puissance de nos Rois.

La politique de M. de la Roche-Aymont, si l'on veut attribuer à sa politique ses longs succès dans la carrière des honneurs, avait un fondement respectable, des mœurs irréprochables, le meilleur ordre établi et maintenu dans le gouvernement de son diocèse, pour l'instruction, la décence et la régularité des jeunes ecclésiastiques; l'exécution rigoureuse des canons qui leur interdisent les sociétés et les lieux où ils ne pourraient que se dissiper; la distribution graduelle des bénéfices; l'établissement des conférences, où les curés d'un même arrondissement s'animaient au bien par l'émulation des vertus et les progrès de l'instruction.

Ces sages règlemens qu'on observe encore, et auxquels le diocèse de Toulouse doit cette succession presque miraculeuse de curés et de vicaires éminens en lumières et en doctrine, placèrent M. de la Roche-Aymont parmi les évêques dont l'administration devait contribuer puissamment à maintenir la gloire de l'Eglise Gallicane, et lui attirèrent d'abord la con-

M

sidération, et ensuite la confiance inaltérable de Louis XV. Ce fut là le fondement de sa fortune.

L'austérité des mœurs de M. de la Roche-Aymont, n'avait pas éteint en lui le goût des lettres qui, sans faire le charme de sa jeunesse, l'avaient délassé dans tous les temps, de ses graves et pénibles occupations. Les jeux de Clémence Isaure ranimèrent en lui cette propension vers les études agréables. Il désira de pouvoir venir prendre part à nos douces occupations, et l'Académie saisit la première occasion de répondre à ce désir. Il n'y avait que deux ans qu'il était archevêque de Toulouse, lorsque nous perdîmes, en 1742, M. l'abbé de Tournier, le seul qui nous restât des mainteneurs nommés par lettres-patentes de 1694. M. de la Roche-Aymont, qui devait aussi parcourir une longue carrière, fut nommé à sa place; fut assidu à nos séances tant qu'il resta parmi nous; et lorsqu'ensuite le cours de ses prospérités l'eut éloigné de Toulouse, il s'y rattachait par les relations qu'il entretint jusques au dernier temps de sa vie, avec le secrétaire perpétuel de l'Académie. Il reçut toujours nos recueils avec intérêt, et nous en remercia avec les grâces d'une vive reconnaissance. Il regarda comme une faveur qu'on se fût souvenu de lui dans une occasion où tous les mainteneurs, présens à Toulouse, se cotisèrent pour des dépenses auxquelles la dotation de l'Académie ne pouvait pas suffire.

Parvenu à une extrême vieillesse, il en sentit le poids, et les infirmités l'assaillirent. Il s'éteignit le 7 octobre 1777. Il était né en 1697.

Sa place de mainteneur fut donnée à M. de Lalo.



98.° M. l'Abbé D'HÉLIOT. 1779.

M. l'abbé d'Héliot naquit à Toulouse en 1695, d'une famille décorée du capitoulat, et qui a donné deux conseillers au parlement. Ses premiers pas dans l'état ecclésiastique furent signalés par des vertus, des talens, et un caractère remarquables.

A peine âgé de 27 ans, M. de Maniban, évêque de Mirepoix, le plaça à la tête du séminaire que M. de Labroue avait fondé à Mazères, et dont M. Massoc, notre confrère, avait été le premier supérieur. Quand M. de Maniban fut transféré à Bordeaux, M. l'abbé d'Héliot pressé de l'y suivre, pour y diriger également la conduite et les études des jeunes-gens qui se dévouent au service des autels, donna la préférence à son évêque diocésain, M. de Crillon, qui l'attacha comme vicaire à la paroisse St. Etienne, poste important, toujours rempli par l'élite des sujets les plus distingués, d'où sont sortis un grand nombre de curés, qui furent la gloire du clergé de Toulouse, et qui est encore l'espoir et la ressource des archevêques, pour les grandes paroisses de la ville et du diocèse.

M. l'abbé d'Héliot passa de ce poste honorable à la cure de Colomiers.

Moins occupé dans cette paroisse champêtre, que dans le vicariat de St. Etienne, M. l'abbé d'Héliot donna à la culture des lettres tous les momens de loisir que lui laissait le soin de sa paroisse. Il avait déjà une collection nombreuse de bons livres; et comme il n'était pas à portée d'emprunter ceux qui lui manquaient, il les acquérait à proportion de ses besoins. Ce trésor avait grossi considérablement lorsqu'il revint à Toulouse, après avoir gouverné cette paroisse pendant vingt-un ans.

Le Roi l'avait nommé professeur des Libertés de

l'Eglise Gallicane, dans l'Université de Toulouse, et lui avait donné l'Abbaye du Peray-Neuf. Riche et dévoué par état à une vie d'étude, M. l'abbé d'Héliot répondit à cette nouvelle vocation avec le même zèle qu'il avait montré pour le salut des ames.

Sa bibliothèque s'accrut dans la même proportion que ses besoins d'instruction. Ces besoins étaient immenses. Tous les objets d'érudition entraient dans le plan de ses études, et il n'en abandonnait aucun sans l'avoir approfondi. Il signala son entrée dans la faculté de théologie, par deux dissertations savantes sur la pragmatique de St. Louis et sur la régale. Il s'attacha ensuite, dans ses ouvrages d'érudition, à ce qui pouvait intéresser l'histoire et la gloire de Toulouse.

Ses recherches sur les tectosages sont un prodige de patience et de sagacité; il les suit dans toutes leurs ramifications, dans leurs déplacemens divers. En le suivant lui-même, on connaît leurs mœurs, leurs grands hommes de guerre, ceux qui s'illustrèrent par la culture des lettres et des sciences.

Après avoir épuisé notre histoire ancienne, il s'appliqua à faire connaître les grands hommes que Toulouse a produits dans les temps postérieurs, et dont plusieurs avaient été absolument oubliés. Il repoussa l'imputation calomnieuse faite à l'Université de Toulouse, d'avoir méconnu le mérite de Cujas, dans la dispute d'une chaire de droit; il prouva, par des pièces authentiques, que lorsque la dispute de cette chaire commença, Cujas était déjà professeur à Bourges, et l'avait été à Cahors.

M. l'abbé d'Héliot appartenait depuis très-longtemps à la classe des inscriptions et belles-lettres, qui fait partie de l'Académie des sciences. Il arriva parmi nous, comme M. l'abbé Barthelemi à l'Académie française, après avoir vieilli dans les travaux de l'érudition, et avoir prouvé que sa manière d'écrire

n'avait rien de la sécheresse reprochée aux érudits qui ont négligé de sacrifier aux graces.

Ce n'est pas seulement par ses écrits que M. l'abbé d'Héliot a prouvé combien il était attaché à sa patrie.

La bibliothèque, qu'on appelle encore *du Clergé*, est un de ses bienfaits. Il donna au Clergé de Toulouse quinze mille volumes, à condition qu'elle serait publique. M. de Brienne y ajouta une autre collection de livres très-nombreuse, et s'associa encore à la gloire de cet établissement, par la forme et la solidité qu'il sut lui donner.

M. l'abbé d'Héliot, toujours occupé du bien public, fit d'autres fondations, et disposa de son hérédité en faveur des pauvres. Sa longue vie fut une vie de retraite profonde, consacrée à l'étude. Il ne se montrait au dehors que pour ses devoirs de religion, ses actes de professeur, ses exercices académiques, et pour l'exécution de ses établissemens littéraires et charitables. Ses mœurs étaient douces, ses manières simples, son caractère obligeant, sa modestie égalait ses lumières et son grand savoir. Il mourut le 6 janvier 1779, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Son éloge fut prononcé le 1.er mai suivant, par M. l'abbé Magi.

M. l'abbé d'Héliot, M. l'abbé Prades et M. Massoc sont les seuls curés que l'Académie ait eus sur la liste des mainteneurs, et ces trois curés honorèrent leur état par la sainteté de leur vie. Dans mon zèle pour l'Académie, mon ambition serait d'en revoir quelqu'autre venir parmi nous acquérir de nouvelles forces dans un noble et utile délassement, et nous fournir de nouveaux exemples de cette alliance heureuse que les lettres aiment à contracter avec la religion.

M. l'abbé d'Héliot eut pour succeur M. d'Albis.

1780.

99°. M. l'Abbé FOREST.

M. l'abbé Forest naquit à Toulouse en 1721. Au sortir du collége, ses parens le destinant au barreau, il étudia en droit; mais après y avoir pris les degrés de bachelier et de licencié, il se destina à l'état ecclésiastique; et alla à Paris étudier en théologie.

Devenu chanoine de Narbonne, et membre de la chambre souveraine du Clergé, établie à Toulouse, il se livra à son goût pour les belles-lettres. Ses premiers regards se tournèrent vers nos concours.

L'Académie avait proposé, pour sujet de discours, les avantages du travail. M. l'abbé Forest remplit les vues de l'Académie, et remporta le prix d'éloquence dont M. Soubeiran de Scopon venait de relever l'éclat. Il remporta deux autres églantines, en montrant quels secours les sciences empruntent des belles-lettres, et ce que les belles-lettres, à leur tour, doivent au secours des sciences.

Tandis qu'il recueillait ainsi les palmes de l'éloquence, il s'exerçait dans d'autres genres étrangers aux mouvemens de l'ame et aux conceptions de l'imagination. Fouillant dans l'obscurité des temps reculés et les plus stériles pour l'histoire, ses recherches savantes, guidées par une critique judicieuse, lui découvrirent et lui permirent de fixer, avec précision, la connaissance des usages, des mœurs et des lois des Goths qui avaient régné sur ces contrées. Son mémoire, qui fut couronné, prouva qu'il pouvait également cultiver avec le même succès les champs de l'érudition, et ceux de la plus belle littérature.

Il était déjà *Maître ès Jeux Floraux*. L'Académie voulut l'acquérir d'une manière plus spéciale. Mainteneur zélé autant qu'infatigable, personne n'eut plus

d'ardeur que lui, pour remplir les devoirs académiques.

Jusqu'ici M. l'abbbé Forest n'avait travaillé que pour la gloire de l'Académie. Ses droits les plus précieux furent attaqués. Il les défendit avec zèle. C'est lui qui rédigea le mémoire qui, en éclairant l'Europe savante sur des vérités historiques d'un grand intérêt pour nous, réduisit à un silence éternel les ennemis de Clémence Isaure. Je m'arrête pour ne pas rappeler le souvenir des contradictions dont nous avons triomphé; mais je ne saurais me dispenser d'exprimer ici la reconnaissance de l'Académie pour un mainteneur si distingué, dont le zèle et les talens nous furent si utiles. Il était à Paris où le retenaient les charmes d'une société de gens de lettres; la goutte, dont il avait essuyé plusieurs attaques, redoubla ses efforts; il céda à leur violence le 26 janvier 1781, avec la résignation et l'inébranlable fermeté d'un philosophe chrétien.

Il eut pour successeur M. le comte de Périgord.



100.° M. DE PARAZOLS, Avocat-Général. 1781.

«La nature avait fait à M. de Parazols un présent »bien digne de fixer l'attention des philosophes et des »gens de lettres. Vous me prévenez, Messieurs, disait »M. Lacroix le 13 août 1780, et vous avez déjà nom»mé, avant moi, cette vertu si rare et si peu célébrée, »qui méritait d'occuper la première place parmi les »vertus sociales. Heureux les mortels qui, comme M. »de Parazols, possèdent la bonté du cœur, à un de»gré assez éminent, pour qu'elle forme leur caractère »distinctif, et qu'elle soit le signe qui les fasse par»tout reconnaître ! Qui de nous ignore que cette bonté »était la vertu caractéristique de M. de Parazols, l'ame »de toutes ses pensées, de tous ses sentimens, de toutes

»ses actions ? Elle était peinte sur son visage, dans ses »regards, dans ses mouvemens, dans ses manières.

»On lui a reproché d'être faible et facile. Il est des »imperfections qui sont inséparables de certaines ver- »tus. La misantropie tient à l'extrême sévérité des »mœurs; les inconséquences et les écarts sont les »suites ordinaires et peut-être nécessaires d'une ima- »gination ardente et vive, sans laquelle il n'est point »de vrai talent.

»Eh ! qu'est-ce auprès de la bonté, que le génie et »les talens ? Cependant M. de Parazols n'est pas moins »digne de nos regrets par les dons de l'esprit que par »les qualités du cœur. Ce n'est pas à moi à marquer le »rang qu'il doit occuper parmi les avocats-généraux »qui ont embelli la raison des charmes de l'éloquence; »mais je puis dire que dans un grand nombre d'oc- »casions, M. de Parazols a montré qu'il possédait le »talent de convaincre et de plaire. Nous connaissons de »lui plusieurs réquisitoires qui font honneur à son génie »et à son jugement. On l'a vu, dans des temps d'orage, »rappeler à sa compagnie des principes du droit pu- »blic, qu'il était aussi honorable que dangereux de »mettre en pratique.

»Ce fut sur ses réquisitions, qu'un grand du royaume »fut privé des honneurs attachés à sa place, et dont »il voulait jouir avant l'enregistrement de ses pro- »visions.

»Le souvenir de ce discours suffirait seul pour »nous faire vivement sentir la perte que nous avons »faite; perte inattendue et que nous avons cru irré- »parable jusqu'au moment où nous avons connu son »successeur.»

Ce successeur fut M. de Rességuier.



101.° M. l'Abbé DE NEUVILÉ.

1782.

Son éloge, prononcé par M. de Portes le 26 février 1782, ne fut point imprimé dans le recueil académique par la négligence de l'auteur ou des éditeurs; et pour y suppléer, je n'ai que ma mémoire, ignorant absolument à qui je pourrais m'adresser pour avoir des renseignemens plus étendus. M. l'abbé de Neuvilé était né en Lorraine. Il avait voyagé dans le Nord de l'Europe, et avait fait un long séjour en Pologne. M. de Brienne qui avait créé, pour ainsi dire, le Collége Royal de Toulouse, et qui s'en occupait d'une manière spéciale, ayant connu M. l'abbé de Neuvilé, lorsqu'il revint en France, lui proposa la place de professeur d'histoire, vacante dans ce collége par la mort de M. l'Abbé Audra. M. l'Abbé de Neuvilé avait étudié l'histoire, et il aimait passionément tout ce qui tient à la littérature. Sachant qu'à Toulouse on cultivait les lettres, et qu'ainsi il pourrait s'y former une société agréable, il accepta avec empressement la chaire qu'on lui offrait. Un autre motif l'y détermina. Sa santé avait souffert considérablement, même dans sa jeunesse, du froid et de l'humidité de la Pologne. Il ne pouvait plus y résister, lorsqu'il eut atteint sa cinquantième année. Il vint donc à Toulouse, persnadé que le beau soleil de Languedoc le dédommagerait avec usure de tout ce qu'il avait souffert dans les neiges de Varsovie.

Avantageusement annoncé par les amis qu'il avait à Paris, il trouva ici l'accueil qui était dû à son mérite et aux formes de son éducation. Ses manières étaient simples, sa conversation intéressante, son langage pur, son caractère très-doux. Homme de cabinet, homme de bonne compagnie, faisant sa classe avec zèle et assiduité, vivant dans une parfaite union avec ses confrères, et cultivant les connaissances nombreuses qu'il

eut bientôt faites à Toulouse, en moins d'un an, il s'y trouva établi, comme s'il y avait passé toute sa vie.

Tant que les colléges de Toulouse furent dirigés par des réguliers, l'Académie s'était fait une loi de n'en admettre aucun dans son sein, nul ne pouvant être mainteneur, s'il n'était d'un état libre et indépendant, domicilié, et *de condition à passer sa vie dans Toulouse.* (Lettres-patentes de 1694.)

Après la défection des Jésuites, le Collége Royal ayant été confié à des séculiers dont plusieurs avaient un mérite littéraire reconnu, l'Académie, sans articuler aucun motif d'exclusion, trouvait que l'autorité du principal et du bureau d'administration, indispensable pour l'ordre et la discipline, pouvait, en certaines occasions, porter atteinte à la parfaite indépendance d'un mainteneur; à quoi l'on ajoutait que ces sortes d'emplois n'étant pas à vie, on ne pouvait pas regarder comme domicilié à Toulouse, celui qui n'y était attaché que par sa chaire. Cette question, plusieurs fois agitée, se renouvella à la mort de M. du Puget, arrivée en 1773. On connaissait trop l'honnêteté de M. de Neuvilé, la fermeté de son caractère et la sagesse de sa conduite, pour craindre qu'il ne conservât pas l'indépendance de son opinion, et qu'il pût être destitué de sa place de professeur. On considérait en outre que les professeurs du Collége Royal n'étaient pas soumis, comme les doctrinaires, à ce qu'on appelait *l'obédience* aux ordres d'un supérieur, qui pouvait tranférer tout professeur d'un collége à un autre. Le mérite de M. de Neuvilé donnait du poids à ces considérations, et les circonstances de l'exil du parlement contribuèrent à les faire prévaloir. Cet exil laissait un grand vide dans l'Académie et dans le nombre de ceux qui aspiraient aux places vacantes. M. de Neuvilé fut élu, et l'Académie n'eut qu'à se féliciter d'un pareil choix. Assidu,

plein de zèle, attaché à ses devoirs académiques, il les remplit constamment à la grande satisfaction de ses confrères, qui le regrettèrent infiniment, lorsque la mort le leur enleva dans l'automne de 1781.

Il eut pour successeur M. Dumas.

102.° M. DUMAS. 1782.

M. Dumas naquit à Issoudun; il y fit ses premières études, et à l'âge de douze ans il alla les continuer à Paris, dans le collége du Plessis. Ses maîtres reconnurent bientôt en lui un excellent caractère, doué de toutes les dispositions pour l'étude des lettres et des langues. Il apprit parfaitement le grec, trop négligé dans l'éducation de province.

Depuis la défection des Jésuites, l'Université de Paris avait créé, dans la faculté des arts, des agrégatures, auxquelles on ne parvenait que par les épreuves d'une dispute. Il fallait les avoir subies, et y avoir réussi, pour devenir professeur dans cette faculté, qui embrassait la philosophie, la rhétorique et la grammaire; et comme tous ces agrégés ne pouvaient pas espérer d'être placés tout de suite à Paris, plusieurs se déterminaient à accepter des places dans les colléges de province, qui n'avaient pas été donnés à des congrégations religieuses.

M. Dumas prit ce parti. Il alla d'abord faire une classe de grammaire à la Flèche, et ensuite enseigner la rhétorique à Metz, où il se maria. C'est de là qu'on l'appela à Issoudun, sa patrie, pour venir y être principal dn collége. La circonstance de son mariage fit naître quelques difficultés qu'il aurait facilement levées; mais toute discussion lui était pénible; il quitta Issoudun, et vint à Toulouse occuper la chaire de rhétorique du Collége Royal, que M. de Brienne lui avait fait offrir.

Renfermé dans son ménage, M. Dumas se partageait entre les devoirs de sa classe, et les travaux de son cabinet. La première année de son séjour à Toulouse, dans un temps où les économistes jouaient encore un grand rôle, M. Dumas publia une traduction des Économiques de Xénophon. Il avait déjà attiré l'attention de l'Académie des sciences par un grand nombre de mémoires d'une érudition toujours agréable et attachante par les formes qu'il savait leur donner. Il y avait été reçu dans la classe des inscriptions et belles-lettres. Une gaîté douce qui était le fonds de son caractère, se répandait avec une juste mesure sur toutes ses productions, et sa manière de lire ajoutait encore à ce premier intérêt. Dans toutes les séances publiques de l'Académie des sciences, l'agrément de ses lectures était vivement senti. On aimait à se délasser ainsi de l'attention sérieuse qu'exigent les objets importans des hautes sciences.

M. Dumas s'était amusé à traduire les colloques d'Erasme, dont on avait fait depuis long-temps un livre classique, et il avait composé un volume de vers latins, tirés des Pseaumes, sur lesquels Buchanan et le Père Comire ne s'étaient pas exercés. C'était la correction des compositions de ses écoliers.

Il avait été souvent question de lui pour une place de mainteneur ; et sous tous les rapports des talens, des connaissances et du caractère, on ne pouvait pas faire un meilleur choix. Mais M. l'abbé de Neuvilé, professeur d'histoire au Collége Royal, appartenait à l'Académie, et l'on trouvait que c'était déjà beaucoup. J'en ai détaillé les motifs dans son éloge. M. de Neuvilé mourut; on fit pour M. Dumas ce qu'on avait fait pour lui; sa place lui fut donnée. Hélas ! notre satisfaction fut de bien courte durée.

Le même mois qui nous vit empressés à le recevoir fut témoin des larmes que nous répandimes sur sa

tombe. Il mourut au mois d'avril 1782. Huit ans auparavant, son ami Colardeau, élu par l'Académie française, était mort avant le jour de sa réception.

La place de M. Dumas fut donnée à M. l'abbé Grumet.

103.° M. DE LAFAGE. 1782.

M. de Lafage était syndic de la province de Languedoc. Il avait succédé à son père dans cet emploi qui exigeait à la fois la connaissance du droit et des lois administratives, une grande activité jointe à beaucoup de sagesse et de modération, la connaissance des hommes et le talent de traiter avec les ministres, pour un grand nombre d'affaires toutes importantes, et d'une nature souvent très-délicate. En un mot, un syndic de la province de Languedoc, chargé de faire exécuter les délibérations des états, était le défenseur des droits de la province, contre les entreprises particulières, et avait à les défendre aussi quelquefois contre les surprises faites à l'autorité.

M. de Lafage marcha fidellement sur les traces de son père qui, dans son administration, s'était fait une réputation de grande habileté, de zèle et d'attachement aux intérêts de la province, alliant à une grande aménité de mœurs et de caractère, toute l'austérité des vertus chrétiennes. Le père de celui-ci, deux fois capitoul en 1672 et en 1682, quoique d'extraction noble, avait rendu de si grands services à la ville de Toulouse, qu'à sa mort, l'administration municipale, pour honorer sa mémoire et consacrer sa reconnaissance, fit frapper une médaille d'or portant son effigie; avec cette légende : *Patriæ decoratus amore.*

Notre confrère, animé par les exemeples et par les principes d'une éducation soignée, puisa dans la lec-

ture et dans la méditation des chefs-d'œuvre de l'antiquité, cette sagesse d'idées et le goût pour la saine littérature qu'on retrouvait dans la traduction de quelques odes d'Horace, son auteur favori, et qui se montraient avec tant d'avantage dans ses critiques littéraires. C'était le délassement de ses travaux administratifs, dont le détail était immense, et qui exigeaient souvent qu'il passât des années presqu'entières à Paris. C'est là que la mort le surprit le 23 juillet 1782.

Sa place fut donnée à M. de Latresne, avocat-général.

1782.

104.° M. DE PROGEN.

Son éloge fut prononcé le 18 mai 1783, par M. de Portes. On ne l'imprima point dans le recueil.

M. de Progen était un de ces vrais philosophes qui ne se bornent point aux spéculations morales, qui ne les comptent même pour rien, lorsqu'elles ne sont pas appuyées par la pratique journalière. Son père n'avait pas laissé assez de bien pour payer toutes ses dettes; une substitution de son aïeul pouvait lui donner une grande aisance; mais sa sœur n'avait rien, et les créanciers de son père eussent été en souffrance. Il renonça à se marier, pour partager avec sa sœur tout ce qu'il avait, et pour pouvoir suivre un plan d'économie, dont l'objet était de payer les dettes de son père.

Ce qu'il avait résolu, il l'exécuta avec constance. Cette destination annuelle dura toute sa vie; mais il eut le bonheur d'achever, avant de mourir, cette tâche honorable. Ce fut l'année même de sa mort, qu'il fit le dernier payement.

A Dieu ne plaise que je regarde comme héroïque la résolntion par laquelle un fils associe ainsi son honneur à l'honneur de son père; je veux seulement faire re-

marquer que M. de Progen ayant rempli ce devoir, se plaça avec distinction parmi les hommes essentiellement honnêtes et généreux.

Il était permis à une âme si énergique de ne pas prodiguer son estime, dans un siècle où l'égoïsme était érigé en principe. On en avait auguré qu'il jouerait très-bien le rôle du Misantrope de Molière; et l'on ne se trompa point.

Madame de Bournazel, fille aînée de M. de Bonrepos, réunissait chez elle une société choisie et brillante. Les plaisirs du jeu, de la parure, de la bonne chère, des conversations aimables et frivoles, n'en étaient pas bannis; mais ils n'y tenaient que le second rang. Tous les arts agréables y venaient embellir les fêtes qu'aucune saison n'interrompait; et toutes ces fêtes étaient marquées par la représentation de quelque chef-d'œuvre dramatique.

C'est sur le théâtre de cette société, que M. de Progen parut pour la première fois dans le rôle du Misantrope. Pour le bien jouer, il ne s'amusa pas à étudier le ton et les manières de tel ou tel autre acteur. Il n'eut besoin, pour être un excellent Alceste, que d'outrer un peu l'expression de ses propres sentimens. Par une suite de ce caractère vrai, ferme et sensible, personne ne fut meilleur ami que lui, et ami plus indulgent pour les faiblessses humaines, qui n'intéressent ni la probité ni l'honneur. Il fut même, à cet égard, un prodige de constance et de zèle. Il serait devenu importun et persécuteur ardent, pour le bien de ceux qu'il aimait. L'amitié était dans son âme une véritable passion.

M. de Progen, né dans la robe, avait été destiné à l'état de ses pères, et son éducation avait été dirigée vers cet objet. Mais n'étant pas assez riche pour prendre une charge au parlement, il entra dans les Mousquetaires, dont le service se faisant à Paris, lui laissait le temps nécessaire pour suivre ses études, et le mettait

à portée de tous les secours qui pouvaient en assurer le succès.

Il quitta les Mousquetaires au bout de dix ans, ne pouvant plus suffire aux dépenses de ses fréquens voyages et de son séjour à Paris, lorsqu'il eut fait le plan de payer les dettes de son père qui venait de mourir.

Ce fut en 1762, que l'Académie lui ouvrit ses portes. L'année suivante, il fut chargé de faire l'éloge de Clémence Isaure; et l'on s'aperçut bientôt que les opinions nouvelles qui, depuis dix ans, commençaient à se répandre, ne l'avaient ni entraîné, ni séduit; qu'elles avaient au contraire excité son indignation; je dirais presque son courroux.

«A en croire certains écrivains, disait-il, les crimes »et les vertus sont de simples conventions, les lois qui »fixent la société et la règlent, ne font que des escla- »ves; l'amour du bien public n'est qu'une chimère; et »si quelque chose est à l'abri de leurs censures, ils »savent répandre des doutes sur ce qu'ils n'osent »attaquer.»

Dans la semonce qu'il prononça l'année suivante, il s'élève contre la prétention d'être philosophe, qui, comme les autres modes, avait gagné la France entière.

»Tout est maintenant philosophe, disait-il, ou du »moins prétend l'être.... Les philosophes de ce siècle, »détruisent tous les usages reçus; mettent, à la place »des vrais principes, les paradoxes les plus bizarres, »souvent même les plus dangereux. Sans cesse occupés »de leur intérêt personnel, ils ne parlent que de bien »public, travaillent de toutes leurs forces à rompre les »liens de la société; ils prétendent au titre précieux de »citoyen, et répètent à tout propos, le nom de patrie, »d'autant plus redoutables, que l'éloquence de quelques-

uns

»uns d'entre eux, séduit, attache, enlève même quel-»quefois le lecteur. »

Les méditations philosophiques de M. de Progen, eurent toujours pour objet la morale. Il publia un recueil de maximes, dont on trouvait l'application et le développement dans des contes véritablement moraux, qu'il avait lus dans nos séances, et qu'il donna ensuite au public. Un journaliste qui s'était garanti de la contagion des opinions nouvelles, et qui, malgré les désavantages de sa position, combattit toujours pour la religion et pour la morale, Freron, dont le mérite littéraire ne fut jamais contesté, et qu'on peut nommer enfin, sans exciter aucune tempête, parla avec dictinction de cet ouvrage de M. de Progen, et fit remarquer avec autant de justesse que de vérité, que les contes qui avaient fait à Marmontel une si grande réputation, quoiqu'ils roulassent sur les mœurs du temps, n'ayant pas pour objet les progrès de la morale dans toute sa pureté, étaient improprement appelés *contes Moraux*.

J'ai déjà dit que la vie de M. de Progen était conforme à ses vues morales. Aussi sa conduite devenait-elle plus régulière, à proportion que sa théorie acquérait plus d'étendue et de profondeur. On ne peut pas le compter au nombre de ceux qui se laissent *aller doucement à la bonne loi naturelle*. Jamais homme ne livra moins que lui, les détails de sa vie au hasard des circonstances. Ces détails étaient au contraire soumis à un calcul qu'on appelerait minucieux, s'il n'avait pas eu pour objet, le meilleur emploi du temps. Celui de M. de Progen était distribué de telle sorte que sa vie d'un jour fut celle de toute l'année, et que toutes ses années se ressemblassent. Il avait tout combiné pour s'entretenir dans cet état d'équilibre qui constitue la parfaite santé du corps et de l'esprit. Sa fidélité à suivre le plan de vie qu'il s'était tracé, lui en avait fait contracter le besoin. Quand l'heure du travail arrivait, il

sentait ce besoin, comme les autres éprouvent la faim et la soif. La promenade, les autres distractions, les devoirs sociaux avaient également des heures et une durée fixes.

Jamais il n'arriva tard aux séances de l'Académie; jamais il ne s'accoutuma à être interrompu par l'arrivée tardive d'un de ses confrères, soit dans ses propres lectures, soit dans l'attention qu'il donnait à celles des autres.

Il était sans indulgence pour les excuses bannales, prises de la différence des montres et des horloges. Il ne concevait pas qu'on pût se laisser arrêter en chemin, quand on n'avait que le temps nécessaire pour arriver à l'heure indiquée. Au demeurant, l'impression de ce déplaisir n'avait rien de désobligeant pour personne. C'était une sorte de gémissement philosophique sur la négligence à remplir certains devoirs, et sur la facilité avec laquelle on se laisse détourner de la ligne qu'on s'est tracée. Personne n'était plus poli que M. de Progen, et n'était mieux placé que lui en bonne compagnie. Sa misantropie était toute intérieure. Ses manières étaient d'un homme attentif et bien élevé; ses saillies les plus piquantes avaient un fonds d'obligeance qui le rendait très-aimable.

Il est inutile de dire que, dans ses propos et dans ses écrits, il ne manqua jamais ni à la décence, ni au respect qui est dû à la religion. Chrétien de bonne foi, par sentiment et par principes, il réclama les secours de l'Eglise, lorsqu'il sentit les premières atteintes de sa dernière maladie. M. le curé de St.-Etienne qu'il avait fait prier de venir le voir, fut extrêmement édifié de son courage, de sa résignation et de la confiance chrétienne qui devait être principalement le partage d'une ame droite, d'une ame forte que rien n'avait détournée des voies de la justice et de l'équité. Je compte pleinement, disait-il, sur la miséricorde de Dieu. Je mourrais en

désespéré, s'il m'était jamais arrivé de rien écrire ou de rien dire contre la religion.

Il mourut au mois d'avril 1783. Il eut pour successeur M. de Malcor.

105.° M. LEFRANC DE POMPIGNAN. 1785.

M. Castillon prononça son éloge le 20 février 1785.

»M. de Pompignan naquit à Montauban le 17 août »1709. La maison de Lefranc, une des plus ancien- »nes du Quercy, offre dans son tableau généalogique, »depuis Simon Lefranc, capitaine de cent hommes »d'armes, et chambellan du Roi Charles VIII, une »suite non interrompue d'hommes célèbres en tout »genre de mérite, dans l'église, dans la robe et dans »l'épée.

»Je sais que la célébrité d'un homme de lettres est »indépendante de l'illustration de sa famille et des »dignités dont il a été revêtu; et si l'envie qui s'est dé- »chaînée contre le mérite littéraire de M. de Pompignan »eut respecté sa naissance, je ne lui aurais pas fait »l'injure de charger son éloge de titres inutiles à sa »gloire.

»Né au sein de la magistrature, et destiné à rem- »placer un père qui l'avait honorée, on craignit que »l'étude des connaissances qu'elle exige, ne souffrît »de son goût pour la poësie; mais il eut bientôt dis- »sipé ces craintes. Il prouva, par son exemple, qu'il »n'est rien que l'homme et une noble ambition ne »puissent concilier: il savait que Lhôpital et d'Aguesseau »sacrifiaient en même temps à thémis et aux muses, et »que Fermat était poëte aimable, magistrat austère, »et le plus profond des géomètres.

»A peine M. de Pompignan eut-il achevé ses études »au Collége de Louis-le-Grand, où il avait eu pour »maître l'élégant Porée, qu'il rechercha l'amitié des »gens de lettres. Parmi les plus célèbres des poëtes »qu'avait vu naître la fin du dernier siècle, il distingua »Voltaire et Rousseau. Le premier, dans un âge où les »essais précoces du génie ne doivent leurs succès qu'à »l'indulgence, les avait obtenus de la critique la plus »sévère. M. de Pompignan admira dans cet homme »extraordinaire une trempe d'esprit particulière; un »caractère original, un art d'embellir tout, qui sem- »blait tout créer; un coloris d'une fraîcheur inaltéra- »ble; une imagination brillante, vive et féconde qu'il »maîtrisait à son gré; le talent de donner à la raison »le ton du sentiment, et de lui faire parler le langage »des graces; le don de tout hasarder et de ne rien »dire de superflu: esprit souple et facile, également »propre à tous les genres d'écrire; grave, enjoué, »naïf, brillant, sublime, et toujours agréable et »piquant.

»La perfection à laquelle le second avait porté le »genre lyrique, le plaçait sur notre parnasse au-dessus »de Malherbe. M. de Pompignan, dont le goût s'était »formé par la lecture assidue des poëtes de l'antiquité, »retrouva leur manière dans les ouvrages de Rousseau: »ils lui retraçaient les graces et l'énergie, l'harmonie »et la hardiesse de Pindare et d'Horace, leur goût pur »et sévère, cette sagesse qui ne les abandonna jamais »dans leur essor le plus sublime. La jalousie qui le »persécutait, son amour pour les anciens qu'il défen- »dait contre une ligue redoutable; le talent de M. de »Pompignan, pour la poësie lyrique, tout concourut »à le déterminer en faveur du Chantre d'Eugène.

»Il regardait Virgile chez les anciens, et Racine »chez les modernes, comme les poëtes qui avaient le »mieux connu l'art des vers et le génie de leur langue.

»L'estime qu'il avoit pour eux influa sans doute sur le »choix du sujet de son premier essai dramatique. Il lutta »avec eux, et tout le monde convient que depuis Ra»cine, il n'avait point paru au théâtre français de tra»gédie mienx versifiée que Didon. Racine avait appris »d'Euripide, avec quels traits l'amour devait être peint »au théâtre, pour exciter la terreur et la pitié. Le »quatrième livre de l'Eneïde avait fourni à M. de »Pompignan un caractère aussi intéressant que celui »de Phèdre; mais il lui offrait en même temps un »écueil dangereux. Autant la peinture des amours de »Didon l'emporte sur ce que nous connaissons de plus »beau dans ce genre, autant le caractère d'Enée est »faible et mesquin. Le poëte sentit l'effet que ce con»traste devait faire au théâtre; il prit sur lui d'enno»blir le motif du départ du héros Troyen, de jetter »un voile sur sa perfidie, et de corriger Virgile. Si c'est »une témérité, comme l'ont prétendu quelques criti»ques trop prévenus en faveur des anciens, elle fut »bien justifiée par le succès.

»Un tel début lui promettait, dans la carrière du »théâtre, des triomphes plus éclatans encore; mais la »délicatesse offensée de la préférence que les comédiens »donnèrent à l'auteur d'Alzire, ne lui permit point de »se soumettre aux conditions qu'ils voulurent lui im»poser, et le public regretta vainement Zoraïde qu'ils »avaient reçue, et qui n'a jamais paru.

»M. de Pompignan se dédommagea par les applau»dissemems qu'il obtint sur divers théâtres de la ca»pitale. Il y prouva qu'il pouvait embrasser tous les »genres. On applaudit dans sa comédie des Adieux »de Mars, une allégorie ingénieuse, une critique »adroite, un style élégant, un dialogue naturel; dans »ses opéra, cette simplicité touchante, ce langage du »cœur, qui ne rejette point une pensée fine, quand »elle se présente d'elle-même, mais qui ne s'amuse

»point à la chercher; enfin, la versification harmo-»nieuse et cadencée qui convient à ce genre.

»En général, la poësie de M. de Pompignan réunit »la noblesse, la correction, l'harmonie et la facilité; »non, cette facilité stérile et verbeuse, si funeste aux »jeunes auteurs, mais celle dont Boileau apprit le »secret à Racine, fruit du travail et du génie qui »créant l'expression, en même temps que la pensée, »fait jaillir le vers tout formé, de l'ame du poëte, »comme on dit que Minerve naquit toute armée du »cerveau de Jupiter.

Les travaux poëtiques n'avaient pas distrait M. de »Pompignan d'occupations plus importantes. Sa charge »d'avocat-général le mit dans la nécessité de faire des »recherches sur les abus presqu'inséparables de la per-»ception des impôts, et sur l'inégalité de la réparti-»tion. Il en demanda la réforme. Sa haine contre »l'avidité des exacteurs, son amour pour la justice, »son caractère généreux et sensible, et son zèle pour »le peuple l'entraînèrent trop loin; le prince, en pu-»nissant l'excès de sa vertu, rendit justice à son cœur; »peu de temps après l'ordre de son exil fut révoqué, »et il obtint l'agrément et les provisions de la charge »de premier président de la Cour des Aides de »Montauban.

»La connaissance de la théorie de l'impôt suppose »celle de toutes les matières économiques. Il en avait »fait une étude particulière, et sur-tout de l'agricul-»ture qu'il avait envisagée en cultivateur, en juris-»consulte, en philosophe citoyen.

Si ses poësies sacrées ne sont pas toutes de la même »force; si plusieurs sont inférieures à celles de Racine »et de Rousseau, c'est que ceux-ci, plus économes de »leurs forces, se sont bornés à un petit nombre d'essais; »au lieu que M. de Pompignan, sacrifiant les intérêts »de sa gloire à sa piété, a parcouru une carrière trop

»étendue. Les odes profanes le mettent souvent à côté »de Rousseau, pour qui son amitié ne se démentit ja- »mais. La plus parfaite est celle qu'il adresse aux mânes »de ce grand poëte.

»La réputation dont il jouissait fixa sur lui les yeux »de l'Académie française : il y fut admis. L'expression »trop vive des ses sentimens sur des erreurs qu'il crut »être celles de ses confrères, excitèrent contre lui des »satyres injustes et cruelles ; mais si son zèle fut dé- »placé, le silence qu'il opposa toujours à la persécu- »tion, aurait dû l'absoudre aux yeux de ses ennemis. »Aussi philosophe que Socrate, il méprisa les injures, »brava la calomnie, et fut insensible aux traits du »ridicule même. Il prévoyait que la postérité le ven- »gerait un jour, et cette vengeance et cette postérité »ont commencé au moment où il a cessé de vivre.

»Je ne parlerai point des traductions en prose que »M. de Pompignan a publiées en divers temps, soit »d'ouvrages grecs et latins, soit de différens auteurs »Italiens, Anglais, Espagnols. Celle d'Eschile obtint »les suffrages de tous les gens de lettres.

»Tels étaient les fruits de sa retraite, où l'amour des »lettres, la science de l'histoire, la tendresse conjugale »et paternelle, l'amitié, la philosophie, et tous les »devoirs qui lient l'homme à Dieu et à la société, »remplissaient tous ses momens.

»Depuis quelque temps une paralysie lui annonçait »la fin de sa carrière : plus ses organes s'affaiblissaient, »et plus son esprit semblait acquérir de forces. La »mort la plus chrétienne termina une si belle vie, le »premier septembre 1784.»

Sa place fut donnée à M. Mailhe.

1785. 106.° **M. DE LAMOTHE, Conseiller au Parlement.**

M. l'abbé d'Aufrery prononça son éloge le 20 février 1785.

»Il naquit à Toulouse en 1719, d'un famille qui »avait donné, depuis plus d'un siècle, plusieurs ma»gistrats au parlement. Quoique son père n'eût pas »embrassé la même profession, le fils fut destiné à »marcher sur les traces de son aïeul, qui s'y était dis»tingué. Privé de son père dans un âge tendre, toute »sa piété filiale fut concentrée dans sa mère, qui, par »les graces inimitables de son esprit, par tous les char»mes que la nature départ à ce sexe aimable, s'était »acquis l'estime et l'affection de ses concitoyens. Elle »faisait les délices des sociétés les plus ingénieuses, »dont elle était l'ame; les saillies de son esprit per»çaient, jusques dans ses dernières années, à travers »les rides de la vieillesse.

»Le jeune Lamothe puisa dans le commerce de cette »mère tendre, cette douceur de caractère, cette poli»tesse légère et facile, qui le rendaient propre à for»mer des liaisons dans les différentes classes de la so»ciété. Il fut reçu conseiller au parlement en 1743.

»Une place ayant vaqué la même année dans cette »compagnie, on jetta les yeux sur lui ponr la remplir. »Il porta dans ce sanctuaire le fruit des bonnes études »qu'il avait perfectionnées dans la capitale. Pendant »les premières années qui suivirent sa réception, aucun »de nous ne fut plus assidu que lui à nos exercices; il »y remplit ses devoirs avec la plus scrupuleuse atten»tion. Le public admira, plus d'une fois avec nous, tan»tôt l'éloquence avec laquelle il défendait notre illustre »restauratrice, contre ses injustes détracteurs; tantôt

»l'énergie et la précision avec laquelle il indiquait aux »jeunes auteurs les préceptes de l'art d'écrire et les prin- »cipes du goût.

»Notre confrère se maria avec Mademoiselle Hélène »de Variclery : il trouva dans cette épouse chérie l'es- »prit, les graces, et tous les agrémens qui avaient »rendu Madame de Lamothe, sa mère, si intéressante »dans la société. Cette ressemblance entre les deux »personnes qui lui étaient les plus chères, et la par- »faite union qui régna toujours entr'elles, firent les »délices de sa vie.

»Celle de sa mère avait été prolongée jusqu'à l'ex- »trême vieillesse; le cours de la sienne fut arrêté dans les »premiers jours du mois de novembre dernier (1784) »par une maladie aiguë, que tout l'art des médecins ne »put calmer, et qui après lui avoir donné le temps »d'envisager la mort en philosophe chrétien, et d'en »remplir tous les devoirs, le conduisit rapidement au »tombeau.»

L'Académie me fit l'honneur de me nommer à la place que la mort de M. de Lamothe laissait vacante.

---

107. M. LECOMTE, *Procureur-Général.* 1787.
M. LECOMTE, *son père, Conseiller d'honneur au Parlement de Toulouse.*

Leur famille est illustre dans l'épée et dans la robe. Des lettres-patentes de Charles V, données à Paris le 20 février 1370, portent que *Pierre Lecomte* ayant, avec quelques autres, *de bonne et noble génération, à leur propre coût et dépent, assiegé les Anglais dans le chateau de Mortagne, et iceux contraints soi re- tirer et remettre le susdit chateau en notre obeïssance, avons aujourd'hui de bon cœur, donné et octroyé,*

donnons et octroyons de grace spéciale, par ces présentes, congé et licence, que dores en avant, il puissent et leur loise porter le royal étoile, en toutes batailles, tournois et combats, et tous lieux, places fortes et compagnies que bon leur semblera.

Ce brave et généreux guerrier était établi à Bordeaux. La branche de ses descendans, qui prit le parti de la robe, a fourni, au parlement de Bordeaux, un premier président, quatre autres présidens à mortier, un procureur-général, un président aux enquêtes, un conseiller d'honneur; au conseil du Roi, deux maîtres des requêtes; et au parlement de Toulouse, deux conseillers, trois avocats-généraux, savoir, celui dont il est ici question; son fils qui devint procureur-général, et qui était aussi un de nos mainteneurs; son petit-fils M. de Latresne, notre confrère, qui se montra d'une manière si brillante au parlement et à l'Académie, et qui, après avoir réuni sur sa tête, par l'extinction de la branche établie à Bordeaux, la terre de Latresne et les autres biens de sa famille, a été assez heureux, dans la proscription générale du parlement de Toulouse, pour ne perdre que sa grande fortune. Chaque génération des deux branches établies à Toulouse et à Bordeaux, a fourni constamment, à la défense de l'état, des militaires très-distingués, parmi lesquels on trouve, dans ces derniers temps, un lieutenant-général des armées, à qui succéda M. le chevalier Lecomte, père de M. de Latresne, dont nous venons de parler.

Son aïeul, dont il s'agit ici, se serait destiné à l'état militaire, s'il avait été maître de son sort : ce fut pour ne pas contrarier les vues de son père, qu'il prit, comme lui, une charge de conseiller au parlement de Toulouse. « Trouvant aussi dans son cœur le germe » des vertus nécessaires à un magistrat, il les fit croître, » et les perfectionna par une application constante à ses » devoirs, que soutenait un grand esprit de religion. »

C'est ainsi que s'exprime M. le chevalier d'Aliez, qui prononça son éloge le 23 décembre 1751; à quoi il ajoute : « qu'après avoir rempli quelque temps cette »première charge, il se fit pourvoir de celle d'avocat-»général, où il trouverait de plus fréquentes occasions »d'exercer ses talens et de signaler son amour pour le »bien public. »

La poësie pour laquelle M. Lecomte avait une rare facilité, était le délassement ordinaire de ses occupations sérieuses. C'était dans nos exercices qu'il venait se reposer agréablement des travaux pénibles du palais, pour les reprendre ensuite avec plus de force et de courage. Attaché à la gloire et aux intérêts de l'Académie, il assistait plus assidûment que personne à ses séances publiques et particulières. Ses opinions, dans le jugement des ouvrages, étaient toujours d'une justesse parfaite, et solidement motivées. Ce n'était pas à relever les défauts des ouvrages mis au concours, qu'il se montrait attentif; c'est la première chose qu'aperçoivent même les esprits vulgaires. Il s'appliquait à en découvrir les beautés, ce qui est souvent difficile, et n'appartient qu'aux hommes d'un goût sûr et exercé. L'Académie lui avait donné une place de mainteneur, lorsque nous perdîmes son père qui en était le doyen.

«Il s'éteignit, comme s'il n'avait fait que cesser »de vivre, dit M. le chevalier d'Aliez, sans qu'on ré-»connût en lui aucun signe d'une mort prochaine.»

L'éloge de M. Lecomte, procureur-général, est de s'être montré digne d'un tel père, en le faisant revivre comme magistrat et comme homme des lettres. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il lui succéda dans la charge d'avocat-général, et dès le premier instant, il y montra la maturité d'un magistrat consommé, et

une trempe d'esprit ferme, et d'une justesse parfaite. On prévit dès-lors ce qui arriva bientôt, qu'il acquerrait, par la précision et la solidité de ses plaidoyers, un grand ascendant à la grand'chambre, où il portait souvent la parole. Il y avait dix ans que l'Académie lui avait donné une place de mainteneur, lorsque nous perdîmes son père.

N'ayant point d'enfans, il eut la satisfaction de voir le fils aîné de son frère entrer, comme son aïeul et comme lui-même, dans la carrière du ministère public, s'asseoir à côté de lui, comme son confrère, dans le temple de thémis, et dans celui de Clémence Isaure, s'y montrer même avec plus d'éclat, par les ressources que lui avait fournies le progrès des lumières générales.

M. Lecomte vivait heureux parmi ses compatriotes, ses parens et ses amis, consacrant aux fonctions du ministère public la plus grande partie de son temps, et aux exercices académiques le loisir que la bonne volonté trouve toujours dans la vie la plus essentiellement occupée.

Un procès terminé plusieurs fois, et plusieurs fois renouvellé, l'attira à Paris. Il y mourut subitement dans les premiers jours de l'année 1787.

M. d'Escouloubre lui a succédé dans la place de mainteneur. M. de Rafin avait succédé à M. Lecomte, conseiller d'honneur.

1787. 108.° M. l'Abbé D'AUFRERY.

Jacques-Henri de Carrriere d'Aufrery naquit à Toulouse le 29 janvier 1724, d'une famille ancienne, qui avait donné des conseillers au parlement, au commencement du seizième siècle. Lui-même se destina à la magistrature, prit des grades en droit, fut reçu

avocat; plaida quelques causes d'une manière brillante, et peu temps aprés se retira du barreau pour embrasser l'état ecclésiastique.

«L'amour des lettres avait été sa première passion. »Avec de la sensibilité, une imagination brillante et »un esprit pénétrant, pouvait-il ne pas donner la pré- »férence à la poësie, dit M. Castilhon, son panégyriste? »Trois essais de ce jeune poëte furent couronnés des »fleurs d'Isaure; il en eût obtenu plusieurs autres, si »l'Académie ne se fût empressée de se l'attacher. »

C'était chez lui que s'assemblait la petite académie, qui, comme je l'ai remarqué ailleurs, fut une sorte de séminaire qui, à commencer de la réception de M. d'Aufrery en 1750, nous fournit pendant plus de dix ans un grand nombre de maîtres et de mainteneurs très-distingués.

L'Académie des sciences ayant établi une chaire de langue grecque, M. l'abbé d'Aufrery, jaloux de pouvoir apprécier le génie d'Homère, se livra à cette étude; fit des observations sur l'Iliade et l'Odissée, étendit ses recherches sur plusieurs autres poëtes, et sur les orateurs de la Grèce, et fut reçu par l'Académie des sciences, dans la classe des inscriptions et belles-lettres.

Arrivé à son neuvième lustre, M. l'abbé d'Aufrery, qui n'avait jamais négligé entièrement l'étude de la jurisprudence, reprit son premier projet d'entrer dans la magistrature. La société des Jésuites n'existait plus. On ne sut qu'alors et par les observations du ministère public, lorsque ses provisions de conseiller furent présentées, que Jean de Carrière, un de ses ancêtres, avait été un des magistrats du parlement de Toulouse, qui s'opposèrent à l'établistement des Jésuites; qu'il avait persisté dans son opposition jusqu'à sa dernière heure; l'avait consignée dans son testament, priant les exécuteurs de ce testament de faire recevoir son fils

aîné dans sa charge; l'exhortant à s'opposer de toutes ses forces à l'établissemeut de la compagnie de Jesus. Ses vœux furent trompés; son fils aîné ne put jamais obtenir les provisions de cette charge; cet anathême s'étendait sur tous ses descendans. Ce ne fut qu'après la dissolution de la société, que notre confrère osa suivre sa première vocation.

Aucun magistrat ne sut mieux que lui concilier le travail du palais avec la culture des lettres, et remplir, avec le même zèle et les même succès, les fonctions de magistrat et celles d'académicien.

Tous les ans, lorsque l'Académie et le parlement suspendaient leurs travaux, il courait à la campagne reprendre ses occupations les plus chères. C'est là qu'il livrait son ame aux impressions de la poësie; la lecture des poëtes anciens, remarque M. Castilhon, étant sur-tout agréable à la campagne, où les modèles de leurs tableaux sont toujours les mêmes. « Il devait à »ces lectures réfléchies son style pur, élégant et facile, »une justesse d'expression qui ne lui manquait jamais. »Son éloquence naturelle, en se pliant à tous les »sujets, les rendait tous également intéressans. Il avait »su se garantir de ce ton maniéré, de ce style obscur, »métaphorique et guindé, qui de nos jours ont cor»rompu l'éloquence française.

»Un grand usage du monde, un caractère gai, l'art »de se mettre à la portée de tous les esprits, répandaient »mille agrémens dans sa conversation. C'était un en»chaînement de traits piquans, de mots heureux, »d'anecdotes amusantes qu'il imaginait quelquefois, »qu'il embellissait toujours. Cet enjouement était hé»réditaire dans sa famille. Son père avait conservé dans »une extrême vieillesse, la gaîté franche de ses jeunes »ans. Notre confrère ajoutait à cet enjouement un sel »qui relevait les choses les plus communes, sans que »jamais personne en pût être offensé.

»Une appoplexie, dont il fut frappé en 1778, avait »affaibli son corps, sans affecter sa tête, sans altérer »sa gaîté. Une seconde attaque l'enleva en 1786, après »deux jours de maladie.»

Il était secrétaire perpétuel en survivance, et il en faisait les fonctions à cause du grand âge de M. Delpy, et de sa retraite à la campagne. Ces fonctions furent provisoirement confiées à M. Castilhon.

La place de mainteneur, que la mort de M. d'Aufrery laissait vacante, fut donnée à M. de Panat.

109.° M. LACROIX, Avocat au Parlement. 1787.

Je prononçai son éloge le 11 mai 1787.

La famille de M. Lacroix est originaire de Marseille. Son père, Firmin Lacroix, chargé d'établir et de diriger un hôpital militaire à Villefranche, sur les frontières du Roussillon, s'y fixa par un mariage avantageux. Il eut de ce mariage douze enfans, dont notre confrère était le plus jeune. Il n'avait pas encore deux ans lorsqu'il perdit son père. A l'âge de dix ans, on l'envoya, pour ses premières études, au collége de Perpignan. Il montrait déjà cette facilité prodigieuse qui fut dans la suite le caractère distinctif de son esprit.

Il avait trois frères, qui déjà s'étaient distingués dans trois carrières différentes, la médecine, la jurisprudence et la théologie, qui tous les trois avaient un grand mérite; l'aîné sur-tout qui avait au-dessus des autres les avantages que donne une littérature immense.

Envoyé à Toulouse pour y étudier en philosophie et en théologie, notre confrère se délassait, dans le sein des muses, de ces études austères et arides. C'est dans ce mélange heureux des exercices de son

esprit, qu'il passa deux ou trois ans ne vivant que pour les lettres, libre de toute ambition, de toute prévoyance, n'ayant d'autre désir que d'aller dans la capitale contempler de près les hommes célèbres dont les écrits excitaient son admiration.

Quelques-uns de ses essais, en vers et en prose, l'avaient annoncé aux amis que son frère avait à Paris : une ode qu'il fit, en y arrivant, sur la naissance du dernier Duc de Bourgogne, confirma les espérances qu'on avait conçues de ses talens.

Malgré les encouragemens qu'on lui donnait, M. Lacroix, exempt des préventions de l'amour-propre, appliquait à ses ouvrages les jugemens qu'il entendait porter des ouvrages d'autrui ; et dans cette comparaison assidue, il crut voir qu'il aurait long-temps à travailler encore, avant d'obtenir un de ces grands succès, qui annoncent avec gloire un nouveau citoyen de la république des lettres. Dès-lors en exécutant la résolution prise depuis long-temps de renoncer à l'état ecclésiastique, il se destina au barreau.

Si, au lieu de revenir à Toulouse, il était resté à Paris, il eût pris place à côté des talens distingués, qui bientôt après parurent avec éclat au barreau de la capitale. Aucun d'eux n'avait ni plus de pénétration, ni un meilleur esprit, ni plus de connaissances que lui. J'oserais dire qu'il avait, au-dessus d'eux tons, le talent d'approprier parfaitement son style à chaque genre de causes, et de le varier avec une grâce, une souplesse et une facilité infinies.

Ce talent si rare et presque unique, dont le barreau de la capitale se serait honoré, fut un grand obstacle aux succès que M. Lacroix devait se promettre au barreau de Toulouse. Un préjugé funeste régnait dans ce barreau, d'ailleurs recommendable par une réunion parfaise de connaissances profondes et d'une rare sagacité. On y regardait les gens de lettres comme des

esprits

esprits frivoles, incapables d'une discussion solide et lumineuse. M. Montaudier, M. Cormouls, M. Lardos avaient prouvé le contraire ; mais on se souvenait à peine de leurs succès ; on s'arrêtait à l'exemple plus récent de M. Duclos, qui n'étant qu'orateur, et l'étant même trop, manquait de cette force de tête qui est indispensable dans la recherche contentieuse de la vérité. M. Lacroix, qui en était doué d'une manière éminente, ayant de plus l'expression toujours propre, une marche claire et méthodique, l'art de soutenir l'attention, acheva, dans ce barreau, la révolution heureuse commencée par M. Verny, de réconcilier les belles-lettres avec la jurisprudence.

M. Lacroix, honoré au-dehors, estimé et chéri du barreau dont il avait étendu la célébrité, et des magistrats qui aimaient à s'instruire dans ses écrits ; jeune encore, puisqu'il n'avait pas cinquante-cinq ans, mourut victime d'une négligence tout-à-fait inconcevable. Né avec une santé délicate, l'habitude de souffrir l'avait comme familiarisé avec la douleur. Il savait la soutenir sans qu'on apperçut la moindre altération dans ses traits, sans rien perdre de sa gaîté naturelle ; les soins et les remèdes que les autres recherchent, ne faisaient que l'importuner.

Il avait contracté dans la vie sédentaire du cabinet, une maladie sur laquelle il n'est pas rare de se méprendre d'abord, mais dont les progrès annoncent le danger, tandis qu'il est temps d'y remédier encore. M. Lacroix est peut-être le seul exemple d'une persévérance de cinq ans entiers à souffrir des douleurs incroyables, non-seulement sans se plaindre, mais sans se laisser pénétrer sur la cause du dépérissement de sa santé ; soit que dans l'origine il eût pris cette maladie pour un de ces bienfaits que la nature attache à de légères incommodités, soit que la crainte d'une opération douloureuse l'eût aveuglé sur les conséquences

de son funeste secret. Ce ne fut qu'après avoir été abattu par une fièvre dont ses médecins cherchaient inutilement la cause, qu'il se détermina à rompre le silence.

Il n'en était plus temps; la maladie avait dépassé, dans ses progrès, les bornes où s'arrête l'art de guérir. M. Lacroix n'en pouvait attendre que des palliatifs, et quelque soulagement momentané.

Il sut voir l'arrêt de sa mort dans les reproches de l'amitié qui veillait à la conservation de ses jours, et qu'il avait trahie par son funeste silence (1).

Il arriva à ce terme commun de la vie humaine, le 25 novembre 1786, âgé de cinquante-quatre ans et six mois, laissant après lui un nom qui sera long-temps cher à l'Académie et au barreau, et de longs regrets à sa famille qui l'adorait, et à ses amis, pour qui cette perte est également irréparable.

Sa place de mainteneur fut donnée à M. l'abbé Saint-Jean.

1788.

110.° M. FÉRÈS.

» Jean-François Férès, disait M. Castilhon, qui pro»nonça son éloge le 2 mars 1788, lecteur et biblio»thécaire de MONSIEUR, frère du Roi, naquit à Tou»louse, de parens pauvres. Il ne rougissait point de »l'obscurité de son origine : il ne l'a jamais cachée, »même à Versailles.

» A peine la fortune de ses parens pouvait-elle leur »permettre de lui donner les premiers principes de »l'éducation la plus commune. Destiné au petit com»merce de son père, lire, écrire et compter était tout »ce qu'on exigeait de lui. Un vieux oncle, bénéficier »de Moulins, appela le jeune Férès; il partit pénétré »des bontés de son bienfaiteur, et ne négligea aucun

(1) M. Dastarat était son médecin et son ami.

»moyen de lui plaire, en saisissant toutes les occasions »de se rendre utile.

»Dès qu'il fut en état de voler de ses propres ailes, il »alla à Paris avec des recommandations pour les Jé»suites qui mirent la dernière main à son éducation »littéraire.

»La société disposait alors, dans les plus grandes »maisons, des places de confiance. Le zèle de M. Férès »lui était connu; elle avait trouvé en lui un esprit fa»cile, un caractère ferme, mais habile à se plier aux »circonstances, une patience à toute épreuve, et des »mœurs irréprochables. On demandait un gouverneur »pour un jeune homme, seul espoir d'une famille »opulente et noble, M. Férès fut présenté au père; il »fut accepté, il eut bientôt gagné sa confiance, et il »la méritait.

»Ce jeune homme était destiné, par ses parens et »par sa naissance, à la profession des armes. Son édu»cation n'était pas encore finie, qu'il fallut paraître à »la tête d'un régiment qu'on avait obtenu pour lui; »il s'y montra avec la noblesse et les graces que nos »anciens romanciers donnent aux jeunes damoisels. M. »Férès fut de moitié dans les applaudissemens que reçut »son élève; mais ce qui fait sur-tout l'éloge du maître et »du disciple, est que celui-ci, en garde contre les »dangers de son âge, engagea M. Férès à ne pas »l'abandonner, à diriger sa conduite, et à veiller sur »ses mœurs.

»Cette éducation avait fixé sur M. Férès les regards »de M. le Duc de Lavauguion, gouverneur des enfans »de France, qui lui confia l'éducation de son fils.

»Un bonheur auquel il ne s'était point attendu, est »l'estime et la protection des enfans de France, qu'il »fut à portée d'obtenir. Le jeune Duc de Lavauguion »faisait à ces princes une cour assidue; il était à peu»près de leur âge; leur auguste père le voyait avec

»plaisir partager leurs progrès dans les sciences. Il »eut occasion de connaître M. Férès, qui ne s'éloignait »jamais de son élève; il lui permit d'être présent à la »plupart des exercices et des jeux des princes ses »enfans.

»Lorsque MONSIEUR forma sa maison, M. Férès ne »brigua que la place qui l'approchait le plus près de »sa personne; mais à cette place, MONSIEUR ajouta »celle de son lecteur et de son bibliothécaire. Ces »titres qui souvent ne servent qu'à la décoration, en- »traînaient des fonctions multipliées et délicates. M. »Férès savait que le prince ne se bornait point à pro- »téger les lettres et les arts, qu'il les cultivait; qu'il »aimait à orner son esprit des connaissances les plus »rares, et à s'entretenir de ce qui le frappait le plus »dans ses lectures.

»Plus touché qu'ébloui de la faveur de ce prince, »M. Férès partagea avec attendrissement la joie de ses »concitoyens, lorsque MONSIEUR vint à Toulouse. Il »en obtint la permission de lui présenter ses sœurs; il »voulut qu'elles parussent dans toute la simplicité de »leur état.

»Depuis quelques années, M. Férès vivait dans la »retraite avec quelques amis choisis.

»Quoique la piété dans laquelle il a toujours vécu »eût préparé son cœur aux plus grands sacrifices, »le chagrin de la perte de sa fille empoisonna la fin »de ses jours; il les termina avec la résignation la »plus entière; et sa mort, arrivée dans les premiers »mois de l'année 1787, fut celle d'un vrai chrétien.»

M. Barere succéda à M. Férès.



111.° M. DE GARAUD. 1789.

M. Castilhon prononça son éloge le 24 mai 1789.

«Jacques-Dénis-Hector, comte de Garaud, d'une »famille recommandable par des services rendus à »l'état, dans les armées et dans la magistrature, »naquit le 10 avril 1711, et fut reçu à l'Académie »en 1739. Il dut les progrès rapides qu'il fit dans ses »première études, à la douceur de son caractère, et »à la vivacité de son esprit avide de tout savoir.

»Quelque imparfaite que fût la philosophie qu'on »professait alors dans les Universités, elle n'offrait pas »moins l'enchaînement et le tableau des connaissances »humaines. Ce spectacle exalta son ame sans étonner »son génie. Chaque science en particulier attira son »hommage; mais ambitieux de les posséder toutes, »aucune n'obtint la préférence. Il passa successivement »de l'une à l'autre, s'attachant à saisir leurs rapports, » à discerner ce qu'elles ont de vraiment utile, à juger »par les progrès qu'elles avaient faits, de ceux qu'elles »avaient encore à faire.

»C'est ainsi que sans beaucoup d'effort, il acquit »cette foule de connaissances qui rendaient sa conver- »sation si agréable et si variée. Tout semblait être »de son ressort, physique, calcul, métaphysique, »sciences économiques et politiques. L'étude de l'homme »physique et de l'homme moral, celle de la chimie et de »la botanique, l'avaient mis en état de se précautionner »contre les méprises des médecins et l'ignorance des »empiriques, avantage que les sciences ne procurent »pas toujours.

»Il éprouva l'une et l'autre fortune; mais comme il »savait que les biens et les maux forment le cercle de »la vie, il se consolait dans les disgraces, par l'espoir »de la prospérité; il écartait l'ivresse des succès, en se »préparant aux revers, et son ame toujours libre ne

»s'altérait ni par la gêne des privations, ni par la »satiété des jouissances.

»Il avait porté dans les lettres ce même amour de »la vérité qui l'avait éclairé dans l'étude des sciences. » De là cette pureté de goût qui le rendait si sensible »aux beautés et aux défauts des ouvrages d'esprit. Car »si rien n'est beau que le vrai, le goût qui n'est que »le sentiment du beau, ne doit-il point avoir la vérité »pour principe?

»Il est rare qu'une excessive probité ne répande sur »nos mœurs je ne sais quoi de dur et de sévère. L'es- »prit enjoué, le caractère aimable de M. le comte de »Garaud, ne se ressentirent jamais de l'austérité de ses »principes. La société trouvait en lui tous les agrémens »qu'elle pouvait en exiger, douceur, complaisance, »urbanité, esprit sans recherche, plaisanteries sans »fiel; en un mot, tout ce qui constitue le don de »plaire.

»Le sentiment, la finesse et la gaîté caractérisaient »les poësies légères qu'il venait lire quelquefois dans nos »assemblées. L'ame sensible et tendre de la séduisante »Druillet, son aïeule, semblait respirer dans ses vers. »L'histoire est de toutes les parties de la littérature »celle qu'il a cultivée avec plus d'assiduité, et qu'il »regardait comme la plus nécessaire à l'homme. Il a »laissé sur différens objets des manuscrits intéressans, »qui seront un jour comme les pièces justificatives de »cet éloge, dont le plus beau trait peut-être est la »difficulté que j'ai eue à me procurer des renseigne- »mens sur sa vie privée. Il la termina au sein de la »piété le 4 juin 1788.

Sa place fut donnée à M. de Paraza.



112.° M. DE VAUDEUIL. 1789.

M. de Latresne prononça son éloge dans la séance du 24 mai 1789.

»Pierre-Louis-Anne Drouin de Vaudeuil, naquit »à Paris en 1726. Le barreau de Paris s'honore »d'avoir eu dans son sein plusieurs avocats célèbres de »son nom ; l'histoire de la chancellerie de Tessereau »fait mention de la noblesse et des grandes alliances »de sa famille.

»Rollin et Crévier lui donnèrent les premières leçons »d'éloquence, et c'est à l'école de ces deux hommes »illustres qu'il puisa cette richesse et cette fécondité »de style qu'on admira depuis si souvent dans ses »discours. Rempli des auteurs dont il fit toujours une »étude particulière, formant son esprit et son goût »dans les sources de la littérature ancienne, notre con- »frère suivait son penchant irrésistible pour le travail »et les bons modèles, sans se fixer encore sur l'état »qu'il devait embrasser.

»L'abbé Drouin, son grand oncle paternel, avait »été conseiller clerc au parlement de Paris. De grands »talens lui avaient donné une grande influence dans »sa compegnie. La mémoire de ce magistrat estimable, »et la fortune considérable dont il devient possesseur, »décident enfin la vocation de M. de Vaudeuil, et ses »regards se tournent vers la magistrature. Son ame «énergique et vertueuse a besoin d'un état où elle »puisse déployer son patriotisme et son éloquence.

»A peine est-il membre du parlement de Paris, »qu'il y devient l'objet de l'estime et de l'affection »des magistrats les plus éclairés et les plus vénérables. »Les succès de M. de Vaudeuil furent extraordinaires. »Dans son premier rapport, il déploya tant d'éloquence, »de talens et d'instruction, que M. le président de

»Menières fut chargé, au nom de la chambe, de »solliciter la dispense d'âge pour donner voix délibé-»rative au trop jeune magistrat; le mérite fit taire la »loi ; et le Prince crut devoir accorder cette grâce. A »peine M. de Vaudeuil obtient cette faveur si rare, »qu'on le voit se dévouer entièrement à l'étude des »lois et aux fonctions de son ministère. La durée des »jours ne suffit point à ses travaux, il y consacre sou-»vent la plus grande partie des nuits.

»Ce fut dans l'étude du droit public, que M. de »Vandeuil acquit les grandes connaissances qu'il dé-»veloppa depuis avec tant d'éclat. Les occasions ne »furent pas rares. Une paix glorieuse, conclue en 1748 »dans les murs d'Aix-la-Chapelle, semblait devoir »rendre à la France son lustre et son repos, lorsque »les dissentions intestines, produites par la diversité »des opinions religieuses, répandirent dans le royaume »le trouble et la discorde. La bulle *Unigenitus*, le re-»fus des sacremens et les billets de confession excitent »un combat entre la puissance séculière et la puissance »ecclésiastique. Les esprits s'échauffent de part et »d'autre, le clergé s'égare dans ses prétentions ; le »parlement de Paris se divise : dans ces circonstances, »l'énergie de M. de Vaudeuil se déploie toute entière »pour la conservation des libertés de l'Eglise Gallicane. »Inébranlable dans ses principes, mais éloigné de tout »esprit de parti, il ne fait servir son éloquence qu'au »maintien des lois et de la prospérité de l'État. Ces »disputes produisent la plus grande effervescence, et »causent l'exil du parlement de Paris en 1753. Les »magistrats proscrits furent dispersés dans différentes »provinces, la ville de Bourges devint la retraite de »M. de Vaudeuil. Au retour du parlement, les divisions »recommencèrent, et M. de Vaudeuil fut une seconde »fois exilé avec quinze de ses confrères.

»Cette nouvelle disgrace devient pour ce magistrat

»un sujet de gloire. Madame de Vaudeuil venait »d'accoucher ; Louis XV se plaint, avec bonté, que »M. de Vaudeuil ne profite point de cette circonstance »pour solliciter son retour.

»Ne croyez pas, Messieurs, que le mérite de M. »de Vaudeuil fût concentré dans sa compagnie, le »Ministre lui donna dans plusieurs occasions les plus »grandes marques de confiance. Ce fut lui qui parvint »à terminer les discussions qui s'élevèrent entre le »parlement de Dijon et les élus des États de »Bourgogne.

»Tandis qu'il se livrait tout entier à tant d'hono- »rables travaux, un évènement imprévu vint dé- »velopper avec plus d'éclat encore et son génie et »son érudition.

»Le Duc de Fitz-James, commandant de Lan- »guedoc, se rend à Toulouse, environné de tout l'ap- »pareil militaire. Il ne craint point d'exercer sur nos »magistrats les actes de la plus tyrannique autorité. La »loi que la violence a d'abord rendue muette, reprend »bientôt toute son énergie, et le Duc de Fitz-James »est décrété de prise-de-corps. Cet acte rigoureux »produit de vives contestations entre le parlement de »Paris et celui de Toulouse. Les droits de la pairie sont »discutés de part et d'autre avec la plus grande cha- »leur, et M. de Vaudeuil est choisi, dans une assem- »blée de Princes et de Pairs, pour rédiger le mémoire »de sa compagnie. Ai-je besoin, Messieurs, de vous »rappeler le travail immense qu'il fit dans cette impor- »portante affaire. Ce mémoire, plein d'érudition et »d'éloquence, plaça M. de Vaudeuil dans la classe des »écrivains les plus énergiques et les plus profonds.

»Dans le nombre des lettres flatteuses que la famille »de M. de Vaudeuil conserve comme un monument »de l'estime que ce magistrat inspirait aux personnages »les plus illustres, nous remarquerons celle que lui

»adressa M. le Prince de Conti, relativement au traité
»dont je viens de vous entretenir :

»*J'ai eu l'effronterie, Monsieur, de rayer, cor-*
»*riger, ajouter à votre ouvrage; mais j'espère que vous*
»*rendrez assez de justice à mon bon sens, pour ne pas*
»*penser que j'aie cru mieux faire que vous. Je vous*
»*prierai de noter ce que vous aurez adopté de mes idées,*
»*si vous y trouvez rien qui en vaille la peine, et de*
»*penser que, quoique mauvais critique, je sais pour-*
»*tant reconnaître les talens, honorer la probité, et y*
»*attacher mon amitié, quand on veut bien l'accepter.*

»Tant de talens et de services devaient conduire M.
»de Vaudeuil aux premières places. Celle de premier
»président au parlement de Toulouse vaque, en 1768,
»par la démission de M. de Bastard; le Duc de
»Choiseul et le chancelier de Maupou, jettent les
»yeux sur M. de Vaudeuil : ils pensent servir leur
»Prince, en lui proposant ce magistrat pour remplir
»cette charge importante. Deux courriers partent, et
»vont annoncer à M. de Vaudeuil sa dignité nouvelle.
»Surpris d'un évènement qui trouble son repos, il
»répond que sa fortune ne lui permet point d'accepter
»d'aussi grandes fonctions. Forcé de céder aux ins-
»tances des deux ministres, et à la confiance de son
»souverain, il accepte avec frayeur l'honorable far-
»deau dont il sent tout le poids.

»Déjà depuis long-temps se tramait dans le silence
»la révolution qui devait abattre la magistrature. On
»savait bien que les séductions, les menaces et les
»faveurs ne pourraient rien sur l'honneur et la cons-
»cience de M. de Vaudeuil. Aussi les partisans du
»nouveau système cherchent-ils les moyens d'obtenir
»de lui-même une démission apparente, et ce ma-
»gistrat apprend la nomination à sa place, avant de
»savoir que la cour en a reçu le sacrifice. Sa retraite

»fut le prélude de la révolution de 1771, et son exil ne »tarda pas à suivre celui du parlement de Paris.

»Lorsque l'avénement d'un jeune Prince à la »couronne fut signalé par le retour des magistrats »exilés et proscrits, les premiers regards de M. de »Vaudeuil se reportent avec complaisance sur cette »cité palladienne, adoptée dans son cœur par son »amour et nos regrets; mais des vues de politique et »de conciliation déterminent le Monarque à l'attacher »à sa personne en qualité de Conseiller d'État.

»Rien ne manquait à sa gloire et à sa considération; »une sombre mélancolie s'empara de ce vertueux »magistrat. Sensible, et chérissant sa patrie avec »transport, il n'envisageait qu'avec la plus vive dou-»leur les maux publics qui désolaient la France. Les »édits désastreux du 8 mai achevèrent d'accabler M. »de Vaudeuil. Une cruelle maladie l'enleva dans la »même solitude où toujours il désira de finir sa car-»rière, heureux du moins d'emporter dans la tombe »la consolante image du retour des lois et de la »liberté.

»Il avait épousé en 1750 la fille de M. Leroi de »Sanguin, maître des comptes.

»Dans le nombre des enfans issus de ce mariage, »cité comme un modèle de bonheur domestique, M. »de Vaudeuil, maître des requêtes, se montra, quoique »jeune encore, digne héritier des talens paternels. »Témoin des premiers succès de sa jeunesse, il m'est »bien doux de pouvoir mêler cet hommage à l'éloge »de l'auteur de ses jours, et de pouvoir ajouter que »Madame de Lavillheurnois, sa sœur aînée, marche »depuis long-temps avec gloire dans la carrière de la »poësie et des beaux-arts.

»Voilà, Messieurs, le magistrat dont les belles-»lettres honorent aujourd'hui la mémoire. Littérateur »profond, écrivain éloquent, juge incorruptible,

»citoyen parfait, il a donné, dans le cours de sa »vie, l'exemple de tous les talens et de toutes les »vertus. »

La place de M. de Vaudeuil fut donnée à M. de Lavedan.

1789. ## 113.° M. DE SENAUX.

Je prononçai son éloge le 21 juin 1789.

L'homme de mérite que le ciel a fait naître dans un état obscur, honore les grands et les puissans du siècle, et ne leur envie rien. Si le ciel en le glorifiant de tous les dons naturels, lui donne une naissance illustre; sans s'enorgueillir de cet avantage, il ne le dédaigne point, et la philosophie applaudit à la noble émulation qui échauffe son ame à l'aspect des images et au souvenir des vertus de ses ancêtres. Qu'on ne soit donc pas surpris si je fais précéder l'éloge d'un homme de lettres, par une mention honorable de sa famille. Les vertus et les titres de gloire qui se transmettent de père en fils, peuvent avoir moins d'éclat; mais ils ne sont peut-être pas moins intéressans, que ceux que le mérite isolé arrache à la fortune.

La noblesse de la maison de Senaux est très-ancienne. Raymond de Senaux, qui vivait au commencement du quatorzième siècle, prenait la qualité de noble et honorable seigneur. Ses descendans s'étaient distingués dans les emplois militaires, lorsque l'un d'eux, J. B. de Senaux, dont le père avait servi sous Henri III, à la tête d'une compagnie de cent hommes d'armes, chercha dans l'étude des lois et dans l'exercice de la magistrature souveraine, une gloire également solide.

Jean de Senaux, président aux enquêtes, succéda aux talens de son père, et fut honoré, comme lui, de

la confiance de son souverain. Louis XIII lui donna la commission importante et délicate d'aller dans toute l'étendue du ressort du parlement de Toulouse, rétablir les catholiques dans les charges et les emplois dont les protestans les avaient dépouillés.

Tandis que Jean de Senaux servait ainsi la religion et l'état, une de ses sœurs fondait à Toulouse un de ces asiles où l'on trouve tant de vertus éminentes qui auraient péri dans le monde, et qui peut-être aussi en auraient été l'ornement. La ville de Toulouse, où l'on voit tant d'autres monumens de cette piété de nos pères, lui doit le monastère des filles de Sainte Catherine, qui malgré la corruption du siècle et le relâchement universel des meilleures institutions, a conservé toute l'austérité, l'esprit de mortification, et les principes sévères de son institution.

Les annales de la philosophie fournissent aussi des traits honorables à la famille de notre confrère.

Bayle venait de mourir, et le vulgaire ne voyait en lui qu'un hérétique relaps, qui avait perdu tous les droits de cité, pour s'être réfugié en pays étranger. Louis XIV vivait encore, et les lois sévères qu'il avait publiées sur la fin de son règne, contre les protestans, s'exécutaient partout avec la dernière rigueur. Suivant ces lois, le testament que Bayle avait fait, devait être cassé, et sa succession devait appartenir à ceux de ses plus proches parens qui étaient restés en France.

Jean de Senaux, second du nom, nommé rapporteur du procès qu'occasionna cette contestation affligeante et scandaleuse, crut qu'il importait à la gloire du Roi et de la Nation, de regarder comme n'ayant jamais cessé d'appartenir à sa patrie, l'homme de génie qui l'avait illustrée par ses écrits. Cette grande idée, digne des plus beaux jours d'un règne glorieux, frappa tous les magistrats qui devaient prononcer avec

lui, sur les égards qui sont dus à la dernière volonté d'un grand homme. Cette volonté respectée ajouta un nouveau lustre à la considération du Sénat qui lui donna la sanction de l'autorité publique.

C'est dans la contemplation de ces modèles, que notre confrère forma son ame aux sentimens et aux vertus qui doivent briller dans un magistrat, comme la lumière qui a été posée sur un lieu éminent pour éclairer un grand espace. Il avait montré, dès sa première jeunesse un air de réserve et une gravité de conduite qui furent comme les premiers indices de sa vocation à l'état qu'il dévait embrasser. A peine parut-il au palais, qu'on s'aperçut qu'il y soutiendrait la réputation de ses ancêtres.

Les lettres avaient eu son premier hommage; devenu magistrat, il leur consacra ses loisirs, et l'Académie lui donna la place de M. de St.-Laurens.

Pendant les premières années qui suivirent sa réception, M. le président de Senaux assista à nos séances publiques et particulières, avec l'assiduité que tout homme exact doit mettre à l'accomplissement de ses devoirs, et avec l'intérêt qu'inspire le commerce des gens de lettres à tous ceux dont l'esprit est cultivé, ou susceptible de culture.

C'est dans ces premiers temps, qu'il a souvent appelés les plus heureux de sa vie, que M. le président de Senaux rendit son hommage public à la restauration de nos Jeux.

Dans cet éloge philosophique, il montra l'influence des lettres sur les mœurs, et que Clémence Isaure, en réveillant l'émulation, avait disposé les cœurs à aimer la vertu. Il démêla avec finesse l'attrait particulier qu'ajoute la main des graces aux attraits de la gloire et de la vertu; et se livrant à un de ces mouvemens d'enthousiasme, qui rendent si attachans les

souvenirs de l'antique chevalerie, il exprima, en vers nobles et pompeux, sa reconnaissance envers Isaure, et son hommage aux deux femmes célèbres, dont le nom sera toujours intimement lié à la gloire de l'Académie. (Mademoiselle de Catellan et Madame de Montégut.)

Le propre des lettres n'est pas seulement d'adoucir les mœurs; elles peuvent encore, sans nuire à la justice, tempérer ce qu'elle a de trop rigoureux. M. le président de Senaux, placé à la tête de ce tribunal redoutable à ceux qui l'occupent, presqu'antant qu'aux malheureux que la vengeance des lois y conduit, montra combien l'humanité peut être utile à la justice même.

Sa réputation l'avait précédé à Paris et à Versailles, lorsqu'il y fut appelé pour la première assemblée des notables. Un heureux hasard l'avait placé dans le bureau de M. le Duc de Penthièvre, qui saisissait toutes les occasions de lui rappeler les rapports de parenté qu'ils avaient ensemble, par leur alliance commune avec la maison de Noailles.

Rélégué dans sa terre de Montbrun en 1788, il chercha dans cet exil, comme il avait fait en 1771, à se distraire des malheurs publics, par des actes de bienfaisance particulière. C'est au milieu de ces douces et consolantes occupations, qu'il attendit l'effet de l'opinion publique, contre un système insensé, plus encore qu'il n'était oppressif.

Lorsqu'il revint, au mois d'octobre dernier; au milieu des acclamations et des transports de joie de ses concitoyens, nous nous flattions que, dégagé désormais d'une partie des grandes occupations qui depuis pluseurs années remplissaient tous ses instans, son goût pour les lettres le ramenerait à l'Académie. Lui-même se félicitait de ses loisirs qui allaient nous être

consacrés; triste et fatale condition de la vie humaine! Ses jours étaient comptés, et il vit bientôt qu'il touchait à leur terme.

Il était né au mois de juin 1727; il est mort au mois de mars 1789.

Sa place de mainteneur fut donnée à M. Floret.



1789. 114.° M. DE SAUVETERRE.

Je prononçai son éloge le 5 juillet 1789.

Louis-Emmanuel de Boyer-Sauveterre naquit à Toulouse en 1726. Il était fils de M. de Boyer-Drudas, conseiller au parlement, qui est aujourd'hui le doyen de cette compagnie, et le plus ancien magistrat du royaume.

M. de Sauveterre reçut de la nature une ame aimante et cette sensibilité exquise, qui est à la fois le principe du goût et la première cause des grandes qualités. La même sensibilité qui plaça son ame dans la classe des êtres privilégiés, il l'avait dans l'organisation, d'où dépendent les facultés de l'esprit, la finesse du tact, et cet heureux talent de l'imagination qui semble rapprocher l'homme de la Divinité, soit qu'il fasse revivre les objets qui ne sont plus, soit qu'il leur donne des formes nouvelles, ou qu'il s'élève quelquefois à de créations dont il n'existait aucun modèle dans l'univers.

L'éducation de M. de Sauveterre fut confiée aux Jésuites de Toulouse.

Au sortir du collége, il était plus formé qu'on ne l'est communément. Son bon esprit lui faisait dédaigner les assertions qu'il avait publiquement soutenues, et qui formaient alors ce qu'on appelait au collége, la philosophie universelle; regrettant le temps employé à ces exercices, et qu'il avait dérobé à des

études

études qui déjà faisaient une partie de l'intérêt et du bonheur et de sa vie.

C'est dans la lecture d'Horace que M. de Sauveterre fit véritablement son cours de philosophie. Il trouvait, sous les emblêmes d'une poësie fine et pleine de grâce, toutes les maximes qui doivent diriger la conduite d'un galant homme et d'un homme du monde : il y trouvait la juste appréciation des biens de la fortune, de ceux qui résultent de la considération, de ceux que procurent les talens et la vertu; il y trouvait la connaissance des hommes et cette science de soi-même, si rare dans tous les temps, et sans laquelle cependant il ne peut y avoir de véritable philosophie.

Ce fut pendaut ses études de droit, qu'il s'attacha à cette lecture. Il a dit souvent que l'accord qu'il avait trouvé entre les maximes de ce poëte philosophe et les grands principes des jurisconsultes romains, avaient été le premier motif de son application à l'étude de la jurisprudence.

Il ne regardait pas cette étude comme un objet de pure spéculation. Il croyait que pour avancer dans la science des lois, il fallait que le cœur conçût l'amour de la justice, à proportion que l'esprit en démêlait les principes, et que les lumières qu'on y acquérait tournassent au profit de la morale.

C'est dans ces dispositions, qu'il approcha du tribunal où il allait s'asseoir parmi ceux qui sont établis, pour prononcer souverainement sur la fortune, la vie et l'honneur de leurs semblables.

M. le président de Sauveterre, magistrat intègre, appliqué à ses devoirs, et jaloux de les bien remplir, était encore un homme très-aimable, dont la société avait tout le charme et l'intérêt que la grâce de l'esprit et la bonté du cœur peuvent répandre dans le commerce de la vie.

A le voir dans le monde, on eût dit qu'il n'exis-

tait que pour y plaire, et que sa vie entière avait été employée à perfectionner ce talent. Sa politesse n'était pas seulement dans les manières; elle était animée par son obligeance naturelle, et par un sentiment vrai d'égards et de déférence, que sa franchise rendait très-séduisant.

Avec les plaideurs dont les demandes sont si souvent importunes, et presque toujours indiscrètes, la bonté de son ame se peignait dans ses regards; il accordait avec transport; et lorsqu'il était obligé de refuser, c'était lui qui était à plaindre.

Parmi les gens de lettres, et dans ces communications intéressantes qui délassent à la fois et de la contention des affaires, et de la frivolité des conversations du monde, combien n'était-il pas attachant! On ne le voyait jamais froid et timide dissertateur, soumettre à l'analyse, des beautés qui doivent être senties, et dont la fraîcheur disparaît à l'approche de la règle et du compas; son ame en recevait l'impression et la reproduisait avec un ravissement et une sorte d'enthousiasme qu'il était impossible de ne pas partager.

L'Académie voyait avec intérêt un jeune Magistrat plein d'esprit et de goût, du caractère le plus doux et le plus aimable, cultiver en silence l'éloquence et la poësie, dans l'étude assidue des plus grands et des meilleurs modèles. Lui-même lié d'amitié avec le plus grand nombre des enfans d'Isaure, ambitionnait d'avoir encore avec eux les rapports de cette confraternité. Leurs vœux communs se réunirent en 1763; on lui donna la place qui venait de vaquer par la mort de M. le Comte de Caraman.

M. le président de Sauveterre aima l'Académie comme il aimait ses amis, et le même sentiment qui le portait à rechercher leur société, le rendait assidu à nos exercices. Jamais il n'entra dans ce sanctuaire

sans éprouver cette émotion délicieuse que procurent les plaisirs de l'esprit et qu'éprouvent tous les hommes à s'entretenir des objets de leur prédilection ; et lorsque parmi les jeunes-gens qui se présentent au concours de nos Jeux, il s'en trouvait qui avaient fait preuve de talent, avec quelle grâce ne les accueillait-il pas ? Il faisait peu de cas de ces productions rigoureusement exactes que l'esprit avait formées de pièces de rapport. Il les comparait à ces fruits insipides, que l'industrie de l'homme a fait naître. Ils pourront bien présenter aux yeux la même forme ; le goût n'y trouvera jamais les qualités que la nature leur eût données sous un ciel plus heureux.

Mais lorsqu'à travers mille fautes, il découvrait un talent décidé, des vers produits par un élan de l'ame, ou dans un moment de véritable enthousiasme, il n'était aucun encouragement qu'il ne crût devoir lui donner. C'était là le principe de cette sévérité qu'on trouvait souvent excessive, et de cette grande indulgence qui aurait paru plus étrange encore dans un homme dont le goût était si sûr et si délicat.

Avec quel plaisir ne se retrouva-t-il pas parmi vous, Messieurs, en 1775, lorsqu'après quatre ans d'exil, il lui fut permis de revoir les objets les plus chers à son cœur ! Placé à votre tête en qualité de modérateur, dans la séance publique où fut installé le successeur de M. de Ponsan (1), avec quelle grâce simple et touchante ne célébra-t-il pas le zèle intrépide et persévérant du défenseur de Clémence ! Avec quelle effusion de cœur ne joignait-il pas son hommage à l'hommage non iuterrompu de cet estimable Académicien ! « Quelque ridicule que l'ignorance ait »voulu jetter sur le culte que nous rendons à cette »Fille célèbre, je ne craindrai point, disait-il, de

(1) M. l'abbé Magi.

»me déclarer, en ce jour, pour un de ses adorateurs.
»Oui, Messieurs, nous sacrifions à Clémence, comme »on a sacrifié aux muses; son nom s'est mêlé avec celui »des lettres qu'elle a fixées dans sa patrie.

»Les belles-lettres, ajoutait-il, ont été l'occupa»tion la plus agréable, la plus douce consolation de »mon exil; un ami, l'ame la plus sensible et la plus »pure que les Dieux aient jamais formée (1), amena »les muses dans ma solitude; les charmes de l'amitié, »de la poësie, de la vertu, se confondirent dans mon »cœur, et m'ont fait goûter les plaisirs les plus doux »et les plus chéris de ma vie.

»C'est ainsi que ne me croyant plus destiné à la ré»publique, je me consacrais à l'Académie; je croyais »encore travailler pour la patrie, en cultivant les »lettres qui adoucissent les mœurs et préparent les cœurs »à la vérité.»

Ce temps de malheurs et de calamité publique étaient devenus une époque heureuse et à jamais mémorable pour les habitans de sa terre de Drudas, où il avait passé tout le temps de ce long exil.

Le village de Drudas, rebâti depuis sur un plan régulier, n'était alors qu'un assemblage de cabanes délabrées, la plupart enfoncées dans la terre, et qui ne différaient pas de l'habitation des animaux les plus immondes.

La misère et tous les maux qu'elle entraîne à sa suite, habitaient sous ces toits pourris. Le découragement était universel dans cette terre presqu'inculte. Plusieurs de ses malheurenx habitans n'avaient eu souvent pour nourriture, que de mauvaises racines; aussi voya t-on partout des corps affaiblis, une vieillesse antic pée, des enfans livides et languissans, et sur lesquels il ne paraissait pas possible de fonder la moindre espérance.

(1) M. Dupaty, président à mortier au parlement de Bordeaux.

C'est au milieu des horreurs de ce spectacle déchirant, que M. le président de Sauveterre fut envoyé au mois de septembre 1771; et comme si la providence avait voulu les lui faire partager d'une manière plus spéciale, le château qu'il croyait habiter croula en partie et l'obligea de se réfugier dans une maison bourgeoise, qui ne croulait pas encore, mais qui était condamnée, par vétusté, à être bientôt démolie.

Le bonheur n'est pas dans la magnificence des bâtimens; il n'est pas dans les jouissances du luxe; une âme pure et simple, un cœur droit et bienfaisant, un esprit sage, un bon naturel, peuvent le retrouver dans tous les lieux, dans toutes les positions de la vie. S'il a jamais habité sur la terre; il était dans cette humble demeure où se trouvaient entassés maîtres et domestiques, et le concours perpétuel des voisins et des amis. Rien n'était plus touchant que le contraste que présentait continuellement aux yeux et à l'esprit, la propreté intérieure de cette habitation et sa forme hideuse, l'impression de tristesse qui saisissait au premier aspect, et dans l'intérieur, tout ce qu'ont d'enchanteur, la gaîté qu'inspire l'air et la liberté de la campagne, le plaisir de se voir réunis, et la part que chacun prenait à de projets de bienfaisance qui devaient faire un monde nouveau, de cette terre que l'œil du maître n'avait pas eucore vivifiée.

Il n'en fut pas de ces projets comme de tant d'autres qui, conçus avec ardeur, s'évanouissent au moindre obstacle. M. le président de Sauveterre se croyant envoyé par la providence pour opérer cette intéressante révolution, y travailla avec un zèle actif dont la persévérance enfanta des prodiges.

En moins de quatre ans, ce n'étaient plus les mêmes hommes. Des charités abondantes répandues avec discernement, un salaire toujours assuré et des récom-

penses distribuées à propos avaient fait naître le pouvoir et l'amour du travail ; et lorsque la génération adolescente eut acquis son entier accroissement, formée par de bons exemples et par de sages instructions, il proposa à l'émulation de ces nouveaux pères de famille, un prix plus noble et plus grand que l'aisance et le bien-être qui sont le fruit d'un travail assidu.

Il avait commencé par donner des marques d'estime et de considération à ceux qui s'étaient distingués par leur diligence, par une bonne conduite et par les arrangemens domestiques qui supposent l'esprit d'ordre et de réflexion. Tout-à-coup, au milieu des cérémonies augustes de la religion, et du haut de la chaire évangélique, une voix sacrée s'élève et leur annonce que dans un an, celui d'entre les laboureurs qui sera reconnu l'emporter sur les autres, par les soins donnés à la culture de la terre, à la santé et à l'entretien des bestiaux, recevra pour prix de cette supériorité, une coupe d'argent et un vêtement complet, et marchera à la tête de tous les autres, au jour solemnel, où après avoir cueilli les fruits de la terre, les cultivateurs viendront en rendre graces à l'Être suprême dont la main libérale dispense les fruits et les saisons.

Ce prix a déjà été donné sept fois, et chaque fois le jugement des prud'hommes établis pour le décerner, a été confimé par le suffrage unanime de tous les concurrens.

Admirable simplicité, digne de tout ce qu'on nous raconte de l'âge d'or ; digne sur-tout de la noble franchise du fondateur de cette fête ! car, Messieurs, ne croyez pas qu'une supériorité bien marquée ait jamais entraîné ce suffrage unanime. Les juges y étaient souvent embarrassés ; et pour se décider, il leur a fallu plus d'uue fois mettre dans la balance, des soins d'une prévoyance très-étendue, et qui dépassait la vraisemblance des besoins à venir.

Ce siècle a vu plusieurs institutions de cette nature dont l'idée a été donnée par la Rose de Salenci; mais je doute qu'aucune autre ait produit un bien aussi sensible et des fruits aussi abondans.

Cette terre sauvage et presqu'inculte, a été convertie en un jardin délicieux. Tout y porte l'empreinte de l'industrie et de la fécondité; l'agrément des plantations s'y joint à tous les procédés des cultures purement utiles; quelque part qu'on arrête ses pas et ses regards, on y trouve les soins et l'affection que le propriétaire d'un seul arpent pourrait mettre à cultiver lui-même et à embellir son petit héritage. Le désir d'obtenir un jour ce prix de diligence accompagné de tant de jouissances flatteuses; l'espoir de le mériter de nouveau; l'amour du devoir qui a germé dans ces ames simples et bien dirigées, tout concourt à entretenir cette ardeur de bien faire qui enrichit à la fois et le propriétaire et le colon laborieux.

M. le président de Sauveterre ne manquait pas tous les ans d'aller présider à cette fête touchante, où tant d'hommes réunis lui rendaient en bénédictions, le bonheur qu'il leur avait fait connaître. Ses parens et ses amis y accouraient avec lui, pour en augmenter la pompe et la solennité. Les habitans des terres voisines s'y rendaient en foule, remplissant à la fois, et le parc et l'église, et le château, enchantés de pouvoir satisfaire leur avide curiosité, sans que jamais leur présence parût importuner personne.

M. le président de Sauveterre avait toujours aimé la campagne. Tandis que la plupart des hommes n'y cherchent qu'à se délasser des affaires et de ce qu'on appelle les plaisirs de la ville, il trouvait des jouissances infinies dans la comtemplation de la nature, et dans l'étude de ces hommes informes que la société n'a ni polis ni corrompus, et qui dans le cercle étroit où ils se meuvent, montrent aux yeux qui savent les observer,

le germe des qualités et des passions qui tour à tour embellissent et tourmentent cet univers.

Si l'esprit de vertige qui, en 1788, agita la France pendant quelques mois, eût réussi dans son plan de destruction, M. le président de Sauveterre, libre des devoirs qui l'attachaient à la ville, et rendu aux douceurs de la vie champêtre, n'eût été malheureux que du sort de sa patrie.

Avant d'avoir visité Ermenonville et les autres jardins, dont le premier modèle est dans le poëme de Milton, il avait tracé et fait planter un parc, où la main de l'homme n'a rien dérobé à l'œil, des beautés pittoresques qu'on doit aux caprices de la nature sauvage. C'est là qu'il aimait à se perdre et à s'ensevelir, pour se livrer tout entier à l'impression de la campagne ou pour ces méditations profondes qui donnent à l'ame pénétrée de ses devoirs, la force et l'énergie nécessaires pour les remplir dans toute leur étendue.

Que me reste-t-il à dire d'une vie qui n'a point eu d'événemens, et qui fut consacrée toute entière au culte uniforme de la justice, des lettres, de l'amitié, et à des actes de bienfaisance et de charité qu'il cachait avec soin, et dont le secret n'a été bien connu qu'après sa mort?

Adoré de sa famille et de ses amis, il n'arrivait nulle part, sans que sa présence y excitât un petit transport de joie qu'il éprouvait toujours lui-même en se rapprochant des personnes qu'il aimait. A l'âge de soixante-deux ans, il avait encore toute la sensibilité et les grâces de sa première jeunesse. Sa santé, qui long-temps avait été faible et chancelante, s'était fortifiée; la nature semblait avoir voulu le dédommager, en le rajeunissant, pour ainsi dire, à une époque où les hommes les mieux constitués se déforment, et annoncent, par cette altération, le poids des ans et les premières atteintes de la vieillesse.

L'exemple de son père qui, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, marche encore d'un pas ferme et assuré et n'a rien perdu de la force de son esprit et du libre usage de ses sens, ajoutait aux probabilités d'une longue vie exempte des infirmités qui la rendent si pénible.

Infortuné vieillard ! en vous donnant les jours de Nestor, les Dieux vous ont réservé pour les mêmes douleurs.

Vers la fin du carême, pendant que la Sénéchaussée de Toulouse s'occupait de ses doléances et de sa députation aux états généraux, M. le président de Sauveterre se rendait assidûment dans la chambre de la noblesse, où tous les jours il donnait de nouvelles preuves de son éloquence et de la sagesse de ses vues. C'est là, qu'il sentit les premières atteintes d'une fièvre brûlante et d'une douleur assez vive qu'il crut pouvoir négliger, parce qu'elle ne lui ôtait pas entièrement la liberté de se mouvoir et de respirer.

Cette négligence de sa santé lui avait souvent été reprochée. Ses amis lui avaient prédit que quelque jour elle lui serait funeste; mais la longue habitude de souffrir, l'essai qu'il avait fait quelquefois des ressources de la nature, le rendaient comme insensible à des maux qui occupent toujours et alarment souvent les autres hommes. Il ne s'arrêta, que lorsque les forces lui manquèrent et que la douleur l'eut atterré. Déjà la mort avait frappé à sa porte.

Il avait vu une autrefois ces apprêts terribles qui annoncent à l'homme la fin de tout ce qui existe autour de lui, et son ame tendre et sensible avait goûté dans ces cruels momens, les consolations que la religion fait répandre sur le sacrifice de la vie. Il s'y retrouva avec les mêmes sentimens. Sa mort fut celle d'un juste qui marche à une récompense assurée. Il la reçut le 12 avril 1789, après quatre jours d'une maladie inflammatoire, passés dans des souffrances

horribles qu'il supporta avec la constance et la résignation d'un philosophe chrétien.

L'éloge de M. le président de Sauveterre n'est pas dans cette faible esquisse des qualités et des vertus de son ame juste et bienfaisante ; il est dans les accens douloureux dont retentit cette grande ville. La mort d'aucun citoyen ne fut jamais honorée de tant de regrets.

Le peuple qui ne voit dans la mort des riches et des puissans du siècle, qu'un acte de justice qui rapproche et confond tous les états, accourait en foule et fondait en larmes à la suite du cercueil où étaient déposés les restes d'un ami de l'humanité.

Parlerai-je du désespoir de sa famille et des alarmes qui succédèrent à ce coup terrible, lorsqu'on vit madame de Rességuier sa sœur, l'unique héritière de la fortune immense qu'il laissait ou qui lui était destinée, succomber à la douleur de cette perte inattendue, et déjà posée sur le bord du tombeau, où il venait de descendre ?

C'est ainsi qu'il mérita d'être aimé. C'est ainsi qu'il eût regreté sa sœur, si le ciel l'avait condamné à lui survivre ; exemple touchant et à jamais mémorable de l'impression et du pouvoir de l'amitié fraternelle sur deux ames sensibles et vertueuses.

1786. 115.° M. DELPY.

Je prononçai son éloge le 13 juillet 1806.

Lorsque M. Delpy vint au monde, il y a plus de cent ans, son père avait ajouté au lustre du capitoulat l'agrément d'une alliance honorable. La marche était alors pour les familles qui s'élevaient ainsi, d'acquérir la consistance que donnait un office de juge dans une cour supérieure. Il était à croire que M. Jacques-Saturnin Delpy, dont nous célébrons aujourd'hui la

mémoire, ayant la naissance, la fortune et l'éducation convenables, prendrait une charge de conseiller au parlement, Plusieurs de ses amis y avaient été reçus; il aimait l'étude et la retraite. Il préféra aux prérogatives de la magistrature, la liberté de disposer, à son gré, de son temps et de sa personne, et de n'avoir à remplir d'autres devoirs, que ceux de bon citoyen et d'excellent père de famille.

C'est dans les jouissances de cette obscurité philosophique, que M. Delpy vécut jusqu'à cinquante ans. Sa modestie assurément trop grande ne lui permit qu'alors d'aspirer à une place de mainteneur dans l'Académie. Cependant il n'avait pas cessé, depuis sa première jeunesse, de cultiver les belles-lettres, et d'en approfondir l'étude, en s'attachant aux principes du grand siècle auquel il tenait de si près par l'époque de sa naissance.

Il était né en 1704; ce ne fut que le 22 février 1754, qu'il fut reçu parmi les enfans d'Isaure, à la place de M. de Rabaudi, qui était à peu-près de son âge, et qui pendant vingt ans avait rempli avec une grande distinction ses devoirs d'académicien.

M. de Rabaudi avait toujours montré une attention scrupuleuse à rejetter tout ce qui tendait à corrompre la saine éloquence, et les vraies beautés de la poësie. On crut entendre M. de Rabaudi lui-même, lorsque M. Delpy, dans la semonce qu'il prononça le premier dimanche de janvier 1755, s'éleva avec force contre les systèmes licencieux qui blessent également la raison et le goût, en voulant substituer l'esprit d'indépendance et le sentiment particulier, à la sagesse des règles constamment observées par les grands écrivains du siècle précédent.

La France était alors inondée de productions monstrueuses, toutes précédées d'une poëtique particulière, où chaque auteur annonçait qu'il s'était dégagé des

entraves qui dans le siècle précédent avaient retardé la marche de l'esprit humain; et qu'une théorie plus lumineuse, plus favorable au développement du génie, avait été substituée aux vieilles maximes que Boileau avait copiées dans Horace, et dont celui-ci n'avait également été qu'une copiste bénévole.

C'est à ce débordement, que M. Delpy voulait opposer une digue; en professant hautement ces vieilles maximes qu'Aristote légua aux deux législateurs du parnasse latin et du parnasse français, et dont la méditation fut si utile au plus parfait de nos poëtes.

Déjà, depuis plusieurs années, M. le chevalier d'Aliez ne pouvait plus, à raison de son graud âge, faire les fonctions de secrétaire perpétuel. La survivance avec exercice en avait été donnée à M. de Ponsan dont le nom n'est jamais prononcé parmi nous, sans réveiller un sentiment de respect et de reconnaissance.

Clémence Isaure et l'Académie étaient la plus forte passion de M. de Ponsan, et l'objet continuel de ses méditations et de ses recherches. Lorsqu'il eut bien counu tout le mérite de M. Delpy, l'ardeur et l'étendue de son zèle, il se démit de cette survivance dont l'exercice lui dérobait une partie du temps qu'il voulait employer tout entier à combattre les ennemis de Clémence. Ses vœux y appelaient M. Delpy, et l'Académie l'y porta avec confiance. M. le chevalier d'Aliez mourut deux mois après. Ainsi, à compter du 27 juin 1759, M. Delpy fut secrétaire perpétuel en titre.

Lorsqu'après vingt ans d'exercice, il eut atteint sa soixante et seizième année, il demanda à son tour, qu'on lui donnât un successeur, ses confrères ne voulurent point accepter sa démission; mais pour lui procurer le soulagement que sollicitait son grand âge, ils lui donnèrent, pour survivancier avec exercice, M.

l'abbé d'Aufrery que nous eumes le malheur de perdre peu de temps après.

C'était moi qui devais mourir, s'écria M. Delpy en apprenant la mort prématurée de celui qui devait lui survivre et le remplacer dans son office. Ce sentiment qu'il exprima, dans le premier accès de sa douleur, occupa son cœur et sa pensée, jusqu'au moment, où il descendit lui-même au tombeau, le 6 janvier 1792, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Alors l'Académie, écartée depuis un an du lieu de ses séances, par la violence des officiers municipaux, qui voulaient la présider, avait résolu de s'anéantir plutôt que de subir le joug d'une présidence étrangère. M. Delpy, qui dans sa retraite, et malgré les glaces de l'âge, avait conservé toute l'énergie de ses sentimens, applaudit à cette noble résolution, et mourut plus tranquille, en voyant que s'il était dans les desseins de la providence, que l'Académie pérît, elle périrait du moins avec gloire.

C'était le seul espoir qui fût permis à son grand âge. Plus heureux que lui, nous avons vu se rouvrir le temple d'Isaure, et les amis des arts accourir à ses solennités. Nous avions à réparer des pertes immenses. Cette tâche devient tous les jours moins difficile par le bonheur de nos premiers choix; et nous l'éprouvons aujourd'hui avec une grande satisfaction. Le successeur de M. Delpy (1) héritera aussi de son zèle pour les intérêts et pour la gloire de l'Académie. Je ne détaillerai point ici les qualités et les talens qui fondent cette espérance. Je blesserais sa modestie, et j'ajouterais à l'impatience, où vous êtes de l'entendre, en contrariant l'empressement qu'il a lui-même de vous manifester ses sentimens.

---

(1) M. de Malaret.

1806. ## 116.° M. l'Abbé GRUMET.

Je prononçai son éloge le 8 août 1806.

L'académicien dont j'ai à vous retracer les vertus, les talens et les travaux, a été une des plus déplorables victimes de la révolution. La fin de sa vie prouve qu'à cette époque, il n'existait en France, pour tout homme de bien, d'autre moyen sûr de conserver ses jours, que la fuite en pays étranger, et que ceux qui ont autrement échappé au carnage; ne doivent leur salut qu'au hasard des circonstances.

Jean-Marie Grumet naquit le 1.er avril 1743, à St.-Rambert en Bugey, d'un père qui n'était point noble, mais dont la famille occupait les premières places administratives et judiciaires dans cette ville, depuis le commencement du 17.e siècle; c'est-à-dire, depuis que ce petit pays, qui faisait partie de la Bresse, passa, de la domination des Ducs de Savoie, sous celle des Rois de France, en échange du marquisat de Saluces.

Dans cet échange, il fut stipulé que la Bresse conserverait ses privilèges. Un aïeul de notre confrère qui en était alors syndic, fut un des commissaires employés à en dresser la constitution politique. Henri IV satisfait de son zèle et de ses talens, le lui témoigna, en le nommant maire perpétuel et juge-mage de St.-Rambert. Ces deux charges réunies sur la même tête ont été comme héréditaires dans sa famille, jusqu'à l'époque de la nouvelle organisation des municipalités et des tribunaux.

M. l'abbé Grumet était le plus jeune de huit enfans qui étaient tous en vie, quand le temps fut venu de lui donner un état. Son père n'était pas riche, et personne ne peut guère l'être avec une famille aussi nombreuse. Le second de ses enfans était entré dans l'ordre de Cluni, et y jouissait de beaucoup de considération.

On crut que le plus jeune ne pouvait mieux faire, pour épargner à sa famille les frais de son éducation ultérieure, qne de s'engager aussi dans cet ordre religieux qui par la douceur de son régime et la manière dont on y vivait, ressemblait beaucoup à une congrégation des prêtres séculiers.

Il avait montré au collége un grand désir de s'instruire, et beaucoup d'aptitude à apprendre. A peine eut-il prononcé ses vœux, que ses supérieurs l'envoyèrent à Paris, pour ses études de philosophie et de théologie.

En paraissant sur les bancs, il jetta un grand éclat, par une trempe d'esprit forte et vigoureuse, par une diction agréable, une justesse et une netteté d'idées et d'expression, qui rendaient sensibles et palpables, pour ainsi dire, les conceptions les plus abstraites.

Cette prééminence parmi tant de jeunes-gens studieux et pleins d'ardeur, lui mérita une distinction qui jusqu'alors était sans exemple. La maison de Sorbonne qui n'admettait dans son sein aucun religieux, fit violence à sa constitution, et lui ouvrit ses portes par une exception très-honorable, et qui prouvait quelle impression avait faite sur tous les esprits le mérite de ce jeune théologien.

Ne jugeons pas de la théologie par l'idée qu'en ont voulu donner les détracteurs de la religion. Elle ne ressemble pas, il est vrai, aux autres sciences dont les progrès sont marqués par de nouvelles découvertes et l'abandon des systêmes anciens. L'immobilité est au contraire de son essence; et l'objet de ceux qui se consacrent à cette étude, est de défendre les dogmes et la morale du christianisme, contre les novateurs de toute espèce. Le premier fondement de la théologie est la connaissance des saintes écritures et de l'histoire ecclésiastique; c'est-à-dire, la connaissance de la parole de Dieu, et des efforts continuels de l'église, pour que

la parole de l'homme n'en vienne pas corrompre la pureté.

Sa méthode qu'on a voulu tant décrier aussi, comme n'étant propre qu'à entretenir l'esprit de dispute et d'argumentation, ne diffère pas de celle qu'on suit dans l'enseignement des autres sciences. La géométrie elle-même ne procède pas autrement que la théologie. Tout y consiste à définir, à expliquer les termes, à poser des principes, à tirer des conséquences, à résoudre les objections. C'est à cette marche didactique, que les lettres elles-mêmes sont redevables de l'ordre qui règne dans les compositions modernes.

La religion toujours combattue ou par ses enfans ou par des étrangers, exige, de ses défenseurs, une érudition immense et des connaissances étendues dans les sciences profanes, où ses ennemis vont puiser des argumens. Il faut que ces défenseurs soient habiles à manier les armes dont se servirent si puissamment et Boussuet et le docteur Arnaud, à l'exemple des pères de l'église.

Sur les bancs de cette Sorbonne si célèbre, et dont le nom rappelle tant de souvenirs vénérables, notre confrère obtint la première place, pendant le cours de ce qu'on appelait la licence, où les jeunes théologiens toujours en action et toujours inspectés, ne pouvaient se permettre impunément ni un jour de négligence, ni la plus légère distraction.

Le clergé de France avait les yeux ouverts sur tous ceux qui dans cette lutte, montraient une grande supériorité. Aucun religieux ne l'avait jamais obtenue. Ce phénomène était réservé aux talens de notre confrère et à la constance de ses efforts. Aussi trouva-t-il dans l'empressement de plusieurs évêques la même distinction dont l'avait honoré la maison de Sorbonne.

Parmi ceux qui cherchèrent à l'attirer dans leurs diocèses, pour lui en faire partager le gouvernement, M. de

de Brienne, alors archevêque de Toulouse, obtint la péréfence. Occupé des projets qui ne lui permettaient guère de résider dans son diocèse, il avait à cœur d'y maintenir l'ordre sagement établi par un de ses prédécesseurs, et que surtout les jeunes ecclésiastiques ne négligeassent pas leurs études. Il ne pouvait pas faire un meilleur choix, pour cette surveillance dans les nombreux séminaires de Toulouse qui réunissaient tous les jeunes théologiens de sa province ecclésiastique.

M. l'abbé Grumet avait déjà un prieuré, lorsque le roi lui donna l'abbaye régulière de St. Martin du Canigou. Ce second bénéfice n'ajoutait pas grand chose à ses revenus; mais il était pour lui d'un prix inestimable, en ce qu'il le tirait de la dépendance de l'abbé commendataire de Cluni, supérieur général de son ordre. Ne dépendant plus que de ses devoirs, il ne désirait rien au delà; mais M. de Brienne qui ne calculait que les services que son diocèse en avait reçus, ne se crut pas quitte envers lui. Il était président d'une commission formée depuis plusieurs années, pour la réformation des ordres religieux, et la suppression des petits couvents, où la régularité ne pouvait pas être observée. Dans le travail de cette commission, était le projet de supprimer le monastère de St. Martin du Canigou, et pour que cette suppression s'opérât plutôt, on demandait au pape la sécularisation des moines et de leur abbé. Le pape l'accorda; M. l'abbé Grumet devint prêtre séculier, et M. de Brienne s'empressa de l'attacher à son église par le tire d'un canonicat et d'un archidiaconné. Le clergé de Toulouse également jaloux de lui donner une marque d'estime et d'intérêt, le députa à l'assemblée générale du clergé de France, témoignage flatteur, et qui ne pouvait qu'être avantageux à celui qui arriverait dans cette auguste assemblée, précédé d'une grande réputation de lumières et d'habileté.

Je n'ai encore parlé, Messieurs, que des hautes connaissances que M. l'abbé Grumet avait acquises dans une science qui, quoique très-importante dans son état, était à peu-près inconnue au reste du monde, et placée, pour ainsi dire, hors du commerce de la vie.

Aussi était-ce, sous d'autres rapports, qu'il était avantageusement connu à Toulouse. Accueilli dans les meilleures sociétés, il se fit bientôt remarquer par la douceur de son commerce, l'agrément de son esprit, le talent de s'énoncer avec précision et une clarté qui dissipait toutes les ténèbres, en répendant de l'intérêt sur des discussions qui, dans la bouche d'un autre, n'auraient été que savantes. A proportion qu'on le connut davantage, on vit qu'il avait une littérature immense, un goût sûr et très-étendu, une critique sage et toujours motivée, une admiration sincère et bien sentie pour les anciens qui furent et seront toujours nos maîtres et nos modèles, en éloquence et en poësie.

Quoiqu'il eût des rapports intimes avec plusieurs enfans d'Isaure, il n'avait pas songé tant qu'il fut lié par des vœux monastiques, à devenir leur confrère. Il savait que l'Académie, plus difficile que la maison de Sorbonne et plus rigoureusement attachée à ses lois, veut que ses mainteneurs ne connaissent d'autre dépendance, que celle de l'ordre civil. Mais lorsqu'il eut été rendu au siècle par l'autorité ecclésiastique, et par la suite d'une mesure générale qui n'avait rien du caractère d'inconstance qn'annoncent les réclamations particulières, il se présenta avec empressement, et l'Académie s'empressa aussi de s'approprier un si grand mérite.

La mort venait de nous enlever M. Dumas, sur qui l'Académie avait fondé de grandes espérances, et qui

ne fit, pour ainsi dire, que s'y montrer. M. l'abbé Grumet ne se dissimula pas combien cette perte était difficile à réparer.

«Si pour témoigner ma reconnaissance à l'Académie, »disait-il dans son remercîment, il fallait la dédom»mager de la perte qu'elle vient de faire, j'avouerais »sans détour mon insuffisance. Le timide amateur suc»cédant à un artiste consommé, est bien loin de croire »qu'il puisse le remplacer.»

Il le remplaça, autant que l'Académie pouvait le désirer. Le concours des Jeux Floraux n'eut jamais un meilleur juge. Là où il était, il n'y avait point de critique vague. Ce que souvent on croit ne pouvoir que sentir, il parvenait à le définir et à rendre évidens les motifs d'exclusion ou de préférence.

C'est dans nos paisibles exercices, qu'il venait toujours avec un nouveau plaisir, se délasser des occupations sérieuses et souvent austères de son administration. Attaché à Toulouse par tant de liens, il se croyait fixé pour toujours dans cette patrie adoptive, où se réunissait pour lui tout ce que peut désirer un homme raisonnable, un homme d'esprit, un homme éclairé qui avait l'habitude, l'amour et le besoin du travail, et qui plus qu'un autre connaissait le prix de l'amitié, et savait goûter les douceurs et les charmes d'une société choisie. Ce bonheur qu'il méritait, et dont la durée était l'objet de tous ses vœux, s'évanouit tout-à-coup par un événement qui aurait donné un nouvel essor à l'ambition d'un autre, et où il ne vit qu'un sujet de réflexions désolantes.

M. de Brienne, devenu ministre principal, quitta l'archevêché de Toulouse pour celui de Sens; et comment croire que dans l'administration de ce nouveau diocèse, il renonçât aux services que pouvait lui rendre M. l'abbé Grumet? Lui-même ne lui devait-il pas

le sacrifice de ses goûts, de son établissement actuel, de ses projets pour l'avenir? Ce sacrifice, tout grand qu'il était, il n'hésita pas un instant à le faire; mais arrivé à Sens, il s'occupa des moyens d'en sortir, aussitôt qu'il le pourrait, sans blesser l'amitié, et sans manquer à la reconnaissance. En attendant, il prépara le lieu de sa retraite qu'il choisit à la campagne et dans son pays.

La constitution civile du clergé ayant tout détruit dans l'ordre anciennement établi, pour les études, et pour le maintien de la discipline ecclésiastique, M. l'abbé Grumet qui ne pouvait plus être utile au diocèse de Sens, effectua sa retraite. Devait-il sortir du royaume et aller attendre, sous un ciel étranger, la fin d'une tempête dont personne ne pouvait prévoir toute la violence? Il présuma trop de l'affection de ses compatriotes, et de la considération qu'ils lui témoignaient.

Il vivait solitaire dans sa maison de campagne, et afin de donner moins de prise à la calomnie, il en avait détruit les plantations de pur agrément, pour tout donner à une culture utile. On vint l'en arracher, pour le mettre à la tête de l'administration du département de l'Ain. Ce fut alors qu'il dut regretter de n'avoir pas pris la fuite, au premier moment de l'alarme générale. Il n'en était plus temps. L'invitation à servir la patrie dans un poste quelconque était une requisition rigoureuse, et il n'y avait pas de gradation dans les peines du refus. Ne pas se dévouer à la chose publique, c'était se montrer ennemi du peuple, et tout ennemi du peuple devait être mis à mort. Sa position était d'autant plus difficile, que déjà on se demandait pourquoi il avait déserté le service de l'église, précisément à l'époque de la nouvelle organisation du clergé.

Il se laissa conduire à Bourg en Bresse, chef-lieu du département, comme s'il eût été traîné au supplice.

On l'y traînait effectivement. La place de confiance qu'on le forçait de prendre était une marche de l'échafaud qui devait être le terme de tout homme juste et vertueux ainsi mis en évidence. Ses noirs pressentimens se vérifièrent bientôt.

Il était impossible que là, où il aurait quelque autorité, aucun désordre pût s'introduire, sans qu'il le combattît. L'ascendant de sa raison et de son caractère lui donna autant d'appuis, qu'il avait de coopérateurs dans cette administration populaire ; on osa y poser et y suivre des principes de justice et d'honnêteté. L'anarchie y vit un esprit de retour vers l'ancien régime. Tous les membres de cette administration imprudente furent proscrits. On les conduisit à Lyon, où la hache révolutionnaire les attendait. Ils y périrent tous au mois de janvier 1793.

M. l'abbé Grumet n'avait pas encore accompli sa cinquantième année.

Je connais, Messieurs, dans toute leur étendue les regrets que sa mort a laissés dans l'Académie, et j'éprouve en voulant les exprimer, combien je suis au dessous de mon sujet. J'ai été également témoin de l'affliction de ses amis, et d'un grand nombre de personnes qui avaient avec lui des rapports moins intimes. Je l'avais connu dès son arrivée à Toulouse ; nous avions vécu dans les mêmes sociétés à la ville et à la campagne, et personne n'a plus été à portée que moi d'apprécier ses qualités aimables et la force de sa raison.

Dans les temps qui précédèrent son départ, il vit plusieurs fois celui que la providence destinait à le remplacer dans l'Académie ; et parmi les jeunes gens qui faisaient leur entrée dans le monde, il sut bientôt le distinguer. Une première conversation lui avait suffi, pour voir qu'il avait fait de bonnes études ; il eut ensuite occasion de se convaincre qu'il en avait conservé le

goût, et il augura que ce goût ne serait pas infructueux.

Cette prédiction s'est vérifiée ; et dans le malheur que je viens de déplorer, c'est pour nous, Messieurs, une douce consolation, de penser que, par cette espèce d'anticipation, M. d'Ayguesvives peut joindre à notre suffrage, celui de l'académicien estimable dont il est le successeur.

1806. 117.° MM. D'ORBESSAN, père et fils, tous deux Présidens à Mortier.

M. de Comynhian, qui prononça l'éloge de M. d'Orbessan, le père, le 4 septembre 1736, s'exprimait ainsi :

«M. d'Orbessan était né, pour ainsi dire, dans la »magistrature : une longue suite d'aïeux, qui avaient »marché dans cette noble et pénible carrière, lui mon»trait la route qu'il devait tenir : une éducation con»forme à sa naissance, le disposa à la suivre, et il s'y »prépara en partageant le temps de sa jeunesse entre »l'étude des belles-lettres et celle des lois.

»C'est au désir de se perfectionner dans la connais»sance des belles-lettres, que nous devons attribuer son »empressement pour avoir une place parmi vous, son »attachement pour l'Académie, son goût pour nos »exercices littéraires.

»Des infirmités douloureuses l'accablèrent dans les »dernières années de sa vie, et l'enlevèrent au milieu »de sa course; les sentimens qu'il avait puisés dans les »sources les plus pures du christianisme, avaient épuré »ses vertus morales ; et il sanctifia ses souffrances par

»une patience héroïque et par sa parfaite résigna-»tion.

Le fils de M. le président d'Orbessan, qui devait le remplacer au palais et parmi les enfans de Clémence Isaure, avait reçu de ses maîtres une éducation soignée et bien entendue; et de la nature un esprit pénétrant et capable d'application; un cœur essentiellement bon, et une vivacité que ses réflexions lui apprirent à modérer; il dut à l'usage du monde la perfection de ses qualités extérieures, une politesse noble et franche, des manières engageantes, et cette affabilité soutenue qui annonce la bonté, ou tout au moins le désir de plaire. Un penchant naturel le portait vers la culture des lettres; il leur consacra toute sa vie.

Ce fut par devoir et par convenance, plutôt que par goût, qu'à l'exemple de ses ancêtres, il se dévoua à la magistrature, dont l'exercice s'allie si bien avec les études littéraires. Il était déjà conseiller au parlement quand il perdit son père, et tout de suite après sa mort, il se fit pourvoir de la charge de président à mortier, que son père laissait vacante. Ce ne fut qu'au retour de son voyage d'Italie, qu'il fut reçu et installé dans une place de mainteneur.

»La relation de ce voyage est un modèle. Une mar-»che géographique admirable, dit M. de Lavedan, »qui prononça son éloge en 1806, un mouvement de »narration rapide vous transportent dans les divers »états dont l'Italie est composée. Dans cette course »une légère esquisse du système politique, un aperçu »des mœurs, un court tableau de la manière dont »on y vit, vous indentifient avec l'ordre social de ce »petit empire. Vous ne vous y arrêtez que le temps »nécessaire pour le parcourir, et vous le connaissez

»comme si vous y aviez passé votre vie. Ses sites, »son industrie, le produit de ses arts, tout vous est »présent. Le chemin même que suit l'auteur devient »intéressant par les grands ressouvenirs qu'il y jette. »Il rencontre un ruisseau qui s'aperçoit à peine; mais »c'est le Rubicon, et deux villages se le disputent en- »core, parce que César l'a traversé. Il passe à côté d'un »site où rien ne semble devoir attirer son attention; »mais là Octave, Antoine et Lepide, se partagèrent le »monde. L'auteur s'y arrête, et un vaste champ s'ouvre » à ses réflexions.

»Tout voyage en Italie est en général un grand »hommage rendu aux arts. Leur article doit y occuper »le plus grand espace. L'auteur ne l'a point séparé. Il »fait de la rencontre de leurs divers chefs-d'œuvre »autant d'épisodes qui animent le cours de sa narra- »tion. Il n'y a guère de tableaux à citer, dans les lieux »mêmes les moins remarquables, dont il ne donne une »légère analyse. Il en fait connaître l'auteur, le sujet, »la composition, l'école, et souvent même la critique. »Cependant ce grand intérêt ne l'empêche point de »porter ses regards sur les objets animés qui l'environ- »nent. Le caractère des hommes, la beauté des fem- »mes, leurs manières, leurs plaisirs mêmes sont quel- »quefois le sujet de ses observations. Sa galanterie »s'arrête souvent, avec délicatesse, sur leurs divers cos- »tumes; et il n'a oublié ni la guirlande de fleurs qui »entoure le chapeau des Parmesanes, ni le domino de »Venise, ni le meraro de Gênes, dont il paraît que la »grâce ne lui a pas échappé.

»Sur la voie Appiene, sur la voie Emiliene, en »présence du capitole et des beaux vestiges, dont ce »capitole est entouré, il est impossible que son en- »thousiasme ne le reprenne. Le savant renaît, et l'on »retrouve quelquefois l'historien de Lucullus. Mais

»quand on revient à la description des fêtes de Parme, »à la peinture de ces superbes salles de spectacle, »dont l'Italie est peuplée, on se trouve jetté dans les » riches fictions de la poësie, dans les plus brillantes »imaginations de la férie, et en achevant le récit de »l'audience de Vénise, on croit avoir lu le chapitre »le plus gai de Chapelle et de Bachaumont. C'est par »cet heurenx mélange, par cette immense variété qu'il »conduit, ou plutôt qu'il entraîne le lecteur sur ses »pas. Si le monde entier était ainsi peint, il serait sans »doute mieux connu, et il nous paraîtrait sûrement »plus aimable. »

Au retour de ce voyage si agréable et si instructif, et après un long séjour à Paris, M. d'Orbessan revint à Toulouse, dans l'intention de se partager entre les fonctions de sa charge et la culture des lettres. Il remplit ce double objet avec toute l'attention qu'un homme, d'une probité austère, apporte à l'accomplissement de ses devoirs. Assidu au palais et aux deux Académies qui lui avaient ouvert leurs portes; il dévorait l'austérité des discussions judiciaires, et s'en dédommageait par toutes les jouissances de la littérature agréable, par tout ce qu'ont de plus attachant les recherches de l'érudition. C'est ainsi que ses travaux, parmi nous, portaient l'empreinte d'une solide et profonde littérature; et qu'à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ses mémoires écrits avec clarté, correction et élégance, faisaient disparaître la sécheresse de la pure érudition. Sans détailler ici ses productions diverses qui composent plusieurs volumes, il ne faudrait, pour le placer au nombre de nos écrivains distingués, que son histoire de Titus, et sur-tout celle de Lucullus, qui sans lui, ne serait encore connu que par son luxe, ses immenses richesses, et la recherche fastueuse de sa table.

Dans les différens voyages qu'il avait faits à Paris,

M. d'Orbessan s'était lié avec tout ce qu'il y avait de plus considérable dans la haute magistrature et dans le plus grand monde. Partout on avait apprécié les charmes de sa conversation, sa politesse noble et franche, l'étendue de ses connaissances, les grâces et la solidité de son esprit. Le chancelier de France, sans autre motif que l'impression d'un mérite si distingué, voulut le mettre à la tête du Parlement de Toulouse. M. d'Orbessan s'y refusa, fidèle à ses principes de sagesse et de modération. On pourrait croire qu'il craignait l'assujettissement et les agitations d'une place qui l'obligerait peut-être quelquefois à contrarier les vues de la cour, ou celle, d'une compagnie puissante et respectée; mais il refusa également une légation honorable et avantageuse dans une cour étrangère, où ses talens et son caractère lui promettaient de grands succès. Il était sans ambition; il tenait à ses habitudes, à ses douces occupations, à des projets de retraite qu'il méditait déjà et dont il avait arrangé le plan, à une sorte d'indépendance qui avait toujours été son idole, et à laquelle il avait sacrifié, ce qu'en général tous les hommes recherchent, la douceur d'un établissement qui, dans le sein d'un ménage heureux, multiplie les intérêts et attache plus fortement à la vie. Il l'effectua cette retraite, si l'on peut donner ce nom au nouveau genre de vie qu'il menait au château d'Orbessan. Accessible à tous ceux qui avaient besoin de lui, il devint l'arbitre de toute la contrée; et cette justice de paix s'étendait depuis la ville d'Auch, jusqu'aux pyrénées. La vallée de Campan lui a les plus grandes obligations.

Sa bienfaisance ne se bornait pas à entretenir la paix dans les familles; il y répendait les secours de toute espèce, avec une juste proportion, depuis la plus légère aumône, jusqu'aux moyens d'établissement. Deux sœurs, dont la vocation était différente, passèrent tout-à-coup

d'un état d'aisance à une profonde misère, par la mort prématurée de leur père. M. d'Orbessan le remplaça. Il les dota toutes deux, suivant leurs goûts, l'une pour le mariage, l'autre pour le cloître. Il avait beaucoup d'amis à Toulouse; il en eut beaucoup dans sa retraite: son affabilité et les charmes de sa conversation y attiraient toute la bonne compagnie du pays. Il se prêtait à cet empressement avec une complaisance extrême, pendant ses heures de délassement. L'intérieur de son cabinet était pour les élus qui n'étaient pas étrangers à ses occupations. Ces liens d'affection mutuelle se resserraient à proportion qu'il avançait vers le terme de sa vie. « Entouré de ses véritables amis, il se pro»mettait quelques douceurs dans ces derniers momens, »dit M. de Lavedan, il vit les troubles de son pays, et sa mort fut douloureuse. »

Il eut pour successeur M. Gary.

La place de M. d'Orbessan, son père, avait été donnée à M. de Riquet, alors avocat-général, et ensuite président à mortier.



118.° M. DE MIRAMONT, Conseiller au Parlement. 1807.

M. le Président Desazars prononça son discours le 9 janvier 1807.

»M. de Miramont était né au commencement du »dix-huitième siècle (en 1705) d'un père distingué »dans la profession d'avocat.

»Il fit ses premières études à Toulouse au collége de »cette société trop fameuse, qui dut périr par l'excès »de consistance politique auquel elle était parvenue, »mais qui fut si long-temps utile aux progrès de l'en-

»seignement public. Il y obtint fréquemment de ces »triomphes qui enivrent l'enfance, et auxquels sourit »l'âge mûr, comme à des présages presque certains »des talens qui doivent un jour contribuer à la gloire »et au bonheur des états. Des thèses générales dédiées »au parlement et qui furent soutenues avec distinction, »couronnèrent ce premier cours d'études.

»Mais ce fut sur-tout dans celles qu'il dirigea bientôt après vers la science épineuse du droit, que se »développèrent plus sensiblement les heureuses dis»positions dont la nature avait doué M. de Miramont. »On put aisément apercevoir en lui, sur les bancs de »l'école, le magistrat qui devait dans la suite, digne»ment figurer sur les hauts sièges de Thémis.

»Après avoir disputé uue agrégature dans la faculté »de droit, il alla à Paris, perfectionner et polir l'éru»dition qu'il avait acquise en province. Il y suivit avec »une constante assiduité, le barreau, et y prit d'excel»lentes leçons pratiques des Cochin, des Normand, et »autres célèbres avocats, dont il acquit aussitôt l'estime »et l'amitié. Ces deux sentimens semblaient s'attacher »naturellement à sa personne.

»Mais bientôt, il fut distrait de cette honorable »carrière par un de ces incidens que le hasard produit »quelquefois, pour contrarier le cours de nos des»tinées.

Le jeune avocat s'engage tout-à-coup dans les laby»rinthes de la diplomatie. Entraîné par M. de Guerchi, »ambassadeur de France en Angleterre, il y débarqua »avec le titre de secrétaire d'ambassade.

»La politique ne convenait pas à son ame trop »franche, à la candeur de son caractère. Il quitta pré»cipitamment l'Angleterre, et revint dans sa ville natale.

»Rentré dans le sein de sa famille, il épuisa auprès »des respectables auteurs de ses jours, tout ce que la

»piété filiale peut avoir de plus tendre et de plus affec-
»tueux. Il marchait, en même-temps, sur les pas de
»son digne père, dans les pénibles sentiers du barreau.

»Une certaine timidité qui n'était proprement, que
»l'emblême d'un talent modeste, l'éloigna des bruyants
»et tumultueux éclats de la plaidoirie. Mais, il prépa-
»rait dans le silence du cabinet le triomphe de la
»vérité, et de l'innocence ; et le plus souvent, il dé-
»vançait les oracles de la justice, dans des écrits, où
»le goût de la bonne et saine littérature, s'alliait aux
»profondeurs de la science des lois.

»M. de Miramont fut reçu conseiller au parlement
»de Toulouse, en 1736. Cette même année, il avait
»perdu, presque d'un seul coup, les deux auteurs de
»ses jours ; l'année suivante, il épousa Mademoiselle
»de Saget, fille de l'avocat général.

»Ce fut, à peu près, à la même époque, qu'il fut
»reçu membre de l'Académie. Son remercîment, et
»l'éloge de Clémence Isaure, qu'il prononça en 1740,
»ne purent qu'ajouter à l'opinion qu'on avait déjà de
»ses talens.

»Si l'on n'a pas recueilli les autres productions litté-
»raires de M. de Miramont, n'en accusons que sa
»modestie et la multitude de ses travaux judiciaires,
»qu'il regardait comme ses premiers devoirs.

»Il ne pouvait guères se livrer aux délassemens que
»procure le commerce des muses, qu'à la campagne,
»pendant le temps des vacations du parlement. Quel-
»ques vers tournés avec une élégante facilité, lui mé-
»ritèrent souvent, de ces succès de société que l'hom-
»me de lettres ne dédaigne pas toujours, et qui suffi-
»saient à ses modestes prétentions. Il en eut, sans
»doute, obtenu de plus marquans, si ses graves occu-
»pations lui eussent permis de s'attacher à ce genre
»aimable de littérature, dans lequel la bonté du cœur,
»se mêlait toujours aux jeux de l'esprit.

»Son assiduité constante au travail, était citée pour »modèle, et n'était guères distraite que par les exer- »cices religieux que lui prescrivait sa piété douce, »éclairée, et toujours active pour le bien, ou le sou- »lagement de ses semblables.

»Ses mœurs étaient régulières jusqu'à l'austérité : la »douceur enjouée de son humeur, et l'uniformité de »ses habitudes, en le préservant des violentes secousses »que donnent au corps, ainsi qu'à l'ame, les passions »extrêmes, le conduisirent à une longévité patriar- »chale. Il s'éteignit insensiblement, au milieu des con- »solations, et des espérances compagnes de la fin de »l'homme juste et religieux.

»Il ne vécut pas assez pour être témoin, et victime »des fureurs révolutionnaires.

»M. de Miramont avait eu de son mariage, et à »laissé, après lui, trois enfans, deux garçons et une »fille. La piété filiale et le goût de la poësie ont inspiré »à son fils aîné ce quatrain par le quel je terminerai cet »éloge.

»Soumis lui-même aux lois dont il fut l'interprète,
»Bon père, tendre époux, vertueux citoyen,
»Pliant à ses devoirs son goût pour la retraite ;
»L'histoire de sa vie est celle d'un chrétien.»

M. de Miramont a eu, pour successeur, M. l'abbé Jamme.

1807.

119.° M. DE PEGUEIROLES.

M. LEMAZUYER.

M. Lemazuyer venait de mourir, il était procureur-général du parlement de Toulouse, et l'on se souvient encore après plus d'un demi siècle, de l'austérité de ses vertus, dans sa vie privée, ainsi que dans les actes

de son ministère. Elles étaient héréditaires dans sa famille. Son père et son aïeul avaient retracé, par leurs principes et la gravité de leurs mœurs, toute la dignité de l'antique et vénérable magistrature, l'un dans le même office de procureur-général; l'autre dans celui de premier président. En cela ils s'étaient conformés à l'esprit de leur siècle; au lieu que notre confrère, marchant sur leurs traces, eut à lutter contre l'esprit d'innovation et de désordre, que la régence introduisit dans tous les états, et dont l'influence se fit sentir d'une manière funeste, dans les mœurs et les habitudes de la magistrature entière.

M. Lemazuyer parvint à un grand âge, et il en soutint les infirmités avec un courage et une patience qui portaient l'empreinte de ses autres vertus chrétiennes. Il était né le 16 décembre 1668, il mourut le 19 octobre 1749.

M. de Pegueiroles avocat-général, avait montré dans l'exercice de sa charge, avec beaucoup de zèle et d'instruction, un genre d'éloquence qui fondait ses triomphes sur la force de la raison, et qui était très-analogue à la dignité de ses fonctions et à la gravité de ses mœurs.

Je ne retracerai pas ici les actions d'éclat qui, tous les jours, avaient ajouté à sa gloire. Il me suffira de dire que ce fut par là, qu'il fixa l'attention de l'Académie et qu'il mérita ses suffrages. Elle le nomma à la place vacante par la mort de M. Lemazuyer, comme si, dans ce choix, elle avait eu à cœur de reconquérir précisément les mêmes qualités, les mêmes talens, et les mêmes vertus dont elle déplorait la perte.

Pour remplir dans toute leur étendue les devoirs d'avocat-général et pour pouvoir suffire à ce qu'ils avaient de pénible, il fallait être dans la force de

l'âge. M. de Pegueiroles l'éprouva, comme ceux qui l'avaient précédé dans cette carrière, et à leur exemple, lorsqu'il approcha de sa quarantième année, il quitta le parquet, pour trouver non pas le repos, mais des occupations moins pénibles, dans l'exercice d'une charge de président à mortier ; et là il eut occasion de bien manifester combien il en était digne, par la force de ses principes et de son caractère.

Le parlement de Toulouse avait un nouveau premier président qui, trop occupé des prérogatives de sa place, s'était aliéné tous les cœurs, et les avait disposés à recevoir peut-être avec trop de facilité, tout ce qu'on lui imputa des projets ambitieux, au préjudice de sa compagnie.

Je me souviens de cette époque qu'on appelait désastreuse, parce qu'une compagnie de judicature serait peut-être réduite à l'impuissance de troubler la perception d'un nouvel impôt. Ces jeux d'enfans, car on ne peut pas aujourd'hui leur donner d'autre nom, attiraient alors l'attention de la France entière.

M. de Fitz-James, commandant en Languedoc, était venu tenir à Toulouse, une sorte de lit de justice, pour l'établissement de quelque vingtième. Ses instructions portaient qu'il se rendrait au palais le 13 septembre, dernier jour de la séance du parlement, et que là, il attendrait, s'il le fallait, jusqu'à minuit; parce qu'alors les vacances commençant, et le parlement étant sans fonctions, on n'aurait pas à craindre qu'il s'opposât à l'exécution de l'édit qui ordonnait la levée du nouvel impôt. C'est ainsi qu'en décélant sa faiblesse, le gouvernement provoquait la résistance des cours à qui appartenait la vérification des lois.

Tandis que M. de Fitz-James faisait transcrire dans les registres ce nouvel édit, le parlement, pour n'en être pas témoin, s'était retiré de la grand'chambre dans la salle du conseil, à l'exception néanmoins du premier président

président qu'un ordre particulier forçait d'assister à cette transcription.

Minuit sonnant, M. de Fitz-James se transporte à la salle du conseil, et donne au parlement l'ordre général de se dissoudre, attendu qu'il est sans fonctions publiques, jusqu'après la Saint Martin. Immobiles sur leurs sièges, ces vénérables magistrats ajoutèrent à la dignité de leur maintien, celle d'un profond silence.

Déconcerté par cette constante immobilité, M. de Fitz-James, après de nouvelles sommations également inutiles, redescend à la grand'chambre, et de là il adresse au plus ancien des présidens à mortier, une lettre de cachet portant ordre de se retirer sur-le-champ. L'ordre étant personnel, il fallut obéir. Le second président et plusieurs autres furent écartés de même, en suivant l'ordre du tableau.

Le tour de M. de Pegueiroles allait venir. Au lieu d'attendre la signification de l'ordre qu'on remplissait de son nom, il se lève et marche vers la grand'chambre à la tête du parlement. Cette apparition inattendue achève de déconcerter M. de Fitz-James, et donne le temps au parlement d'annoncer l'arrêt de sa prorogation, d'annuller la transcription faite sur ses registres, et de défendre la perception du nouvel impôt.

Le parlement en corps n'avait à craindre qu'une translation ou un exil, et il n'y avait pas un grand mérite à combattre ainsi dans la foule. Mais il fallait avoir du caractère et un sentiment profond de ses devoirs, pour entreprendre et soutenir ainsi personnellement et à découvert une pareille lutte. On sait quelles persécutions essuya M. de la Chalotais, à peu près dans le même temps, pour avoir opposé une résistance moins vive et moins directe aux ordres de la cour, portés également par un commandant de province.

Le parlement de Toulouse fut plus heureux, quoi-

qu'il eût poussé la vigueur jusqu'à décréter M. de Fitz-James de prise de corps, et qu'il eût mis en mercuriale son premier président, pour avoir entretenu avec lui des relations trop particulières. Un autre commandant fut donné au Languedoc; et le premier présient, abandonné par les ministres qu'il avait peut-être trop bien servis, finit par se démettre de sa place.

Dans la négociation qui prépara ce triomphe, le parlement oublia trop ce qu'il devait à M. de Pegueiroles. Un autre président fut mis à la tête d'une députation envoyée à Versailles, pour traiter ces grands intérêts. M. de Pegueiroles ne s'en plaignit point; mais il résigna son office; et s'étant fait recevoir président honoraire, il se retira à Milhau, pour s'y occuper uniquement de ses affaires et de l'éducation de ses enfans.

Le parlement perdit ainsi un de ses plus grands magistrats. L'Académie vit aussi avec douleur cette retraite prématurée d'un homme très-instruit, dont le goût était sûr, l'application constante, le jugement très-sain, et qui sous des formes un peu graves, avait un esprit agréable, une politesse soutenue, et le sentiment des égards et des bienséances qui ont toujours distingué la société des enfans d'Isaure.

Lorsqu'en 1771, le chancelier Maupou, après avoir dispersé le parlement de Paris, menaça les parlemens de province, M. de Pegueiroles, sans autre motif que l'impulsion d'un sentiment généreux, s'arracha aux douceurs de sa retraite, et vint partager les dangers du parlement qui avait méconnu ses services, et auquel il ne tenait que par une vétérance qui ne lui imposait aucune obligation.

C'était courir au-devant d'un ordre rigoureux. Il le reçut avec fermeté, en supporta la gêne avec constance, et lorsqu'enfin après quatre ans de disgrace, le parlement fut rétabli dans ses fonctions, il n'y reparut

qu'un instant, pour ajouter, par sa présence à l'intérêt et à la solennité de cette réintégration, après quoi il retourna dans sa retraite, où il préparait l'établissement de ses enfans, après s'y être essentiellement occupé de leur éducation.

M. de Pegueiroles croyait aux bonne races. Il trouvait dans son cœur la preuve de cette vérité, que, dans certaines familles, les bonnes qualités se transmettent d'une génération à l'autre, comme on voit certains fonds aidés par la culture, ne jamais produire des plantes dégénérées. Quand le moment fut venu de marier un de ses enfans, il écrivit à Toulouse, où il avait conservé peu de relations, pour savoir si M. le comte de Paulo avait laissé des enfans, et s'il y avait, parmi ces enfans, une fille en âge d'être mariée. Sur la réponse affirmative de son correspondant, il part de Milhau avec son fils, vient à Toulouse, et lorsqu'ils ont vu la jeune personne, il la demande en mariage pour son fils, à qui il donne en corps d'héritage une valeur de six cents mille francs.

C'était le plus jeune de ses deux enfans. Son fils aîné qui voyageait alors, et qui devait être son héritier universel, crut aussi ne pouvoir mieux faire, quatre ans après, que de venir chercher, dans la même famille, celle qui devait s'unir à sa destinée, et faire le bonheur de ses jours. Il épousa la sœur de la femme de son frère; et M. de Pegueiroles se félicita toute sa vie, d'avoir suivi et d'avoir inspiré à ses enfans, cette confiance qui sera toujours la moins trompeuse de toutes les présomptions.

M. de Pegueiroles n'était pas compris dans l'arrêté du comité de sûreté générale qui proscrivit en masse tous les titulaires du parlement de Toulouse, mais il avait contre lui, son mérite, ses vertus et l'éclat que leur donne le bon emploi d'une grande fortune. C'en fut assez, pour lui mériter une proscription particu-

lière. Il fut enlevé de sa maison et envoyé à ce tribunal effroyable qui venait de se baigner dans le sang de ses anciens confrères.

Son fils aîné, conseiller au parlement, avait échappé à cette boucherie, et se tenait toujours caché. Son second fils était en réclusion. Cette belle-fille qu'il était venu chercher à Toulouse, et qui tous les jours de sa vie lui faisait bénir le ciel de cette heureuse inspiration, voulait le suivre, pour lui donner les soins qu'exigeaient et son grand âge et ses infirmités. Elle en fut empêchée par les monstres qui l'avaient dévoué à la mort; et lui même s'y serait opposé, disait-il, sentant qu'il serait doublement malheureux, quand même elle n'aurait à partager que les fatigues et les horreurs d'un tel voyage.

Il partit seul à l'âge de soixante-quatorze ans, escorté de deux gendarmes dont la moindre complaisance était mise à un très-haut prix, qui bientôt exigèrent le même salaire, sans avoir pour lui aucun égard, et qui finirent par lui enlever tout ce qu'il avait emporté, tout jusqu'à ses vêtemens et à son linge. C'est ainsi qu'il arriva à Paris. Après avoir langui plusieurs jours, dans le corps de garde du comité de sûreté générale, où les gendarmes le déposèrent, il fut jetté dans les cachots de la conciergerie; et comme si la providence avait voulu proportionner cette épreuve à la grandeur de son courage et de sa patience, il se trouva manquant de tout, accablé par l'âge et par les fatigues d'une longue route, couché sur la paille humide, dans un cachot souterrain, dévoré par la fièvre, et souvent n'ayant pas une goutte d'eau pour appaiser la soif brûlante qui était son plus grand supplice.

Calme au milieu de ces souffrances, et cherchant à les mettre à profit par la considération des modèles que la religion lui montrait parmi ceux qui souffrirent pour

elle, il étonnait ses geoliers par sa résignation et sa douceur.

Quelqnes jours plutôt, on l'eut envoyé à l'échafaud, pour n'avoir pas l'embarras et le spectacle de sa mort dans les prisons. Mais l'exécrable auteur de tant de massacres avait déjà vomi son ame infernale. Le fatal tombereau ne venait plns porter l'effroi dans les prisons; M. de Pegueiroles fut envoyé à l'hospice.

Le voilà donc réduit à s'estimer heureux d'avoir un lit à l'hôpital. Quel hôpital, grand Dieu ! Les filles de Vincent de Paul en avaient été chassées, et personne n'avait succédé, dans les détails de cette administration, à leur charité compatissante.

Sur ce lit de douleur, où ses membres purent au moins se réchauffer, nourri du pain des pauvres, perdu dans cette foule de misérables qu'aucune attention particulière ne consolait, sa fièvre s'appaisa. Il surmonta, par un effort de courage, son état d'extrême faiblesse, pour se mêler à la troupe des convalescens à qui il était permis de respirer le grand air sur une terrasse voisine.

Dans une histoire si lamentable, tous les détails sont intéressans. M. de Pegueiroles, abandonné de tout l'univers et touchant aux portes de la mort, est frappé par des accens qui lui rappellent son pays. Il se traîne vers le garde national dont le langage annonce qu'il est né dans le Rouergue. Cet homme lui dit qu'il est de Milhau, et lui nomme toutes les personnes considérables de cette ville.

Il faudrait avoir été plongé dans l'abyme de malheur, où se trouvait M. de Pergueiroles, pour comprendre combien il fut ému de s'entendre nommer par un homme de son pays, qui lui-même fut troublé et s'attendrit jusqu'aux larmes, en le reconnaissant sous les haillons de la misère. Tout ce que j'ai est à vous, lui dit ce brave homme, et il part aussi-tôt pour lui pro-

curer du linge et des vêtemens, et tous les autres secours qui étaient en son pouvoir. Il se hâta d'écrire à Milhau son heureuse découverte, et quel plaisir il aurait à ramener lui-même, dans sa patrie, ce vénérable vieillard. Vaine espérance ! son ame forte avait bien pu soutenir un moment et ranimer les ressorts d'un corps usé par l'âge et par de si longues souffrances ; mais cette violence même avait hâté ses derniers instans. Il mourut le 28 octobre 1794.

Sa famille désolée de n'en avoir eu aucune nouvelle depuis qu'il avait dépassé Lyon. Parmi ceux à qui l'on s'était adressé, était un membre de la convention qui avait eu des rapports intimes avec M. de Pegueiroles, et lui avait témoigné depuis peu un très-vif intérêt. Une grosse somme lui avait été envoyée. Ce représensant si sensible et si dévoué, non-seulement ne se donna aucuns soins, ne fit aucune réponse; mais il alla dénoncer et remettre au comité de sûreté générale, l'argent qu'il venait de recevoir ; et lorsqu'après la mort de Robespierre tout le monde se rassurait ; soit que ses appréhensions durassent encore, ou qu'il fût honteux de sa perfide pusillanimité, il ne chercha pas à savoir si M. de Pegueiroles était arrivé dans les prisons de Paris, ou s'il avait succombé aux premières fatigues de son voyage. Cependant s'il avait été secouru, dans le corps de garde, où il resta en dépôt pendant plusieurs jours ; n'étant compris dans aucun acte judiciaire, il eut été rendu à la liberté ; il n'eut pas du moins achevé de perdre sa santé, dans les cachots de la conciergerie.

C'est sur ce mécompte cruel, que portèrent principalement les regrets de sa famille, lorsqu'après avoir appris, par une sorte de miracle, qu'il vivait encore, elle reçut, le surlendemain, la nouvelle de sa mort.

D'autres malheurs succédèrent coup-sur-coup à cette funeste nouvelle. Les deux enfans de M. de Pegueiroles

étaient dans la plus grande force de l'âge; l'aîné n'avait pas encore quarante ans. Ils avaient échappé aux dangers de la révolution. Leur santé jusqu'alors excellente commença à s'affaiblir; ils moururent à peu de distance l'un de l'autre, avant d'avoir pu se régler sur la succession de leur père, compliquée de mille embarras qu'avait fait naître le malheur des temps.

Le bon esprit qui dirige les deux sœurs, et leur empressement pour les moyens conciliatoires, dans l'administration de deux tutelles dont tous les intérêts sont en opposition, sauvera à leurs enfans les débris de cette grande fortune; et en cela ils recueilleront aussi le fruit de la sagesse de leur aïeul, et de l'heureux instinct qui l'éclaira dans le choix de cette alliance.

Je prononçai l'éloge de M. de Pegueiroles le 14 mars 1807. M. Desmousseaux lui a succédé.

120.° M. le Président DE PORTES. 1807.

M. Le président de Portes avait un caractère doux, des manières simples, un esprit juste et agréable, une disposition habituelle à la gaîté, la politesse et la facilité, qui font le charme des sociétés choisies. Il avait été destiné, en naissant, à la magistrature. M. de Pardaillan son père, président aux enquêtes, jouissait d'une grande réputation d'habileté dans les affaires; le frère de sa mère, M. d'Orbessan, président à mortier, avait ajouté aux connaissances de son état toutes les lumières que peut donner une littérature immense; c'étaient les deux modèles qu'on ne cessa de proposer à M. de Portes, dans son enfance et dans le cours de ses études.

Et pater Æneas et avunculus excitet Hector.

Quoique bien jeune à la mort de son père, M. de

Portes fut pourvu de l'office de président aux enquêtes, et il apporta dans l'exercice de ses fonctions, une application constante, et une très-grande facilité à saisir les affaires et à les discuter.

Un des privilèges des présidens était de n'être jamais chargés du rapport des procès. M. de Portes par obligeance, ou pour la plus prompte expédition, se chargeait souvent de rapporter pour les autres. Il avait entr'autres talens, celui d'une grande clarté dans les idées, d'une élocution très-facile, d'une mémoire imperturbable; et il s'était fait une méthode qui, mettant chaque chose à sa place, écartait les embarras, et abrégeait les discussions. Cet exercice de surérogation, si avantageux pour la chambre qu'il présidait, lui fut très-utile à lui-même, lorsqu'aux approches de la vieillesse, ayant vu renouveller deux fois la composition des enquêtes, il en quitta la présidence, pour aller prendre son rang de conseiller à la grand'chambre, parmi ceux de son âge.

Il avait été reçu à l'Académie, en 1772, à la mort de M. de Bojat; et il avait, pour ses travaux académiques, le même zèle, que pour ses fonctions de magistrat. Exercé dans tous les genres d'écrire, il lut, trois mois après son installation, dans la séance du 2 août, un excellent discours sur les avantages que l'homme de lettres peut trouver dans les sociétés même les plus frivoles, lorsqu'il a déjà formé son esprit par des réflexions solides, et par des méditations qu'on ne peut rendre bien profondes, que dans la retraite. Dans la séance du 22 janvier suivant, il lut une epître en vers sur le bonheur. Cette épître qui respire la philosophie la plus douce et la plus aimable, était écrite d'un style sage et animé : c'était la raison ornée de tous les agrémens qui peuvent convenir à la parure de Minerve.

Pour connaître combien il était sensible aux charmes de l'éloquence et de la poësie, et avec quelle

justesse il en appréciait les avantages, il suffit de lire le discours qu'il prononça dans la séance publique du trois mai 1778, sous le titre d'*Eloge de Clémence Isaure*.

J'indiquerai comme un modèle de goût, de correction, de justesse et de sensibilité, l'éloge de M. d'Estadens, qu'il avait prononcé en 1777.

Assidu à tous nos exercices, il était toujours prêt à prendre la parole, pour remplir nos séances particulières ; comme au palais, il s'emparait, pour ses rapports, de tous les instans que les autres laissaient libres. Le seul reproche qu'on puisse lui faire, est de n'avoir pas été assez attentif à remettre aux éditeurs de nos recueils, tous ses ouvrages, et en particulier les éloges de M. de Progen et de M. l'abbé de Neuvillé, où l'Académie avait remarqué, avec la tournure élégante de ses autres compositions, toutes les conceptions d'une philosophie sage et religieuse.

Il mourut pendant notre dispersion. Quand nous fûmes réunis, et qu'il fut question de lui donner un successeur, M. de Lavedan chargé de prononcer son éloge, remplit, au gré de l'Académie, cette tâche honorable. Cet éloge qu'il retint, pour y faire quelques changemens, et qui devait entrer dans le recueil de 1807, est inédit encore. Peut-être est-il perdu. En attendant que M. de Lavedan le retrouve ou le rédige de nouveau, cette note empêchera qu'on n'impute à l'Académie d'avoir négligé de manifester ses regrets sur la perte d'un Académicien si aimable, et si utile.

M. de Portes a eu pour successeur, M. Dralet.



1809. ## 121.° M. le Président DAGUIN.

Je prononçai son éloge le 28 mai 1806.

Le nom de M. le président Daguin ne peut être prononcé dans la ville de Toulouse et dans le vaste ressort qu'avait son parlement, sans rappeler des souvenirs glorieux et déchirans, et sans exciter des regrets douloureux; mais c'est surtout dans le sein de l'Académie, que doit se trouver l'empreinte d'une douleur vive et profonde. M. Daguin n'étant encore qu'écolier de rhétorique, au collége des jésuites de Toulouse, où le père Vanière avait naturalisé les muses latines, reçut leur inspiration, et remporta un prix de poësie, à l'Académie de Rhodez qui, dans un temps, où la frivolité du dernier siècle affectait de mépriser toute espèce d'érudition, avait cru utile d'entretenir le goût et l'émulation de la littérature ancienne. Ce jeune poëte qui n'était pas sans amour propre, et qui était trop modeste, pour espérer un grand succès, ne se vanta à personne, d'avoir osé se présenter à ce concours; et lorsqu'à l'époque indiquée, il apprit que son ouvrage avait été couronné, il en fut plus étonné que ses maîtres et ses parens, pour qui la circonstance de ce secret si bien gardé fut un surcroît de jouissance.

La philosophie de l'école commençait à peine à secouer le joug d'Aristote, et à substituer à la rouille de qninze siècles d'ignorance, les erreurs brillantes du système de Descartes. Ce système ne fut jamais présenté d'une manière plus séduisante que dans l'exercice public, où M. Daguin fut choisi pour soutenir, en présence du parlement, le choc des argumens de la vieille école.

Ces exercices avaient alors un intérêt que malheureusement ils ont presque entièrement perdu. Et certes ce n'était pas un petit mérite pour un adolescent, d'embrasser ainsi l'ensemhle de tout ce qu'on savait

de logique, de morale, de métaphysique, de physique générale et particulière; d'établir et de défendre chaque proposition dans une langue dont l'habitude annonçait seule la culture de l'esprit.

La même supériorité qu'il avait eue au collége, M. Daguin la conserva aux écoles de droit; et lorsqu'il fut reçu conseiller au parlement, l'examen que lui firent subir ceux dont il allait devenir le confrère, leur annonça qu'ils auraient en lui un magistrat très-éclairé.

Je sais tout ce qui a été dit contre la vénalité des offices de judicature, et contre l'ordre de succession qui les perpétuait dans certaines familles. Mais les plus grands partisans des idées nouvelles conviennent qu'en aucun temps, et en aucun pays, la justice n'a été distribuée avec plus de sagesse et d'assiduité, avec un appareil plus imposant, une dignité plus soutenue, que par ces grands corps de magistrature dont la juridiction couvrait toute la France, et où les mêmes noms et les mêmes vertus reparaissaient de génération en génération entourés d'un éclat qui n'est pas encore effacé, et qui laisse dans nos souvenirs l'empreinte d'une vénération religieuse.

Il est si raisonnable qu'un fils qui n'a pas dégénéré succède aux honneurs de son père, et qu'un père qui honore son état, cherche à le transmettre à son fils, avec les goûts et les inclinations qui doivent l'en rendre digne. L'homme naturellement imitateur prend comme par instinct, les habitudes de sa famille; ainsi se formeut et se soutiennent les différentes vocations; le fils d'un militaire s'exercera, pour ainsi dire, en naissant, au maniment des armes; le fils d'un magistrat se livrera à l'étude, et n'aura d'autre objet d'ambition, que la vie paisible et sédentaire dont l'exemple aura toujours frappé ses yeux.

Le père de M. Daguin était président aux enquêtes.

Cette présidence exigeait que celui qui en était revêtu fût pourvu, en outre, d'un office de conseiller; mais s'il avait un fils, il pouvait lui transmettre cet office, qui dès-lors et dans ce seul cas, se détachait de la commission de président. C'est ainsi que le gouvernement favorisait, dans les compagnies de haute magistrature, cette succession de père en fils, dont elles avaient reçu tant de lustre, et qui contribuait puissamment à y maintenir les mêmes principes.

M. Daguin fut reçu conseiller au parlement à vingt-un ans, c'est-à-dire, quatre ans avant que sa voix pût être comptée dans les jugemens. Ces quatre ans n'étaient pas tout-à-fait un temps de silence pour les jeunes magistrats. Quoique leur voix ne dût pas être comptée, on la leur demandait. On exigeait qu'ils établissent leur opinion et qu'ils combattissent l'opinion contraire. Par cet exercice, et il ne pouvait pas y avoir une meilleure école, ils développaient leurs talens; leur jugement se formait; et ils donnaient la mesure de leur aptitude et de leur application à ceux dont ils devaient bientôt partager les travaux.

Ces grands corps de magistrature n'étaient pas bornés dans leur vocation, à la distribution de la justice souveraine : une plus haute prérogative, des fonctions plus augustes leur avaient été confiées. En leurs mains résidait la défense de la constitution de l'État. Impuissante quelquefois et toujours vertueuse, cette défense fut constamment utile et à l'autorité dont elle gênait les actes arbitraires, et aux peuples pour qui elle intercédait, lorsqu'elle ne ponvait plus les protéger.

Dans ces grandes questions de droit public, il ne suffisait pas d'être savant, il fallait encore avoir de l'éloquence, une ame élevée et cette noblesse de sentimens qu'aucun danger n'étonne et ne détourne du chemin de l'honneur.

En entrant dans cette lice particulière, M. Daguin ne trouva qu'un rival et ce rival devint son ami Unis par les mêmes devoirs, les mêmes goûts, et les mêmes études, M. Rafin et M. Daguin furent dès-lors inséparables. Un attrait mutuel leur inspira de travailler de concert. Réunissant ainsi leurs efforts, ils furent pendant vingt ans l'ame et l'organe des grandes délibérations du parlement, et les rédacteurs de ces remontrances fermes et respectueuses que les ministres des Rois purent trouver importunes; mais dont la justice ne fut pas toujours méconnue.

Je l'ai dit ailleurs, c'était le temps le plus brillant de l'Académie. Tandis qu'elle inscrivait Marmontel et Reganhac sur la liste des maîtres de ses jeux, elle recevait parmi ses mainteneurs M. l'abbé d'Aufrery, M. de Pegueiroles, M. l'abbé Forest, M. Castillon, M. Rafin, M. d'Orbessan, M. Verny, M. Daguin, M. Lacroix et M. de Sauveterre. Je les nomme de préférence parce qu'ils étaient tous dans cette force et cette fleur de jeunesse qui, pour les productions de l'esprit, comme dans les autres travaux de la vie, remplit les devoirs du moment présent, et montre en perspective toutes les espérances d'un heureux avenir.

Placé au milieu de cette brillante jeunesse, M. Daguin parut dans le temple d'Isaure avec le même éclat qui avait signalé son entrée dans le sanctuaire de la justice; et comme alors n'étant que simple magistrat, il pouvait partager son temps avec une égale mesure, entre tous ses devoirs, l'Académie n'eut pas de mainteneur plus zélé et plus utilement assidu à tous ses exercices. A la mort de son père, ayant été pourvu de son office de président aux enquêtes, les lettres ne furent plus pour lui qu'un délassement. Mais ce délassement lui était nécessaire, et l'Académie eut tous les instans dont il pouvait disposer.

C'est ainsi, qu'après avoir ouvert l'année acadé-

mique, en 1764, par un discours éloquent sur le goût, il voulut essayer, deux ans après, dans l'éloge de Clémence Isaure, d'opposer une digue aux opinions nouvelles qui, pour me borner à la littérature, tendaient à la dégrader et à la détruire.

M. Daguin laissant aux sciences tous leurs avantages, et rendant sincérement hommage à tout ce qu'elles ont d'utile et d'étonnant, revendiqua pour l'éloquence et pour la poësie, ce que les sciences et la philosophie n'avaient cessé de leur emprunter, depuis le divin Platon qui s'était formé à l'école d'Homère; depuis Cicéron et Lucrèce dont le premier avait été l'orateur le plus éloquent et le meilleur philosophe de Rome, et dont le second avait sauvé de l'oubli la philosophie d'Epicure, jusqu'à Pascal, Bossuet et Malebranche, qui furent les écrivains les plus éloquens et les plus profonds de leur siècle; jusqu'à Buffon, qui devait à sa manière d'écrire, le succès de ses ouvrages, et la gloire de sa réputation naissante.

Parcourant ensuite les services que les lettres avaient rendus à la jurisprudence, à la religion, à toutes les branches des connaissances humaines, M. Daguin en concluait avec raison, qu'il n'y a que les esprits médiocres qui méconnaissent le rapport des lettres avec la gloire des états, le bonheur des hommes et l'empire des vertus; et là se trouva naturellement placé l'éloge de Clémence Isaure qui, du sein des ténèbres, s'éleva à cette haute et sublime conception, d'encourager, dans sa patrie, la culture des lettres, et de mener ses concitoyens par les charmes de l'éloquence et de la poësie, aux véritables sources du bonheur et de la vertu.

Des combats d'uue autre nature l'appelèrent bientôt dans une autre arène. La même philosophie qui déjà attaquait ouvertement la religion, travaillait sourdement à isoler le trône, en lui ôtant un autre grand

appui, la fidélité des grands corps de magistrature gardiens des lois qui commandaient l'obéissance des peuples et limitaient le pouvoir de l'autorité.

Des voix éloqueutes s'élevèrent de toute parts, pour protester contre une violation jusqu'alors sans exemple. Celle de M. Daguin retentit avec une distinction qu'il obtenait toujours dans ces actes solennels. Les ministres, la rendirent plus éclatante, par l'affectation de lui assigner un exil rigoureux, tandis qu'à l'égard des autres, on se bornait à les écarter du lieu de leurs séances.

Toute la France applaudit au triomphe qui suivit cette légère disgrace. L'Académie le consacra par un prix extraordinaire, et M. Daguin ouvrit, par un discours d'apparat, la séance solennelle, où l'on proclama le nom du poëte qui avait plus dignement célébré le le retour de nos magistrats.

Que ne puis-je passer sous silence ces temps de crime et de malheur, où il fut bien démontré que les magistrats, dont la résistance avait été si follement calomniée, étaient incontestablement les amis les plus fidèles, et les plus zélés defenseurs du trône.

La proscription en masse du parlement de Toulouse n'étonna pas M. Daguin. En suivant la marche de cette épouvantable révolution, il avait annoncé que tous les attentats de la ligue allaient se reproduire; que la faction des seize se retrouverait dans les comités, et que Bussi-Leclerc aurait un successeur.

Plein de ces idées, le sentiment de sa dignité ne l'abandonna pas, lorsque traduit à Paris avec ses confrères, il fut interrogé par Fouquier-Tainville (1). Sans daigner lui répondre; il se retourne et s'achemine vers l'échafaud, à la suite de ceux dont la condam-

(1) Il avait été comme Bussi-Leclerc, procureur au parlement de Paris.

nation était déjà prononcée. C'est ainsi qu'à l'aspect du cadavre du président Brisson, Larcher cet autre modèle d'un noble dévouement, marchait à la mort, sans vouloir entendre la lecture de la sentence dont Bussi-Leclerc avait fait dresser le formulaire.

Cette force d'ame et de principes, M. Daguin l'avait puisée à sa véritable source. Il trouva aussi dans la religion, les consolations qu'elle seule peut donner, et dont son ame avait tant de besoin. Le sacrifice de sa vie n'était rien; tout le monde savait se résigner à la mort: mais il avait tout à craindre pour les objets les plus chers à son cœur. Qu'allaient devenir sa femme, son frère, et ses enfaus? Quel serait le terme, quelle serait l'issue de leur réclusion dans les bastilles, où lui-même, avait été retenu, en attendant qu'on le fît périr!

C'était là son véritable supplice, en portant des regards inquiets sur un avenir dont on ne pouvait percer l'obscurité qu'à la lueur des torches funèbres; et lorsqu'il était si naturel qu'il concentrât ses affections dans sa famille, il s'occupait aussi de ses amis.

Peut-être y a-t-il un mouvement d'amour-propre, à indiquer que je fus présent à sa pensée, dans les angoisses de son agonie. Je ne me défends pas de cette faiblesse, si c'en est une, de me complaire dans le souvenir d'une amitié si honorable, et qui a laissé dans mon ame des regrets qu'aucun laps de temps ne pourra jamais épuiser.

Et qui mérita autant que M. Daguin, d'avoir des amis constans et fidèles? Son ame ardente et énergique était faite pour l'amitié. Aucun calcul, aucune réserve timide et pusillanime n'en vinrent jamais troubler la douceur. Un ami était pour lui une propriété précieuse qu'il cultivait avec soin, et qu'il eût défendue avec courage. Ne se comptant pour rien, et sans cesse occupé des autres, il avait, dans le commerce de la vie,

vie, cet abandon qui fait le charme des sociétés intimes.

Sa disposition à la bienveillance, et une attention continuelle à resserrer ses attachemens, faisaient le fond de son caractère. Il aimait l'Académie, comme ses amis. Egalement affectionné à ses fonctions de magistrat, et à ceux qui les partageaient avec lui, il n'avait eu que ce motif, pour se refuser aux invitations d'un ministre (1) allié de sa famille, qui gouvernait la France, et qui, frappé de son mérite et de ses talens, voulait l'introduire au conseil, c'est-à-dire, le pousser dans la carrière de l'ambition.

M. le président Daguin n'en eut jamais d'autre, que de remplir ses devoirs, et de jouir des avantages qu'il trouvait dans sa position, malgré les traverses de sa vie publique, dont la compensation était dans la gloire qu'il y avait toujours recueillie. Heureux dans son ménage, heureux au milieu de ses enfans et de ses amis, heureux par ses travaux, heureux par sa modération et par la considération qui l'avait toujours entouré, exempt d'infirmités, au déclin de l'âge, il allait entrer dans la vieillesse avec la perspective de toutes les consolations que peut ambitionner l'homme de bien. Ce fut alors qu'il éprouva ce qu'enseignait un philosophe de l'antiquité, que *le bonheur d'un homme qui vit encore, flotte au milieu des écueils et des tempêtes* (2).

M. Daguin a eu pour successeur M. Desazars.

---

(1) M. le Duc de Choiseul.

(2) Les malheurs de sa famille ne finirent point là. De vives alarmes succédèrent à cette mort si cruelle. Le fils aîné de M. Daguin ayant pris une part très-active dans l'insurrection royale qui éclata quelque temps après, aux environs de Toulouse, fut arraché de l'asile qui lui avait été donné en Espagne, et traduit devant un conseil de guerre, comme un des chefs de l'insurrection. N'ayant pas été pris les armes à la main, il n'était pas justiciable de ce tribunal militaire; mais personne n'avait osé proposer ce moyen d'incompétence. Je l'entrepris; je sauvai M. Auguste Daguin, et avec lui plus de mille royalistes qui

1807. 122.° M. DE CAMBON, Évêque de Mirepoix.

Je prononçai son éloge le 12 juin 1807.

M. François-Tristan de Cambon, évêque de Mirepoix, appartenait à une de ces familles de robe, où l'amour de la justice, l'assiduité au travail, la gravité des mœurs, et les autres vertus publiques et privées, se transmettaient, comme un héritage, d'une génération à l'autre. Son bisaïeul, originaire du Rouergue, entraîné par son goût naturel et par le désir d'être utile, prit une charge de conseiller au parlement de Toulouse. Le fils de celui-ci obtint, pour récompense de ses services, un brevet de conseiller d'état; et la considération toujours croissante que ses descendans acquirent dans le parlement, a survécu à l'existence de cette compagnie auguste, dont son arrière petit-fils était premier président en 1790, après y avoir été successivement avocat-général, président à mortier et procureur-général.

Le confrère que nous pleurons, et qui était son oncle, se consacra de bonne heure à l'état ecclésiastique. Après ses études, où il déploya une sagacité peu commune, et une grande étendue d'esprit, il revint de Paris prendre, dans le saint ministère, la place que son évêque lui destinerait.

M. de la Rochaymont occupait alors le siège de Toulouse, avec une supériorité d'administration inconnue jusqu'à lui, et qui, adoptée par tous ceux qui lui ont succédé, est encore dans toute sa vigueur. Ce

---

étaient entassés dans les prisons d'Auch et de Toulouse. Je fus merveilleusement secondé par M. de Cambacerès, alors Ministre de la justice, qui eut besoin lui-même, pour se faire entendre, de recourir à l'autorité du Ministre de la guerre. Malheureusement quinze de ces insurgés royalistes avaient été fusillés, quand j'entrepris la défense de M. Auguste Daguin.

prélat ambitieux, mais régulier, qui possédait au suprême degré le discernement des esprits et des caractères, associa au gouvernement de son diocèse, M. l'abbé de Cambon, et l'attacha à son église par une des premières dignités du chapitre métropolitain.

Il avait établi cette congrégation qui s'assemble régulièrement, et où se traitent toutes les affaires ecclésiastiques du diocèse. Les talens du nouveau grand-vicaire, en abrégeant le travail des autres, lui laissaient à lui-même plus de temps qu'il ne fallait, pour les détails d'administration dont il était chargé. Il vit qu'il pourrait suffire encore aux fonctions d'une charge de magistrature. Il fut reçu conseiller clerc au parlement.

A peine arrivé à la troisième chambre d'enquêtes, il s'y trouva, comme par instinct, un des meilleurs juges. A la grand'chambre, où il passa de bonne heure, il fut encore plus utile, par l'appui qu'il prêta à des esprits bien intentionnés, mais timides, dominés par l'ascendant d'un grand magistrat, à qui son âge et sa science donnaient une autorité toujours trop grande, dans un tribunal, lorsqu'elle s'offense de la contradiction.

Cet esprit austère dans le sanctuaire de la justice, ferme et conciliant dans le gouvernement du diocèse, avait, dans la société, un caractère d'amabilité très-attachant par les formes d'une grande politesse, et très-piquant par la vivacité des reparties, et par cette gaîté douce qui effleure les objets, et joue sans jamais offenser. Parmi les gens de lettres, sa conversation nourrie par tout ce qu'un bon esprit a pu puiser dans la méditation des chefs-d'œuvre anciens et moderues, réglée par les principes de l'école d'Horace et de Boileau, était toujours agréable et instructive. C'est dans les travaux académiques, qu'il s'était ainsi formé; et il aimait à répéter que n'ayant eu à offrir à l'Académie, que

des espérances, quand on l'y reçut à l'âge de vingt-deux ans, il s'était appliqué à payer cette dette avec la même attention qu'il donnait à ses premiers devoirs.

Louis XV avait récompensé les travaux ecclésiastiques de M. l'abbé de Cambon, en lui donnant, en 1757, l'abbaye de Lacapelle; et l'on dut prévoir dès-lors qu'une grande place était destinée à un mérite si éminent, et qui se montrait avec tant de distinction dans le haut clergé et dans la haute magistrature. Cette perspective lui était présentée par tous ceux qui pouvaient diriger cette faveur de la cour; et le siège qu'on lui destinait, était même indiqué d'avance.

Le diocèse de Mirepoix qu'avait gouverné M. de Labroue, notre confrère, et ensuite ce Théatin, dont l'élévation fut si hautement improuvée, avait alors pour évêque M. de Champflour, le plus pieux, le plus charitable des évêque de France. Ses mœurs représentaient toute la simplicité des temps apostoliques; mais ses vertus qui le plaçaient au premier rang parmi les pontifes, ne suffisaient point en Languedoc, où les évêques avaient aussi une grande administration temporelle.

M. de Champflour mourut en odeur de sainteté; mais son diocèse temporel était comme une terre inculte et sauvage. Il fallait lui donner un successeur qui continuât le bien spirituel, où rien n'avait été négligé, et qui remontât l'administration temporelle au niveau des diocèses voisins. Ce successeur, comme je l'ai dit, était désigné depuis long-temps; M. l'abbé de Cambon fut nommé à l'évêché de Mirepoix, au mois de mars 1768.

Quand il parut aux états de la province, au mois de décembre suivant, il connaissait dans le plus grand détail tous les besoins de son diocèse; tous les plans d'amélioration étaient dressés; il était instruit des af-

faires générales ; il en parlait comme s'il avait vieilli dans cette administration. En moins de dix ans, le diocèse de Mirepoix eut tous les chemins, tous les ponts nécessaires. Trois couriers par semaine y apportaient, en quelques heures, les dépêches qu'on n'obtenait auparavant qu'une fois, et par un trajet de deux jours. Ainsi s'anima l'activité du commerce et l'industrie du cultivateur. Tout le pays se ressentit de cette régénération. M. l'évêque de Mirepoix en recueillit le fruit, puisqu'il fut témoin, ce qui n'arrive pas toujours, de la prospérité qu'il avait procurée à son diocèse.

En même-temps qu'il remplissait ainsi, dans toute leur étendue, les devoirs de son administration temporelle, M. l'évêque de Mirepoix était encore plus essentiellement occupé de sa mission spirituelle. Son zèle infatigable aspirait à perfectionner les institutions de son pieux et saint prédécesseur, et il eut le bonheur d'y réussir.

En excitant l'amour de l'étude et le zèle de la maison du Seigneur, il fallait entretenir la paix et la charité parmi les ecclésiastiques qui partageaient ses travaux ; il en vint à bout par la constance de ses instructions, la fermeté de son caractère et l'apropos de ses démarches. Je n'en citerai qu'un seul trait.

Le curé de Mirepoix, sous prétexte de jansénisme, refusait les derniers sacremens à un vieux prébendier dont la vie exemplaire commandait le respect, et qui depuis quarante ans, célébrait tous les jours, les saints mystères. M. l'évêque de Mirepoix voulant prévenir un grand scandale court à l'église, et fait administrer, en sa présence, le viatique à ce vénérable vieillard, dont la dernière heure est consolée par cet acte de justice et de charité.

M. de Champflour, son prédécesseur, se dépouillant de tout pour les pauvres, avait eu souvent la douleur

de ne remédier qu'imparfaitement à leurs besoins. M. de Cambon mettant à profit l'expérience de plusieurs établissemens de charité, eut toujours soin, dans les temps calamiteux, de faire arriver d'avance dans l'hôpital de Mirepoix qu'il avait rebâti à ses dépens, et dans toutes les maisons curiales du diocèse, une grande quantité de riz dont le mélange avec la nourriture ordinaire du pauvre, (1) l'alimentait avec plus d'abondance, d'une manière plus saine, et suffisait à tous les besoins.

Il présidait souvent à ces distributions. La première fois qu'elles eurent lieu, s'étant apperçu que ces malheureux mourant de faim, n'approchaient qu'avec méfiance de cette nourriture à laquelle leurs yeux n'étaient pas accoutumés, il ne dédaigna pas de s'asseoir à leur table.

La charité chrétienne n'est pas renfermée dans les bornes de cette bienfaisance que la philosophie du dernier siècle a si fastueusement célébrée. M. de Cambon avait pour principe qu'un évêque appartient tout entier au troupeau qui lui est confié, et que le sacrifice de sa personne est d'une obligation aussi rigoureuse, que l'emploi charitable de ses revenus.

Il en donna la preuve en 1782. Il était à Aix, pour un procès relatif aux droits de son siège. Ce procès devait être jugé le surlendemain. Une lettre arrive et lui apprend qu'une maladie épidemique ravage son diocèse. Il part sur le champ et ne s'arrête qu'à Montpellier pour emmener avec lui le meilleur médecin de cette ville célèbre dans les fastes de la médecine. Il arrive à Mirepoix avec M. Fouquet, et visite avec lui tous les malades.

Le danger était tout entier dans le régime qu'on observait. M. Fouquet l'apperçoit d'abord, et d'un mot, il y remédie. *Levez-vous, et marchez*, dit-il

---

(1) La farine de maïs.

aux malades qu'il aborde ; et ces moribonds, aussi étonnés que le paralytique de l'évangile, obéissent, et ne savent si c'est à la présence de leur évêque, ou a la parole du médecin, qu'ils doivent le miracle de leur guérison. M. l'évêque de Mirepoix et le sauveur qu'il amenait, visitent avec le même empressement tous les lieux du diocèse où l'épidémie s'est manifestée. On n'y meurt plus ; et cette maladie destructive que l'on comparait à la peste, par la promptitude de ses effets, n'est plus qu'une légère et très-légère incommodité.

Il n'en était pas de même à Toulouse. Les funérailles s'y multipliaient d'une manière effrayante. En moins de douze jours la suette moissonna plus de mille personnes. M. l'évêque de Mirepoix n'oublie pas que Toulouse est sa patrie. Il obtient de M. Fouquet qu'il vienne la sauver aussi, et il l'amène avec lui. A sa voix, nos médecins reconnaissent qu'ils ont été égarés par les relations d'une ville voisine, où cette maladie avait été long-temps concentrée. Ils reviennent à leurs propres principes ; et cette parole de salut que la ville de Mirepoix avait entendue la première, se répandant, avec la rapidité de l'éclair, dans tous les quartiers de Toulouse et dans les campagnes voisines, éteignit cette cause de mort, qui sans le zèle actif et charitable de M. de Cambon, aurait vraisemblablement dépeuplé le Haut-Languedoc et la Gascogne.

J'ai parlé d'un procès dont M. de Cambon était allé poursuivre le jugement en Provence ; et l'on se demandera peut-être comment un si grand évêque, un magistrat consommé qui connaissait mieux que personne la malheureuse condition de plaider, avait pu s'y soumettre.

Il y a des fatalités que toute la sagesse humaine ne saurait ni prévenir, ni corriger. Déjà fermentait dans tous les états, cet esprit d'inquiétude et de révolte qui préparait la révolution. Les liens de la subordination,

le sentiment des bienséances, les simples égards d'honnêteté, tout s'était relâché. On s'applaudissait d'avoir à lutter contre les puissans du siècle. M. de Cambon offrant personnellement tout ce qu'on lui demandait, mais voulant y joindre, par justice et par respect pour la mémoire de son prédécesseur, la formule vague de conserver les droits de son siège, fut obligé de les défendre lui-même; et ce procès sans objet pour ceux qui le poursuivaient, ne finit que par la révolution qui dévora le siège épiscopal et le chapitre.

M. de Cambon n'abandonna son diocèse qu'au dernier moment, et lorsqu'on allait attenter à sa liberté. Alors il s'échappa en fugitif, et vint à Toulouse qui pouvait encore être regardée comme une ville d'asile.

Dans des temps plus calmes, il se serait plus occupé de sa santé, et aurait pu, comme M. de Beaumont, archevêque de Paris, en se soummettant à une opération douloureuse, ajouter quelques années à sa vieillesse. Mais dans le bouleversement de l'ordre civil, ayant à craindre, tous les jours, ou l'exil ou un emprisonnement, qu'avait-il de mieux à faire, après avoir dépassé son quinzième lustre, que de se résigner à une mort prochaine et aux souffrances qui devaient la précéder.

Ces souffrances si redoutées par la nature sont, dans les vues de la religion, un bienfait de la providence, et la plus heureuse préparation au bonheur qu'elle promet. C'est par là que M. l'évêque de Mirepoix couronna une longue vie, toujours consacrée au bien public et au bien de la religion. Son asile ne fut violé qu'après sa mort, et sous prétexte d'honorer ses funérailles.

Je m'arrête, Messieurs, pour ne pas réveiller des souvenirs trop pénibles, et qui se lient à d'autres encore plus déchirans; c'est bien assez pour nous des regrets d'une si grande perte.

J'ai cherché à les adoucir, en faisant tout ce qui était en moi, dans cette triste commémoraison, pour remplir les vœux de l'Académie, et pour acquitter en même-temps ce que je dois personnellement de reconnaissance et de respect à trente ans d'une confiance sans bornes, et d'une constante et inaltérable amitié. Mais, Messieurs, notre véritable consolation, et le meilleur moyen d'honorer la mémoire de M. l'évêque de Mirepoix était de lui donner un successeur qu'il eut désigné lui-même.

Si les sentimens qui nous attachent aux choses de la terre subsistent au-delà du tombeau : si les hommages de ceux qui nous survivent pouvaient franchir cette barrière : combien ne serait-il pas sensible à ce témoignage de l'interêt de ses confrères ; à l'heureux concours de circonstances, qui nous a permis de chercher ce successeur dans sa propre famille, et d'arrêter notre choix sur celui qui destiné à en être le chef, partageait avec l'auteur de ses jours, toutes ses préférences et sa plus tendre affection.

La place de mainteneur, laissée vacante par la mort de M. l'évêque de Mirepoix, fut donnée à M. Alexandre de Cambon, son petit-neveu.

123.° M. DE PÉRIGORD. 1807.

M. François de Villeneuve prononça son éloge le 12 juin 1807.

MESSIEURS,

«En me décernant l'honneur de payer à la mémoire »de M. de Périgord le tribut funèbre que l'Académie »dépose sur la tombe de ses membres, vous m'avez »imposé une tâche qui m'a d'abord effrayé, et dont la »réflexion toutefois a adouci les difficultés. Trop jeune

»encore pour avoir vu dans ces contrées l'illustre aca-
»démicien que vous regrettez, j'ai consulté ceux qui
»plus heureux que moi avaient pu apprécier son esprit
»et admirer ses vertus : j'ai suivi les traces de son ad-
»ministration ; j'ai interrogé la voix publique, cette
»voix qui tôt ou tard est l'infaillible organe de la vérité :
»l'unanimité des éloges m'a donné le droit d'espérer
»l'indulgence : assuré de cette faveur qui s'attache au
»nom de M. de Périgord, ma plume s'est enhardie, et
»j'ai retrouvé de la confiance dans l'idée que j'avais,
»non un panégyrique à faire, mais un récit fidèle à
»vous exposer.

»Gabriel-Marie de Talleyrand-Périgord était issu
»d'une de ces grandes familles primitives dont l'origine
»se perd dans la nuit des siècles, et qui après avoir
»exercé la souveraineté sur des portions du territoire
»français, sont venues successivement agrandir la mo-
»narchie de leur patrimoine et rehausser de leur sou-
»mission la dignité royale. Appelé par cette illustre
»naissance aux premiers honneurs du royaume, il sen-
»tit de bonne heure le besoin d'ajouter à l'espérance
»de les obtenir la satisfaction de les mériter. Son édu-
»cation fut conforme à ses nobles penchans. Il quitta
»dès l'enfance le château de ses pères, et vint à Paris
»pour y être élevé dans toute la vigueur et la mâle sé-
»vérité des écoles publiques. Le Collége d'Harcourt se
»distinguait entre ceux qui composaient alors la pre-
»mière université de l'Europe. Là, loin des sollicitudes
»maternelles, confié à des professeurs habiles, ver-
»tueux et vigilans, le jeune comte de Périgord s'anima
»de cette vive émulation, l'heureuse ambition de l'en-
»fance : ses succès répondirent à sa docilité. Chéri de
»ses condisciples pour les qualités de son cœur, il n'en
»était redouté que par ses talens. Les palmes classiques,
»ce doux et premier aliment de l'honneur furent sou-
»vent son partage ; et par une circonstance qu'on peut

»remarquer, le seul rival qui les lui disputât, devait »un jour, revêtu de dignités non moins éminentes, pa»raître avec lui dans cette cité et cette Académie : je »parle du prélat depuis si célèbre à Toulouse et trop »fameux à Sens.

»Lorsqu'il eut terminé le cours de ces belles études; »qui, dirigées alors sur des principes essentiellement »moraux, et associant toujours la culture du cœur au »développement de l'intelligence, initiaient l'enfance »aux devoirs de la vie civile, et gravaient dans l'esprit »le goût du beau, de l'honnête et du vrai dont l'em»preinte ne s'effaçait plus, M. de Périgord fut introduit »dans le monde : il s'y montra dans le rang que lui »marquait sa naissance : il parut à la cour, et sur ce »théâtre de passions où l'envie est sans cesse aux prises »avec le mérite, on dut être surpris de voir un jeune »homme se concilier soudain la faveur de son prince, »l'estime de ses rivaux, la tendre affection de tous »ceux qui avaient avec lui des relations intimes.

»A cette époque qui est déjà si loin de nous, la cour »de France offrait un phénomène qui étonnait et con»solait l'œil de l'observateur. Dans cette cour où de »grands scandales préparaient de grands malheurs, non, »toute foi, toute vertu, tout vrai mérite n'était point »perdu. L'héritier du trône, le fils unique de Louis XV »y présentait la vivante image de son aïeul tant pleuré, »ce Duc de Bourgogne, l'élève et le plus bel ouvrage »de Fénélon. Opposant la simplicité des mœurs anti»ques à la corruption effrénée; chrétien par conviction »et pieux comme le plus simple fidèle, alors que l'incré»dulité sappait jusqu'aux pierres du sanctuaire; tran»quille et simple au foyer des intrigues; méditatif et »studieux dans le tourbillon des plaisirs; profondément »appliqué à préparer d'avance la félicité des peuples, »tandis que le Monarque régnant semblait trop sou»vent borner tout l'avenir à la durée de sa propre vie;

»doué enfin d'un esprit aussi étendu que son ame était
»pure, M. le Dauphin annonçait à la France les jours
»de Saint Louis et de Louis XII. Il était celui qui eût
»fait révoquer les terribles décrets de la providence,
»s'ils n'eussent pas été irrévocables; et telle fut la dé-
»plorable destinée de Louis XV, que, fils d'un père
»qui eût prévenu ses fautes, père d'un fils qui les eût
»réparées, placé par la main qui dispose des empires
»entre ces deux princes accomplis, il parut choisi ex-
»près dans l'ordre des volontés suprêmes, pour signaler
»l'heure des révolutions.

»Représenter ici, Messieurs, à votre souvenir les
»qualités et les hautes vertus de M. le Dauphin, c'est
»tracer le portrait fidèle du comte de Périgord. Si dans
»les conditions privées, les liaisons sont un indice des
»caractères, combien ce rapport est plus certain quand
»l'amitié descend du premier rang et lie le prince au
»sujet ? L'amitié alors ne peut être ni mensongère ni
»intéressée : elle naît de la sympathie des ames : elle
»s'entretient par la conformité des mœurs, des goûts et
»des principes : l'ami de M. le Dauphin devait donc
»lui ressembler : et c'est la gloire du comte de Périgord
»d'avoir inspiré un tel sentiment à ce prince qui l'aima
»du moment qu'il le connut.

»Aucun nuage, aucune réserve n'obscurcirent jamais
»cette auguste amitié : digne objet d'une intime con-
»fiance le comte de Périgord vit l'ame du prince dans
»toute sa candeur : il fut l'émule de ses vertus, le com-
»pagnon de ses études, le juste appréciateur de ses vas-
»tes connaissances. Souvent, dépositaire de ses pro-
»jets, il partagea ces rêves de bonheur dont le prince
»aimait à flatter son amour pour la France; souvent
»aussi il mêla les consolations de l'amitié aux chagrins
»amers qui empoisonnaient ce cœur magnanime dont
»les principes et les mœurs contrastaient trop avec la
»licence des temps; et lorsque dans la maturité de l'âge

»et dans la vigueur de la santé, M. le Dauphin fut »tout-à-coup atteint d'un mal inconnu et sans remède, »l'attachement du comte de Périgord sembla prendre »une activité nouvelle : son affection devint un dé»voûment : ses soins se multiplièrent à mesure que les »approches du trépas éclaircissaient autour du Prince »le nombre de courtisans : il ne quitta plus le chevet »de son lit : il recueillit ses dernières paroles, ses der»niers regards, son dernier soupir; et non moins bon »Français que serviteur fidèle et tendre ami, il tressaillit »d'effroi comme de douleur en voyant descendre au »tombeau avec ce Prince les vœux et les espérances de »la nation consternée.

»Cependant ni les douceurs de l'amitié durant la »vie de M. le Dauphin, ni l'affliction profonde que lui »laissa toujours cette perte irréparable, n'avaient pu »faire oublier au comte de Périgord que la vie oisive »des cours n'accomplissait pas les devoirs que lui im»posait sa naissance : car tel était, Messieurs, l'ordre »établi en France. L'homme issu d'une illustre origine »avait ses droits et ses devoirs : son droit, c'était la »considération publique, digne et juste prix d'un dé»voûment héréditaire : son devoir était de défendre son »pays, comme sa gloire de mourir au champ d'hon»neur. La profession des armes avait consacré et élevé »le mot de *service*, mais n'était pas moins un service »réel, une obligation contractée dès la naissance : le »sang de la noblesse était dû à l'état; et c'est de cette »réciprocité de devoirs et de droits, devoirs toujours »satisfaits, droits si long-temps reconnus, que s'était »formé le noble héritage transmis du père au fils depuis »l'origine de la monarchie.

»Le comte de Périgord, héritier d'un tel nom, à »peine sortait de l'enfance; qu'éprouvant le besoin »d'acquitter sa dette, il courut où l'appelait la loi de »l'honneur. Il n'avait que quinze ans, et il était sous

»les drapeaux. Colonel à dix-neuf ans, il menait aux »combats le régiment de Normandie. Sa manière de »commander, c'était de donner l'exemple : il se pré- »cipitait au milieu des hasards, il y entraînait ses »soldats : vous le savez, murs de Berg-op-Zoom, for- »teresse réputée imprenable, et qui ne cédâtes en effet »qu'au furieux assaut dont s'est à jamais illustré le nom »de Lovendal : et quel fut le guerrier français qui le »premier gravit ces murs formidables, qui le premier »fit retentir sur la brêche le cri de la victoire, et »l'épée à la main, fraya la route au reste de l'armée ? »ce fut le comte de Périgord : il avait alors vingt »un ans, et l'on se plut à rapprocher son âge de »celui où le grand Condé remporta aussi sa première »victoire.

»Il marcha toujours du même pas dans la carrière »des armes. Les champs de Rocoux virent un autre »exemple de cette rare intrépidité. Frappé au fort de »la mêlée d'une blessure presque mortelle, il paya »la victoire de son sang ; et tant qu'il vécut, il conserva »la marque honorable de sa valeur.

»Tour-à-tour employé par les maréchaux de Saxe, »de Lovendal, de Belle-Isle et de Broglie, il vit tous »ces généraux si différens d'humeur et de génie, accor- »der comme de concert leur estime à sa brillante valeur »et leur amitié à son facile et doux caractère ; et en »effet, par une faveur que fit la nature à M. de Pé- »rigord ; il réunissait la bonté à l'audace, la douceur »de l'ame à l'intrépidité du cœur, les vertus militaires »aux qualités civiles ; aussi fut-il rapidement porté aux »grades supérieurs : il ne les obtenait point par l'éclat »de son nom, il les méritait d'une voix unanime : »heureux guerrier, il n'eut parmi ses frères d'armes »que des amis et des admirateurs, pas un envieux ; et »ce fut avec cette plénitude de succès, qu'il fit toutes »les guerres de Flandres et de Bavière : guerres qui

»furent longues et sanglantes dans ce temps où la »France encore n'avait pas appuyé sur l'Allemagne »toute la vigueur de son bras, mais qui sont presqu'ef»facées du souvenir des hommes, aujourd'hui que la »Flandre est une province de France, et la Bavière »un de ses boulevards.

»Une paix durable termina ces guerres : et M. de »Périgord reçut le prix de ses services militaires dans »les honneurs dont il fut décoré, et dans les emplois »éminens que lui déféra la confiance de son souverain. »Une carrière nouvelle s'ouvrait devant lui; il y entra »avec le même dévoûment qu'il avait porté dans les »combats : il fut successivement gouverneur du Berry »et de la Picardie : enfin, pour le bonheur de ce pays, »il fut nommé commandant en chef de la province de »Languedoc.

»Le commandement de cette province, l'une des »plus étendues et des plus florissantes du royaume; »joignait aux fonctions militaires des attributions civi»les d'une haute importance. Ministre et représentant »du souverain aux états solennels de la province, le »commandant venait y porter au nom du roi la de»mande des subsides. Les états discutaient avec la »dignité qui convient aux assemblées délibérantes, »l'étendue de cette demande, pesaient et combinaient »les moyens d'y satisfaire, se décidaient à l'accorder »ou osaient la restreindre : discussion délicate à laquelle »le commandant ne devait point participer. Mais son »droit comme son devoir était de prévenir, soit de la »part de la cour des prétentions oppressives, soit de »la part des états une résistance presque toujours vaine »ou dangereuse. Organe du gouvernement, il exposait »aux sujets les nécessités de l'administration générale : »interprète des sujets, il venait reporter aux pieds du »trône le tableau de leurs facultés : ministère de con»ciliation, d'ordre et de justice ! fonctions augustes

»qui exigeaient le double courage et de lutter contre
»la pente qui porte sans cesse les gouvernemens à
»aggraver le poids des tributs, et de résister au pen-
»chant contraire, qui porte aussi sans cesse les peu-
»ples imprévoyans à rejeter comme trop onéreuse la
»nécessité des charges publiques ! et quel homme sut
»mieux que M. de Périgord tenir cette balance difficile
»entre des intérêts opposés ? Quel homme public pos-
»séda mieux cette noble indépendance qui ne sacrifie
»ni à la faveur des cours, ni à la licence des peuples ?
»Qui mieux que lui fut doué de l'esprit sage, du talent
»conciliateur, de ces formes douces et séduisantes qui
»subjuguent les passions émues ?

»Grace à lui, on ne vit éclore sous son comman-
»dement aucun germe de mésintelligence. Souvent
»même, par une heureuse adresse que favorisait la
»condescendance paternelle du souverain, il détermi-
»nait la province à élever la somme des subsides, et il
»obtenait du gouvernement qu'il fît aussi-tôt refluer
»une partie de ces tributs dans le sein de la province
»elle-même ainsi fécondée par ses propres sacrifices.

»Jamais aussi cette administration des états qui a
»subi la loi commune aux hommes et aux choses hu-
»maines, inculpée quand elle était, justifiée quand
»elle n'était plus, jamais, dis-je, l'administration de
»nos états ne fut plus brillante, plus active, plus
»vivifiante. Ces routes majestueuses qui par un admi-
»rable ensemble dans les combinaisons, réunissaient
»l'économie et la durée, l'utilité à la magnificence,
»et qui divisées en mille rameaux secondaires, ont
»porté jusqu'aux plus chétifs hameaux l'abondance et
»la vie, ces monts de roc vif ouverts par la mine à
»l'activité du commerce, les vallons comblés et les
»collines applanies, les ponts suspendus sur la hauteur
»des abymes, ces chaussées imposées comme un
»frein aux fleuves domptés, ces canaux et ces ports,
»tant

»tant de travaux immenses qui ont embelli et agrandi »Toulouse, Montpellier et la plupart de nos cités, tant »de monumens où la grandeur française se montre »avec dignité près des débris de la grandeur romaine: »c'est alors que tous ces solides bienfaits de la sagesse »unie au pouvoir furent aussi rapidement exécutés »qu'habilement conçus : le Languedoc changea de »face : il devint le jardin de la France; son admi- »nistration fut le modèle des autres : chaque année »il marchait à la perfection que le temps seul ne lui »permit pas d'atteindre : et si nous devons beaucoup »aux talens des Dillon, des Brienne, de la plupart des »évêques qui pensaient, parlaient, agissaient avec »grandeur, la coopération de M. de Périgord fut trop »souvent utile, son dévoûment aux intérêts de la »province fut trop constamment signalé pour qu'il soit »possible de contester à sa mémoire le tribut tardif, »mais tôt ou tard assuré de la reconnaissance publique.

»Dans l'intervalle qui séparait les assemblées pério- »diques des états; et quand d'autres devoirs ne l'ap- »pelaient pas à la cour, M. de Périgord visita souvent »Toulouse, capitale de son commandement. Avant de »le connaître on y admirait sa valeur, on y ressentait »les bienfaits de son administration. Après qu'il s'y »fut montré, on reconnut qu'il avait aussi d'autres »titres aux témoignages de l'estime publique. M. de »Périgord, guerrier intrépide, habitué à la cour »et décoré des premiers honneurs, commandant de »province, fait à tous égards pour imposer aux autres, »était pourtant d'une timidité que ce contraste rendait »singuliérement aimable. Exposé par sa place à tous »les regards, il aimait à envelopper son mérite de sa »modestie comme d'un voile. Il fallait trouver dans »l'intimité des relations privées l'occasion de faire en »quelque sorte violence à cette réserve : et l'on voyait »alors avec surprise que la dissipation des cours,

»des camps, des fonctions publiques n'avaient pu »l'empêcher d'aimer les lettres, d'honorer ceux qui »les cultivent, de les cultiver lui-même selon qu'il »convenait à un homme de son rang.

»Son esprit était fin et délicat : son goût sûr ; son »discernement vif et exact.

»Personne n'exprimait ses pensées avec plus de pré- »cision : personne ne parlait sa langue avec plus de »grace et d'élégance.

»Il possédait ce tact indéfinissable et exquis, qui ne »s'acquiert point dans le silence du cabinet, mais que »donnent aux esprits bien faits l'usage du grand monde, »l'expérience des hommes et des choses ; qu'avait sur- »tout donné au comte de Périgord l'habitude de la »cour où si jeune introduit, il avait trouvé encore des »modèles formés à la grande école de Louis XIV.

»C'est là qu'il avait épuré son goût et développé »son esprit. Il contracta de bonne heure l'amour de »l'étude : il l'entretint dans ses douces liaisons avec M. »le Dauphin. Telle était la modeste idée qu'il avait »toujours de ses connaissances acquises, telle son ar- »deur non-seulement d'apprendre mais de bien sa- »voir, qu'à l'âge de seize ans il avait conçu et exécuté »avec son auguste ami la résolution de refaire ensemble »toutes les études classiques.

»Familiarisé ainsi de nouveau avec la docte anti- »quité, enrichi des trésors qu'une réflexion plus mûre »y découvre, il tourna son application vers des sciences »d'un autre genre : il étudia la physique moderne en »observateur curieux, et la métaphysique en philosophe »chrétien.

»Il connut à fond l'histoire de tous les pays, sur-tout »celle de notre patrie. L'histoire, vivante leçon de »l'homme d'état, avait suscité dans son esprit attentif »des idées profondes et lumineuses sur les rapports »qui lient et régissent les hommes tant dans la société

»politique que dans la société civile : et c'est là ce qui »fit du président de Montesquieu le second ami de M. »de Périgord. La conformité des opinions sur ces graves »matières forma entr'eux une étroite amitié qui dura »jusqu'au moment où ce beau génie fut enlevé à la »France. Personne en effet ne sut mieux que l'auteur »de l'esprit des lois deviner le secret de M. de Périgord »à travers le voile de sa timide modestie. « Il faut du »tact et de l'esprit pour apprécier tout l'esprit de M. »de Périgord, » disait-il avec autant de vérité que de »finesse. M. de Montesquieu donnait par sa déférence »la preuve la plus flatteuse de son estime. Avant de »livrer ses ouvrages à l'impression, il les communiquait »toujours à M. de Périgord : il se faisait un devoir de »subir son examen : et en s'élevant avec lui dans les »hautes régions de la politique, il admira souvent la »force, la justesse et l'étendue des lumières qu'y por-»tait M. de Périgord presqu'à son insu.

»Des connaissances et des qualités si précieuses, une »fois sorties du cercle de l'intimité, durent bientôt fixer »tous les suffrages : et l'Académie des Jeux Floraux, la »plus ancienne de l'Europe et toujours empressée à »honorer le mérite, pouvait-elle méconnaître dans M. »de Périgord un homme digne d'associer son nom à »celui de ces nobles troubadours qui, assis comme lui »dans les premiers rangs de la société, usèrent de »leur ascendant pour allumer en France le flambeau »des lettres, pour exciter et diriger les esprits, démêler »et protéger les talens ? Fille et héritière des trouba-»dours, l'Académie a reçu d'eux le principe et le »caractère de son institution : ils ont voulu qu'après »eux elle entretînt l'amour du *gai savoir*; qu'elle »maintînt les lois du goût et en devînt le tribunal ; »qu'elle eût pour objet de juger plutôt que de com-»battre : ils ont prescrit pour qualités premières dans »le choix de leurs successeurs, le sens droit et juste,

»le tact sûr, la sagacité dans le discernement : qua-
»lités nécessaires en effet pour l'équitable distribution
»de leurs couronnes. Or ces conditions étaient préci-
»sément celles qui se trouvaient accomplies dans M.
»de Périgord. Appuyé sur de tels titres, il parut; il
»sollicita, selon l'usage, une place de *mainteneur*, et
»les portes de l'Académie lui furent ouvertes en 1780.

»Le remercîment qu'il vous adressa, Messieurs, au
»jour de son installation, présente des traits remarqua-
»bles. Il parla non-seulement en homme de lettres,
»mais en homme d'état : il exprima avec vivacité sa
»reconnaissance, et il promit avec dévoûment l'appui
»de sa place à l'Académie qui l'adoptait. Il en épousa
»dès-lors les intérêts avec chaleur : et bientôt après,
»quand le capitoulat, tourmenté de l'inquiétude se-
»crète, qui dans ces temps avant-coureurs d'une grande
»subversion, portait les corps même les plus sages à
»tout attaquer, tout nier, tout usurper; osa attaquer
»le nom révéré de celle qui restaura nos jeux, contes-
»ter sa munificence, s'arroger sur l'Académie une su-
»prématie qui ne lui était pas due; M. de Périgord,
»heureux de prouver à la fois sa reconnaissance et sa
»justice, contribua puissamment à réprimer l'ambition
»des capitouls, à maintenir Clémence Isaure dans ses
»honneurs et l'Académie dans son indépendance.

»Hélas! Messieurs, désormais qu'attendez-vous de
»moi? Aurai-je encore à vous entretenir de ces dis-
»cussions innocentes qui avaient l'enceinte d'une Aca-
»démie pour limites et des préséances pour objet? Vous
»peindrai-je le comte de Périgord associant le paisible
»commerce des muses à des fonctions plus graves, se
»délassant au sein de l'Académie des soins du gouver-
»nement et de l'assujettissement de la cour? Non, non,
»l'heure est venue, la dernière heure des occupations
»tranquilles, des peines légères et des doux loisirs. O
»changemens! ô profonds souvenirs! Cours, emplois,

»Académies, rang et grandeurs, sciences et lettres, en »un moment tout tombe. Une convulsion générale et »terrible, confond, brise, écrase tout : à ces jours »d'un calme profond succède l'agitation la plus furieuse »qui fût jamais : les familles, les états divers, les vertus »et les crimes, la gloire et l'opprobre vont se précipiter »comme dans un immense chaos : et dans ces temps »d'effrayante mémoire, M. de Périgord pouvait-il ne »pas payer un grand tribut à la calamité universelle? »Il perdit son rang, ses honneurs, ses emplois : il fut »dépouillé de ses biens ; il fut enseveli dans une pri- »son : une année entière il vécut daus l'idée que le jour »qui se levait était le dernier jour de sa vie.

»Mais ne croyez pas, Messieurs, que je vienne ici »vous émouvoir par le tableau de ses infortunes. Nos »yeux ont vu ailleurs le comble des misères humaines, »et quelqu'élevé que fût M. de Périgord, de plus gran- »des victimes sont tombées d'une chûte plus haute, et »en de plus profonds abymes : étrange et déplorable »époque, que celle où d'extrêmes malheurs ne sont »plus que des malheur communs, et où tous les revers »de la destinée n'ont plus en quelque sorte de prise sur »la compassion épuisée déjà, et absorbée par des catas- »trophes inouies!

»Je ne vous dirai donc pas, Messieurs, combien M. »de Périgord fut malheureux dans les dernières années »de sa vie ; mais je dirai combien il fut grand par »sa patience dans la mauvaise fortune, ainsi qu'il avait »été simple et maître de lui dans la bonne : je dirai »que sa douceur subjugua même le geolier de sa pri- »son : que cet homme habitué à livrer chaque jour »au bourreau d'un œil sec l'innocence et la beauté, »l'enfance et la vieillesse, se laissa désarmer par la »bonté empreinte dans la physionomie de M. de Pé- »rigord, et se plut à entretenir l'heureux oubli qui »sauva une illustre victime : en sorte que M. de

»Périgord, ne dut la vie qu'à sa douceur inaltérable.

»Je dirai encore, et il est consolant de reposer sur »une action vertueuse les yeux fatigués de scènes d'hor»reur ; je dirai l'héroïque constance d'un de ses anciens »domestiques, qui regarda comme une grace la per»mission de partager, au péril de ses jours, la capti»vité d'un maître à qui la fortune ôtait tout ; et même »l'espérance : dévoûment rare sans doute, alors que »la subversion de toute idée d'ordre avait exalté jus»qu'au délire l'orgueil des classes subalternes : dévoû»ment qui fait la gloire du serviteur et l'éloge du »maître : qui montre la fidélité reconnaissante près de »la bonté qui l'inspire, et qui doit réunir dans la même »louange l'humble nom de *Beaulieu* au nom de Pé»rigord.

»Toutefois le destin de M. de Périgord fut moins »rigoureux à la fin de ses jours. Rendu à la liberté, il »recouvra un peu de repos et d'aisance ; et son cœur »eut pu se rouvrir au bonheur, si l'idée d'une sépara»tion éternelle de ses enfans, de son vénérable frère, »de ses neveux, de sa famille entière n'eut été pour son »ame aimante et tendre une épreuve plus insupportable »que tous les revers. De cette nombreuse et illustre »famille, un seul parent put adoucir l'amertume de ses »derniers momens. Le ministre, qui appelé depuis »long-temps à seconder les profonds conseils du sou»verain, balance dans ses mains habiles les destinées »de tous les états de l'Europe, eut du moins la conso»lation de remplir au nom de tous ce triste devoir. On »le vit prodiguer à son oncle mourant les soins de la »plus tendre affection, et ce fut lui qui reçut son der»nier soupir en 1797 : M. de Périgord avait alors »soixante-dix ans.

»En vous rappelant ainsi, Messieurs, les actions et les »qualités principales de M. de Périgord, je manque-

»rais trop à votre attente si je n'ajoutais qu'il eut aussi »toutes les vertus privées. Il fut bon mari, bon père, »fidèle ami, maître indulgent, homme compatissant »et aux souffrances et aux faiblesses de l'humanité.

»Dans le fond de son ame regnait la qualité qui en »était l'attribut distinctif, je veux dire une bonté cé-»leste qui se peignait dans ses regards, et qui semblait »en quelque sorte s'épancher de ses lèvres : qui répan-»dait sur toutes ses actions un charme pénétrant, et »sur toutes ses vertus une aménité qui leur donnait de »l'onction.

»Sa politesse était l'urbanité la plus pure : son obli-»geance partait du cœur.

»Aucun tort n'excitait sa colère : aucune faute ne »fatiguait son indulgence. Sa gaîté ménageait tous les »ridicules. Il plaisantait avec délicatesse : il conversait »avec grace : sa raillerie même innocente et flatteuse, »était agréable à celui qui en était l'objet : caractère »trop rare dans le commerce de la vie ! précieux dons »de l'ame, qui moins admirés que les actions brillantes »sont pourtant ceux qui font la douceur de la société »humaine ! Ils ont fait le bonheur des contemporains »de M. de Périgord : qu'ils rendent aujourd'hui son »éloge plus touchant, son exemple plus respectable, »sa mémoire plus chère, et nos regrets plus doulou-»reux. »

Sa place fut donnée à M. Carré.

124.° M. DE MONTEGUT. 1807.

«Messieurs, disait M. Hocquart dans la séance du »29 août 1807, lorsque vous m'avez admis dans votre »sein à la place de M. de Montegut, l'expression de »de vos regrets m'a fait assez connaître l'étendue de la »perte que vous aviez faite, et je m'estimerais heureux »s'il m'était aussi facile de la réparer, que de l'apprécier

»et de la sentir. En effet, aux droits personnels que »M. de Montegut avait à votre estime, il réunissait »ceux de la femme célèbre à laquelle il devait le jour ; »vous me pardonnerez sans doute de ne pas séparer par »la pensée, ce que la nature et les talens avaient pris »soin de rapprocher. Eh ! quels lieux plus propres à »vous retracer des souvenir honorables pour leur mé-»moire, que ce sanctuaire même des muses ? N'est-ce »pas dans cette enceinte que retentirent tant de fois les »acclamations qui accompagnèrent les triomphes de »Madame de Montegut ? N'est-ce pas dans le sein »même de cette Académie, que le front paré d'une »triple couronne, elle vint s'asseoir parmi les juges »des talens littéraires, distinction rare, bien due sans »doute, et à son goût pour les lettres et aux succès »brillans qui en furent la récompense.

»Peu de personnes de son sexe réunirent dans un de-»gré plus éminent une plus grande variété de connais-»sances jointe à une facilité plus aimable ; j'en atteste »les nombreuses productions sorties de sa plume, dans »lesquelles se montrent tout à la fois la délicatesse de »son goût, et la supériorité de ses talens. Quoique la »nature eut été prodigue de ses dons, envers Madame »de Montegut, aucun des moyens, que l'instruction »pouvait lui offrir n'avait été négligé par elle ; l'étude »des langues étrangères, celle des poëtes consacrés par »l'admiration des siècles entretenaient la vivacité de »son imagination ; et la lecture habituelle de ceux dont »le style et les couleurs avaient le plus d'analogie, avec »les genres qu'elle avait adoptés, en procurant à son »esprit de nouvelles jouisances, lui fournissait de nou-»veaux modèles.

»Aussi, Messsieurs, les genres de poësie, qui exigent »le plus de naturel et de sensibilité, ceux où le cœur »doit faire tous les frais, où l'esprit ne peut jamais »tenir lieu du sentiment, la pastorale et l'élégie lui

»devinrent propres. Après avoir successivement chanté »avec Théocrite et Virgile, soupiré avec Tibule et »Pétrarque, on la vit prendre un élan sublime, avec »Horace, Addisson et Pope. Une question long-temps »agitée dans le monde littéraire, mais qui n'en est »plus une, depuis que la poësie française s'est enrichie »des poëmes anciens ou étrangers, la question, dis-je, »de savoir si les poëtes peuvent être traduits autrement »qu'en vers, Madame de Montegut l'avait jugée : son »goût lui dictait que des traductions en prose ne peu- »vent jamais être que des tableaux sans coloris, que »la poësie est une musique à laquelle les divers idiômes »sont plus ou moins propres, et que la langue fran- »çaise n'est pas moins disposée qn'aucune autre à s'em- »parer de toutes les espèces de beautés. C'est dans cette »conviction qu'elle lutta contre Pope, avec assez de suc- »cès pour que la société royale de Londres s'empressât »de lui rendre un hommage aussi juste qu'éclatant, en »consacrant une de ses séances publiques, à la lecture »de sa traduction en vers des quatre saisons, traduc- »tion qui fut jugée digne de l'original. Vous rappeler, »Messieurs, tous ces titres de gloire de Madame de »Montegut, c'est faire présager tout ce que l'on avait »droit d'attendre de son fils. Les muses avaient entouré »le berceau de M. de Montegut. Le goût des lettres et »des sciences qu'il avait puisé dans le sein maternel, »devait y recevoir les plus heureux développemens. Je »veux, dit le sage Quintilien, qu'aussitôt qu'un en- »fant est né, ses parens en conçoivent les plus belles »espérances. Ce précepte trouve aisément sa recomman- »dation dans leur cœur; mais en est-il un grand nom- »bre qui, comme Madame de Montegut, puissent ne »se confier qu'à eux-mêmes du soin de réaliser ces »espérances.

»La soif de l'instruction, le puissant aiguillon de la »gloire l'avaient jettée dans l'étude des langues étran-

»gères. Elle avait négligé celle de la langue latine, »connaissance indispensable, pour un fils qu'elle avait »consacré aux lettres. La tendresse maternelle lui sug- »gère l'idée de s'associer à ses études, elle se fait son »condisciple pour être en état de suppléer ses maîtres, »et bientôt les quatre livres des Odes d'Horace, ces »chefs-d'œuvre immortels, deviennent sous la plume »de Madame de Montegut une nouvelle conquête pour »la langue française; des travaux entrepris par d'aussi »nobles motifs ne restèrent pas sans récompense. Elle »obtint celle qui pouvait le plus flatter le cœur d'une »mère. Elle vit son fils s'élancer dans la carrière qu'elle »avait parcourue avec tant de distinction, et consacrer »aux lettres le culte qu'elle leur avait rendu. Mais les »talens qu'il avait recueillis comme un héritage, ceux »qui lui étaient propres, la patrie en réclamait l'em- »ploi; la gravité des fonctions augustes auxquelles il »était destiné, se communiqua à son esprit, et imprima »le caractère à ses talens. Les lettres devinrent l'appui »le plus utile des devoirs éminens qu'il avait à remplir »dans la société. Tout ce que la persuasion, seul et vé- »ritable but de l'éloquence, peut donner d'empire à la »raison, à la vérité, à la justice, lorsqu'elle se trouve »réunie à un jugement solide, et à une profonde ins- »truction; voilà ce que fit distinguer M. de Montegut »au milieu des savans et respectables magistrats, dont »il partagea les fonctions. Dans la masse de considé- »tion et d'estime publique qui l'environna et honora »sa carrière, le magistrat et l'homme de lettres se con- »fondirent tellement, qu'il serait difficile d'assigner la »part qu'il conviendrait de faire à l'un et à l'autre. »Mais ses loisirs, Messieurs, (et les loisirs d'un homme »de lettres sont aussi de travaux) furent tout entiers »pour les lettres et les sciences; un genre d'études, qui »présente un champ fort vaste, dont les difficultés »et les obscurités mêmes exigent de la part de celui qui

»s'y livre, autant de patience que de discernement, la »science numismatique fixa particulièrement son atten- »tion ; et qu'on ne pense pas que le désir de satisfaire »une vaine curiosité, eût été capable de soutenir M. »de Montegut au milieu de ses immenses travaux : faire »subir aux faits qui nous ont été transmis par les his- »toriens de l'antiquité, l'examen et la critique la plus »judicieuse ; écarter les fables dont l'ignorance ou la »crédulité les ont obscurcis ; mettre les historiens en »présence des monumens et des médailles, les con- »fronter avec ces témoins contemporains, les réunir, les »comparer, les opposer les uns aux autres, leur arra- »cher enfin la vérité et la mettre en évidence ; tel »était le but qu'il se proposait d'atteindre par ses labo- »rieuses recherches.

»Il y serait parvenu, sans doute, sans les conjonc- »tures funestes dans lesquelles il fût enveloppé. J'en juge »par l'affection particulière, je dirais presque par l'en- »thousiasme qu'il portait dans ces études auxquelles il »s'était livré. Les persécutions même qu'il éprouva »ne purent en détourner son attention, et lorsque sa »pensée était accablée par les pressentimens les plus »sinistres, au milieu des tempêtes politiques qui de- »vaient, hélas ! l'engloutir, et qui menaçaient tout ce »qui lui était cher, sa sollicitude se portait encore sur »la collection précieuse qu'il avait pris soin de former. »Peut-être, Messieurs, vous-mêmes, compagnons »autrefois de ses travaux, avez-vous recueilli les re- »commandations suprêmes par lesquelles il espérait la »soustraire à l'avide ignorance. Ses vœux ne furent »pas exaucés. Et plût au ciel que nous n'eussions à »déplorer que des pertes que d'autres savans pourront »réparer. Celle que nous avons faite d'un confrère qui, »par ses travaux constans, honora l'Académie, qui par »ses vertus et ses qualités estimables lui était si cher, »pesera long-temps sur nos cœurs. Déjà un long inter-

»valle nous sépare des événemens qui nous l'enlevèrent, »nos regrets n'ont rien perdu de leur vivacité ; tant sont »difficiles à supporter des malheurs dont nous n'avons »pas même la triste consolation de pouvoir accuser la »nature. »

1808. ## 125.° M. DE BARDI.

Son éloge fut prononcé au mois de mars 1808.

M. de Lalo, que ses infirmités retiennent depuis longtemps sur un lit de douleur, l'envoya à l'Académie.

»M. de Bardi naquit à Montpellier en 1710. Sa »famille attachée à la cour des aides et au présidial de »la même ville, y occupait un rang honorable. Ap»pelé dans la carrière de la magistrature, par une »vocation alors presque héréditaire, il se livra avec »ardeur dès sa première jeunesse, au genre d'études »qu'exige cet état, ses progrès y furent rapides.

»L'application particulière qu'il donnait à la juris»prudence, ne lui fit point négliger, comme il arrive »trop souvent, les belles-lettres qu'il avait jus»qu'alors cultivées avec succès. Il avait senti de bonne »heure l'utilité de cette alliance dans une profession »dont la gravité a besoin d'être tempérée par les agré»mens de l'esprit, et que des hommes éloignés par état »de la société, ne peuvent guère acquérir et conserver »que dans le commerce des muses.

Ses affaires l'ayant amené à Toulouse, son esprit »et ses connaissances l'y firent bientôt remarquer. On »l'engagea à s'y fixer ; il fut pourvu d'une charge de »conseiller au parlement.

»Les fonctions du parlement n'étaient pas bornées »à juger des procès. L'une des plus essentielles était

»de porter aux pieds du trône les vœux et les doléan-»ces des peuples. M. de Bardi fut long-temps chargé »d'acquitter le parlement de Toulouse de ce devoir »toujours pénible.

»Il se trouvait par son ancienneté présider depuis »quelques mois la dernière chambre des vacations d'où »partirent ces fameuses protestations, devenues le pré-»texte, plutôt que la véritable cause de la catastrophe »sanglante qui fait répandre encore tant de larmes »dans cette ville.

»Obligé comme ses confrères, de chercher un asile »dans une terre étrangère, il en revint après un an »d'exil sur la foi d'une amnistie, qui les trompa tous. »Plus heureux que les autres, il échappa aux angoisses »et aux premiers dangers de la reclusion. Retiré à la »campagne, il y passa tranquillement deux ans en-»tiers, occupé à déplorer les malheurs de la France, »et à demander au ciel le retour de la tranquillité »publique. C'est de cette retraite que les satellites de »Robespierre l'arrachèrent pour le traîner dans la »prison où gémissaient ceux de ses confrères que la »révolution n'avait pas encore dévorés.

»Quand ils le virent arriver, à l'âge de quatre-vingt-»quatre ans, dans ce séjour horrible, ce fut un cri »unanime de surprise et de douleur. Tous les cœurs »s'attendrirent à l'aspect de ce vénérable vieillard, que »la mort semblait n'avoir épargné, que pour lui pré-»parer une fin plus déplorable. Sa fermeté ne fut pas »ébranlée par cet attendrissement général. *Pourrons-»nous, nous procurer les secours de la religion? C'est »le seul soin qui doit nous occuper : un peu plutôt, un »peu plus tard, ne faut-il pas quitter cette terre, où »tout ce qui existe est condamné à périr?* Son vœu »fut exaucé. Muni des seules consolations qu'un chré-»tien doit souhaiter dans le moment où s'ouvrent de-

»vant lui les portes de l'éternité, il partit pour Paris, »et monta avec assurance sur ce même échafaud. . . »Mais jettons un voile sur ces affreux événemens. Lais»sons à la sévérité de l'histoire la tâche triste et pénible »de les faire connaître à nos neveux. Laissons-lui le »soin de venger la mémoire de cette magistrature in»fortunée, dont les services éclatans ont été méconnus »avec tant d'ingratitude, et calomniés avec tant de »mauvaise foi. »

M. Bardi a eu pour successeur M. Primat archevêque de Toulouse.

1088. ## 126.° M. le Président DE SAPTE.

M. Henri-Bernard DE SAPTE, son grand oncle.

M. Henri-Bernard de Sapte naquit à Toulouse, le 28 juillet 1660. Son père conseiller au parlement le destina à la même magistrature, et le fit élever en conséquence. Le jeune conseiller ne borna pas ses études de jurisprudence au droit civil, il approfondit toutes les notions qui forment le droit public et le droit des gens. La métaphysique, la philosophie morale, la physique, furent tour à tour l'objet de ses méditations. Il s'appliqua en particulier à la culture des lettres qui agrandissent l'esprit, et l'aident à mettre dans le meilleur ordre, les connaissances acquises.

Il jouissait déjà d'une grande réputation à cet égard, lorsqu'en 1713, l'Académie le reçut au nombre de ses mainteneurs. Le desir de s'instruire d'une manière plus agréable et plus sûre avait porté M. de Sapte dans un voyage fait à Paris, à rechercher la société de plusieurs

savans et gens de lettres, principalement du traducteur des lettres de Cicéron à Atticus, et du père Malebranche dont l'imagination brillante égale au moins la profondeur et la sagacité de ses conceptions métaphysiques. Il était lié d'une amitié vive et tendre avec M. François Bayle notre confrère qui était à la fois grand physicien, médecin habile, et bel esprit.

Ce fut M. l'abbé de Cambon depuis évêque de Mirepoix qui étant modérateur de l'Académie, à la mort de M. de Sapte, prononça son éloge le 31 décembre 1739. Je n'ai fait qu'en présenter une simple analyse, il le termine ainsi :

»Parmi ses études, il ne négligea pas la religion; en »éclairant sa foi, il en fortifia les principes. C'est »l'avantage inséparable d'un examen fait sans préjugés »et sans passions. Il est rare d'être vivement persuadé »des vérités de la religion, et de ne pas y conformer »sa conduite. M. de Sapte retira ce second avantage de »ses méditations religieuses. Les détails de sa vie four»nissent plusieurs exemples de ce détachement des »choses du monde, qui est la plus difficile de toutes »les pratiques de la morale chrétienne. Je n'en citerai »qu'un seul trait. M. de Sapte allait dans une de ses »terres, et près d'y arriver, il apprend que la veille, »son château a été consumé par les flammes; il se »recueille, se résigne, et dit : au lieu d'aller descendre »au château, nous irons à l'auberge. C'est la traduction »de ces paroles fameuses de Job : Dieu m'ôte ce qu'il »m'avait donné; que son nom soit béni.

»Quand on est détaché de tout, jusques a ce point, »on n'a pas besoin d'un temps considérable pour se pré»parer à la mort; elle ne peut pas même être imprévue. »Cette réflexion peut servir à nous consoler de la perte »que nous avons faite.»

L'éloge de M. le président de Sapte fut prononcé par M. Hocquart le 27 mars 1808.

»Le tribut d'éloges que vous devez à la mémoire »de M. le président de Sapte, disait M. Hocquart, »aurait été mieux acquitté, sans doute, par l'académicien distingué qui a si dignement réparé sa »perte. (1) Mais vos regrets se sont accrus par le souvenir des circonstances funestes qui vous l'ont enlevé. »Vous avez pensé qu'ils pourraient acquérir quelque »chose de plus touchant encore, en passant par la »bouche de celui de vos confrères, qui lui fut uni par »l'attachement le plus vrai. Je viens donc remplir cette »tâche, tout à la fois douce et pénible que vous avez »imposée à l'amitié.

»M. de Sapte appartenait à une famille du Languedoc, qui depuis long-temps remplissait des places »distinguées dans le parlement de Toulouse. Il était »le fruit de l'union que son père avait contractée, »avec Mademoiselle de Catellan, nom également cher »à la magistrature et aux lettres. Dans un temps où les »exemples domestiques, déjà si puissans, étaient secondés par les formes du gouvernement, où les services »rendus par les pères à la société, étaient le sûr garant »de ceux que lui rendraient les enfans ; à une époque »où le hasard de la naissance assignait à chacun comme »un métier de famille, suivant l'expression d'un ancien; »la carrière de la magistrature s'ouvrait naturellement »devant M. de Sapte. Il vint prendre place au parlement de Toulouse. Les lois devinrent dès-lors l'objet »de toutes ses pensées ; mais cette étude qui ne se fût »présentée à un esprit ordinaire, qu'avec la sécheresse »qu'on lui suppose, et dont on l'accuse trop souvent, »fut pour le sien, la source la plus féconde d'instruc»tion et de méditations. Ce recueil immense de lois, »il ne les considéra que comme des monumens élevés »d'âge en âge par les nations, sur lesquels vient se

(1) M. François de Villeneuve.

graver

»graver le degré de civilisation auxquels elles sont
»successivement parvenues. Eh ! comment le magistrat
»n'arêterait-il pas ses regards sur ces siècles mémora-
»bles, où la lumière remplace tout-à-coup les ténè-
»bres ; où la providence suscite des hommes extraor-
»naires, pour soumettre à l'ascendant de leur génie, je
»ne dis pas une nation, mais le monde entier ; où des
»découvertes nouvelles établissent de nouveaux rap-
»ports entre les peuples, ou plutôt n'en composent
»plus qu'une immense société, dont tous les membres
»tendent au même but. Mais si ces hautes considéra-
»tions saisissent l'esprit du magistrat, il est bientôt
»obligé d'en descendre pour circonscrire sa pensée dans
»les bornes de la société même, à la sûreté de laquelle
»son devoir l'oblige de veiller. M. de Sapte, Messieurs,
»chargé de l'administration de cette partie de la justice
»distributive, qui maintient le repos public, en répri-
»mant les crimes, sut dans l'exercice de ces pénibles
»fonctions, se garantir également et d'une sévérité ex-
»cessive, et de cette sensibilité, don précieux de la
»providence ; mais qui doit être tempérée par les gran-
»des vues du bien public. Loin de ces systêmes nova-
»teurs, dont le dangereux résultat est de substituer la
»volonté incertaine et vacillante de l'homme, à la dis-
»position fixe et permanente de la loi, il ne sut être
»que magistrat ; il le fut constamment, et vos fastes
»n'ont pas conservé avec moins de soins que ceux de
»la magistrature, le souvenir des témoignages éclatans
»de satisfaction qui lui furent donnés par le Souverain.
»Si je me plais, Messieurs, à rappeler dans cette Aca-
»démie les droits que M. de Sapte avait acquis à l'es-
»time publique, c'est qu'il fut magistrat avant d'être
»homme de lettres, c'est que doué par la nature de
»l'esprit le plus délicat, et le plus propre à goûter les
»jouissances qu'elles procurent, il en fit long-temps le
»sacrifice à ses devoirs. Le moment arriva où il lui fut

»permis de s'y livrer tout entier. Des circonstances »polititiques, la disgrace dans laquelle la magistrature »fut enveloppée, en le rendant à lui-même, lui ren- »dirent le loisir si nécessaire à l'étude. Il sut le mettre »à profit. Le souvenir de sa vie publique, la considé- »ration qui l'environnait, et qui le suivit dans le lieu »de son exil, auraient suffi sans doute pour embellir sa »retraite. Les lettres et l'amitié se réunirent pour lui »prêter de nouveaux charmes. Parmi les amis que les qua- »lités de son cœur avaient su lui concilier, il affectionnait »particulièrement un de nos confrères, littérateur esti- »mable, M. de Projean; ce fut lui qui mena les muses »dans la solitude de M. de Sapte. J'aime à me repré- »senter ces deux amis, entourés des chefs-d'œuvre con- »sacrés par l'admiration des siècles, goûtant sans au- »cune distraction les plaisirs de l'esprit; mettant en »commun leurs pensées comme leurs sentimens; se »délassant par le spectacle pompeux de la nature, de »leurs exercices littéraires, et ne comptant les jours que »par de nouvelles jouissances. Quelles dignités, quels »honneurs auraient eu pour M. de Sapte les charmes »de cette communication habituelle, de ce commerce »si doux dans lequel il était accoutumé à donner au- »tant qu'à recevoir. Cependant ces jours de bonheur »allaient disparaître. Un nouveau règne, un règne »dont la magistrature était réservée à marquer les »diverses époques, par des destinées si contraires, vint »rendre et leur existence et leur éclat aux divers corps »qui la composaient. M. de Sapte, rétabli dans ses »dignités, reparut au milieu de ses concitoyens. Ne »devait-il conserver que le souvenir des consolations »que les lettres lui avaient procurées? Déjà, Messieurs, »les graces et la finesse qui caractérisaient son genre »d'esprit, les saillies heureuses, les traits piquants qui »lui échappaient, une manière de conter originale, une

»gaîté vive, l'art d'intéresser un cercle en l'amusant, fai»saient soupçonner des talens plus solides et plus réels.
»M. de Projean vous révéla le secret que la modestie de »son ami vous aurait caché. Les portes du sanctuaire »d'Isaure s'ouvrirent pour lui : et dans la part qu'il »prit dans vos discussions littéraires, il n'est aucun de »vous qui n'ait reconnu le goût éclairé et la justesse qui »dirigeaient ses jugemens sur les ouvrages soumis à »l'Académie. C'est au milieu de vous, Messieurs, et »par l'intimité de ses rapports avec vous, que se per»fectionna le goût qu'il avait reçu de la nature. Plus »heureux que moi, vous avez pu jouir long-temps de »son cœur et de son esprit; vous avez su apprécier les »qualités qui le distinguaient, et je n'ai pas à justifier »au milieu de vous sa mémoire des reproches que la »tournure piquante de son esprit lui attira quelquefois: »oui, je vous atteste avec confiance, vous qui avez vécu »dans son intime familiarité : dites si jamais on porta »plus loin la délicatesse des ménagemens pour l'amour»propre, la connaissance des égards et des convenan»ces, et sur-tout cette urbanité que l'on puise dans le »commerce du monde, et qui en fait le charme le plus »doux.

»Ses vertus publiques, ses qualités sociales, une »épouse aimable et vertueuse, des amis nombreux et »choisis, lui promettaient une vieillesse heureuse, et »pleine des souvenirs les plus intéressans. Cette pers»pective de bonheur dont il était si digne, s'évanouit »dans les catastrophes dont nous avons été les tristes »témoins. Excellent citoyen, magistrat fidèle, les per»sécutions dont il devint l'objet, ne furent pas pour »son cœur les plus difficiles à supporter. La subversion »de la patrie l'avait jetté dans une profonde conster»nation; mais il envisagea avec le calme d'une pieuse »résignation le sort funeste qui lui était réservé; et jus»ques dans ses derniers momens, il honora son caractère

»de magistrat par une constance et une fermeté d'ame »qui n'appartient qu'à la vertu. »

M. le président de Sapte eut pour successeur M. de Villeneuve.

M. de Bardi avait succédé à M. Henri-Bernard de Sapte.

1808. ## 127.° M. MAGI.

M. DE PONSAN.

Il n'est aucun de nous qui, dans son zèle pour l'Académie, ne s'arrête avec complaisance, sur-tout ce qui rappelle le souvenir de M. de Ponsan. Ceux des enfans d'Isaure qui ont le mieux rempli leurs devoirs académiques, n'y ont consacré qu'une partie de leur temps; M. de Ponsan en fit l'occupation sérieuse et continuellle de la moitié de sa vie. Pour n'avoir pas à s'en distraire, il avait résigné son office de trésorier de France, et s'était même rendu étranger à l'administration de ses affaires domestiques. Libre de toute autre fonction, plein de reconnaissance pour les bienfaits de Clémence Isaure, indigné que l'ignorance ou la mauvaise foi eussent répandu des nuages jusques sur son existence, il s'enfonça dans la nuit des temps, dans tous les dépôts littéraires, dans tous les greffes dont l'accès lui fut permis, pour y recueillir les actes, les documens et les indices qui pouvaient concourir au grand objet qu'il avait en vue. Quarante ans de sa vie y furent entièrement employés; et la providence sembla ne lui accorder de très-longs jours, que pour le récompenser de cette persévérance, en couronnant une partie de ses travaux.

Par la négligence des sept mainteneurs et de leur chancelier, avant l'érection des Jeux Floraux en Aca-

démie, une partie de leurs registres, confiés à des mains étrangères, ne se trouvant plus dans les archives de l'hôtel de ville, laissait, dans notre histoire, un vide de plus d'un siècle. On n'avait que quelques pièces isolées, pour remplir l'espace de temps qui s'était écoulé depuis 1484 jusqu'en 1583, et ce qu'il y avait de plus douloureux, c'est que ces registres enlevés ou perdus, contenaient le testament de Clémence Isaure, et ses ordonnances, pour la restauration du collége de poësie, et l'institution des Jeux Floraux.

M. de Ponsan avait plus de quatre-vingt-dix ans, lorsqu'un des registres intermédiaires, dont il suivait la piste depuis trente ans, parut tout-à-coup à ses yeux, et le remplit d'une de ces grandes joies auxquelles l'ame peut à peine suffire. Il n'en mourut pas; c'est tout ce qui manqua à l'excès de ses transports.

Ce manuscrit cité par les historiens de Toulouse et du Languedoc, sous le nom de registre rouge, ne remontait, il est vrai, qu'à l'année 1513, et se trouvait postérieur de quelque temps à la mort de Clémence Isaure; mais l'exécution de sa fondation encore récente y est prouvée par des procès-verbaux revêtus de toutes les formes qui établissent l'authenticité des actes. Les capitouls y consignent qu'ils ont vu n'aguère le testament de Clémence Isaure. A la sommation qui leur est faite par les mainteneurs de l'exécuter; ils répondent qu'ils feront leur devoir, reconnaissant qu'ils ne sont que les exécuteurs des volontés de Clémence, sous la surveillance des mainteneurs qui se font également obéir, soit qu'ils enjoignent aux capitouls de faire les apprêts ordinaires, ou qu'ils ordonnent des dépenses extraordinaires, aux frais de la fondation.

Personne n'hésitera à me croire, quand je dirai que le possesseur de ce grand trésor devint lui-même un objet très-précieux aux yeux de M. de Ponsan, sur-

tout lorsqu'il eut recueilli de sa bouche ces paroles touchantes, qu'il était un des plus ardens adorateurs de Clémence Isaure; que depuis trente ans il travaillait aussi à recueillir les monumens de son histoire; que toute son ambition serait de lui appartenir, et de pouvoir déposer aux pieds de sa statue le registre de 1513, comme l'hommage d'un fils tendre et respectueux.

M. de Ponsan était le doyen de l'Académie. Tous ses confrères avaient pour ce doyen vénérable le respect et la confiance qui étaient dus à son grand âge, à ses grands services, à son zèle toujours actif et souvent très-heureux, à son dévouement religieux pour la Dame de ses pensées; car pour avoir une idée du culte qu'il rendait à l'illustre restauratrice de nos jeux; il faut en chercher le modèle dans les fastes de l'antique chevalerie.

Le propre de l'enthousiasme, lorsqu'il a pour objet l'amour du bien, est de se communiquer et de s'étendre. Toute la famille de Clémence était disposée à partager celui de M. de Ponsan, et l'on accueillit avec empressement sa proposition de donner au propriétaire de ce manuscrit inappréciable, non une place de mainteneur; il n'y en avait pas de vacante, mais l'expectative de la première qui vaquerait.

C'était s'écarter de l'usage, c'était même faire violence aux statuts; mais si la récompense était extraordinaire, le bienfait ne l'était pas moins, et nous serions bien heureux de pouvoir à ce prix recouvrer le registre antérieur, où furent déposées les ordonnances de Clémence Isaure.

L'heureux mortel à qui il avait été donné de conquérir par un si grand service, l'estime et les bonnes grâces de M. de Ponsan, était M. Magi, dont la mémoire doit être ici honorablement célébrée, au moment où nous allons lui donner un successeur. Il avait alors

soixante ans, dont une grande partie avait été employée à rechercher les monnmens littéraires de Toulouse. Ce travail l'avait conduit insensiblement à des recherches plus étendues, et l'Académie des sciences qui a une classe d'inscriptions et belles-lettres, l'avait reçu dans son sein.

C'était là son véritable élément; mais comme la littérature proprement dite entre dans le domaine de l'érudition, et qu'il est impossible, quand on n'est pas tout-à-fait dépourvu de goût, d'acquérir des connaissances littéraires, sans aimer les lettres, sans se plaire dans la société de ceux qui les cultivent, M. Magi se présenta au temple de Clémence Isaure, avec d'autres titres, que le service qu'il nous rendait; titres réels et qu'avaient fait connaître ceux des mainteneurs qui étaient ses confrères à l'Académie des sciences.

En l'introduisant ici comme surnuméraire le 10 avril 1774, M. de Ponsan, qui se sentait défaillir, annonça que vraisemblablement la première place vacante serait la sienne, et ce pressentiment qui eût affligé une ame vulgaire, eut pour M. de Ponsan la douceur d'un sacrifice qu'il faisait à la gloire de Clémence Isaure. Il le consomma six mois après, étant mort le 13 octobre 1774, et M. Magi fut effectivement son successeur.

M. de Ponsan était né en 1682 d'une famille noble; il était devenu mainteneur en 1733, et depuis cette époque, il ne cessa pas de travailler pour l'Académie. Il fit sur notre histoire des recherches profondes, qui en éclaircissent plusieurs points, et où sont victorieusement réfutées les erreurs de Catel, de Caseneuve et de Lafaille, concernant l'existence de Clémence Isaure. Il prononça sept fois son éloge, dans la solennité du 3 mai; et pour animer le zèle de ceux qui le prononceraient dans la suite, à la même époque, il leur légua une somme annuelle de cent francs.

L'Académie ne voulut pas attendre sa mort pour placer son portrait dans la salle de ses assemblées. C'est sous ses yeux, et dans les transports de la plus vive et de la plus douce reconnaissance qu'on en fit l'inauguration.

M. de Ponsan ne s'était marié qu'à quarante ans, et quoique sa femme n'en eut alors que treize; ce mariage fut parfaitement heureux pendant cinquante ans, étant d'ailleurs parfaitement assorti sous les rapports de la naissance et de la fortune. Il en eut un fils qui mourut jeune, et une fille qui voulut absolument se faire religieuse, et qui, rendue au siècle par la révolution, recouvra ses droits successifs, et fut la consolation de sa mère.

M. Magi, dans son remercîment à l'Académie, lors de son installation le 12 mai 1775, exprima un sentiment très-délicat, au sujet de l'expectative qui lui avait été donnée. « L'honneur que vous m'aviez accordé, » disait-il, de m'asseoir parmi vous, de me nourrir de » vos leçons, et d'y faire quelquefois entendre ma faible » voix, avait borné tous mes désirs. Content et trop » heureux de vous appartenir ainsi, j'aurais voulu que » ma position restât la même, puisqu'elle ne pouvait » changer que par une perte que je ne me croyais pas » capable de réparer. Mais les vœux les plus purs ont-ils » jamais fléchi le destin ? N'est-ce pas une fatalité bien » cruelle que ma place ait été fixée dans ce sanctuaire » par la mort de celui qui m'y avait introduit ? »

En applaudissant à ces propos de modestie dont le premier effet est de relever le mérite, l'Académie croyait que personne ne pouvait mieux que M. Magi remplacer le zèle et les services de M. de Ponsan. C'est ce que M. le président de Sauveterre, modérateur de l'Académie, lui exprima dans sa réponse.

L'Académie s'occupait alors du grand mémoire,

qui contient les preuves de son histoire. M. Magi y concourut de tout son pouvoir, et très-utilement.

Quand l'anarchie et la violence nous eurent écartés du lieu de nos séances ordinaires, M. Magi se retira à Grenade, petite ville à trois lieues de Toulouse, où il avait un domaine et une habitation. Il y est mort le 2 septembre 1802, âgé de quatre-vingts ans. Il s'y était marié, et il a laissé plusieurs enfans.

Les renseignemens que j'ai pû me procurer m'ont appris qu'il était né à Aurillac, en Auvergne, en 1722, d'une famille honnête et anciennement établie dans cette ville. Un de ses oncles qui était curé d'Avignonet, l'attira auprès de lui, et le fit élever au collége des jésuites de Toulouse. M. Magi s'était destiné à l'état ecclésiastique dont il portait l'habit encore en 1790. Il était même docteur en théologie; mais il n'avait jamais été engagé dans les ordres sacrés. Je le remarque avec soin, après avoir parlé de son mariage, pour écarter de sa conduite un reproche dont la gravité n'admettrait aucune excuse.

Je remarquerai encore, qu'ayant eu à Grenade des fonctions administratives, pendant la révolution, il employa le crédit dont il jouissait et l'autorité dont il était revêtu, à y maintenir la paix et la justice, autant qu'il était possible, dans ce temps de désordre et de convulsions politiques. Enfin dans un mémoire qui m'a été envoyé par M. le curé de Grenade, je trouve que sa paroisse est redevable à l'attention industrieuse de M. Magi, de la conservation de son église dont la démolition avait été projettée, par une de ces sociétés à qui toute puissance patriotique avait été donnée, contre la religion, ses temples et ses ministres.

Il m'est doux de pouvoir terminer ainsi l'éloge d'un confrère dont la mémoire sera toujours chère et recommandable à l'Académie, par les preuves qu'il nous a

données de son zèle, par le service signalé qu'il nous a reudu, et par l'alliance indissoluble, qui attache son nom au souvenir de M. de Ponsan.

1809. 128.° M. RAFFIN, Conseiller au Parlement.

M. de Malaret prononça son éloge dans la séance du 14 juin 1809.

«M. Rodolphe-Joseph Raffin, naquit à Usez en »1727. Son père secrétaire du roi, et receveur des »tailles, jouissait d'une fortune considérable, et avait »reçu une excellente éducation dont il sentait trop le »prix, pour ne pas procurer le même avantage à son »fils; il l'envoya au collége de Louis le Grand pour y »faire ses études. Dans cette retraite consacrée par »d'illustres souvenirs, et où regnait encore l'esprit des »hommes célèbres qui avaient professé les belles-let- »tres avec tant de gloire et de succès, le jeune Raffin »né avec les plus heureuses dispositions fit des progrès »rapides. Ce fut dans cette école, qu'il puisa ce goût »fin et délicat, qui le rendait si difficile sur ses propres »ouvrages, cette éloquence constamment admirée dans »l'assemblée des chambres du parlement de Toulouse, »et ces principes solides de littérature, qu'on ne peut »acquérir que par l'étude approfondie des règles, et »la méditation des grands modèles.

»M. Raffin avait un goût naturel pour la poësie. Il »s'y livra avec succès à un âge où il est facile de se »méprendre sur les véritables caractères du talent poë- »tique. Un événement d'une haute importance excita »sa verve. Louis XV marchant contre ses ennemis qui »étaient entrés en Alsace, fut atteint à Metz d'une

»maladie qui mit ses jours dans le plus grand danger.
»Sa convalescence presque inespérée répandit la joie
»dans tous les cœurs. M. Raffin, âgé seulement de
»dix-huit ans, voulut mêler les accords de sa lyre aux
»chants d'allégresse qui se faisaient entendre de toutes
»parts. Il composa une ode sur le rétablissement de la
»santé du roi. Elle est remarquable par la sagesse du
»plan, et l'élévation des pensées. Voltaire consulté sur
»le mérite de cet ouvrage, lui donna des éloges, et
»conseilla au jeune auteur de le faire imprimer. Ravi
»de ce premier succès, et du suffrage de celui que
»tous les littérateurs regardaient comme leur maître,
»il se serait peut-être adonné entièrement à la poësie;
»mais les sages conseils de son père qui le destinait à
»la magistrature, tournèrent son attention vers des
»études plus graves : il fit son droit à Paris, et fut reçu
»conseiller au parlement de Toulouse le 23 juillet
»1748. Il apportait dans cette carrière tout ce qui
»était nécessaire pour se faire remarquer, beaucoup
»d'instruction, un esprit droit et judicieux, une élocu-
»tion à la fois noble, élégante et facile.

»A cette époque, les grandes questions de droit pu-
»blic sur la vérification des lois, et l'établissement des
»impôts, étaient souvent agitées. Les parlemens qui
»semblaient n'avoir été successivement créés par nos
»rois, que pour distribuer la justice, comptaient ce-
»pendant au nombre de leurs privilèges, celui de don-
»ner leur sanction à la loi du prince par la formalité
»de l'enregistrement. Une longue possession, la con-
»fiance des peuples, l'antique considération dont jouis-
»saient ces cours, leur avaient permis de croire, qu'elles
»étaient placées entre le souverain et la nation, pour
»maintenir en même temps, les droits du trône et la
»liberté publique. Telle était la source de ces remon-
»trances, presque toujours soutenues par l'opinion,

»parce qu'elles avaient ordinairement pour objet de »s'opposer à des innovations, ou à l'établissement de »nouveaux impôts.

»L'opposition des parlemens contre les ministres »était très-prononcée au moment de la réception de »M. Raffin. Il sentit pour les questions de notre droit »public, un attrait que n'avait pas pour lui la discus»sion des intérêts particuliers. L'éloquence qu'il déploya »dans la première assemblée des chambres où il assis»ta, annonça une acquisition précieuse pour le par»lement. On admira l'ordre, la clarté de ses idées, la »grace et la pureté de son élocution. Il n'avait pas »encore voix délibérative, et il entraîna tous les suf»frages. Ce succès était d'autant plus glorieux, qu'il »l'avait obtenu dans une assemblée composée de ma»gistrats qui par leur âge, et la gravité de leur carac»tère, n'étaient pas susceptibles d'enthousiasme; mais »il était né orateur, il improvisait avec l'ordre et la »méthode d'une composition préparée; quand il était »soutenu par les regards, et par l'attention d'un audi»toire nombreux, son ame s'échauffait, son imagina»tion devenait féconde, sa phrase était toujours cor»recte, et sa pensée noblement exprimée.

»M. Raffin réunissait à cette éloquence naturelle, de »grandes connaissances, et une excellente mémoire. »Personne n'avait étudié avec plus de soin les belles»lettres grecques, latines, et françaises. Il les cultivait »sans cesse, et leur consacrait plus particulièrement »le temps des vacances qu'il allait passer tous les ans »à Usez. Pendant ses voyages, seul dans sa voiture, »il employait des momens presque toujours perdus »pour l'étude, à rappeler les principes de la langue »du divin Homère; et à réciter les chants immortels »de ce vieux patriarche de la littérature.

»L'Académie saisit avec empressement la première

»occasion qui se présenta d'associer M. Raffin à ses »travaux. Il fut nommé en 1751 à la place vacante par »la mort de M. Lecomte, chevalier d'honneur au par-»lement de Toulouse.

»Dans nos assemblées, il déploya comme au palais »cette éloquence, cette délicatesse de goût, cette cri-»tique éclairée, qui l'avaient déjà rendu si recomman-»dable. Les séances particulières consacrées à l'examen »des ouvrages présentés au concours, étaient toujours »extrêmement intéressantes, lorsqu'il pouvait y assister. »C'était dans ces occasions qu'il donnait l'essor à ses »talens, appuyant son opinion des citations les plus »heureuses que lui fournissait sa prodigieuse mémoire, »et rappelant sans cesse les principes de littérature »dont il était nourri. On aurait dit après l'avoir en-»tendu, qu'il venait de prononcer un discours soig-»neusement préparé, et ce n'était cependant que le »résultat de ses observations sur l'ouvrage qui occu-»pait dans ce moment l'Académie. Il fallut lui faire »une sorte de violence, pour le déterminer à payer »son tribut à la restauratrice de nos Jeux. Ce ne fut »qu'en 1754, trois ans après sa réception, qu'il se »décida à faire l'éloge de Clémence, et c'est le seul »ouvrage académique qu'on ait pu obtenir de lui: »il faut en convenir; il éprouvait autant de diffi-»cultés à composer un discours, qu'il avait de faci-»lité à l'improviser. Quand il prenait la plume, la »sévérité de son goût l'arrêtait à chaque instant; »il n'était jamais content de son style, et les correc-»tions multipliées qu'il croyait nécessaires, le fatiguaient »extrêmement.

»L'affaire des jésuites et celle de M. de Fitz-»James, lui fournirent de nouvelles occasions de dé-»ployer son éloquence. Ces discussions n'étaient que »le prélude de la révolution qui s'opéra dans la ma-

»gistrature en 1771. Le chancelier Maupeou résolut »de changer l'organisation des parlemens, de leur »ôter ce droit si long-temps contesté de vérifier les »lois, prérogative qui allarmait l'autorité royale. Dans »cette circonstance M. Raffin montra la plus grande »énergie. Il fut l'ame de toutes les délibérations. Pressé »par ses amis, entraîné par l'importance du sujet, il »rédigea cette belle protestation que le parlement dé»posa au greffe avant sa dissolution. Cet ouvrage par»fait par la solidité et l'enchaînement des principes, »par la sagesse et la pureté du style, par un ton »noble, ferme et respectueux, fut très-recherché dans »le temps, et augmenta encore la réputation du »magistrat éloquent qui l'avait composé. Arraché à »ses fonctions et envoyé en exil, il supporta ce double »malheur avec une héroïque fermeté, il croyait ser»vir son prince et sa patrie par cette courageuse ré»sistence. Ce noble motif lui fit chérir sa disgrace, il »partit pour Usez où il fut exilé, préférant le sacrifice »de sa liberté à celui de ses principes.

»Il eut alors tout le loisir nécessaire pour reprendre »le genre d'occupations auquel il devait en grande »partie les succès qu'il avait obtenus. Les belles-lettres »avaient embelli sa carrière; elles le consolèrent dans »sa retraite. Leur étude convient en effet à toutes les »situations de la vie, et peut dédommager de toutes »les privations.

»M. Raffin revint à Toulouse à l'époque de la réin»tégration du parlement, mais avec le projet de quitter »son état, soit qu'il augurât que la magistrature déchue »de ses prérogatives perdrait de sa dignité, soit qu'il »eut peu de goût pour les détails de la justice distri»butive auxquels il fallait se livrer plus particuliére»ment en arrivant à la grand'chambre. Il résigna son »office, et se retira à Usez après avoir été reçu conseiller

»honoraire. Ce fut une perte réelle pour le parlement »dont il avait si bien défendu les droits. L'Académie »se vit privée d'un de ses meilleurs critiques, et sa »retraite laissa dans la société un vide qui se fit long-»temps sentir. L'excellente éducation que M. Raffin »avait reçue, son esprit très-cultivé, l'aménité de son »caractère, lui donnaient les moyens de paraître avec »beaucoup d'agrémens dans le monde. Il était infini-»ment aimable, et recherché par la meilleure com-»pagnie. Personne ne causait mieux que lui. De la »conversation la plus sérieuse il passait aux objets les »plus frivoles, et savait s'en occuper avec intérêt. Son »goût s'étendait à tout, et on l'eût consulté sur une »parure, avec le même succès que sur les grands »objets de ses méditations politiques et littéraires. Il »était souvent distrait dans la société. Il fallait quel-»quefois le tirer de sa rêverie : mais les ressources de »son esprit lui faisaient réparer ces courtes absences, »avec beaucoup de grâce et d'amabilité.

»Il vécut tranquillement à Usez au milieu de sa fa-»mille, de ses livres, et de ses amis, jusqu'au moment »de la révolution. A cette époque il éprouva le sort »qui était réservé à tous ceux que signalaient les dis-»tinctions de la fortune, des talens et des vertus. Il »fut privé de sa liberté pendant huit mois. Les mal-»heurs de sa patrie, et les horreurs d'une longue »détention, altérèrent sensiblement sa santé. Il fut »atteint dans sa prison d'une maladie nerveuse qui »ne la plus quitté. Les dernières années de sa vie »s'écoulèrent dans des souffrances presque continuelles »qu'il a supportées avec toute la fermeté de son carac-»tère, la patience, et la résignation d'un chrétien. »Il fnt enlevé à sa famille le 18 avril 1805.

»M. Raffin n'était point marié. Il vivait dans la plus »grande union, avec ses deux frères qui lui ont survécu,

»dont l'un est un ecclésiastique très-recommandable, »et l'autre officier très-distingué, était parvenu depuis »long-temps au grade de maréchal de camp. »

Sa place de mainteneur a été donnée à M. d'Aguilar.

1808. 129.° M. DE BRIENNE, Archevêque de Toulouse.

M. l'Abbé Jamme prononça, au nom de l'Académie, l'éloge de M. de Brienne le 13 juillet 1808.

M. Démeunier qui lui succédait, et M. de Lapeyrouse qui répondait à M. Démeunier, jettèrent aussi des fleurs sur son tombeau.

M. l'Abbé Jamme parla des talens naturels de M. de Brienne, de la vivacité de son esprit, de son goût pour l'étude, du sentiment qui l'attacha à l'état ecclésiastique, de la manière brillante dont il termina son cours de Sorbonne, de son grand-vicariat de Pontoise, de sa nomination à l'évêché de Condom et à l'archevêché de Toulouse, et des services qu'il avait rendus à la religion.

« Il arriva dans cette ville (Toulouse) devancé par »une grande réputation, et il justifia sa renommée. »Dans le nombre des prélats qui l'avaient précédé, M. »de la Roche-Aymon fixa ses regards. Son zèle pour »la réforme du Clergé, son extrême charité envers les »pauvres avaient rendu son nom cher à ce diocèse, et »sa mémoire précieuse aux états de Languedoc.

»M. l'Abbé d'Héliot avait destiné quinze mille vo- »lumes pour former un dépôt public. M. de Brienne »seconde le zèle et les vues patriotiques de cet homme »si recommandable à tant de titres; il donne six mille »volumes,

»volumes, et partage la gloire d'élever un monument
»en l'honneur des lettres.

»Le bréviaire toulousain paraît; le goût et la méthode
»ont présidé à sa rédaction. Sa préface latine est un
»chef-d'œuvre d'éloquence. Il est suivi d'un nouveau
»Rituel, regardé comme un code de bienveillance et
»de perfection chrétienne.

»Depuis le douzième siècle, il existait dans l'église
»une disproportion affligeante dans la distribution des
»revenus ecclésiastiques. M. de Brienne convoque un
»synode. Là il appelle l'opulence des décimateurs au
»secours des curés à portion congrue. Nos églises ne
»sont plus des cimetières; il arrache la maison de Dieu
»à cette longue profanation.....

»Vous n'exigerez pas sans doute que je suive le cours
»des funestes dissentions qui ont désolé la France.
»Qu'il me suffise de dire que M. de Brienne fut arrêté
»à Sens, par les satellites de Robespierre. Une terrible
»révolution s'opère dans ce corps affaibli par les infir-
»mités de l'âge et par les tourmens de la vie. Ces res-
»sources que la médecine a inventées pour dégager du
»corps de l'homme les humeurs qui surabondent; ces
»voies factices de la santé se ferment tout-à-coup. M. de
»Brienne meurt, et la nature dérobe ainsi une victime
»aux monstres qui ont couvert la France d'échafauds,
»de sang et de deuil.

»En remplaçant M. de Brienne, disait M. Dé-
»meunier, je ne parviendrai pas à diminuer vos re-
»grets. Il a laissé dans les Académies dont il fut mem-
»bre, dans la province et dans le diocèse qu'il ad-
»ministra long-temps, des souvenirs qui honorent sa
»mémoire. Des monumens agréables et utiles dont vous
»jouissez à tous les momens, attestent sa bienfaisance
»et son amour des arts. Il fut digne de nos éloges, et
la voix publique ne les démentira point.

»Abandonnons aux censeurs impitoyables le triste
»soin de lui reprocher des fautes, lorsqu'il se trouva
»sur un plus grand théâtre, dans un temps de crise,
»où tout le monde s'est trompé. Le fardeau dont on le
»chargea à cette époque si nouvelle et si imprévue,
»était au-dessus de la faible humanité; et la postérité
»plus équitable que la génération contemporaine, ne
»flétrira pas les erreurs des gens de bien. En attendant
»ce jugement approfondi sur les deux années qui ont
»précédé immédiatement la révolution, son nom si jus-
»tement chéri parmi vous, Messieurs, vient de recevoir
»un premier hommage, où l'orateur s'est montré l'élo-
»quent interprète de vos sentimens.

»C'est au sein des Académies qu'il convient sur-
»tout de célébrer ses vertus civiles; car il aima sincère-
»ment les lettres; il fut l'ami de ceux qui les culti-
»vent. Il publia hautement l'influence des lumières sur
»le bonheur des peuples.»

Le tableau du bien temporel dont la ville de Toulouse est redevable à M. de Brienne, fut présenté dans la réponse de M. de Lapeyrouse, à qui il appartenait plus qu'à tout autre de le tracer, ayant été maire de cette grande commune.

«En entrant dans ce sanctuaire des muses, disait-il
»à M. Démeunier, vous contractez l'engagement de
»réparer une grande perte. Le prélat célèbre que vous
»venez remplacer aujourd'hui, a laissé parmi nous de
»grands et précieux souvenirs, des monumens éter-
»nels de ses bienfaits, des droits immuables à la re-
»connaissance publique.

»C'est à M. de Brienne que la ville de Toulouse doit
»les plus beaux monumens qu'elle possède. C'est à lui
»qu'elle est redevable de ces quais magnifiques qui bor-
»dent et contiennent le fleuve qui la traverse, de ces
»grandes routes, de ces belles avenues, de ces places

»publiques, de ces rues qui procurent aux voya-»geurs un abord commode, au commerce des commu-»nications faciles et sûres, qui ont rendu sain et salubre »un vaste quartier jadis marécageux et infect, et l'ont »délivré à jamais d'une submersion trop fréquente, »toujours accompagnée des plus cruels désastres.

»Doué d'un esprit supérieur, d'un coup d'œil vaste »et prompt, d'un jugement exquis que l'extrême mo-»bilité de son imagination égara, peut-être quelque-»fois; il connut de bonne heure l'influence des lumières »sur la prospérité et la gloire des peuples. Il cultiva »les lettres, et usa de tout son pouvoir pour les faire »fleurir. Après avoir pourvu par divers établissemens à »l'instruction des jeunes-gens, de ceux sur-tout qui se »dévouaient au ministère évangélique, il créa et fit »doter nos bibliothèques publiques, dont un zélé cito-»yen, M. l'abbé d'Héliot, avait jetté les premiers »fondemens. Il avait commencé la reconstruction d'un »de nos grands colléges. C'est lui qui fit établir les »chaires et les cabinets de physique expérimentale et de »chimie. C'est lui qui fit assurer à la ville de Toulouse la »propriété, et à l'Académie des sciences l'usage de ce »bel observatoire qu'avait élevé, avec tant d'art, de »goût et de soin, M. Garipuy, le père, directeur des »travaux publics de la province.

»M. de Brienne ne dut qu'à ses lumières, à son ap-»plication, au travail, à la fermeté de son caractère, »l'ascendant qu'il avait acquis dans les états de Lan-»guedoc. Il en usa pour procurer à la ville de Toulouse »la part que la justice aurait dû lui faire accorder de-»puis long-temps, dans la distribution annuelle des som-»mes consacrées aux travaux publics de la province. Il »en usa sur-tout pour établir le plus grand ordre dans »les finances, et la comptabilité de ce corps puissant, »pour réformer sa discipline intérieure, et porter dans »toutes les parties de cette vaste administration, cette

»énergie, cette puissance de moyens, ces vues réfléchies »et étendues, qui sont le caractère propre d'un homme »d'état et d'un grand administrateur.»



1809. **130.° M. DILLON (Arthur-Richard), Archevêque de Narbonne.**

La famille de *M. Dillon*, originaire de Normandie, passa en Angleterre avec Guillaume le Conquérant; et sous Henri second, elle s'établit en Irlande, où elle conserve encore une grande existence. Son père, qui était de la branche aînée, suivit le Roi Jacques en France, et y *leva*, dit M. de Voltaire, *le fameux régiment étranger qui portait son nom, devenu si national, et qui a vu les enfans et les frères succéder rapidement à leurs pères et à leurs frères tués dans les batailles.*

Arthur-Richard, dont il s'agit ici, naquit à St. Germain-en-Laye en 1721. Il avait reçu de la nature tous les dons extérieurs; une haute taille, une belle figure, un maintien noble, de la grace et de la dignité dans les manières, dans l'élocution, et jusques dans le son de sa voix, tour à tour douce, éclatante et harmonieuse. Son ame avait toute l'élévation que fait supposer une haute naissance, dans une famille dont le dévoûment à sa religion et à son Roi, n'avait point de bornes. Son esprit vaste et lumineux, orné de toutes les connaissances sérieuses et agréables, le rendait propre à tout ce qu'il aurait voulu entreprendre. A le juger par l'intrépide fermeté de son caractère; on aurait cru, qu'à l'exemple de tous ceux de sa famille, il se destinerait à la guerre. Sa sagacité et ce don d'éloquence, dont il fut si abondamment pourvu, auraient fait désirer qu'il se consacrât aux négociations

de la diplomatie ; la religion qui eut toujours besoin de soutien et de défenseurs, ne le réclama pas en vain ; il fut un athlète redoutable dans les écoles de théologie, et un aigle dans les assemblées du clergé.

Il avait été évêque d'Evreux, quand il fut nommé à l'archevêché de Toulouse, et en cette qualité il avait réclamé avec succès aux pieds du trône, la libre jouissance de droits que le premier corps de l'état dont il était l'organe, regardait non seulement comme légitimes, mais comme sacrés.

Sa grande réputation, l'avait précédé à Toulouse. L'Académie animée des mêmes sentimens qui lui avaient rendu si précieuse l'acquisition de M. de Nesmond, accueillit avec empressement le désir qu'il témoigna d'y remplir la place de mainteneur vacante par la mort de M. de Miran.

Nous ne recueillimes pas de cette acquisition tout le fruit que nous devions en attendre. L'archevêché de Narbonne vint à vaquer, et ce poste important d'où dépendait la bonne administration, le bonheur et la garde des privilèges d'une grande province, fut confié à ses talens, et à ses soins. M. de Brienne le remplaça sur le siège de Toulouse, et prit à côté de lui, la seconde place aux états de Languedoc.

M. l'archevêque de Narbonne était là comme un souverain, et cette souveraineté avait été exercée sans partage par M. de la Roche-Aymond. M. Dillon la partagea avec M. de Brienne. Leur bon accord doubla les avantages de cette heureuse administration. Ce n'est pas à moi d'examiner jusqu'à quel point on avait eu tort ou raison, de confier, dans les états de notre province, au corps épiscopal, une prépondérance qui se concentrait sur la tête de celui qui en était le chef ; ni ce qu'il y avait à gagner et à perdre, pour le gouvernement spirituel et temporel des diocèses ; mais je dois dire que M. Dillon et M. de Brienne avaient

imprimé à leur administration, un caractère de grandeur et de magnificence très-imposant, en même temps qu'ils formaient et encourageaient les établissemens les plus utiles au commerce, à l'agriculture, aux arts, aux sciences, et à toutes les branches d'industrie et d'instruction publique.

Cette administration ne fut plus respectée, lorsque la révolution arriva; M. de Brienne l'avait abandonnée, pour passer au siège de Sens, et au ministère. Au milieu de la confusion que l'anarchie jetta dans toute la France, M. Dillon et M. de Brienne prirent deux routes différentes, celui-ci comptant sur la faveur de ses opinions nouvelles, n'échappa que par une mort imprévue et subite à l'horreur d'être traîné à l'échafaud; l'autre inébranlable dans l'opinion et les sentimens de toute sa vie, se retira en Angleterre. Dans cet exil, il eut comme son père, le bonheur de se rapprocher de son Roi, et de le consoler par la constante et inaltérable fidélité de son dévoûment.

Cette terre, où tant de français trouvèrent un asile et la plus honorable hospitalité, ne fut ni étrangère, ni stérile pour l'illustre rejeton d'un de ces braves normans, compagnon des travaux et de la gloire de Guillaume. Il eut sa part du riche patrimoine, d'une si noble et si puissante famille. [1]

D'abondans secours dont la source, ne devait point tarir, lui fournirent régulièrement tout ce que pouvait désirer un homme de son rang, qui fut toujours bienfaisant et généreux. Il partagea avec plusieurs de ses confrères, la sorte d'opulence dont il jouissait; c'est avec eux qu'il passait sa vie, et avec les autres prélats et principaux membres du clergé de France, qui surent se défier des apparences d'une protection fallacieuse, promise au culte catholique et à ses ministres. La

[1] Il n'y a guère plus de trente ans qu'elle réunissait quatre pairies; deux se sont éteintes; les deux autres y existent.

grandeur d'ame de M. Dillon, la noblesse et l'élévation de ses sentimens, ne se montrèrent jamais avec plus d'avantage, que dans cette seconde lutte, où il croyait sa conscience et son honneur, également intéressés à défendre le nœud sacré qui l'attachait à son église, et que son affection rendait indissoluble. Le temps n'est pas loin peut-être, où nous pourrons bien apprécier le sentiment et les principes de son invincible résistance. il a laissé sur les malheurs de l'église de France, et sur cette paix si chèrement achetée, et qui dura si peu, des mémoires dont la rédaction assidue occupa ses dernières années.

Parvenu à une extrême vieillesse, il avait conservé la vigueur et les graces de son esprit, et cette pénétration qu'on avait toujours admirée, et qui rendait moins sensibles les inconvéniens de sa surdité. C'était la seule infirmité dont sa vieillesse fut affligée. Il avait complété sa quatre-vingt-septième année, lorsqu'il mourut en 1808, d'une goutte remontée, laissant une mémoire précieuse à tous les bons et fidèles sujets du Roi, aux amis de la religion et de la discipline ecclésiastique, et en particulier à cette province qu'il embellit et qu'il rendit florissante. La ville de Toulouse avait depuis long-temps signalé sa reconnaissance, en donnant son nom à la plus agréable de ses promenades [le cours Dillon.]

Sa place de mainteneur fut donnée à M. Jouvent.

131°. M. FLORET. 1809.

Je prononçai son éloge le 14 juin 1809.

M. Floret était déjà sur le déclin de l'âge, lorsqu'il vint établir sa demeure à Toulouse; il parut d'abord vouloir y suivre le barreau.

Pour obtenir de grands succès dans cette milice, il

faut comme dans toutes les autres, s'y enrôler de bonne heure, et commencer ses exercices dans l'âge heureux qui réunit la force et la souplessse, la grace et l'énergie, et qui pouvant compter sur un long avenir, y voit la possibilité de parcourir tous les degrés de cette immense carrière. M. Floret le sentit, et son goût dominant, ainsi que sa raison, le retinrent tout entier dans le sanctuaire des muses.

Il était de l'Académie de Marseille, et la place qu'il y occupait était une sorte de conquête. C'était comme le complément d'un prix d'éloquence qu'il avait remporté, sur une question qui, pour être bien traitée exigeait, outre les qualités oratoires, un jugement sain, une parfaite maturité d'idées, des connaissances littéraires très-étendues, et toute la précision d'un esprit exercé à bien discerner les objets. Il s'agissait de montrer *à quels caractères on distingue les ouvrages de génie, des ouvrages d'esprit;* et M. Floret traca d'une main sûre cette ligne de démarcation.

Devenu juge du combat après avoir reçu le prix de la victoire dans une lice où se montraient alors plusieurs de nos meilleurs écrivains, M. Floret s'appliqua avec ardeur à remplir ses devoirs d'académicien. L'impression de ses talens, la considération dont il jouissait parmi ses confrères, et leurs regrets, lorsqu'il les quitta, vivent encore dans le cœur et dans la mémoire de tout ce qui reste de l'ancienne Académie de Marseille.

En étudiant l'histoire romaine, qui est la première clef de la science des lois, M. Floret fut entraîné à fouiller dans tous les trésors de l'érudition, et bientôt il y amassa des richesses que l'Académie des sciences de Toulouse s'empressa de s'approprier, en lui donnant une place dans la classe des inscriptions et belles-lettres.

Plusieurs de nos confrères y tenaient un rang distingué. Ils ne furent pas long-temps à s'appercevoir que le mérite littéraire de M. Floret n'était pas borné aux connaissances acquises. Ils virent en lui un homme de beaucoup d'esprit; dont l'imagination féconde savait répandre de la grâce et de l'intérêt sur les matières les plus arides. Leur suffrage l'encouragea à se montrer parmi les candidats qui, à chaque vacance d'une place de mainteneur, se présentaient plusieurs à la fois, pour faire connaître leur désir, plutôt que pour solliciter une préférence. Personne n'était blessé de ne pas l'obtenir tout de suite; on savait que Fontenelle n'avait été admis à l'Académie française qu'au cinquième concours, et que l'abbé Girard, après la publication des synonymes français, n'avait pas regardé comme un dégoût, qu'on lui eût préféré successivent deux membres de l'Académie des sciences. (1) Des circonstances qui n'avaient rien de fâcheux pour M. Floret, retardèrent également sa nomination. Il ne peut être reçu parmi nous, qu'en 1789.

Son discours de réception roula principalement sur les avantages de la critique qu'exercent entr'eux dans leurs séances particulières, les gens de lettres réunis en société. Les principes qu'il y développa annoncèrent qu'il recevrait les conseils de la critique avec docilité, et qu'il les donnerait avec franchise. Cette franchise, comme nous l'éprouvames bientôt, tempérée par de justes égards, étonna peut-être quelque fois l'amour propre, mais ne le blessa jamais.

Reçu au mois de juin 1789, c'est-à-dire vers la fin de l'année académique, M. Floret se chargea de faire l'ouverture de l'année suivante, par la semonce du mois de janvier 1790. Il y montra les avantages et les charmes de l'étude avec la sensibilité et l'enthousiasme

---

(1) Mairan et Maupertuis.

d'un ami des muses, qui leur devait les plus douces jouissances et tout le bonheur de sa vie.

Que n'avions-nous pas à attendre d'un confrère dont la vie avait été entièrement consacrée à la culture des lettres, et qui arrivant parmi nous avec tous les avantages d'un vétéran, montrait toute l'ardeur de la jeunesse ? Hélas ! nous touchions au moment de voir détruire le temple que nos devanciers avaient élevé, et qu'avaient embelli les libéralités de Clémence Isaure. Nous fumes obligés de nous disperser, et lorsque nous nous réunimes, après quinze ans, le nom de M. Floret se trouva sur la liste fatale des pertes que nous avions à déplorer.

La révolution l'avait épargné, si toutefois la maladie qui termina ses jours n'était pas une suite de l'agitation, des peines, et des chagrins cuisans que son ame sensible et fière dut éprouver au milieu du bouleversement général et des attentats de la barbarie.

Des parens éloignés et qui n'habitaient ni Marseille, ni la Provence ont recueilli la succession de la dernière des sœurs de M. Floret, et dans cette succession, ont dû se trouver un grand nombre de manuscrits. M. Floret littérateur laborieux avait beaucoup recueilli et beaucoup composé.

Ses héritiers n'ont rien publié encore de ses œuvres posthumes, soit qu'ils aient voulu prendre le temps nécessaire pour ne choisir que ce qui pourra être bien accueilli ; soit qu'après un examen rigoureux, ils n'aient trouvé aucun ouvrage auquel l'auteur eût mis la dernière main. Quoi qu'il en soit, nous devons leur savoir gré de ce respect pour la mémoire de notre confrère, dans un temps sur-tout, où l'avidité des spéculations de ce genre est poussée à un excès scandaleux et vraiment affligeant. Dans tous les cas, nous avons à regretter que M. Floret, en multipliant ses ouvrages, n'ait pas eu à cœur de les perfectionner. Il attendait sans doute

l'époque où l'imagination s'affaiblissant ne laisse à l'écrivain le plus fécond, que la faculté de sentir et de juger; et cette considération très-probable doit accroître notre douleur de cette perte prématurée.

Rien n'était plus propre à l'adoucir, et nous ne pouvions honorer plus dignement sa mémoire, que par le choix du successeur que nous lui avons donné. (1)

Le barreau de Toulouse dut à l'Académie l'éclat dont il brilla pendant la dernière moitié du dernier siècle. Les enfans d'Isaure en chassèrent la barbarie; les premiers, ils y montrèrent les grands rapports qui lient la science des lois à toutes les autres connaissances, et y firent sentir combien la culture des lettres peut agrandir la raison et ajouter aux richesses de l'éloquence. Par cette heureuse révolution, le Barreau devait à son tour devenir une ressource pour l'Académie. Ce fut pour y encourager les bonnes études, qu'elle m'ouvrit ses portes. J'annonçai alors, et je n'ai pas été trompé dans mon espérance, que la dette que je venais de contracter serait acquittée par mes jeunes confrères, et par ceux qui viendraient après eux.

132.° M. le Président DE NIQUET. 1806.

M. de Niquet naquit en Champagne, près de Brienne en 1691. Son père, officier du génie très-distingué, et ami de Vauban, était lieutenant du Roi à Antibes, quand il fut appelé en Languedoc, pour examiner le plan d'un ouvrage projetté pour le canal, que Pierre-Paul Riquet avait donné à la France. Cette circonstance le détermina à se fixer à Toulouse.

Il avait trois enfans, deux garçons et une fille. Il maria sa fille avec M. de Lanta, baron des états; son fils aîné

---

(1) M. Pinaud, avocat en la cour royale.

qu'il destinait au service mourut jeune; le second dont il s'agit ici prit le parti de la robe, fut d'abord conseiller, ensuite président à mortier; et l'Académie accueillit, quelque temps après, sa demande d'une place de mainteneur.

A la mort de M. de Maniban, M. de Niquet fut nommé chancelier de l'Académie. Il s'était concilié tous les suffrages par sa douceur, sa grande politesse, et son zèle soutenu pour notre antique institution. Le nouveau premier président, M. de Bastard, aurait pu être nommé, et il s'y attendait peut-être; mais il n'appartenait pas à l'Académie, et à mérite égal, la préférence devait être pour un de nos mainteneurs.

M. de Bastard se mit, ou se trouva bientôt après son arrivée, en état de guerre avec sa compagnie. D'où que vinsent les premiers torts, il était impossible de sacrifier ce grand corps de magistrature aux ressentimens de son chef. On trouva plus simple et plus juste de nommer un autre premier président; et M. de Bastard refusant de donner sa démission, on le retint à Paris.

Par-là M. de Niquet se trouva à la tête du parlement; et pendant cette absence forcée qui dura cinq ans, il vécut dans le meilleur accord avec la compagnie qu'il présidait, et se conduisit avec une extrême sagesse, dans l'affaire des jésuites, qui avaient espéré faire à Toulouse, par le crédit de leurs nombreux partisans, une puissante diversion aux arrêts des autres cours souveraines.

Lorsque M. de Bastard donna sa démission, M. de Niquet l'eût remplacé sans le délabrement de sa fortune, qui était trop au-dessous de ce qu'exigeait la représentation dans cette grande place. Elle fut donnée à M. de Vaudeuil, conseiller au parlement de Paris.

Bientôt après, M. le chancelier de Maupou commença ses opérations contre le parlement de Paris.

Pour les faire réussir à Toulouse, il crut devoir écarter M. de Vaudeuil, et il parvint à lui surprendre sa démission. M. de Vaudeuil réclama vainement contre cette surprise. Ses plaintes ne furent point écoutées ; et il ne se consola jamais de son imprudence, si c'en était une, de s'être confié avec abandon au chef de la magistrature, à qui il devait son élévation.

J'aime à croire que M. de Niquet fut étranger à cette intrigue; mais il en profita; mais il alla directement contre les vœux et les principes de sa compagnie, en acceptant la première présidence du nouveau parlement. Ce mauvais édifice s'écroula, l'ancien parlement reprit ses droits; et lors de ce retour glorieux, en 1775, M. de Niquet se trouva dans la même position que M. de Bastard, douze ans auparavant; retenu à Paris, refusant sa démission, et finissant par la donner, après une longue résistance.

Quoi qu'il en soit du parti qu'il prit comme magistrat, sa conduite à l'Académie fut toujours parfaite. Nous n'avons jamais eu un meilleur confrère, un confrère plus généreux, plus dévoué à nos intérêts. Tout autre eut tenu peut-être aux prérogatives de sa place de chancelier : il fit plus que d'y renoncer; il employa tout ce qu'il avait de crédit et de faveur auprès des ministres, pour obtenir l'édit de 1773, qui, en la supprimant, supprima aussi les autres distinctions qui déparaient nos assemblées publiques, et nous débarrassa d'un cérémonial qui pesait aux capitouls, flattait peu l'Académie, et n'était plus qu'un sujet ou une occasion de plaintes réciproques et de continuelles dissentions. L'édit de 1773 est un des grands services qui nous aient été rendus, et l'Académie ne pourra jamais en témoigner assez de reconnaissance.

M. de Niquet avait plus de quatre-vingts-dix ans lorsqu'il se démit de la première présidence. La révolution arriva bientôt après. S'il eût persévéré dans le

refus de sa démission, il eût été compris dans l'ordre sanglant qui proscrivit, en masse, le parlement de Toulouse. Sa tête ne tomba pas sous la hache de Robespierre; mais cet événement affreux précipita la fin de sa vie. Il avait conservé jusqu'alors une bonne santé, beaucoup de force, et le libre usage de ses sens. La mort funeste de tant de magistrats vénérables dont plusieurs étaient ses amis, et qui tous avaient eu avec lui des relations rendues intimes par l'amour des mêmes fonctions et des mêmes devoirs, fit sur lui une impression qui détruisit sa santé, ses forces, et les principes de la vie.

Il mourut à Paris dans les bras d'une de ses filles et de ses petits enfans, vers la fin de l'année de 1794.

M. le président de Niquet, son fils, était mort vingt ans auparavant sans postérité.

La place de mainteneur, que la mort de M. de Niquet laissa vacante, fut donnée en 1806, à M. Picot de Lapeyrouse.

1810. 133.° M. CASTILHON, Avocat au Parlement.

«Jean Castilhon, avocat au parlement, un des »quarante mainteneurs des Jeux Floraux, bibliothé»caire du collége royal, secrétaire perpétuel de l'Aca»démie des sciences de Toulouse, naquit dans cette »ville en 1721. Ses parens, disait M. d'Ayguesvives, »le destinaient à suivre la carrière du barreau. Ils l'en»voyèrent au collége des jésuites où il suivit d'une »manière distinguée le cours ordinaire des humanités; »c'est aux bonnes études de ces premiers momens que »M. Castilhon a dû le goût décidé pour les lettres, »qui a fait sa réputation.

»Il étudia la philosophie au Collége de Lesquille sous »le Père Ricaut. Cette école était encore partagée entre »le système de Newton et celui de Descartes. Le bon

»esprit du jeune philosophe lui fit embrasser le premier »avec enthousiasme, et combattre le second avec une »force et une sagacité si remarquables, que son pro- »fesseur crut devoir en tirer parti pour l'instruction de »ses autres élèves. De cette époque date dans nos écoles »l'abandon général du Cartesianisme.

»Pendant son cours de droit, M. Castilhon sut égayer »par des occupations plus agréables l'austérité de ce genre »de travail. Lié avec les jeunes-gens de son âge, qu'un »même goût entraînait vers l'étude de la littérature, il »fut l'un des fondateurs de cette société littéraire, dont »la mémoire survivra long-temps parmi nous à ses con- »temporains. Marmontel y fut admis.

»Ces jeunes littérateurs préludaient dans leurs réunions »aux succès brillans qu'ils ont obtenus depuis; c'est dans »cette société que se perfectionnaient les compositions »qu'ils envoyaient annuellement au concours des Jeux »Floraux. M. Castilhon obtint en 1742 le prix de l'Idyle, »il concourut pour le même genre en 1743 et 1744, »et ses ouvrages furent également couronnés. Son Ode »sur les avantages de l'espérance remporta le prix de »l'amaranthe en 1751; et le souci d'argent fut dé- »cerné à l'églogue qu'il envoya, cette même année, au »concours.

»Des succès si multipliés attirèrent sur lui l'attention »de l'Académie, elle trouva peu de temps après l'occa- »sion de l'associer à ses travaux, en le nommant à la »place vacante par la mort de M. Soubiran de Scopon.

»Cette nomination donna un nouvel essor au goût »littéraire de M. Castilhon; jaloux d'augmenter en- »core cette source de jouissances si précieuses pour lui, »il s'adonna à l'étude de la langue espagnole et de la »langue italienne, et forma le projet de faire le voyage »de Paris, pour profiter des secours qu'offre cette ca- »pitale à tous les amis des lettres. Un obstacle sérieux »se présentait dans la modicité de ses moyens de for-

»tune. Il compta sur son économie et sur son travail, »et il partit n'ayant pas beaucoup au-delà de la somme »nécessaire pour les frais de son voyage.

»Sa politesse et l'aménité de son caractère le firent »rechercher des personnes les plus considérables; »elles lui acquirent l'amitié de M. le comte de »Turpin, inspecteur général de cavalerie, qui vou- »lant publier un *essai sur l'art de la guerre*, chargea »M. Castilhon de toute la partie littéraire de son ou- »vrage. Il n'eut qu'à se louer du choix d'un tel colla- »borateur, et pour lui témoigner sa reconnaissance, il »le fit nommer à la place de secrétaire général de »l'inspection de cavalerie. C'est en cette qualité que »M. Castilhon suivit les armées en Allemagne, où il »exerça les fonctions de son emploi pendant deux ans.

»Ces occupations étaient sans doute fort éloignées »de son goût, mais il crut devoir le sacrifier dans »cette circonstance par égard pour l'intérêt que lui »témoignait M. le comte de Turpin. Après avoir satis- »fait à ce que lui dicta sa délicatesse, il renonça à la »perspective que pourrait lui offrir cette carrière, il »abandonna son emploi en restant l'ami de son pro- »tecteur; ils composèrent ensemble un ouvrage qui a »été publié sous le titre d'*Amusemens philosophiques »et littéraires de deux amis*.

»De retour à Paris et rendu à ses occupations favo- »rites, M. Castilhon s'adonna tout entier à l'étude de »l'histoire et de la littérature; il fréquentait les hom- »mes les plus distingués dans les sciences et dans les »lettres. Lalande, d'Alembert, Diderot avaient pour »lui une amitié particulière, ils le choisirent pour leur »collaborateur et lui confièrent la rédaction de plusieurs »articles de l'Encyclopédie. Il a travaillé au recueil »des anecdotes sur différens peuples, et il est parti- »culièrement l'auteur des quatre volumes qui con- »tiennent les anecdotes littéraires de France, d'Espagne

et

»et d'Italie, où l'on remarque le goût et le bon choix
»qui font le mérite de ces sortes d'ouvrages.

»Il fut ensuite chargé de la rédaction de la partie
»littéraire du Journal de Bouillon. Son frère Louis
»Castilhon fut son associé dans cette entreprise, et
»s'était chargé de rendre compte des ouvrages des
»auteurs Allemands dont il connaissait fort bien la
»langue.

»Ce travail en ajoutant aux connaissances en tout
»genre de M. Castilhon, avait multiplié ses rapports
»avec les gens de lettres et fait apprécier ses talens et
»son caractère.

»Rien en effet n'était plus juste, plus sage et mieux
»motivé que ses critiques. Accoutumé à joindre l'étude
»des sciences à celle des belles-lettres, il sentait quel
»secours elles devaient se prêter mutuellement. A ses
»yeux l'utilité d'un ouvrage était son premier mérite,
»il pensait que c'était avilir les lettres que de les
»faire servir à orner des compositions ou dangereuses
»ou inutiles. Ce principe était la base de ses conseils
»aux jeunes littérateurs qui venaient en foule réclamer
»les avis d'un homme si instruit et si modeste. Sa com-
»plaisance pour eux était sans bornes.

»Ce critique si exact, si sévère, la plume à la main
»dans le silence du cabinet, avait une manière toute
»différente en présence des auteurs. Il écoutait avec
»attention la lecture de l'ouvrage qui lui était soumis,
»donnait son avis avec sincérité, motivait ses critiques
»et ses éloges. Si l'on résistait à la force des principes,
»il n'ajoutait pas un mot, et l'auteur qui s'obstinait à
»défendre son ouvrage, voyait le critique céder avec
»une facilité et une bonhomie qu'il prenait pour une
»approbation Une longue expérience avait appris à
»M: Castilhon que la critique luttait toujours en vain
»contre l'aveuglement de l'amour-propre, et que

»les auteurs ne veulent pas et ne savent pas tous en-»tendre la vérité.

Après trente ans d'une vie si laborieuse, notre con-»frère éprouva le désir de revenir dans sa patrie; »M. de Brienne, alors archevêque de Toulouse, pro-»fita de ces dispositions pour lui faire accepter la place »de bibliothécaire du Collége Royal; il pensait, avec »raison, que personne n'était plus capable de seconder »les projets qu'il avait sur cet établissement.

»M. Castilhon nous fut donc rendu en 1784. En »reprenant sa place à l'Académie, il exprima ses sen-»timens dans un discours en vers dont vous me saurez »gré de vous rappeler quelques morceaux.

« O ! mes foyers, qu'après trente ans d'absence
»J'arrose enfin des larmes du plaisir;
»Temple d'Isaure, où mon cœur dès l'enfance
»Sentit la gloire et s'ouvrit au désir :
»Quel dieu vous rend à mon impatience !

. . . .

»En vous quittant je perdis ma gaîté,
»Et ne trouvai qu'une vaine sagesse :
»Ah ! loin de vous, combien j'ai regretté,
»Transfuge ingrat, ces lieux où la paresse
»Filait mes ans que vous rendiez si courts :
»O lieux ! témoins de mes jeunes amours,
»Que votre aspect console ma vieillesse.

»Ce retour fut un sujet de joie pour tous les amis »des lettres, l'Académie des sciences le nomma son »secrétaire perpétuel; il remplit les mêmes fonctions »à celle des Jeux Floraux, comme adjoint de M. »Delpi, que ses infirmités empêchaient d'assister à nos »séances.

»M. Castilhon avait alors soixante-trois ans, et à cet

»âge, où tant de personnes soupirent après le repos, »il remplissait tous ses devoirs avec la plus scrupuleuse »exactitude.

»Sous son administration, la bibliothèque dont il »était chargé s'augmenta de plus de quinze mille vo- »lumes; son assiduité aux séances des deux Académies »était exemplaire, et son zèle n'avait point de bornes. »Il se chargeait de tout le travail que ses confrères ne »pouvaient faire.

»Attaché aux principes de la plus saine littérature, »il ne négligea jamais de les professer hautement. Pour »me borner à une semonce, dont l'objet était d'exhor- »ter les jeunes-gens à faire un emploi de leurs talens, »il leur disait : *c'est donc de la raison et de la vérité*, »*que le discours doit tirer sa force et sa grâce. De* »*quelques fleurs que le rhéteur pare ses sophismes ;* »*quelque adresse qu'il emploie pour plaire et pour persua-* »*der, ses efforts ne parviendront qu'à faire admirer aux* »*honnêtes gens les ressources de son esprit et à leur* »*en faire détester l'abus. J'en pourrais citer malheu-* »*reusement trop d'exemples, car quel temps fut ja-* »*mais plus fertile en paradoxes ? On a non-seulement* »*réduit en problême des vérités qui portent avec elles leur* »*évidence ; mais à force de subtilités et de raisonnemens,* »*on est parvenu à égarer la raison et à faire regarder* »*ces vérités comme des préjugés funestes . . . .*

»*Dans la foule des écrivains plus jaloux de l'amour* »*de la singularité qu'animés par le désir d'être utiles,* »*il en est un à qui la nature a prodigué des talens faits* »*pour plaire, qui joint à la souplesse d'esprit la plus* »*insidieuse, l'imagination la plus brillante et la plus* »*riche, une éloquence qui se plie à tous les genres,* »*employant suivant les circonstances la douceur et la* »*force, tantôt la raillerie piquante et légère, tantôt* »*l'invective et la satyre, attaquant avec audace les noms* »*les plus illustres parmi les anciens, et les plus res-*

»pectés parmi les modernes, dès qu'il les trouve con-»traires à l'opinion qu'il veut accréditer, altérant les »faits historiques les plus avérés, érigeant le pyrrho-»nisme en système, et donnant au sophisme l'appa-»rence de la vérité . . . .

»Quel siècle que celui où la crédulité se refusant »aux vérités les plus communes adopte tout ce que »l'imposture peut inventer de plus incroyable et de plus »absurde, et où le raisonnement s'efforce d'accréditer »tout ce qui répugne le plus à la raison!

»C'est peindre avec énergie et vérité l'abus des ta-«lens, que l'on a reproché au dernier siècle. Ce mor-»ceau a plus de force qu'on n'en trouve en général »dans les compositions de M. Castilhon, porté natu-»rellement à écrire dans un genre tempéré. Mais il n'est »pas hors de propos de remarquer à sa louange que, »lorsqu'il s'agissait d'un aussi grand intérêt que celui »des principes, il savait trouver les expressions vigou-»reuses qu'inspire toujours l'amour de la vertu.

»Tout objet utile avait droit aux soins de notre esti-»mable confrère. M. de Brienne voulut en 1786 for-»mer à Toulouse un Musée qui, en fournissant un »nouveau sujet d'émulation, fît connaître aux Acadé-»mies les sujets les plus propres à remplir les places »vacantes dans leur sein. Il pensa que M. Castilhon »seconderait utilement ses vues; il ne se trompa point, »le Musée fut formé et l'Académie doit à cet établisse-»ment d'avoir eu l'occasion d'apprécier les talens de »plusieurs de ses membres.

»M. Castilhon composa pour une des séances publi-»ques du Musée, son Idyle des Roses, où il compare »les agrémens de la jeunesse aux fleurs passagères du »printemps, et les oppose aux charmes plus durables »des talens. Il donne ainsi des conseils à une jeune »personne.

»Mais les présens les plus brillans de Flore
»Naissent et meurent en un jour :
»Fleur de beauté, rose d'amour,
»Passent plus vîte que l'aurore.

. . . .

»Aime si c'est ton sort; mais souviens-toi toujours
»Qu'il n'est qu'un temps pour les amours;
»Et que l'esprit, les talens, la sagesse,
»Sont des roses de tous les jours.

»On retrouve dans ces vers la manière de M. Castilhon; on peut juger par la fraîcheur de leur coloris »ce qu'étaient ses compositions dans un âge moins »avancé, car c'est là son dernier ouvrage.

»Dès le commencement de nos orages politiques, »l'Académie fut dispersée; il est du nombre de ceux qui »ont péri pendant la tourmente, et que vous avez appelés en vain à l'époque de votre réunion. Plus heureux que beaucoup d'autres, il mourut à l'âge de »soixante-dix-neuf ans dans les bras de l'amitié et »dans ceux d'une épouse qui avait fait le bonheur »de sa vie.»

M. Castilhon a eu pour successeur M. Boilleau.

133°. M. DE CAMBON, premier Président du Parlement de Toulouse. 1811.

M. d'Ayguesvives, son gendre, prononça son éloge dans la séance publique du 23 août 1811.

»Si je m'arrêtais à louer les vertus privées de M. de »Cambon, mes rapports avec lui et ma profonde vénération rendraient mes paroles suspectes de prévention. »Il me suffira pour honorer dignement sa mémoire, »de rappeler à votre souvenir la manière dont il a rem-

»pli les divers emplois auxquels il fut successivement »appelé, et où l'accompagna toujours l'estime publi-»que que commandent les talens et la vertu.

»Jean-Louis-Augustin-Emmanuel de Cambon, un »des mainteneurs de l'Académie des Jeux Floraux, »premier président du parlement de Toulouse, naquit »dans cette ville en 1737.

»Il fut destiné à suivre la carrière de la magistrature »et à soutenir la considération qu'avait acquise à sa »famille une longue suite de magistrats distingués.

»Après avoir occupé pendant trois ans une charge de »conseiller au parlement, il fut reçu avocat-général »en 1761 ; cette place convenait à la nature de son »talent. Doué d'un sens droit, d'une pénétration vive, »il avait une élocution noble et entraînante, fruit heu-»reux de ses dispositions naturelles et des bonnes étu-»des qu'il avait faites dans la capitale.

»La trempe de son esprit le rendait propre aux mé-»ditations profondes qu'exige la science des lois.

»Le parti qu'il sut tirer de tous ces avantages fixa »sur lui l'attention de l'Académie qui l'admit dans son »sein en 1763.

»Chargé de la semonce en 1765, son discours sur-»passa l'espérance qu'on avait conçue de ses talens, par la »noblesse du style, cette sûreté de principes et de goût »que l'on trouve rarement dans un jeune littérateur, »et qui semblent être le fruit d'une longue expérience.

»Il apportait dans l'intérieur de nos séances une »amabilité piquante, et l'on remarqua dans ses discus-»sions académiques la même finesse d'esprit, la même »solidité de jugement qui avaient fait sa réputation »au barreau,

»On avait vu rarement, Messieurs, remplir les fonc-»tions du ministère public d'une manière plus dis-»tinguée ; ses plaidoyers étaient remarquables par la »manière supérieure avec laquelle il rattachait l'intérêt

»particulier de ses causes aux grandes idées d'intérêt »public.

»Ce mérite parut surtout dans une cause célèbre dans »les annales de notre jurisprudence, la cause d'Etienne »Sales.

»Il s'agissait d'établir l'état civil de cet enfant né de »parens protestans. D'avides collatéraux lui disputaient »sa légitimé, et voulaient le forcer à produire l'acte de »célébration du mariage de ses auteurs.

»L'extrême rigueur qui avait suivi la révocation de »l'édit de Nantes, semblait assurer leur succès. Les fa»milles protestantes attendaient avec inquiétude le ju»gement qui allait être prononcé.

»M. de Cambon portant la parole, développa d'une »manière lumineuse les principes des lois naturelles et »des lois civiles; et dépouillant les édits de la sévère »interprétation de l'esprit de parti, il fit voir combien »serait injuste et dangereuse, dans ses conséquences, »une décision qui forcerait un enfant, né de personnes »dont l'union a toujours été réputée légitime, à rap»porter l'acte de célébration de leur mariage.

»*Il ne faut pas se demander, disait-il, si l'on est* »*persuadé de l'existence du mariage contesté; mais il* »*faut se demander si l'intérêt public n'exige pas qu'on* »*le présume; et puisque le contraire n'est pas juridi*»*quement prouvé, la justice et l'équité veulent qu'on* »*suppose tout ce qui est naturellement possible, plutôt* »*que de faire perdre à un enfant l'état dont il a tou*»*jours joui.*

»Ces conclusions étaient appuyées sur un texte du »droit romain qui défendant de mettre en question »l'état d'une femme, cinq ans après sa mort, assurait »à la mère du jeune Sales, le rang d'épouse légitime: »et par une conséquence nécessaire, rendait incontes»table sa propre légitimité. L'avis de M. de Cambon »fut suivi, et l'enfant déclaré légitime. Les maximes

»établies dans son plaidoyer retentirent dans tous les »tribunaux du royaume : elles furent partout adoptées, »fixèrent notre jurisprudence sur un point qui devait »décider du sort de quatre cents mille familles et pré-»parèrent le fameux édit de 1787.

»Si l'on se rappelle quelle était la disposition des »esprits à cette époque, on sentira tout ce qu'il fallut »employer de raison et d'éloquence, pour amener à »une opinion si sage, des hommes que leur vertu même »confirmait dans l'habitude d'une injuste sévérité.

»Les talens de M. de Cambon, l'appelaient aux pre-»mières charges de la magistrature. La place de pro-»cureur-général au parlement de Toulouse était oc-»cupée par Monsieur Riquet de Bonrepos qui n'avait »point de fils; il jeta les yeux sur Monsieur de Cam-»bon, pour lui succéder dans sa charge, et le choisit »pour l'époux de sa fille. En épousant Mademoiselle »de Bonrepos, veuve de M. Malaret de Fontbauzard, »Monsieur de Cambon s'alliait à Monsieur le Chance-»lier Maupeou; ce qui donnait à Monsieur de Bon-»repos, l'espoir d'obtenir, pour son gendre, la »survivance de la charge de procureur-général, que »le Roi avait accordée au premier mari de sa fille.

»La demande en fut faite au chancelier; mais des »considérations qui tenaient au projet exécuté en 1771 »lui dictèrent un autre choix.

»Les événemens de cette époque éloignèrent Mon-»sieur de Cambon d'une carrière qu'il suivait avec tant »d'éclat; il quitta sa charge d'avocat-général et fut »rendu aux douceurs de la vie privée. Il profita de »cette liberté pour se livrer avec plus d'abandon à son »goût pour les lettres. L'éloquence appliquée aux ma-»tières sérieuses de son état l'avait exclusivement occupé »jusqu'alors. Ses loisirs furent désormais consacrés à la »lecture et à la méditation des grands poëtes, et sur-»tout de Racine; il mettait à les réciter une expression,

»et un charme que je n'ai connus à personne ; et cet »exercice a été encore une des plus douces diversions »aux souffrances qui ont assiégé sa vieillesse.

»Lorsque en 1775 les cours souveraines furent réta-»blies, M. de Cambon était loin de songer à rentrer »au parlement; mais le Roi ne consentit pas à se priver »des services d'un magistrat dont le mérite lui était »connu ; il voulut le pourvoir encore d'une charge »d'avocat-général, et lui assura de plus, la survivance »de la charge de procureur-général alors occupée par »Monsieur Lecomte.

»Monsieur de Cambon reprit donc ses premières »fonctions. En 1779, il remplit une charge de président »à mortier jusques en 1786, où par la mort de M. »Lecomte, il devint procureur-général.

»Parvenu à la direction du ministère public, on lui »vit développer cette rare prudence qui est la première »qualité d'un procureur-général, défenseur des droits »du souverain, de ceux de l'église et de la société; »chargé de surveiller l'exécution des lois, et censeur »né de la morale publique. Il apporta dans l'exercice »de cette importante magistrature, cette profonde »connaissance du droit public qui l'avait distingué, »dès ses premiers pas dans la carrière.

»Appelé en 1787 à la première assemblée des nota-»bles, la sagesse de ses opinions et la fermeté de son »caractère furent justement appréciées par le Roi qui »à son retour le nomma à la place de premier président. »Ce choix fut approuvé de tout le monde ; on ne pou-»vait qu'augurer favorablement de celui qu'on avait »vu remplir successivement et avec éclat, toutes les »charges de la magistrature, et qui n'était parvenu que »par degrés à la première place.

»A peine M. de Cambon était-il entré dans l'exer-»cice de cette nouvelle dignité, qu'il fut appelé à la »seconde assemblée des notables. La maladie des esprits

»avait déjà fait des progrès effrayans. En vain cette
»assemblée voulut éloigner le danger; les notables se
»séparèrent avec la triste perspective des malheurs qui
»allaient désoler la france.

»Revenu à Toulouse, M. le premier président ne
»s'occupa plus que des devoirs de sa place et de la
»gloire du parlement.

»Dans le court exercice des fonctions de procureur-
»général, il avait tracé la route à un magistrat qui était
»digne de lui succéder.

»L'esprit d'une compagnie dont le caractère et la
»mémoire sont encore justement honorés secondait ad-
»mirablement les vues de son chef.

»Une foule de jeunes candidats se préparait à en-
»trer dans la carrière, tout semblait annoncer au par-
»lement de Toulouse le période le plus glorieux de son
»histoire. Il le fut en effet. Au milieu des orages qui
»ont couvert la France de ruines et de deuil, nos ma-
»gistrats ont scellé de leur sang leur inviolable fidélité
»au souverain.

»Ici, Messieurs, vient se placer un événement affreux
»pour notre confrère, un événement qui a surmonté
»toutes les forces de son ame, et a répandu sur le reste
»de ses jours la tristesse la plus profonde. M. de Cambon
»s'était réfugié à Paris avec sa famille. Proscrit et pour-
»suivi en 1794, il quitta sa demeure au moment où
»les comités ordonnaient son arrestation; leurs envoyés
»furieux d'nne recherche inutile, en firent un crime à
»Madame de Cambon, et l'emmenèrent prisonnière.

»Il était dans les desseins de la providence de cou-
»ronner les vertus de cette ame céleste par le plus hé-
»roïque sacrifice; Madame de Cambon périt le 8 ther-
»midor, et sa mort fut le dernier crime de ce genre
»que le ciel permit aux factieux.

»Les événemens des jours suivans amenèrent quel-
»ques idées de justice; M. de Cambon en profita pour

»réunir les membres de sa famille dispersée. Après »plusieurs années d'efforts et de voyages entrepris pen»dant des saisons rigoureuses et malgré les infirmités »les plus accablantes, il parvint à rassembler auprès »de lui ses frères et ses enfans; la joie qu'il en pouvait »ressentir fut bientôt troublée par l'accident qui le »priva d'un de ses fils. Après ce dernier coup, il passa »dans la retraite, et au milieu de ses autres enfans, le »reste d'une vie qu'un chagrin trop légitime et des in»firmités multipliées lui rendaient si douloureuse. Il »succomba à ses souffrances au mois de septembre »1807, laissant à sa famille désolée l'exemple d'une »vie consacrée à l'exercice des talens que la nature »lui avait prodigués et des vertus qui font la gloire du »magistrat. »

Sa place a été donnée à M. le président d'Aldéguier.

134.° M. le Président DE PARAZA. 1812.

M. André JOUGLA DE PARAZA, son père.

M. de Paraza, le père, était né à Beziers en 1702, d'une famille ancienne dans la magistrature. Reçu conseiller au parlement, il ajouta à l'étude de la jurisprudence, celle du droit public, et il perfectionna ses connaissances littéraires que l'Académie s'appropria, en le recevant au nombre de ses mainteneurs.

La réunion de tant de talens et de lumières, la gravité de sa conduite, et les principes d'une morale austère, assortie à ses sentimens religieux, lui donnèrent, de très-bonne heure, la consistance d'un magistrat consommé. Il devint à vingt-neuf ans l'organe du parlement qui le chargea des affaires les plus délicates et les plus épineuses, et le députa quatre fois à la

cour. Dans ces voyages auxquels s'attachait tant d'importance, il avait formé des liaisons très-particulières avec les plus grands magistrats du conseil du Roi et des cours souveraines de la capitale. Avide d'instruction, et sentant l'avantage de propager les connaissances qu'il avait acquises, il se chargea de mettre en ordre les œuvres du chancelier d'Aguesseau, et d'en procurer ainsi l'édition qui répandit tant de lumières, dans le barreau, et fut pour tous les magistrats studieux, un ouvrage classique, le livre de tous les jours (1).

Il écrivait très-bien en latin et en français; mais il se reprochait de n'avoir pas étudié le grec dans sa jeunesse. Il répara ce tort de son éducation, lorsque l'âge fut venu, pour ses enfans, d'être initiés dans les mystères de cette belle langue, ce fut lui qui la leur enseigna. On verra dans l'éloge de son fils, les autres soins qu'il donna à leur éducation.

M. de Paraza avait à peine atteint sa 67.e année, lorsqu'il mourut à Paris en 1769, dans tous les sentimens de la plus haute piété. Son éloge, prononcé par M. d'Estadens le 15 avril de la même année, n'a pas été imprimé dans les recueils de l'Académie.

M. de Paraza eut pour successeur M. de Parazols.

Ce fut M. Pinaud qui, dans la séance du 23 août 1811, prononça l'éloge de son fils tel qu'on va le lire :

«M. Henri-Elizabeth Jougla de Paraza, fils puîné de M. »*de Paraza*, conseiller au parlement, naquit a Tou»louse en 1744. Son père, Magistrat et académicien »distingué, fit de l'éducation de ses enfans l'objet de »sa plus constante application. Il chercha, sans con»trarier leurs goûts, à diriger vers les fonctions de la

(1) Son ami M. André, ci-devant Oratorien, en dirigea l'édition.

»magistrature ceux du premier de ses fils et à tourner »les vues du second vers la profession des armes. La »passion prématurée de celui-ci pour l'étude, l'in»croyable activité de son esprit, la prodigieuse étendue »de sa mémoire et l'ardeur avec laquelle il travaillait »sans cesse à l'enrichir auraient pu faire craindre qu'il »n'eût de l'éloignement pour l'état qu'on lui destinait, »s'il n'était toujours facile de faire un militaire d'un »français. On se hâta de solliciter pour lui une place »dans . les mousquetaires; il y entra fort jeune, et »néanmoins, dès ce moment, de vieux savans auraient »pu envier ses connaissances. Mais ce qui le distinguait »sur-tout, ce qui déjà donnait un air de succès et, »pour ainsi dire, de triomphe littéraire à ses simples »conversations; c'était la facilité de disposer à son gré »des acquisitions de sa mémoire et de les produire »fécondées par son imagination, embellies de tous les »charmes de la parole. Peu de personnes ont possédé »à un plus haut degré ce don précieux ou plutôt cette »réunion de mille dons. Nul peut-être n'en a été plus »immédiatement redevable à la nature. Les personnes »qui l'avaient vu enfant se plaisaient à lui dire qu'on »n'avait pu le surprendre à bégayer; ceux qui l'ont »fréquenté doutent que dans la familiarité même de ses »plus intimes relations, sa diction ait jamais cessé d'être »élégante et pure. Ce fut sans doute pour célébrer de »pareils prodiges que la Grèce imagina les abeilles de »l'Hymette déposant leur miel sur les lèvres naissantes »de ses poëtes et de ses orateurs; gracieuse fiction, qu'on »a souvent appliquée à M. *de Paraza* et qui ne le »caractérisait qu'en partie, puisqu'en rappelant les »graces séduisantes de son langage, elle ne peignait ni »ses manières également naturelles et nobles, ni ce »mélange de politesse et de candeur, de modestie et »d'abandon qui prêtaient un intérêt et comme un »charme particulier à ses moindres paroles.

»Les sociétés de Paris et de Versailles ne pouvaient »manquer d'apprécier de si rares qualités; il y fut »recherché avec empressement et s'y vit bientôt entouré »d'admirateurs et d'amis. Le ministre qui avait à cette »époque le département des relations extérieures enten- »dit parler de l'aimable et savant mousquetaire; il »désira le voir; et dès la première entrevue, il fut si »frappé des avantages naturels et acquis dont il le vit »comblé, qu'il l'engagea à quitter le service militaire »pour la carrière diplomatique. Il eût été difficile à M. »*de Paraza* de ne pas répondre à une invitation que »la bienveillance avait dictée et qui flattait si profon- »dément ses inclinations studieuses : il accepta donc; »et dans l'instant, les archives nationales, les dépôts »de nos monumens historiques furent livrés à l'inépui- »sable activité de ses recherches. C'est là que sa mé- »moire, fidèle dépositaire de tout ce qui lui était confié, »accumula les matériaux immenses qu'elle conserva, »qu'elle augmenta toujours depuis et qui firent dans »la suite de M. *de Paraza* l'un des hommes les plus »instruits que possédât la France sur l'histoire des »premiers siècles de la monarchie.

»Parmi les routes pénibles qu'il se frayait de jour en »jour vers l'accomplissement des vues du ministre, s'en »ouvrait une qui devait l'en écarter. Son protecteur lui »avait recommandé d'apprendre les langues des trois »ou quatre pays de l'Europe avec qui le gouvernement »français entretenait le plus de relations. M. *de Paraza* »n'avait d'abord fait de cette occupation qu'une sorte »de délassement; mais bientôt après, étonné lui-même »de la facilité qu'il éprouvait à retenir ces idiômes, »enchanté des nouvelles jouissances qu'il y puisait, il »sacrifia l'objet principal de ses études à cet objet pu- »rement accessoire. Il avait quitté la profession des »armes pour la diplomatie; il quitta la diplomatie pour »les lettres et particulièrement pour l'étude des langues.

»La métaphysique jouissait alors en France d'une »faveur dont la littérature du dernier siècle s'est vive- »ment ressentie. Quelques hommes d'un rare mérite »dont il faut surtout apprécier la sagesse avaient donné »à cette science une face nouvelle. Se défiant à juste »titre du vague qu'elle présente à l'imagination, ils »l'avaient retirée des mystérieuses profondeurs où elle »s'était abîmée pour l'appliquer spécialement à l'analyse »des sensations, à l'examen des opérations de l'esprit et »à l'étude des langues. Pendant que des savans étran- »gers leur reprochaient de la circonscrire dans de si »étroites limites, ils en étendaient réellement le do- »maine, et lui avaient soumis l'art du raisonnement et »la science grammaticale. Dans cette dernière partie »avaient déjà paru les très-estimables ouvrages des »*Duclos*, des *Girard*, des *Dumarsais*, des *Condillac* et »des *Beauzée*. *Court de Gibelin* eu préparait de moins »solides dont on espérait beancoup trop, dans un genre »que l'ingénieux président *Desbrosses* avait fortement »recommandé à l'attention des gens de lettres et des »savans. Si je l'ose dire, on s'exagérait un peu l'im- »portance de la grammaire; et les langues, qui ne »doivent être généralement que des moyens d'instruc- »tion, étaient devenues pour trop de personnes l'objet »principal de la leur.

»On n'avait pas à craindre que tous les momens de »M. *de Paraza* fussent absorbés par de pareils travaux, »et l'on pouvait néanmoins attendre de sa mémoire et »de l'activité de son esprit, qu'il posséderait un jour »sur ces matières plus de connaissances positives qu'un »seul homme n'en avait jamais réuni. Les progrès qu'il »y fit sont à peine croyables. Il est certainement du »nombre des hommes qui ont parlé le plus de langues »et qui les ont sues le mieux. Une étude à laquelle un »savant si distingué a mis tant de persévérance, mérite

»bien qu'on examine avec quelques détails, de quels »avantages elle est susceptible.

»Rien n'est plus utile, disons mieux, rien n'est plus »nécessaire à l'étude des lettres que la connaissance des »idiômes qu'ont illustrés de véritables titres litéraires. »*Moïse*, *Homère*, *Virgile*, *Racine*, le *Tasse*, *Milton*, »ont doué d'immortalité les langues qui reçurent le dé-»pôt de leurs sublimes conceptions. Tout homme de »lettres doit être dévoré de l'ambition de les posséder, »car aucun ne peut se dissimuler l'immense et néces-»saire infériorité de toute traduction possible à l'égard »des beaux ouvrages d'éloquence et de poësie; aucun »ne peut se flatter de connaître les chefs-d'œuvre dont »il est condamné à ne lire que les traductions. Dans »toutes les littératures, les grands écrivains impriment »aux idées qui leur sont propres un caractère d'origi-»nalité que le génie lui-même s'efforcerait en vain de »transporter dans uue autre langue, eût elle dans ses »moyens d'expression des ressources égales ou même »supérieures à celles de la langue traduite. Si *Homère*, »si *Virgile*, rendus à la vie, recevaient la tâche de »reproduire dans leurs admirables idiômes les poëmes »de *Milton* et du *Tasse*, il est infiniment probable »que malgré la double supériorité de leur génie et de »leur langue, ces Dieux de la poësie ne rendraient »souvent que d'une manière imparfaite les beautés des »écrits originaux.

»Soit donc qu'un homme des lettres se borne à con-»naître, à goûter les ouvrages d'imagination, soit sur-»tout que des dons plus heureux l'appellent à grossir »les trésors littéraires de son pays, c'est dans leurs pro-»ductions originales et non dans les traductions qu'il »doit lire et relire les grands poëtes et les grands ora-»teurs, comme c'est au sommet des montagnes, dans »le creux des vallons, sur le penchant des abîmes, et »non dans les tableaux des paysagistes, que l'artiste

épris

»épris des beautés de la nature doit se pénétrer de »celles dont elle a revêtu les aspects de quelques points »du globe.

»Une autre classe de gens de lettres est celle qui »recherche savamment dans les langues la trace des ori- »nes, des relations de l'esprit et des mœurs des peuples. »Les travaux de ce genre ont acquis depuis un demi- »siècle une assez grave importance, particulièrement en »Angleterre et en Allemagne où la connaissance de la »littérature orientale, et sur-tout des livres sacrés de »l'Indostan, semble devoir faire sortir de la nuit des »siècles des époques et un monde qui nous étaient in- »connus. Sans vouloir rien ôter à de si profondes re- »cherches de l'honneur qui est dû à leurs auteurs, si »nous considérons sans prévention le peu d'utilité réelle »qu'on a retirée des conjectures très-piquantes, mais »fort ténébreuses, qui composent jusqu'à présent le plus »riche produit de cette exploitation des littératures orien- »tales, nous trouverons peut-être que le fruit de tant »de travaux n'est pas proportionné aux difficultés qu'il »a fallu vaincre pour l'obtenir.

»Quelques savans enfin ont poussé fort loin l'étude »des langues dans le dessein d'y puiser des notions plus »sûres et plus étendues sur la nature de ces méthodes »représentatives de la pensée. On doit de la reconnais- »sance à ces laborieux grammairiens; et il serait injuste »de disconvenir qu'en étudiant et comparant plusieurs »idiômes on ne doive acquérir une connaissance plus »solide de leurs élémens constitutifs, discerner avec »plus de certitude ce qui est essentiel à toutes les lan- »gues, de ce qui tient au caractère propre de quelques- »unes, démêler les causes de la différence de leurs pro- »cédés variables, et mieux apprécier ces variations, en »un mot, vérifier par les faits toutes les théories des »grammaires, soit générales, soit particulières. Cepen- »dant si l'esprit de curiosité n'entrait pour rien dans

»ses recherches, et qu'on voulût se borner aux notions »propres à confirmer le petit nombre de principes qui »forment le systême philosophique de toute grammaire »bien faite, on peut assurer, je crois, que dans l'état ac»tuel de cette science, bien peu de personnes entrepren»draient, pour un tel objet, l'étude d'un grand nom»bre de langues.

»Si l'on me demande maintenant dans laquelle de »ces classes il faut placer M. *de Paraza*, je répondrai »sans hésiter, dans toutes. Il avait assez de goût, »d'imagination et de talent littéraire pour sentir vive»ment les beautés originales de tous les chefs-d'œuvre »dont il acquérait l'intelligence : la sagacité dont il »était doué et sa haute érudition dans l'histoire et les »antiquités lui méritaient un rang distingué parmi les »savans qui se plaisent à voir dans les langues les mo»numens de l'origine, du génie, et des mœurs des »peuples. Enfin ses connaissances en métaphysique et »son goût particulier pour cette science l'avaient »facilement initié aux théories dont les bons gram»mairiens ont fait la base de leurs ouvrages.

»De si vastes études, auxquelles il est déjà si difficile »de concevoir que la vie de M. *de Paraza* ait pu suffire, »n'étaient pas cependant la plus considérable partie »des siennes. Toutes les sciences tentèrent successive»ment son ambition et chacune lui livra quelques-uns »de ses mystères. Son long séjour à Paris l'avait »mis en rapport avec plusieurs savans et gens de let»tres, parmi lesquels se trouvaient les auteurs les plus »distingués de l'encyclopédie ; il avait secrétement »envié la sorte d'universalité d'esprit qu'on attribuait »à deux ou trois d'entr'eux et dont ils soutenaient le »renom avec assez d'honneur. Ceux-ci paraissaient avoir »à un plus haut degré que M. *de Paraza* les facultés »qui combinent et ordonnent les idées acquises ; mais »nul ne possédait une conception plus prompte, une

»mémoire plus vaste. Les connaissances les plus diverses »se transmettaient à son esprit comme l'image des ob- »jets à la glace fidèle qui les répète ; elles s'y fixaient »comme l'empreinte du burin dans le dur métal.

»Jusqu'à présent, Messieurs, je vous ai présenté M. »*de Paraza* courant d'une égale ardeur dans la double »carrière des sciences et des lettres, se plongeant dans »les délices de l'étude, accumulant les trésors d'une »immense érudition; mais, je ne crains pas de l'avouer, »quelque rares que soient de pareils titres, ils me paraî- »traient peu propres à recommander sa mémoire dans »vos esprits, si tant de moyens de se rendre utile à la »société n'avaient servi qu'à le détourner du soin de le »devenir. En effet, Messieurs, chacun doit compte à »ses semblables des facultés qu'il a reçues pour le bien »de tous; et de stériles études n'acquittent point cette »dette. Je suis loin sans doute de partager les sentimens »de ces hommes qui déguisent à peine leur mépris in- »téressé pour les savans et les gens de lettres sous les »apparences de la considération qu'ils affectent de »n'accorder qu'aux noms consacrés par d'illustres succès. »Le savant dont les travaux contribuent à faciliter ou »à propager l'instruction, l'homme de lettres qui »répand le goût des bonnes doctrines ont assez fait »pour ne pas craindre le reproche d'avoir vécu inutiles. »Mais ceux-là doivent le redouter qui consument dans »de vaines spéculations ou s'obstinent à concentrer en »eux-mêmes des lumières qui mieux dirigées auraient »éclairé et servi leurs concitoyens.

»La modestie de M. *de Paraza* et les habitudes qu'il »tenait de son caractère et de la nature de son talent »l'exposaient à ce double danger. Il avançait tous les »jours dans le domaine des sciences, mais, si j'ose »m'exprimer ainsi, il négligeait l'administration de »ses conquêtes. Toujours emporté par l'attrait des nou- »velles acquisitions et par la facilité qu'il avait à les

»accumuler, il différait les méditations par lesquelles »il devait les régulariser, les enchaîner les unes aux »autres, en apprécier les rapports, et fixer les résultats. »Il sentait parfaitement le besoin de ce travail; mais, »en s'étendant tous les jours, son plan devenait plus »difficile et l'attachait de plus en plus à des occupations »d'un autre genre.

»Cet état de choses aurait duré peut-être autant que »la vie de M. *de Paraza*, si des circonstances impé-»rieuses n'y avaient mis fin en fixant son application »sur l'un des plus utiles objets qu'elle pût se proposer. »Il perdit en peu de temps son frère aîné et son père. »Le premier n'avait pas encore été pourvu de la charge »de conseiller au parlement qu'on l'avait destiné à »remplir. Le second avait exprimé en mourant le désir »d'être remplacé dans sa compagnie par le seul fils qui »lui survécût. Ce vœu fut une loi pour M. *de Paraza*. »Il s'était déjà frayé l'accès de la magistrature par »l'étude approfondie de la législation romaine: les con-»naissances qu'il avait acquises auraient pu enorgueillir »un homme ordinaire; mais M. de Paraza ne pouvait »se contenter d'une instruction commune. Heureux de »s'attacher enfin à une étude dont son esprit pouvait »embrasser l'étendue, et dont l'application était pour »lui susceptible d'une utilité journalière, il s'y livra »avec un dévouement dont on citerait peu d'exemples.

»En quelques années sa vaste science le plaça hono-»rablement parmi ces magistrats dont la doctrine et le »caractère fesaient revivre parmi nous les jurisconsultes »à qui le monde dut la merveille du droit romain. Une »voix éloquente vient de vous entretenir dignement de »ce sénat vénérable qui fut long-temps le premier or-»nement de cette cité et qui en sera toujours la gloire (1).

---

(1) M. d'*Ayguesvives* dans l'éloge de M. de *Cambon* qu'il venait de prononcer.

»Je passerai donc rapidement sur ce grand souvenir; »mais j'aurai fait à M. *de Paraza* une part de louange »aussi éclatante que juste, en rappelant le haut rang »où le plaçaient dans leur estime ces mêmes magistrats »parmi lesquels il était si difficile de se distinguer. Aussi, »en 1788, après que la dignité de premier président »fut devenue dans la personne de M. *de Cambon*, la »récompense des plus grands services et des plus rares »talens, le parlement vit avec une satisfaction unanime »la charge de président à mortier que son nouveau chef »avait laissée vacante passer sur la tête de M. *de* »*Paraza*.

»Ce fut alors seulement qu'il contracta les liens du »mariage. Cette union a laissé de si touchans souvenirs, »qu'il ne serait pas permis de l'oublier ici. Outre qu'elle »versa d'ineffables douceurs sur les dernières années de »la vie de M. *de Paraza*, elle me paraît un de ses titres »de gloire. Jeune, belle, riche de tous les dons que la »nature se plaît à prodiguer à son sexe, Mademoiselle »*de Bonfontan* aurait pu remarquer la disproportion de »son âge avec celui du magistrat qui aspirait à sa main; »elle aurait pu, en cédant avec satisfaction à d'hono- »rables convenances, ne pas éprouver le charme d'un »sentiment plus vif et plus doux. Il en fut autrement. »Les graces de l'esprit, l'aménité du caractère obtinrent »sur son cœur un triomphe parfait; et ce fut dans des »qualités que la raison seule lui fesait apprécier qu'elle »trouva la source d'une affection dont nous devons »rarement le bienfait à la raison.

»L'Académie des sciences de Toulouse avait depuis »long-temps acquis M. *de Paraza*; celle des Jeux »Floraux lui ouvrit son sein en 1789 : elle le compta »bientôt parmi ses membres les plus laborieux et les »plus assidus. Il y fut, plus encore que dans le monde, »s'il est possible, le modèle de cette sociabilité qui »paraît n'être que le commerce du cœur embelli par

»les ressources de l'esprit. Je n'entreprendrai point, »Messieurs, de vous représenter avec détail des qualités »que vous avez trop connues, trop vivement appré»ciées, pour qu'il fût possible de les peindre d'une »manière satisfaisante. Je ne parviendrais jamais qu'à »vous les faire regretter, et je n'ai besoin pour cela que »d'en rappeler le souvenir.

»L'Académie n'était pas destinée à jouir long-temps »de cette acquisition. Le temps était venu où toutes les »institutions qui avaient servi d'appui ou d'ornement à »l'antique monarchie des Français, devaient tomber »avec elle. Le parlement fut anéanti. Le temple d'*Isaure* »fut fermé. Les sophistes qui avaient soulevé les fac»tions contre le vaisseau de l'État, le dégagèrent vio»lemment de ses ancres et le lancèrent dans les tempêtes. »Bientôt irrités de leurs propres désordres, et désespé»rant d'en étouffer le reproche dans la conscience des »hommes sages, ils regardèrent l'existence de ces der»niers comme une censure insupportable, et n'hésitè»rent pas à les proscrire. M. *de Paraza* eut sa part des »premières persécutions.

»Il fut rendu à la liberté par l'effet de circonstances »dont je supprime le récit parce qu'elles n'ont rien »d'intéressant que cet effet même. Alors ne voyant dans »aucun parti les élémens d'une garantie propre à fixer »sa confiance, ayant en vain cherché parmi tant de »bannières déployées celles du véritable bien public, »il sentit que la retraite était son unique ressource. Il »s'y détermina, et crut devoir en fixer le lieu à Paris, »si pourtant on peut donner le nom de retraite à un »séjour riche de bons livres et embelli par la présence »de la plus aimable compagne. Les malheurs publics »pesèrent de tout leur poids sur le cœur des deux époux. »Ils eurent bien des larmes à verser sur ceux de leurs »amis et de leurs parens qu'entraîna le torrent révolu»tionnaire : mais ils pleurèrent ensemble. Eh ! quelles

»sont les peines que n'adoucit point le charme des af-
»fections domestiques ? la douleur même n'a-t-elle
»point sa volupté, lorsqu'elle rend plus intimes les
»communications de deux ames dont cette intimité est
»le premier besoin ?

»Je ne parlerai point des voyages qu'entreprit M. *de*
»*Paraza* chez quelques-uns des peuples dont il s'était
»auparavant rendu le compatriote par le langage : mais
»je craindrais, Messieurs, de tromper votre attente,
»si je ne faisais aucune mention de son séjour en Italie,
»et des rapports qu'il y eut avec ces improvisateurs,
»qui ont toujours été comme la production exclusive
»de ce sol littéraire. Il était difficile qu'un homme de
»lettres si vivement passionné des jouissances de l'esprit,
»dont la mémoire disposait de tant de trésors, dont
»l'imagination s'exaltait avec tant de promptitude et de
»force ne fût pas séduit par l'éclat de ces étonnantes
»inspirations qui semblent créer en un moment ce que
»la nature n'accorde guère au génie lui-même qu'après
»des travaux et des méditations plus ou moins opiniâ-
»tres : il rechercha la fréquentation de cette classe
»singulière d'auteurs, se fit initier dans la partie de
»leur mystérieux talent dont les accès peuvent être
»frayés par des études et des règles préliminaires, les
»écouta beaucoup, les observa davantage, et finit par
»éprouver un ardent désir de marcher sur leurs traces.
»Il osa, devant eux, dans leur langue, au milieu de
»leurs assemblées ordinaires, faire ses premiers essais
»d'improvisation poëtique, et il eut sa part des ap-
»plaudissemens que l'Italie prodigue à un talent si pré-
»cieux. Ces succès lui donnèrent une ambition à peu-
»près inconnue en France, celle d'improviser de la
»poësie française, comme il avait improvisé des vers
»italiens. Je ne pousserai pas mon admiration pour le
»talent de M. *de Paraza*, jusqu'à faire de ces tentatives
»un sujet de louange. Je ne les rappelle au contraire

»qu'en les unissant aux explications, et si l'on veut aux »excuses que prêtaient à leur auteur la vive émulation »dont était animée, son excessive ardeur pour la gloire »des lettres françaises, et la séduction qu'exerçait sur »lui-même l'expérience d'une facilité sans exemple. »Ceux qui ont un sentiment juste de la poësie française »ne demanderont pas s'il improvisait de beaux ouvra- »ges; mais les gens de lettres qu'il rendit témoins de »ses essais, en ont conservé un souvenir dont on peut »faire honneur à sa mémoire.

»Le terme des contrariétés qui depuis si long- »temps tenaient M. *de Paraza* éloigné de son pays »natal fut enfin posé. Il y revint après le 18 brumaire »avec l'intention d'y fixer définitivement son séjonr. »Une épouse adorée, des enfans chéris, une biblio- »thèque considérable, les matériaux littéraires fruit »de ses immenses recherches, une fortune qu'avaient »ébranlée de violentes secousses mais dont le raf- »fermissement prochain était assuré, un parfait con- »tentement d'esprit, tout enfin, jusqu'aux apparen- »ces d'une heureuse santé, semblait réunir autour de »lui les gages d'un bonheur encore durable. Vous savez, »Messieurs, quelle fut l'issue de cette trompeuse pers- »pective. Une fin aussi subite qu'inattendue vint le »frapper au milieu de tous ces biens d'un moment : il »passa de la vie à la mort dans la nuit du 12 au 13 »août 1801 sans que la moindre appréhension de ma- »ladie eût précédé cette terrible catastrophe.

»Il fut impossible d'en dérober la connaissance à »Madame *de Paraza* et l'impression qu'elle en ressentit »fut irrémédiable. Les premières atteintes de sa douleur »brisèrent sans retour les liens qui l'attachaient à la »vie. Elle ne put y être rappelée ni par la force de son »âge, ni par les élans de son cœur maternel vers les »fruits d'un hymen trop tôt dissous. Le troisième jour

»n'était pas écoulé et le tombeau de son époux se rou-»vrit pour la recevoir.

»Quand la fable plaça sous le chaume le modèle de »la piété conjugale, elle nous montra les vieux époux »qu'elle célébrait formant le vœu de ne point se sur-»vivre l'un à l'autre, et le ciel opérant des prodiges »pour leur accorder ce privilège. Madame *de Paraza* »avait souvent exprimé le même vœu : et pour le réa-»liser, pour s'affranchir des douleurs du veuvage, elle »n'eut besoin d'aucun autre prodige que celui de sa »tendresse. Combien cette déchirante réalité l'emporte »sur l'ancienne fiction !. . .

»Il me restait, Messieurs, à vous entretenir des »ouvrages sortis de la plume de M. *de Paraza*; mais si »j'en excepte des vers de société et un petit nombre »de discours académiques qu'il a dérobés au jour de »l'impression et qui ne me sont point connus, il n'a »laissé que des projets qui paraissent n'avoir rien de »complet, si ce n'est peut-être les matériaux qu'il avait »rassemblés pour les exécuter. Leur volume effraie »l'imagination ; et comme s'il ne suffisait pas de cette »circonstance pour attiédir le zèle de ceux qui voudraient »se dévouer à l'examen de ces documens, ils se trouvent »rédigés en douze ou quinze langues différentes. C'était »un des procédés que M. *de Paraza* mettait en usage »pour s'imposer le besoin et se conserver les moyens »de retenir tant d'idiômes. On peut donc craindre que »les travaux de sa vie entière ne laissent aucune trace. »Mais sa mémoire vivra long-temps dans cette enceinte. »Elle y recevra constamment les hommages qui sont »dus à l'homme de lettres dont le caractère personnel »a maintenu l'honneur de ce titre. C'est peut-être à »ces sentimens qu'il faut attribuer la lenteur qu'avait »apportée l'Académie à désigner un successeur à M. »*de Paraza*. Heureuse d'avoir pu fixer cette indécision »en faveur du jeune magistrat dont le caractère et les

»talens nous permettent des espérances proportionnées »à nos regrets. (1)

1812.

136.° M. DE PANAT.

M. le Marquis d'Aguilar prononça son éloge dans la séance du 26 janvier 1812.

» Dominique-Joseph de Brunet, marquis de Panat, »naquit à Albi le 30 août 1752, d'une famille distin- »guée par elle-même et par ses alliances avec les plus »grandes maisons du royaume; son père chef d'Es- »cadre des armées du roi, s'était fait connaître par son »esprit, ses vertus et ses talens militaires; il avait glo- »rieusement soutenu l'honneur du pavillon français »dans plusieurs occasions éclatantes; sa mère était de »l'illustre maison de la Roche-Foucauld et sœur du »cardinal de ce nom. On envoya M. de Panat faire ses »études au collége de Sorèze dirigé alors par les Bé- »nédictins : dom Despaulx était à la tête de cette maison »et en étendait chaque jour la renommée par ses lu- »mières et son zèle, il distingua bientôt les heureuses »dispositions du jeune Panat, et les soigna avec une »affection particulière, son élève répondit en tout aux »soins de ce maître éclairé, il se familiarisa avec ces »auteurs immortels qui sont la source du vrai beau en »littérature et sans la connaissance desquels il est im- »possible d'avancer dans cette carrière. Dans les exer- »cices annuels où se rassemblait tout ce qu'il y avait »de grand et d'éclairé dans la province, c'était toujours »lui qu'on choisissait comme le plus propre à donner »une idée de l'instruction qu'on recevait à Sorèze; on »admirait à la fois sa pénétration, sa facilité, sa pro- »digieuse mémoire, et surtout son extrême modestie.

(1) M. Serres-Colombars.

»La naissance de M. de Panat l'appelait à la profes-
»sion des armes ; il fallut quitter cette enceinte paisible
»où les muses l'avaient nourri, mais il emporta avec
»lui le trésor d'une bonne et solide instruction, trésor
»qu'on retrouve au besoin, et avec autant de plaisir,
»sous la tente du soldat, que dans le sein du lycée
»académique : il entra à seize ans dans le régiment de
»la Sarre infanterie, et obtint en 1775 une compagnie
»de dragons dans le régiment d'Artois ; ce fut cette
»même année qu'il perdit son père ; il apprit à Paris
»où il se trouvait alors, la nouvelle de sa mort qui fut
»prompte et inattendue ; il vola sur le champ auprès
»de sa mère, pour lui prodiguer tous ses soins ; mais
»frappé lui-même d'un coup si terrible, il fut attaqué
»d'une maladie très-grave dont sa santé se ressentit
»tout le reste de sa vie ; jamais depuis il n'a prononcé
»le nom de ce respectable père, sans que ses yeux fus-
»sent baignés de larmes.

»Lorsque les devoirs de M. de Panat, ne le retenaient
»pas à son régiment, il habitait le plus souvent
»Paris, où son oncle, M. le cardinal de la Roche-
»Foucauld l'appelait auprès de lui. Le nom de la Roche-
»Foucauld, a toujours été signalé par l'amour des
»lettres ; Madame la duchesse d'Anville qui était de
»cette maison, rassemblait chez elle les littérateurs et
»les savans les plus distingués de la capitale. M. de
»Panat voyait souvent chez elle d'Alembert qui gou-
»vernait la littérature avec le sceptre de la philosophie,
»l'abbé de Mably qui retrouvait dans l'histoire les
»droits des nations, et faisait d'inutiles vœux pour
»que les vertus en fussent la sauve garde, Condorcet
»qui devait laisser un jour sur son tombeau creusé par
»les erreurs des hommes, l'esquisse de la perfectibilité
»indéfinie de l'esprit humain, Foncemagne qui péné-
»trait dans les profondeurs les plus reculées de l'érudi-
»tion, et Barthelemy qui s'occupait à la revêtir des

»formes les plus aimables et les plus gracieuses du style
»et de l'éloquence. M. de Panat jouissait avec délices
»du charme que ces hommes célèbres répandaient dans
»la société, toutes leurs lumières pénétraient son esprit;
»mais toutes leurs opinions n'allaient pas jusqu'à son
»cœur : il aimait sa patrie, mais il croyait que le plus
»sûr moyen de la servir était d'être fidèle à Dieu, à
»son Roi, et à l'honneur français. Dès que les circons-
»tances le permettaient, il se dérobait au tumulte de
»la capitale, et revolait en Languedoc où tout lui
»retraçait les chers souvenirs de l'enfance; à Albi où
»sa famille jouissait d'une considération qui allait pres-
»que jusqu'à l'enthousiasme, et où sa mémoire est tel-
»lement restée en vénération, que le peuple même n'y
»revoit jamais sans attendrissement les enfans de celui
»dont il conserve un précieux souvenir : digne privilège
»de la vertu! Prérogative sur laquelle les bouleverse-
»mens des états n'ont aucune influence! droit sacré à
»l'amour des hommes, que ne peuvent anéantir les
»orages des passions, la fureur des partis, les complots
»du crime, et qui est toujours reconnu et confirmé,
»lorsque le gouvernement reprend son niveau, et que
»les clameurs des factions cessent de se faire entendre.

»C'était à sa ferme et inaltérable vertu, que M. de
»Panat devait l'estime publique, sa fermeté était tem-
»pérée par la plus grande bonté, la plus exquise sen-
»sibilité du cœur, malgré une extrême vivacité dans
»le caractère. Sa conversation était pleine d'abandon,
»de grace, de simplicité et d'attrait, on y retrouvait
»cette probité qui double l'éclat des lumières, cette
»pureté, cette justesse de pensées, de sentimens et de
»goût qui seules peuvent mettre en valeur l'instruction
»et les connaissances. Il aimait peu le monde, il ne s'y
»montrait que par devoir, son esprit paraissait d'abord
»plus solide que brillant; c'était dans les épanchemens
»familiers qu'on s'appercevait le plus qu'il joignait

»l'agrément à la solidité, et le jugement au savoir; »nourri de la lecture des auteurs anciens, il en parlait »avec une grace et un discernement qui étonnaient les »gens de lettres les plus versés dans cette étude; délicat »sur l'honneur, il n'admettait rien de ce qui peut res- »sembler à une faiblesse; il ne savait point entrer en »composition avec sa conscience, et plier ses principes »aux circonstances; c'était enfin ce qu'on peut appeler »dans toute l'étendue du mot, un preux chevalier, »un loyal gentilhomme qui réunissait les lumières de »l'esprit à l'élévation de l'ame, et l'urbanité de son »siècle, à la noble franchise des temps passés.

»Cette réputation méritée l'avait dévancé à Toulouse, »où un mariage également honorable et avantageux »le fixa en 1786. La famille de sa femme exigea qu'il »quittât le service; l'estime de ses nouveaux concitoyens »chercha à le dédommager de ce sacrifice, en lui ou- »vrant une autre carrière où il pût être utile à son »pays, il fut appelé par leur choix unanime à une »place dans le corps municipal; l'Académie le reçut »au nombre de ses mebres en 1787. Son discours de »réception porte l'empreinte de la grace de son esprit »et de la sensibilité de son cœur; c'était le moment »où l'assemblée des notables venait d'être convoquée; »la belle ame de M. de Panat, s'enflamme par l'idée »du bien qui peut en résulter pour son pays, ainsi que »des assemblées provinciales qui venaient d'être or- »ganisées dans toute la France : dans ce nouvel ordre »de choses, il envisage l'éloquence, comme un moyen »précieux d'être utile, il désire que les chevaliers fran- »çais s'y exercent, à l'exemple des grecs et des romains »célèbres, guerriers intrépides aux champs de Mars, »orateurs éloquens dans les assemblées nationales. *Quel »plus noble usage*, s'écrie-t-il, *la noblesse peut-elle »faire de ses talens, que de les consacrer à la défense*

»*de ses vrais intérêts et de ses vassaux ? Quel champ* »*pour le génie que d'avoir à créer, soutenir, et faire* »*adopter dans ces assemblées des projets utiles à* »*ses concitoyens ! Quel espoir pour une ame sen-* »*sible, que de protéger les malheureux, de soulager* »*la misère, et de ramener partout l'abondance et le* »*bonheur !*

» En 1788, M. de Panat prononça l'éloge de Clémence. »Son discours est riche d'imagination et de poësie, on »admira surtout le trait qui le termine, en parlant des »attaques dirigées contre l'existence de notre bienfai- »trice, attaques dont les soins et les recherches de »l'Académie avaient bientôt triomphé, l'orateur s'ex- »prime en ces termes : *c'est ainsi que sous les murs* »*de Troye, le vaillant Diomède poursuit sans relâche* »*la mère des amours qui veut sauver son fils ; le sang* »*de la Déesse coule sous les traits d'un mortel, mais* »*bientôt elle s'élève au haut des airs, une goute d'am-* »*broisie fait disparaître la blessure, et il ne reste au* »*fils de Tydée que le souvenir d'une inutile fureur.*

»M. de Panat toujours attaché à ses devoirs dans »tous les genres, remplissait avec zèle ceux d'a- »cadémicien ; il avait promis l'exactitude dans son »discours de réception, et ses moindres paroles étaient »pour lui des engagemens sacrés ; il s'arrachait du »séjour de la campagne où il se plaisait extrêmement, »pour venir assister aux séances académiques, il y »apportait ce goût éclairé, cette discussion polie, ce »jugement solide qui doivent être l'ame des réunions »littéraires ; il ne nous reste malheureusement de lui »que son discours de réception et l'éloge de Clémence ; »sa modestie a fait disparaître toutes ses autres pro- »ductions ; outre un grand nombre de poësies fugitives »il avait composé une comédie et une tragédie ; l'étude »approfondie qu'il avait faite de l'art dramatique, doit »nous faire regretter la perte de ces ouvrages.

»Le patriotisme et les talens de M. de Panat s'étaient »fait connaître de plus en plus, il en reçut le prix »dans le suffrage de ses concitoyens qui l'appelèrent »à l'unanimité à la députation de la noblesse aux états »généraux, si toutefois on peut appeler une récompense »l'honneur d'aller braver les dangers, et affronter les »orages qui se préparaient alors; je m'abstiendrai de »rappeler ces scènes célèbres dont le tableau est réservé »aux Tacites futurs; la noblesse prouva dans cette »occasion mémorable, que les descendans de tant »de nobles troubadours, n'avaient pas dédaigné la »culture des lettres, que les individus de la classe qui »avait produit Montaigne et Malherbe savaient encore »penser fortement et s'exprimer avec élégance; mais »que pouvaient l'éloquence et la vérité contre ce torrent »des opinions et des passions auxquelles l'Eternel avait »permis de se déborder? La France fut abandonnée à »sa propre sagesse, et éprouva d'une manière fatale, »combien cette sagesse humaine est sujette à l'erreur; »M. de Panat eut à peine le temps de déployer dans »les préliminaires menaçans de cette assemblée fameuse, »son amour pour son pays et son inébranlable atta- »chement aux principes monarchiques; lorsque les états »généraux se constituèrent en assemblée nationale, il »ne crut pas pouvoir désobéir aux mandats rigoureux »de ses commettans, et revint en Languedoc, leur »soumettre sa conduite, et leur demander de nouveaux »ordres; il était à cette époque attaqué d'une maladie »de langueur occasionnée par l'aspect des maux qui »allaient fondre sur la France. Les soins et la tendresse »de sa famille ne purent guérir les plaies de son cœur, »ni rétablir une constitution altérée par le chagrin. Forcé »quelque temps après par des circonstances impérieu- ses à s'éloigner de cette patrie qui réunissait toutes ses »affections, il termina ses jours dans une terre étran- »gère le 19 juin 1795 dans la 43e. année de son âge,

»séparé de ses enfans, unique consolation d'une mère, »qui retrouve en eux les qualités et les vertus d'un »époux qui lui fut si cher. L'héritage des vertus, des »qualités et des talens de M. de Panat est conservé »dans sa famille ; un successeur éclairé le remplace à »l'Académie (1) la voix de nos regrets se fait entendre »aujourd'hui dans cette enceinte ; nos annales en con»serveront l'expression ; ainsi la mémoire de l'homme »de bien n'aura pas passé sur la terre, comme la flèche »rapide qui fend les airs sans laisser de trace après »elle. »



1812. 137. M. DE RESSÉGUIER, Procureur-Général au Parlement.

M. le Président DE RESSÉGUIER, son ayeul.

Je lus cet éloge dans la dernière séance de 1811.

La tâche que j'ai à remplir est triste et douloureuse ; elle a déchiré une plaie profonde que dix ans n'ont pu guérir, et qui saignerait long-temps encore, si ma vieillesse pouvait se promettre de longs jours. Pour en en avoir une juste idée, il faudrait se représenter un père qui, par un affreux renversement de l'ordre naturel, est condamné à gémir sur la tombe de son fils.

En des temps plus heureux, lorsque je voyais assis à mes côtés, dans les séances académiques, celui dont j'ai à vous entretenir, je m'étais souvent arrêté à la pensée consolante, que sa main me fermerait les yeux, et que son amitié appelerait vos regrets sur le souvenir de mon zèle et de mes faibles travaux ; et c'est moi qui lui ai survécu ; c'est moi qui suis destiné à lui rendre ce

(1) M. Dantigny.

dernier

dernier devoir. J'ai douté long-temps si je pourrais payer à sa mémoire un autre tribut, que celui de mes larmes. Combien de fois n'ai-je pas senti s'échapper de mes doigts la plume qui devait vous retracer l'éminence de ses talens et de ses vertus, les avantages de son existence politique, et les malheurs de sa destinée ! La voix de l'amitié qui fut toujours le plus impérieux de mes sentimens, m'a garanti d'un découragement qui dégénérait en faiblesse; et par la résolution que j'ai su prendre, je sens que mon ame est encore capable d'un grand effort.

Lorsque M. de Ponsan, en 1735, exprima les regrets de l'Académie sur la perte de M. le président de Rességuier, il remarqua avec un intérêt qui ne nous sera jamais étranger, que le père de cet académicien très-distingué avait été aussi l'un de nos mainteneurs, et que son ayeul était maître des Jeux Floraux, lorsqu'ils furent érigés en Académie (1).

En parlant de cette succession littéraire, il n'oublia pas les titres héréditaires d'une autre illustration qui plaçait MM. de Rességuier au rang de la plus ancienne noblesse de Rouergue, et de la noblesse la plus utile, puisqu'ils avaient été gratifiés par Charles V, du fief et de la terre de Gradeils, pour avoir vaillamment secondé le Duc d'Anjou, lorsqu'ils chassa les Anglais de cette province.

Une particularité remarquable distingua plusieurs générations de ces nobles guerriers. Ils étaient les arbitres et les pacificateurs de toute la contrée, sans autre titre que leur mérite, et l'opinion qu'on y avait de leurs lumières et de la droiture de leurs intentions. Cette espèce de magistrature, uniquement fondée sur la con-

---

(1) Voyez ci-dessus n.° 4, année 1704.

fiance, eut assez d'éclat pour attirer l'attention de François premier, et lui inspirer le dessein, lorsqu'il visita le midi de la France, de créer un office de conseiller au parlement de Toulouse, pour le second fils de Bernard de Rességuier.

A cette époque, les progrès des sciences et des lettres ayant éclairé la France sur les préjugés de sa barbarie tudesque, la plus ancienne noblesse pouvait se livrer aux fonctions paisibles de l'administration de la justice, sans rien perdre de son lustre et de ses prérogatives. Bernard II de Rességuier accepta donc ce bienfait signalé de son souverain, et vint à Toulouse se faire recevoir conseiller au parlement en 1518.

Lorsqu'il mourut, un de ses neveux fut son héritier et succéda à son office. Il est la tige de cette longue suite de magistrats qui se sont succédé de père en fils, sans interruption, jusqu'à l'extinction de la haute et antique magistrature; tandis que les enfans de son frère aîné continuaient la ligne des seigneurs de Gradeils, qui se divisa en deux branches, dont une existe aux environs de Rodez, et l'autre à Lagny, dans le département de Seine et Marne.

M. le président de Rességuier, mort en 1735, avait laissé dans nos registres des preuves d'un goût sûr, et de talens que l'exercice avait perfectionnés. Aucun genre de littérature ne lui était étranger. Toulouse lui doit, en grande partie, son Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. Le Père Vanières qui avait été son maître, était devenu son compagnon d'études. Tous les ans, pendant l'automne, quand le parlement prenait ses vacances, il partaient ensemble pour le château du Secourieu, dont on trouve une description dans les opuscules poëtiques du Père Vanières. C'est là qu'ils se livraient sans réserve, dans le sein des muses, à tout l'intérêt qu'inspirent et notre littérature, et celle des

anciens, qui en est la mère, et qui peut seule en maintenir le goût et la perfection.

La première fois que le Père Vanières parut au Secourieu, on y planta un chêne qui lui fut dédié, qui portait son nom, et qu'on n'abordait encore, dans ces derniers temps, qu'avec une sorte de respect religieux. Il avait près de cent ans; ses branches couvraient un grand espace. Placé sur une sorte de promontoire, aux bords de l'Ariège, on le signalait de loin; il perpétuait dans la contrée, le nom et le souvenir du poëte aimable qui l'avait si souvent visitée. Il a péri, à l'époque funeste où tous les monumens, ceux même de l'amitié, se trouvèrent enveloppés dans la même proscription.

M. le président de Rességuier, qu'une mort prématurée enleva aux lettres et à la jurisprudence, laissa plusieurs enfans dont l'aîné n'avait pas encore dix-huit ans. M. d'Aguesseau qui connaissait l'empire des vertus héréditaires dans ces familles sénatoriales qu'entouraient l'estime et la vénération publiques, ne craignit pas de placer sur la tête de ce jeune homme à peine adulte, l'office de conseiller au parlement que François premier avait créé pour le frère de son huitième aïeul; dispense sans exemple, et qui ne tirera pas à conséquence, disait en l'accordant, ce chef illustre de la magistrature, persuadé qu'aucune autre famille ne pouvait présenter cette suite longue et continue d'exemples d'une sagesse prématurée; plus convaincu encore que les vertus qu'il honorait et qu'il récompensait ainsi, ne pouvaient pas s'éteindre tout-à-coup, et abandonner les rejettons d'une si bonne race.

Il ne se trompa point. Ce jeune magistrat (c'était le père de celui que nous pleurons.) Ce jeune magistrat, à qui l'on n'eût pu reprocher que trop de modestie, et qui par les suites de sa modération, se serait borné à son office de conseiller, fut forcé, par les instances du

parlement et du chancelier de France, qui avait succédé à M. d'Aguesseau, de prendre, comme son père et ses trois derniers aïeux, un office de président aux enquêtes.

Sa mort ne précéda que d'un an les opérations de M. le chancelier de Meaupou, opérations que l'habitude d'un état paisible et tranquille, nous fit trouver désastreuses, et que peut-être nous regarderions encore comme telles, si nous n'avions éprouvé depuis, tous les malheurs de l'anarchie.

A sa mort, arrivée en 1769, il ne laissa qu'un fils encore adolescent, et dont la vocation paraissait devoir être dérangée par les changemens survenus dans la magistrature. Mais l'opinion générale avait alors tant de pouvoir; nous comptions tant sur la force de notre constitution politique, qu'à l'exception de quelques ambitieux, amis du désordre et des nouveautés, il n'y avait personne qui ne regardât le système de M. de Meaupou, comme un de ces orages passagers qui sont toujours suivis d'un calme réparateur. Les magistrats qui s'étaient prêtés à ses idées, soupiraient après le rétablissement de l'ordre ancien, autant que ceux à qui leur résistance avait procuré un exil rigoureux. Dans cette attente, les écoles de droit furent fréquentées par les enfans des magistrats exilés, et par une foule d'autres dont le plan n'était pas de renforcer la magistrature de 1771.

De ce nombre était notre confrère M. Louis-Emmanuel-Elizabeth de Rességuier, destiné, dès son enfance, à l'état auquel sa famille s'était consacrée depuis deux cents cinquante ans.

Il venait de perdre le maître qui avait dirigé ses premières études avec beaucoup de succès et de supériorité, esprit vaste et orné de toutes les lumières qui appartiennent à la culture des lettres et des sciences. Il avait fallu un tel maître à un disciple dont l'intelligence

franchissait promptement toutes les barrières, et qui jamais n'eut besoin de revenir sur ses pas, pour s'approprier les connaissances qui entraient dans le plan de son instruction.

Je voudrais bien, Messieurs, n'avoir pas à parler de moi; mais à cette époque, nos études étaient communes. Après avoir consacré ma jeunesse à la littérature, je m'étais destiné au barreau, et le barreau de Toulouse, lorsque j'y arrivai, éprouva la même déchéance que le parlement, par le retranchement de la plus grande et de sa plus belle partie de son ressort. En attendant, comme tant d'autres, le rétablissement de tout ce qui avait été détruit, je repris mes études de droit, et en même temps, que j'approfondissais mes connaissances, je dirigeais celles de M. de Rességuier. Le droit romain, les ordonnances, l'histoire, les vrais principes et les grands modèles de l'éloquence ancienne et moderne, tout se plaçait dans sa tête avec un ordre admirable. Quatre ans passés dans la continuité de ces exercices, lui donnèrent un fond d'instruction dont les avantages parurent bientôt, et se multiplièrent à l'infini.

Il n'avait pas encore vingt-ans, et j'en avais plus de trente, lorsqu'enfin le temps vint de nous montrer l'un et l'autre, lui à la tête du barreau, comme avocat-général, et moi dans la foule de ceux qui aspiraient à s'y faire un nom. Je trouvai, dans le travail du cabinet, tout ce que je cherchais dans cette profession noble et indépendante, l'estime de mes confrères, la considération de mes conctioyens, et quelques occasions d'être utile, par les efforts d'un zèle courageux et désinteressé. L'audience était le théâtre sur lequel il allait se produire, et je puis dire qu'il y étonna ceux-là même qui avaient la plus haute opinion de son instruction et de ses talens.

Une circonstance qui eût été décourageante et funeste pour tout autre, contribua puissamment à l'éclat de sa

gloire et de sa réputation. Lorsqu'il arriva au parquet, il n'était que troisième avocat-général. M. de Parazols, qui avait la première place, mourut presque subitement, et M. de Cambon, qui venait ensuite, fut pourvu d'une charge de président à mortier. Par là M. de Rességuier, à l'âge de 23 ans, fut seul avocat-général, chargé de tout le travail de la grande audience, sans le secours des conseils qu'il trouvait auparavant dans l'expérience de ses collègues.

Après les premiers essais auxquels en général on ne saurait donner trop de soin, il cessa d'écrire ses plaidoyers. La nature qui l'avait doué d'une conception vive et prompte, et d'une mémoire très-étendue et toujours fidèle, lui avait également donné, avec l'assurance qui laisse à l'orateur le libre exercice de ces facultés, une facilité d'élocution qui n'était jamais en défaut, ni pour l'expression propre, ni pour la construction et l'harmonie de la phrase régulière. C'est en improvisant ainsi, sans autre secours que de simples notes, qu'il trouva le temps de suffire à ce travail de tous les jours, et de multiplier ces plaidoyers éloquens qui attiraient au palais toute la ville, faisaient l'entretien de toutes les sociétés, et l'annonçaient dans l'étendue d'un vaste ressort, comme ayant déjà, avec le zèle de son âge, la maturité du plus beau talent, les connaissances et la sagesse d'un magistrat consommé. Sa santé n'aurait pas résisté à ces occupations sans cesse renaissantes, et aux autres fonctions qui, au sortir de l'audience, l'enchaînaient dans l'intérieur du parquet; mais les deux autres places d'avocat-général furent successivement remplies; et ce fut pour Toulouse un spectacle très-intéressant de voir le ministère public, ce ministère gardien des mœurs, des saines maximes et du bon ordre, chargé de la défense des mineurs et de l'église, protecteur de l'innocence, et fléau du crime exercé avec une grande distinction par trois magistrats,

dont le plus âgé était à peine majeur, appartenant tous les trois à des familles considérables dont le nom était également cher au parlement, à l'ordre de Malthe, et à l'Académie.

Ces collègues de M. de Rességuier étaient M. de Latresne, notre confrère, qui succédait dans ces fonctions à son oncle et à son aïeul; et M. de Catellan dont le nom est consacré, dans la jurisprudence, par les travaux de plusieurs savans Magistrats de qui l'on avait dit, qu'ils formaient une sorte de sénat domestique. Rivaux de gloire et unis par les sentimens qu'entretiennent l'amour de la justice et l'intérêt d'en assurer le triomphe, M. de Rességuier, M. de Latresne et M. de Catellan se partageant le ministère de la parole, en rehaussèrent l'éclat par leurs talens, et par l'admiration qu'excitait chaque jour la considération de leur âge, qui, par un heureux contraste, relevait avec grace la dignité de leurs fonctions.

Après douze ans d'un exercice devenu moins pénible pour M. de Rességuier, depuis qu'il était ainsi partagé, le Roi le nomma son procureur général.

C'était au commencement de 1788.

Si jamais, dans une pareille place, on eût besoin de circonspection, et de cette prudence qui s'appuie sur l'expérience du passé, ce fut à cette époque de délire, où des idées d'indépendance et d'innovation frappèrent, avec la rapidité de l'étincelle électrique, tous les cœurs et tous les esprits; où les hommes les plus sages furent, pour ainsi dire, arrachés de leurs voies, et jettés au delà des bornes qu'une longue suite de siècles avait respectées, pour la gloire et le bonheur de la France.

En rappelant le souvenir de ces cruelles circonstances, où presque tout le monde se trompa, il serait injuste de se permettre le moindre mot d'improbation ou de blâme, sur le parti que prirent les parlemens,

d'abdiquer la plus belle de leurs prérogatives. Mais la justice exige aussi qu'on reude hommage à la prévoyance de ceux qui s'opposèrent à cette imprudente déclaration.

De ce nombre était M. de Rességuier. Il ne craignit point de représenter avec toute la force de sa raison et de son caractère, qu'il fallait aller au secours du trésor public, enregistrer les nouveaux édits, et ne jamais abdiquer un pouvoir qui pesait à l'autorité, et auquel cependant l'autorité, en le contestant, continuait de recourir; pouvoir bien faible, en leurs mains vertueuses, et néamoins toujours redouté par des ministres dont le crédit était de sa nature précaire et chancelant.

En combattant ainsi l'opinion de ses confrères, M. de Rességuier se préparait à partager leur sort. Pressentant les disgraces qui suivraient leur opposition, il s'y dévoua généreusement, et alla expier, dans l'exil, des erreurs qui n'étaient pas les siennes, en attendant que la réflexion et l'expérience vinsent dissiper d'inconcevables préventions, et ouvrissent tous les yeux à la lumière qu'il avait inutilement présentée.

Rendu à lui-même et à ses goûts favoris, dans la retraite du Secourieu, où les muses étaient souvent revenues, depuis la mort de son aïeul et du père Vanières, M. de Rességuier chercha, dans leur commerce, le délassement de ses pénibles travaux, et le repos dont il avait tant de besoin, après de longues agitations. Entouré d'une famille, où se trouvaient réunis tous les intérêts qui attachent à la vie domestique l'homme sensible et vertueux, et d'une société d'hommes instruits, et qui n'étaient pas dépourvus des dons de l'imagination, il se livra tout entier aux doux loisirs de cette vie agréablement occupée, comme s'il eût prévu que c'étaient les derniers instans de bonheur, que la providence lui avait destinés.

Entraîné par les événemens, je n'ai rien dit encore des rapports de M. de Rességuier avec l'Académie.

Les portes lui en avaient été ouvertes en 1780. Son amour pour les lettres et son zèle pour tous les objets de notre institution, l'arrachaient souvent aux graves et austères occupations de son ministère; mais cette austérité même lui faisait craindre de trop donner à ses plaisirs, et le rendait avare des instans qu'il nous consacrait. Lorsqu'il se trouva maître de l'emploi de son temps, il se prépara à remplir dans la suite, avec plus d'étendue, ses devoirs d'Académicien. M. le Bailli de Rességuier son oncle, vivait encore, et regrettait toujours que sa destinée, le tenant éloigné de Toulouse, l'eût privé de venir prendre parmi nous, comme son père et son aïeul, une place de mainteneur. Il n'y renonçait point, ayant toujours nourri l'espérance de venir terminer ses jours aux lieux qui le virent naître. Sans le malheur des temps, il eût réalisé ce projet; nous aurions vu l'oncle et le neveu animés du même zèle, ajouter à l'activité de nos travaux; nous aurions recueilli son poëme de la prise de Rhodes, et d'autres ouvrages d'un grand intérêt qui le suivirent à l'île de Malthe, et dont aucun n'a pu être recouvré après sa mort.

Dans l'automne de 1788, la rentrée du parlement mit fin à l'exil de M. de Rességuier, si je puis appeler de ce nom le temps le plus heureux de sa vie, six mois passés dans le commerce des muses et de la meilleure compagnie, au milieu de toutes les jouissances qu'une grande fortune peut ajouter aux douceurs de la vie champêtre, dans une habitation délicieuse. Appelé bientôt après, à la seconde assemblée *des Notables*, il y montra la même supériorité d'esprit et de raison, que dans les discussions judiciaires.

Quand il revint de Paris, le sort de la monarchie était décidé. Les conspirateurs marchaient tête levée;

leurs moyens étaient calculés ; toutes les anciennes institutions devaient tomber avec le trône ; la religion qui ne pouvait périr, ne devait bientôt avoir de refuge, que dans les souterreins, et dans le cœur de l'homme de bien.

Les parlemens dont la fidélité fut si souvent calomniée, a qui il ne restait ni force, ni autorité pour empêcher ce bouleversement général, voulurent au moins laisser un dernier témoignage de cette fidélité constante. Celui de Toulouse, qui était représenté par la chambre des vacations, délibéra de publier une protestation solennelle contre les atteintes portées à la monarchie ; et à qui pouvait-on mieux en confier la rédaction, qu'au magistrat, qui était à la fois l'homme du Roi et l'homme du parlement, à ce même procureur général dont la sagesse n'était plus méconnue, et qui, lors même qu'on était sourd à sa voix, avait su, par une généreuse alliance de tous ses devoirs, donner l'exemple d'un grand courage contre l'opinion de sa compagnie, et d'un sublime dévouement à ses intérêts ?

La protestation du parlement de Paris resta long-temps secrète. Le parlement de Toulouse n'eût vu qu'un acte de faiblesse dans cette timide précaution, croyant devoir à la France l'exemple du courage, ainsi qu'un monument de sa fidélité.

L'assemblée constituante lança un mandat d'arrêt contre tous les membres de la chambre des vacations. Le côté droit s'y opposa vainement, et M. de Cazalez plus fortement que personne. Il fallut fuir en pays étranger, pour se soustraire aux suites de cet acte de fureur.

M. de Rességuier mit à profit cette honorable expatriation, pour s'instruire de la langue et de la littérature espagnoles. Retiré à Vittoria, dans la Biscaye, il s'y associa, pour ces études, M. de Montegut dont j'aime à prononcer le nom, dans cette enceinte qui

fut son berceau, en présence du buste, et comme sous les yeux de son illustre mère.

Rentrés en France après le décret d'amnistie qui leur en ouvrait les portes, les membres de la chambre des vacations, qu'une excessive confiance ramena à Toulouse, y trouvèrent la mort, ou, ce qui est la même chose, l'ordre d'aller la chercher aux pieds du tribunal révolutionnaire.

M. de Rességuier plus exposé que les autres, pour avoir rédigé la protestation du parlement, et parce qu'il avait ici pour ennemis, non seulement la classe nombreuse des révolutionnaires féroces, mais encore les malfaiteurs que son ministère avait poursuivis, dut éviter de revenir à Toulouse, et même de laisser soupçonner le lieu de sa retraite. Il était à Paris, lorsqu'on y traînait au supplice ses compagnons de gloire et d'infortune, le parlement entier dont il avait été l'organe et l'interprète; et il ne dut son salut, dans cette proscription générale qu'à la fausse opinion, où l'on était qu'il n'avait pas voulu quitter l'Espagne ou qu'il n'avait fait que changer d'exil.

La persécution avait pesé sur toute sa famille. J'étais aussi en réclusion, et ce n'était qu'à longs intervalles, et d'une manière très-indirecte, que je pouvais apprendre qu'il vivait encore, et lui faire parvenir quelques nouvelles de tout ce qui lui était cher.

Au premier instant de ma liberté recouvrée, je courus à son secours. Les temps, quoiqu'encore bien mauvais, s'étaient adoucis; il n'y avait plus de ces visites domiciliaires dont l'issue était toujours de traîner à la mort quelque infortuné sur qui l'amour de la patrie avait été plus puissant que le règne de la terreur.

Une lueur de justice brilla dans le palais du directoire; M. de Rességuier fut rayé de la liste des émigrés. Sa fortune était anéantie; mais celle de sa mère existait presqu'entière. Cette ressource lui fut enviée; et ce

fut alors, qu'on dut connaître combien était implacable et avide la rage de ses ennemis. Une dénonciation partie de Toulouse fit suspendre les effets de sa radiation ; le 19 fructidor arriva, et pour obtenir que cette suspension fut levée, il fallut attendre le 18 brumaire.

Rétabli dans ses droits de citoyen, il resta à Paris, pour faire rayer aussi Madame de Rességuier de cette cruelle liste, cause ou prétexte de tant de ruines et de massacres. Elle arrivait, en grande hâte, du fond de l'Allemagne : elle arriva trop tard ; M. de Rességuier n'était plus. Une maladie effroyable dont la cause est dans un mouvement convulsif et retrograde des viscères principaux, l'enleva à la vie, après une agonie de vingt-quatre heures, qui commença à la première atteinte de son mal, et pendant laquelle il conserva le libre usage de ses sens

Jeune ecncore (il n'avait que quarante-six ans) la mort le surprit dans le moment, où son ame devait plus que jamais être attachée à la vie ; lorsqu'il allait se réunir à sa femme après dix ans de séparation : lorsqu'ils allaient ensemble retrouver leurs enfans laissés au berceau, qui avaient grandi entourés de bons exemples, nourris des meilleures institutions, et qui déjà commençaient à tenir tout ce que promettait l'excellence de leur origine et de leur éducation.

Il n'y a que la religion qui puisse incliner la volonté de l'homme à une résignation parfaite, et lui adoucir l'amertume de pareils sacrifices. Cette force et ces consolations ne pouvaient manquer à M. de Rességuier, qui toute sa vie avait senti le prix, et conservé les principes d'une éducatien essentiellement chrétienne.

Sa mère vivait encore, et il ne doutait pas qu'elle ne succombât au malheur de le perdre. En descendant chez les morts, il emportait la certitude affreuse d'y entraîner cette mère tendre, dont la pensée habituelle était le bonheur de ses enfans ; prodige de bonté, de

courage et de toutes les vertus qui ont leur source dans ces deux grandes qualités de l'ame.

Là ne devaient point finir les malheurs de cette famille. Madame de Rességuier qui semblait n'être arrivée en France, que pour assister aux funérailles de son mari et de sa belle-mère, s'éteignit elle-même, épuisée par une maladie de poitrine dont les progrès ne pouvaient plus être arrêtés, lorsqu'elle quitta l'Allemagne; son père, M. le vicomte de Puysegur qui s'était chargé de la tutelle de ses enfans, ne l'exerça pas une année entière. La faulx de la mort ne s'arrêta, qu'après l'avoir moissonné, et avoir ravi, coup sur coup, à ces enfans infortunés, tous les appuis de leur jeunesse.

L'Académie était encore dispersée, et nous ignorions si nous pourrions jamais nous retrouver aux pieds de la statue de Clémence Isaure. Personne n'eût senti plus vivement que M. de Rességuier, le bonheur de cette réunion; personne ne s'y fût porté avec plus de zèle, et n'eût travaillé avec plus de suite au rétablissement de tous nos droits. Parmi les regrets qu'excitèrent parmi nous en 1806, tant de pertes récentés, un des plus amers fut de ne plus voir sur notre liste, un nom qui l'avait si long-temps décorée. Il y reparaîtra, si j'en crois mes pressentimens. Cette consolation est interdite à mon âge trop avancé; mais j'en emporterai l'espérance, lorsqu'à mon tour je disparaîtrai de ce monde, et si alors on se souvient du vœu que je consigne ici et de la confiance qui l'accompagne, l'Académie y verra une nouvelle preuve de mon zèle pour sa gloire, et pour ses intérêts les plus précieux.

La place de M. de Rességuier a été destinée en 1812, aux préfets de la haute-garonne, académiciens-nés.

M. Soubeiran de Scopon avait succédé en 1735, à M. le président de Rességuier.

1813. 138.° M. DE GARDOUCH-BELESTAT.

M. François de Villeneuve prononça son éloge le 14 mai 1813.

« M. de Belestat naquit à Toulouse en 1725. Il »sortait d'une des plus anciennes familles de la pro- »vince de Languedoc; et par une circonstance aussi »rare que flatteuse et touchante, il conservait encore »le patrimoine de ses ancêtres, transmis de père en fils »jusqu'à lui à travers les troubles et les guerres qui ont »ensanglanté cette province, sur-tout à l'époque de sa »réunion à la couronne.

»Après avoir fait ses études à Paris, il entra fort »jeune dans la maison du Roi : il fit les campagnes du »maréchal de Saxe, et s'y distingua assez pour être, »dès l'âge de trente ans, mestre de camp de cavalerie.

»Une débilité extrême dans l'organe de la vue »l'obligea, malheureusement trop tôt, à renoncer à »une carrière où sa naissance, sa fortune, sa bonne »volonté, et une expérience déjà acquise lui présageaient »un avancement rapide.

»Rentré dans la condition privée, il ne songea plus »qu'à étendre et développer ses connaissances. La na- »ture l'avait doué d'une curiosité excessive. Ce ne fut »point un défaut : il en fit une qualité : il s'en servit »comme d'un aiguillon pour acquérir une instruction »très-variée. Il usait le reste de sa vue à la lecture : on »ne publiait pas un ouvrage de politique ou de litté- »rature, qu'il ne voulut connaître et apprécier par lui- »même; et cette foule d'écrits éphémères qui faisaient »alors gémir la presse, souvent avec plus d'indiscrétion »que d'utilité, semblaient acquérir une existence dura- »ble dans sa bibliothèque, où il les rassemblait comme »propres à être un jour des monumens de la lutte dé- »plorable engagée dès-lors entre les opinions consacrées

»par le temps et les rêveries de l'imagination. La »collection qu'il avait formée était peut-être unique.

»M. de Belestat, libre de tout soin, possesseur »d'une fortune considérable, allait souvent à Paris, »et y fréquentait les hommes qui tenaient alors le ti- »mon de la littérature. Un de ceux qui eut avec lui »des liaisons particulières, fut M. de Voltaire. Dès »l'année de la bataille de Fontenoi, ils s'étaient con- »nus aux eaux de Plombières : ils se revirent souvent »à Paris; et lorsque M. de Voltaire eut fixé tout-à- »fait son séjour à Ferney, il entretint avec M. de »Belestat une correspondance assez suivie.

»En 1769, M. de Belestat fut élu membre de l'Aca- »démie : et en 1773, adjoint au secrétaire-perpétuel. »Il ne put occuper que pendant quatre ans cet emploi »honorable et pénible. Les infirmités les plus graves »s'étaient accumulées sur sa tête : ses yeux, si débiles »depuis long-temps, s'étaient fermés entièrement au »jour : il avait perdu aussi le sens de l'ouïe, ou du »moins les plus grands efforts pouvaient à peine ouvrir »son oreille à quelques sons de la parole humaine. Dans »cet état de destruction, il voulait encore n'être étran- »ger à rien : il voulait tout savoir en dépit de la na- »ture : et un lecteur à gages était là tous les matins »pour porter avec violence, jusqu'à son esprit, la con- »naissance des gazettes, des écrits remarquables et des »événemens qui, se pressant de jour en jour, allaient »bientôt frapper sans rémission et le rang, et la fortune »et l'âge, et chose inouie, le malheur même !

»Ainsi le surprit la révolution : elle ne l'épargna »pas. Il fut donné à l'homme d'ajouter aux rigueurs de »la nature, et en ces jours où la France entière fut »dans le délire ou dans le deuil, il se trouva aux prisons »de Toulouse une place pour y traîner ce corps à demi »détruit, septuagénaire par les ans, décrépit par les »infirmités.

»Tous les maux de l'ordre politique et moral tom-»bèrent sur M. de Belestat, sans le renverser. Il sur-»vécut à l'époque de la délivrance générale. Il rentra »dans ses foyers : il y trouva son ancien genre de vie, »son lecteur, ses livres, son avidité insatiable de con-»naître, sa patience à tâcher d'ouïr, son intelligence à »deviner ce qu'il ne pouvait entendre. Des exemples »d'une telle constance, il faut l'avouer, sont rares; »cette noble lutte de la caducité avec la mort, soutenue »par la seule vigueur d'une ame à qui déjà sont ravis »les organes qui étaient ses interprètes, n'a-t-elle pas »quelque chose de merveilleux.

»M. de Belestat prolongea ainsi sa carrière jusqu'à »l'âge de 82 ans : il mourut en 1807 : heureux de »mourir alors ! heureux de précéder de deux ans au »tombeau l'infortuné Charles de Gardouch, son fils »unique, l'objet de ses affections et de ses sollicitudes! »Il vécut assez long-temps pour le recevoir des con-»trées lointaines, recueillir ses soins et l'unir à une »femme digne modèle et des femmes et des mères : »hélas ! il mourut assez tôt pour ne pas pleurer sa fin »violente et inopinée. »

M. Carney lui a succédé.



1813. 139.° M. DE VILLENEUVE DE BEAUVILLE.

J'envoyai cet éloge à l'Académie en 1813; il y fut prononcé lors de l'installation de M. Léon de Lamothe.

Ils invoqueront un jour la noblesse de leur origine, les descendans de nos contemporains, que leur valeur, de grandes vertus et des services importans, ont élevés aux premiers rangs, avec l'espérance et le privilége de placer leur postérité au-dessus de la classe commune. Le préjugé si naturel et si général de bien augurer de ceux qui sont sortis d'une tige illustre; la noble émulation

émulation qui enflamme toute ame honnête au souvenir des grandes actions de ses pères, les facilités que trouvent, dans les routes de la gloire, ceux à qui elles furent ainsi applanies; tout concourt à maintenir à la plus grande hauteur d'idées et de sentimens, une famille constamment honorée; et l'orateur qui dans l'éloge d'un de ces heureux rejettons négligerait de parler de ces distinctions héréditaires, blesserait à-la-fois les bienséances, l'orgueil national et les vues de bien public qui inspirèrent ces éclatantes distinctions.

Ce n'était point par des motifs d'une vanité misérable, que l'usage s'était introduit à Rome, dans les convois funèbres, d'y produire, en effigie, les ancêtres de celui dont on pleurait la mort. C'était un hommage rendu aux vertus antiques; c'étaient des objets de comparaison mis sous les yeux du public, pour qu'on jugeât si celui qui venait de s'éteindre à son tour, ne déparait pas ce noble cortège.

Dans les éloges académiques, l'objet essentiel, est de justifier nos regrets, par le souvenir des vertus, des talens et des qualités personnelles dont nous avons à déplorer la perte; et comme c'est aussi un mérite, dans le cours de la vie civile, de s'être montré digne et de sa naissance et de ses emplois; un tel éloge serait imparfait, si ces accessoires étaient négligés, quoiqu'étrangers aux lettres et aux sciences; et dans l'éloge que je vais entreprendre, que penserait-on de moi, ou du confrère à qui nous allons rendre ce dernier devoir, si je l'isolais de sa famille?

Il serait long et fastidieux de m'arrêter à des détails généalogiques qui, de siècle en siècle, me conduiraient à une époque plus ancienne que l'origine des fiefs; mais il n'est pas indifférent de savoir que depuis 896, jusqu'en 1249, les Villeneuve de Beziers, de Mont-

réal et de Toulouse, ont été les seigneurs les plus illustres de la cour des Comtes de Toulouse, paraissant avec éclat dans leurs cours plénières, dans leurs conseils, à la guerre et dans les négociations; faisant des traités d'alliance offensive et défensive avec leurs souverains, garans de leurs promesses, et choisis, pour cela, par les Rois de France; fidèles jusqu'à la mort, jusqu'à la ruine entière de leur fortune, d'abord à leurs premiers souverains, et ensuite à ceux qui prirent leur place.

Le plus ancien capitoul, dont les annales de Toulouse aient conservé la mémoire, est Pons de Villeneuve, qui, en 1147, était à-la-fois et capitoul et sénéchal ou viguier des Comtes de Toulouse.

Un autre Pons de Villeneuve, sénéchal et général des armées toulousaines, contre la croisade de Simon de Montfort, partagea toutes les infortunes du brave et trop malheureux Raymond VII. Il subit avec lui la loi si dure et si cruelle, d'aller en personne se faire absoudre à Rome; ce qui n'empêcha pas qu'ils ne perdissent, l'un ses états, et l'autre les grands fiefs que sa famille y possédait depuis plusieurs siècles.

M. Chérin, le père, voulant donner au Roi une juste idée de cette ancienne et illustre race recommandable pendant huit siècles, par sa fidélité généreuse; après l'examen de plus de six cents titres, portant la preuve rigoureuse d'une filiation de vingt-cinq générations de noblesse militaire, crut ne pouvoir mieux exprimer son opinion, dans le mémoire qu'il adressa à M. de Coigni, premier écuyer du Roi, qu'en y disant, en propres termes : *je regarde MM. de Villeneuve du Languedoc, comme les Montmorenci de cette province.*

C'est d'une des branches très-nombreuses de cette famille, qu'était issu M. de Villeneuve de Beauville, notre confrère. Je ne dirai autre chose de cette bran-

che, sinon que son père avait six frères; qu'il servait avec eux au siége de Fontarabie en 1719; que tous ses frères y furent tués, et que lui-même reçut un coup de fusil dans la poitrine, dont il souffrit toute sa vie.

Ce brave militaire n'ayant qu'un fils, et trop frappé peut-être du malheur qui, dans une seule action, avait presqu'entièrement moissonné une famille si nombreuse, ne voulut jamais permettre que ce fils unique allât courir les mêmes hasards. Tout l'empire de l'autorité paternelle qui alors était très-grande, fut employé à violenter l'inclination naturelle d'un jeune homme que tout portait à suivre la seule carrière qui lui était ouverte par sa naissance et par l'exemple de ses aïeux. Contrarié dans ses goûts, dans sa grande passion pour la gloire militaire, M. de Beauville chercha, dans l'étude quelque adoucissement aux rigueurs de cette excessive tendresse paternelle. Il éprouva ce que dit Cicéron avec tant de justesse et de vérité, que l'étude est une ressource pour tous les âges et pour toutes les situations.

Il avait une grande intelligence, un caractère aimable et très-gai. Il comprit bientôt combien il y avait à gagner, même pour l'agrément de la société, à cultiver son esprit et à l'orner de toutes les connaissances auxquelles il peut atteindre. Il devint l'homme de Toulouse le plus aimable et le plus recherché, à une époque où l'on attachait plus de prix aux qualités sociales, et où il fallait aussi faire plus de frais, pour se placer avec quelque distinction dans la bonne compagnie.

C'est dans le même temps que commençait à se montrer cet essaim de jeunes littérateurs, qui furent pour l'Académie une ressource si précieuse, depuis la réception de M. l'abbé d'Aufrery en 1750, jusqu'à celle de M. Lacroix en 1761. M. de Beauville fut un des premiers reçus, et l'Académie se félicita toujours

de cette acquisition. Né avec beaucoup d'esprit, il avait porté à un très-haut degré de finesse, le tact et le goût des bonnes choses. Il parlait correctement et s'énonçait tuojours avec grâce, et avec toute la facilité d'un homme du monde qui a le sentiment des bienséances et des égards qu'on se doit dans toute société honnête. Il avait éminemment le talent de la conversation. La sienne était toujours animée, naturellement tournée vers les objets d'une gaîté douce et piquante. Exact et fidèle à remplir ses devoirs, lorsque son tour venait de parler au nom de l'Académie, ou pour fournir son contingent dans la distribution de nos travaux intérieurs, on ne peut lui reprocher que l'affectation qu'il porta trop loin, de priver nos recueils de plusieurs ouvrages qui en auraient fait l'ornement. A peine fut-il possible de lui arracher le compliment qu'il fit à M. de Thomond, au nom de l'Académie, lorsqu'il vint présenter au parlement ses lettres de commandant de la province. Nous avons à regretter l'éloge de ce même M. de Thomond, celui de M. le premier président de Maniban, la semonce qu'il rendit extrêmement piquante, par l'application des principes littéraires, à à des ouvrages fameux qui s'en étaient écartés avec prétention; l'éloge de Clémence Isaure, où il déploya avec beaucoup d'esprit et de choix toutes les grâces de la galanterie décente d'un chevalier français; et au-dessus de tout, une longue suite d'observations lues dans nos séances particulières, dont l'objet était de combattre le paradoxe trop accrédité, qu'on pent être poëte en écrivant en prose.

Il rendait justice à la prose douce, coulante et harmonieuse de Fénélon; mais le Télémaque, dans l'ensemble de toutes ses beautés, ne lui présentait qu'un modèle de la manière dont devraient traduire les poëtes ceux qui croient qu'on peut les traduire autrement qu'en vers.

Il était affligé jusqu'au fond de l'ame, de la propension qu'on avait à multiplier ce genre mitoyen appelé prose poëtique, qui devait aboutir, disait-il, à corrompre aussi la poësie, en confondant les deux genres.

Il regarda comme une calamité l'accueil qu'on fit il y a quarante ans au Telephe de Péméja, et à la faible production du Numa-Pompilius de Florian. Il s'exprimait, à cet égard, avec une sévérité qui n'était pas dans son caractère; mais qui signalait un digne mainteneur des lois *d'amors et des fleurs du gai savoir.*

Je n'étais pas encore membre de l'Académie; mais je voyais souvent M. de Beauville dans des sociétés particulières, où l'on s'entretenait quelquefois de littérature; et depuis j'ai eu toujours présentes ses tristes prédictions, en voyant avec quel débordement se répandent les fausses maximes et des productions brillantes sans doute, mais dont l'éclat, pour employer une de ses expressions, *n'est pas pur comme celui du diaman.*

M. de Beauville, livré à la séduction de tous les plaisirs dont se compose la vie du monde, avait un trop bon esprit et le cœur trop droit, pour placer son bonheur dans ces frivoles jouissances. Il en sentit le vide et le néant, après la première fougue de la jeunesse; et cependant il se laissa entraîner encore et par l'habitude, et par l'exemple, et par une sorte de respect humain qui appartient, plus qu'on ne pense, à une certaine modestie et aux principes d'une bonne éducation. Il traîna cette chaîne, si je puis m'exprimer ainsi, jusqu'à l'âge de la parfaite maturité. La religion venant alors à son secours, il embrassa un nouveau genre de vie; et pour échapper à l'ennui et aux regrets qu'on trouve souvent dans la solitude, il associa à ses nouvelles résolutions une compagne raisonnable et vertueuse, qui avait fait le bonheur de son premier mari.

Madame de Gozon-Montcalm, dont l'âge se rapprochait de celui de M. de Beauville, n'avait pas l'espérance de devenir mère. Cet intérêt lui avait été refusé dans sa jeunesse. Aussi riche que son mari; leurs fortunes réunies leur procurèrent les moyens de vivre dans une très-grande aisance. La vie champêtre ayant plus de charmes pour l'un et pour l'autre, ils prolongeaient leur séjour à la campagne. Trente-cinq ans s'écoulèrent dans les douceurs de cette union parfaite. Ils traversèrent les temps mauvais de la révolution, et lorsque la France commença à respirer, ils reparurent à Toulouse.

M. de Beauville avait conservé à quatre-vingts ans une assez bonne santé, toute sa gaîté primitive, sa bonne mine, le goût et le talent des conversations solides et agréables. On le voyait, tous les soirs, aux beaux jours d'été, dans la promenade publique voisine de sa maison, entouré d'une foule nombreuse attirée par l'intérêt de sa conversation (1).

Il était alors le doyen de l'Académie; et il s'entretenait souvent avec M. Gez qui le voyait tous les jours, de l'espoir qu'on lui avait donné de notre prochaine réunion. Elle ne put avoir lieu qu'en 1806. Il était mort six mois auparavant. Uu de nos grands mécomptes fut de n'être pas témoins de la joie qu'il aurait eue en se retrouvant parmi nous.

Dans ce malheur, auquel le grand âge de M. de Beauville nous avait préparés, ce fut un grand motif de consolation, de pouvoir rétablir sur notre liste un

(1) C'étaient des royalistes purs qui croyaient, d'une foi vive, à la restauration que peu d'entr'eux ont eu le bonheur de voir, mais qui fut toujours l'objet de leur ferme espérance, de leurs entretiens et de leurs combinaisons politiques. Les républicains appelaient ce groupe de nouvelistes, *le Conseil des Anciens*, comme pour désigner une assemblée de radoteurs; et cette dérision, dans laquelle ils se complaisaient, explique pourquoi ces royalistes, bien signalés, ne furent ni persécutés, ni troublés dans leurs entretiens.

nom qui l'avait décorée pendant plus de cinquante ans. Pleins de cette pensée, nous comprîmes dans notre première élection M. le marquis François de Villeneuve; et peu de temps après, nous crûmes nous rattacher de nouveau à tous les souvenirs de cette tige antique, honorée depuis tant de siècles dans cette grande cité, lorsque nous vîmes, dans un de nos vieux recueils récemment découvert, une dame de Villeneuve, contemporaine de Clémence Isaure, s'adresser à elle-même pour obtenir une des fleurs dont elle venait d'enrichir le jardin de la gaie science.

M. de Beauville mourut avant sa femme, qu'il avait instituée son héritière. Madame de Beauville également généreuse, distribua cette hérédité aux parens de son mari, et mourut elle-même bientôt après.

M. de Beauville a eu pour successeur M. Léon de Lamothe.

140.° M. DALBIS. 1812.

Quand M. Dalbis vint au monde en 1730, son père qui était conseiller au parlement, le destina à la magistrature, et ses études furent dirigées vers cet objet. Les belles-lettres et la jurisprudence avaient fait le charme et l'occupation de son adolescence; il s'était distingué dans la faculté de droit, et avait remporté un prix aux Jeux Floraux, lorsqu'à la fin de sa vingtième année, il fut reçu conseiller au parlement.

La facilité qu'il avait pour le travail du palais et son talent rare de simplifier les affaires et d'en procurer la prompte expédition, lui valurent un surcroit d'occupations, et le rendirent un des conseillers-rapporteurs les plus utiles, d'abord aux enquêtes, et ensuite à la grand'chambre, où les procès plus nombreux, rendaient les magistrats de cette trempe, extrêmement

utiles. Pendant l'exil qui suivit les opérations de M. de Maupou, M. Dalbis maître de tout son temps, se livra aux goûts favoris de sa jeunesse. L'étude de l'histoire et la culture des belles-lettres, remplirent ses loisirs, et lorsqu'en 1775, il revint à Toulouse reprendre ses occupations de magistrat, il sentit se réveiller aussi le sentiment vif et profond qui l'avait attaché à la célébration de nos jeux. L'Académie vit avec plaisir ce retour d'un littérateur estimable vers le temple, où ses premiers vœux avaient éte exaucés; et la mort de M. l'abbé d'Héliot, ayant laissé une place de mainteneur vacante, elle lui fut donnée avec autant de plaisir, qu'il avait mis d'empressement à la solliciter.

La révolution arriva. Le parlement de Toulouse fut proscrit en masse, M. Dalbis échappa par la fuite à la mort sanglante de ses confrères. Après le 18 brumaire, il revint en france, recueillir quelques débris de sa fortune. Il se réfugia avec sa famille dans un de ses domaines qu'il racheta, à quelques lieues de Toulouse. Il y mourut en 1804.

Sa place est encore vacante.



1812. ## 141.° M. GEZ, Avocat.

M. Gez arriva au barreau, à l'époque heureuse, où M. Verny et M. Lacroix y avaient déjà remis en honneur les études littéraires. Il avait dans sa famille un exemple de plus, du relief que la culture des lettres donne à l'étude de la jurisprudence. Il n'eut rien à changer dans le plan d'instruction qu'il s'était tracé, de devenir à la fois littérateur profond et habile jurisconsulte.

J'ignore s'il a jamais rien écrit en vers, quoique ce soit par là, qu'on commence toujours et qu'on doive commencer, pour acquérir l'habitude de manier la

langue, et d'en approprier les tournures convenables à chaque genre de composition; mais je sais qu'il s'était appliqué à soigner son style, et à perfectionner son goût qui n'était jamais eu défaut, soit qu'il écrivît, ou qu'il jugeât les compositions des autres.

Pour parvenir à ce résultat, il avait long-temps réfléchi sur la théorie du goût, Il en développa les principes devant l'Académie de Rouen, dans un discours sur le goût, qui, au dire de Voltaire, supposait un goût infini, dans celui qui avait écrit avec tant de supériorité.

Content du succès de ce premier essai, M. Gez occupé de sa profession d'avocat, tourna vers les recherches de l'érudition, tous les instans qu'il pouvait dérober à la jurisprudence. Cet attrait particulier d'un esprit avide de connaître, s'accrut par l'acquisition de ses premières recherches, sur-tout lorsque l'Académie des sciences, lui eut donné une place d'associé, dans la classe des inscriptious et belles-lettres. Attaché à tous ses devoirs, et jaloux jusqu'au scrupule, de les remplir fidélement, M. Gez fut dans cette société, un des plus laborieux académiciens. Il passa ainsi vingt-ans de sa vie, ne connaissant que l'Académie des sciences, le palais et son cabinet, évitant de se répandre, et de former des liaisons étrangères à l'accomplissement de ses différens devoirs.

Sans avoir jamais été lié avec lui, j'avais eu occasion de le connaître, et j'avais appris, à estimer infiniment ses connaissances, son caractère et la trempe de son esprit. Il me paraissait que l'acquisition d'un tel littérateur serait précieuse pour l'Académie, et je m'appliquai à détruire les préventions défavorables qu'on y avait conçues.

M. Gez avait cette fermeté de caractère qui ne transige avec aucun devoir, et qui est sans indulgence pour tout ce qui blesse la délicatesse et l'honneur. Il l'avait

montré avec assez de courage, parmi les avocats, dans une action publique et très-solennelle. A son air sévère, à son ton décidé, on aurait pu croire qu'il était d'un caractère difficile. Cependant c'était de tous les hommes, le plus doux, le plus complaisant, le plus capable d'égards, et de déférence, le plus éloigné de tout esprit d'intrigue et de cabale. Je me féliciterai toute ma vie, d'avoir travaillé avec constance à le faire connaître tel qu'il était, et à lui inspirer la confiance de se présenter pour une place vacante. Il se trouva en concours avec M. Floret qui l'emporta sur lui; et qui me seconda ensuite de son mieux pour lui faire rendre toute justice.

Il n'arriva parmi nous, que pour être témoin des entreprises des officiers municipaux; mais avant de nous appartenir, il était pénétré de nos principes, et attaché à notre institution, comme si sa vie entière nous avait été consacrée. Tel que ces anciens Romains qui ne désespéraient jamais de la république, M. Gez de qui l'on disait *qu'il était un romain*, et dont l'ame avait effectivement une trempe ferme et vigoureuse, ne regarda jamais l'Académie comme perdue sans ressource. Il engagea M. Castilhon à lui confier le sceau de l'Académie pour qu'elle pût le retrouver au besoin; et en effet, il nous l'apporta quinze ans après, lorsque nous reprimes nos exercices.

Ces quinze ans, avaient été bien malheureux pour lui; sa santé avait éprouvé tous les ravages d'une vieillesse anticipée. Son zèle était le même; il remplissait tous ses devoirs académiques avec une exactitude et une fidélité exemplaires. La place de modérateur lui étant échue, pour le trimestre de juillet 1806 lorsque nous reçumes, M. de Malaret, M. Dralet, M. d'Aygues-vives et M. Gary, il répondit à leurs remercîmens et ses réponses imprimées dans le recueil de 1806, justifient ce que j'ai dit de son zèle, de la sagesse de ses

principes, des qualités de son esprit. Dans nos séances particulières, il avait lu sur l'origine et les progrès des académies, un essai historique et littéraire, qui, dans la première intention de l'auteur avait été destiné à l'Académie des Sciences, mais qu'il avait su approprier aux Jeux Floraux. A la rentrée de 1807, il prononça la semonce, et assista assidûment au jugement des ouvrages. Il était encore avec nous le cinq avril, lorsque nous terminames le travail, du bureau général. Huit jours après, le 12 du mois d'avril, nous étions assemblés, pour choisir un sujet du discours pour le concours suivant; on, nous y annonça que M. Gez venait de mourir, étouffé par une goutte remontée. Cette nouvelle fut comme un coup de foudre. Il nous fut impossible de nous occuper d'autre chose, que de ce cruel événement. En nous séparant, nous consignâmes dans le registre l'expression de cette vive sensation. » L'A»cadémie pénétrée de douleur de la mort de M. Gez, »qu'on vient de lui annoncer, ne pouvant s'occuper, »dans ces premiers instans, que de ses regrets, a ren»voyé à jeudi prochain, l'examen des différens objets »sur lesquels elle avait à délibérer. »

Le procès-verbal de la séance du jeudi 16, commence ainsi : «M. Dralet modérateur a témoigné à M. »Jamme beau-frère de M. Gez, et à M. l'abbé Jamme, »son neveu, les regrets de l'Académie, sur la mort de »cet estimable confrère, et sur la part qu'elle prend en »particulier à leur juste douleur. M. l'abbé St-Jean et »M. de Malaret ont été priés d'aller porter aux enfans »de M. Gez, l'expression des sentimens de l'Académie, »sur cette perte qui est pour elle aussi, un grand sujet »d'affliction.

»L'académie s'occupant du service solennel qui doit »être célébré dans l'église de la Daurade, pour le repos »des académiciens morts depuis 1789, en a fixé le jour, »à mercredi prochain, 22 avril. Elle a vu avec un sur-

»croît de douleur sur la liste de ceux à qui elle va rendre »ce denier devoir, le nom de M. Gez qui la présidait »en qualité de modérateur, dans la séance du 29 août »dernier, où fut prise cette pieuse délibération. »

M. Gez est mort à l'âge d'environ 65 ou 66 ans.

Sa place est encore vacante.

1813.

142.° M. VERNY.

M. Verny naquit en 1725, à Clermont de Lodeve, qu'on appelle aujourd'hui Clermont-l'Hérault, d'un père qui n'était pas riche, car on ne peut pas l'être, quand on a huit enfans; mais son frère aîné vivait dans une grande aisance. C'était un médecin, homme d'un rare mérite, qui était, en même temps, conseiller à la cour des aides de Montpellier, et décoré du cordon de St-Michel, pour les services qu'il avait rendus à Marseille, où il avait été envoyé avec M. Chicoyneau pendant la peste de 1722 (1).

Ce médecin dont la réputation vit encore à Montpellier, n'ayant point d'enfans, se chargea de fournir aux frais de l'éducation de notre confrère, qui était l'aîné de ses neveux, et l'envoya au collége de Pesenas qui ayant été organisé, dans l'origine, sur le modèle de l'école de Port-Royal, conserva cette supériorité d'enseignement, pendant deux cens ans, et l'a

(1) Voici ce qu'en dit Marmontel dans son Histoire de la Régence : «Les médecins de Montpellier reviennent par ordre du Régent......... »Ils approchent de sang froid les malades, sans répugnance et sans pré»caution. On les voit s'asseoir sur leurs lits, toucher leurs tumeurs et »leurs plaies, y rester le temps nécessaire, pour s'instruire de leur »état, et voir opérer les chirurgiens. Dans les hôpitaux, dans les »maisons, dans les places publiques, ils se montrent par-tout les mêmes. »On croirait, dit le mémorial, qu'ils sont invulnérables, et comme des »anges tutélaires, envoyés de Dieu. Ils refusent l'argent même des »riches, et ne reçoivent que des bénédictions. Ces médecins étaient »*Chicoyneau, Deidier et Verny*. »

recouvrée en dernier lieu, au grand étonnement des premiers inspecteurs-généraux des études, et à la grande satisfaction du grand-maître de l'université.

M. Verny fit ce premier cours d'études, avec une grande distinction. Je sais que ces prodiges de collége, ne réalisent pas toujours les espérances qu'on conçoit de leurs premiers succès, mais quand un homme s'est élevé au dessus de la sphère commune, dans l'ordre des lettres et des sciences, il n'est pas indifférent de trouver, même dans son enfance, le germe des talens qu'ensuite il a développés. Ceux de M. Verny se manifestaient à son insu, et presque malgré lui. Il n'avait rien de la vivacité et de la pétulence de son âge et de son pays. Naturellement modeste et même un peu timide, il ne cherchait pas à briller, bornant son ambition à n'être surpassé par personne; remarquable seulement, par une parfaite maturité d'esprit et de raison; par un caractère tranquille et réfléchi, ami de l'ordre et de la paix. On disait dès-lors, qu'il serait un jour un grand jurisconsulte, et son oncle qui se complaisait dans cette idée, l'envoya à Toulouse, pour y étudier en droit et y suivre le barreau.

M. Verny docile à ces inspirations ne portait pas ses vues plus haut. Ce fut par occasion, et presque par hazard, que de nouvelles idées, et une sorte d'enthousiasme s'emparèrent de cette tête froide et réfléchie, et dévoilèrent le secret d'un talent poëtique qu'il n'avait pas soupçonné.

Il assistait pour la première fois à la fête du trois mai, lorsqu'il fut tout-à-coup pénétré d'un feu dévorant, à la vue de ces fleurs d'or et d'argent qui devenaient le prix du génie, du travail et de l'application. Au milieu des transports que ces triomphes excitaient dans une assemblée nombreuse et très-brillante, il sentit l'aiguillon de l'émulation poëtique, il obéit à cette impulsion, travailla pour le concours suivant, et

remporta le prix du poëme. Enchanté de ce succès, il s'empressa d'en faire part à son oncle, dont la réponse fut un ordre bien prononcé de renoncer à ce goût frivole, qui ne pouvait que le détourner des études sérieuses sur lesquelles il devait fonder sa fortune et sa considération. Son oncle mourut bientôt après, laissant sa femme son unique héritière.

M. Verny trouva dans la veuve de cet oncle chéri, la même amitié, les mêmes attentions, et la même défense de substituer aucune autre étude à celle des écoles de droit.

Lorsqu'il eut prêté le serment d'avocat, il espéra que sa tante se relâcherait un peu de cette sévérité. Il avait composé une ode intitulée, *la calomnie aux mânes de Rousseau.* Il la mit au concours très-secrétement; il remporta le prix; mais il n'osa pas le réclamer, avant d'en avoir obtenu le consentement de cette tante à laquelle il devait tant de reconnaissance. Ce fut l'objet d'une négociation, dont le résultat fut qu'il pouvait se nommer, pourvu que sérieusement et de bonne foi, il renonçat à ce genre d'occupation, pour s'adonner tout entier à la profession qu'il allait exercer. M. Verny le promit et fut fidèle à sa promesse. Il ne lui manquait qu'un prix, pour devenir maître des Jeux Floraux. Il en fit le sacrifice. L'Académie l'en dédommagea, et lui donna une place de mainteneur.

Il s'était déjà montré, parmi les avocats, d'une manière très-distinguée, et qui prouvait bien quel avantage la culture des lettres donne à un bon esprit, sur ceux dont la sagacité ne s'est exercée qu'à acquérir la connaissance des lois.

J'ai dit ailleurs (1) quel préjugé funeste regnait dans le barreau de Toulouse contre les gens des lettres, et j'en ai fait connaître la cause. M. Verny eut le courage

---

(1) Eloge de M. Lacroix.

de le braver. Il commença une heureuse révolution qu'il aurait faite lui seul ; mais qui s'opéra plus vîte et plus facilement, lorsqu'il eut vu M. Lacroix, également couvert de couronnes académiques prendre aussi une première place au barreau, et y devenir son rival unique dans les plus grandes et les plus belles causes.

M. Lacroix écrivait plus purement, et son esprit plus flexible le rendait plus propre à prendre tous les tons; mais M. Verny, dont la qualité dominante était la force et une sorte d'élégance un peu grave, appropriait ce style à toutes les causes avec un art et un talent admirable ; et parut toujours réunir un plus grand nombre de suffrages.

Je ne m'arrêterai point à chercher la cause de cette préférence ; ils contribuèrent puissamment l'un et l'autre à régénérer le barreau de Toulouse. Ceux qui s'y présentèrent après eux, préparés à cette noble profession, par les mêmes études, y furent d'abord distingués. Les couronnes académiques y devinrent une puissante recommandation ; et de son côté l'Académie alla, pour réparer ses pertes, chercher, dans le barreau, des littérateurs qui ne s'étaient pas montrés dans ses concours.

M. Verny était encore dans la force de l'âge et de ses talens, lorsqu'une première épidémie, qui ne se montra pourtant que dans un de nos faubourgs, commença à le dégoûter du séjour de Toulouse. En 1782, les ravages de la suette l'épouvantèrent ; il partit subitement, et nous ne l'avons pas revu.

Dix ans auparavant, sa retraite eût laissé un plus grand vide dans le barreau, mais non pas de plus grands regrets. Ceux de l'Académie se renouvellaient tous les ans, et pour ainsi dire, à chaque séance, et lui-même, dans sa retraite, reportant ses souvenirs sur

Toulouse, qui fut si long-temps le théâtre de sa gloire, paraissait ne regretter que nos douces occupations.

Il était très-riche et par ses économies et par la succession que la veuve de son oncle lui avait transmise. Il partagea son temps entre la ville de Montpellier, où il avait une belle maison, et les plaisirs champêtres qui avaient pour lui tout le charme de la nouveauté. Il remédia à l'ennui de l'isolément dans lequel il avait vécu jusqu'alors, par l'intérêt qu'il trouvait à s'entourer de ses frères et de ses neveux.

Les événemens de 1789 l'arrachèrent à cette vie paisible et tranquille. Les deux sénéchaussées de Béziers et de Montpellier le nommèrent leur député aux états-généraux. Il se refusa à l'empressement de l'assemblée de Béziers; mais celle de Montpellier, dont il était membre, ne voulut jamais recevoir ses excuses.

Il sentit vivement la peine de cette contradiction, quoiqu'il fût loin de prévoir à quels malheurs il allait être exposé. Ce fut avec une répugnance extrême, qu'il se laissa entraîner à Paris.

A peine eut-il jetté un regard observateur sur cette assemblée constituante, composée de tant d'élémens divers, de tant de prétentions opposées, qu'il en fut épouvanté. Loin de chercher à s'y faire remarquer, il employa tous ses moyens à se rendre, pour ainsi dire, invisible, sans cependant qu'on pût lui reprocher de ne pas remplir ses devoirs. Il s'enterra dans l'intérieur des comités, où sa prudence le retint toujours occupé de travaux obscurs, mais utiles. Il y épuisa sa santé; sa vue s'y affaiblit d'une manière irréparable.

Quand enfin l'assemblée constituante se fut dissoute il s'empressa de retourner à Clermont, dans l'espoir d'y recouvrer ses forces, et d'y trouver le repos dont son ame avait encore plus besoin que son corps.

De grands dangers succédèrent à ses premières alarmes. Il avait une grande fortune; il avait de grands talens,

talens qu'il n'avait pas employés à faire prévaloir les idées dominantes; c'étaient autant de titres de proscription. Pour fournir moins de prétextes à la persécution, il fit le sacrifice de tout ce qu'il avait écrit et recueilli depuis sa première jeunesse; n'ayant ni le temps, ni la santé nécessaire pour faire un choix de ce qui pouvait ne pas le compromettre, il fit tout brûler, et se prépara, par cet acte de prudence peut-être indispensable, des regrets qui ont duré toute sa vie.

Pendant que son ame était livrée à ces appréhensions, ses yeux s'affaiblissaient, et en outre, il sentit les premières atteintes d'une maladie douloureuse qui s'aggrava tous les ans, et tourmenta son extrême vieillesse. Il avait entièrement perdu la vue, lorsqu'enfin les gens de bien commencèrent à respirer, et que l'Académie, dont il était le doyen, put se réunir après quinze ans de dispersion. A la nouvelle de cette heureuse réunion que je lui avais annoncée avec tant de plaisir et d'empressement, son ame retrouva toute la force et toute la sensibilité de la jeunesse, pour exprimer les sentimens qui l'attachaient à ses confrères et à l'antique instution qu'il avait honorée par ses talens, et pour laquelle il avait combattu en Athlète vigoureux. Nous nous souviendrons long-temps de la sensation agréable que fit parmi nous cette lettre touchante, d'un vieillard vénérable dont les derniers instans étaient consolés par les marques d'intérêt que la famille d'Isaure venait de lui donner. Il ne borna pas là les témoignages de son zèle. Malgré sa cécité absolue, il travailla, sur mon invitation, à un petit poëme didactique qu'il devait nous envoyer pour la semonce de 1809. Il en avait déjà dicté deux cents vers, et il n'attendait, pour y mettre la dernière main, qu'une visite qu'il m'avait instamment demandée, et que je lui avais promise pour le printemps de 1808.

Je partis en effet après la fête du 3 mai, pour aller respirer l'air natal, et visiter mes foyers à trois lieues de son habitation. Je trouvai en arrivant chez moi, une nouvelle invitation très-pressante, d'aller le voir sur son lit de douleur, privé de la lumière du jour, comme Homere et Milton; sentant plus que jamais le besoin d'une longue conversation sur Toulouse, principalement sur nos confrères du barreau et de l'Académie. Le jour même pour lequel je m'étais annoncé, et au moment de mon départ, on vint m'apprendre qu'il avait eu la veille une attaque d'apoplexie. Cette première attaque fut suivie de plusieurs autres qui ne lui laissèrent que des intervalles très-courts, qu'il employa à raffermir son ame, par les secours de la religion qu'il avait toujours aimée et respectée.

Il fit brûler le petit poëme dont j'ai parlé, qu'il n'avait pu ni me montrer, disait-il, ni corriger assez heureusement, pour le rendre digne de l'Académie.

Il mourut le 18 juillet dans sa quatre-vingt-troisième année.

M. Verny, naturellement froid et réservé, était très-aimable et d'une gaîté intarissable, quand il se livrait à la société. Il savait donner à ses récits les plus simples une tournure originale qui les rendait très-piquants. Mais il fallait, pour qu'il se livrât ainsi, que la compagnie lui convînt, ce qui était extrêmement rare.

Dans les derniers temps, lorsqu'il n'eut plus la ressource de la lecture et des promenades solitaires, il cessa d'être taciturne. Sa timidité disparut, lorsqu'il fut devenu aveugle; son commerce toujours doux, devint plus intéressant. Il est mort infiniment regretté de ses nombreux parens et de tous ses voisins. L'Académie lui doit une éternelle reconnaissance, pour le

zèle qu'il mit à la défendre contre la dernière attaque des capitouls. En lisant le mémoire qu'elle publia, pour réfuter le discours de M. Lagane, on reconnaît à sa touche mâle et vigoureuse, le contingent qu'il avait fourni au rédacteur. Son ode sur la calomnie est un des beaux ornemens de nos recueils. M. Verny doit être mis au nombre des académiciens les plus dignes de nos regrets par ses talens, par son zèle, et par son dévouement à ses confrères et à notre antique institution.

La place de M. Verny est encore vacante.

143.° M. DÉMEUNIER (1).

M. Démeunier naquit le 15 mars 1751, à Hoseroi en Franche-Comté, étudia en droit, fut reçu avocat, et bientôt après, cédant à son goût exclusif pour les lettres, il alla se fixer à Parais, qui est et qui doit être le rendez-vous de tout homme qui aspire à se faire un nom dans la carrière littéraire. Il avait montré dans ses études une grande facilité pour apprendre, et un grand amour du travail, ses premiers pas dans le nouvel état qu'il embrassait, signalèrent un laborieux et infatigable écrivain.

Déjà pendant son cours de droit, et lorsqu'il se proposait de se dévouer à la profession d'avocat, il avait fait une étude particulière de Cicéron et en avait traduit quelques plaidoyers. Ce travail lui inspira le projet d'étendre sa traduction à la collection entière des œuvres

(1) N'étant pas à Toulouse, lorsque nous perdîmes M. Démeunier, je traçai cette notice qui devait faire partie de ma collection, et je l'envoyai à l'Académie dans les derniers jours de février 1814.

de l'orateur Romain. Il s'y livra avec ardeur, et dévora avec une patience dont peu d'hommes seraient capables, l'ennui que doit donner au lecteur le plus déterminé, non seulement la *rhétorique à Hérennius* qui n'est pas de Cicéron; mais les traités de même nature que Cicéron écrivait dans sa première jeunesse, sans soin, sans précision, sans justesse dans les idées, sans clarté, et ce qui doit surprendre davantage, sans élégance. Je comprends dans ce jugement, les topiques, les partitions oratoires et les deux livres de l'invention. Il fallut traverser cette terre aride, pour arriver au dialogue sur les orateurs illustres, aux trois dialogues, et au traité de l'orateur, par où il aurait fallu commencer, si le respect qu'imprime le nom de Cicéron avait pu permettre de négliger les essais imparfaits de son jeune âge, et même l'ouvrage étranger qui, depuis vingt siècles, porte son nom.

M. Démeunier retoucha les harangues qu'il avait traduites précédemment jusqu'au cinquième livre de la seconde action contre Verrès, et il publia ces traductions en 1783, en 4 vol. in-12.

Sans examiner ici si les beautés des ouvrages de goût et d'imagination peuvent être transportées d'une langue dans une autre, et s'il est possible qu'une traduction donne même une faible idée du talent poëtique ou oratoire, d'un écrivain étranger, on conviendra du moins, que les traductions facilitent l'intelligence des langues étrangères et peuvent inspirer le désir et donner le courage de les apprendre. Ne fut-ce qu'un objet d'émulation, pour ceux, qui, par cet exercice, pourront perfectionner leurs études, on doit de la reconnaissance aux littérateurs qui se dévouent à ce travail pénible et nécessairement ingrat.

M. Démeunier dut être content du sien, s'il faut en juger par l'empressement du public, pour cette tra-

duction nouvelle. Ce qui en prouve sur-tout le mérite est le suffrage d'un critique célèbre ; trop sévère peut-être, et à coup sûr, *très-inclément*, comme disait Voltaire. M. Clément de Dijon (J. M. B.) voyant M. Démeunier attaché, à d'autres ouvrages qui devaient l'occuper très-long-temps, ne voulut pas laisser imparfaite une entreprise si bien commencée : il se chargea de la continuer et en publia trois volumes en 1786. Le huitième qui parut deux ans après, est de MM. Gueroult frères, dont le nom s'associe avec distinction aux noms les plus recommandables de l'ancienne et de la nouvelle université de Paris. Ce grand travail interrompu par la révolution, ne sera pas repris, s'il est vrai qu'on attend une traduction complète des discours de Cicéron, par M. de Lali-Tolendal, celui de tous les orateurs modernes, dit Laharpe, qui est le plus propre à faire revivre parmi nous, l'éloquence de Cicéron.

M. Démeunier avait eu toujours un attrait particulier pour les sciences géographiques et politiques. Déjà en 1775 n'ayant que vingt-quatre ans, il avait traduit de l'Anglais de Bolts, l'état civil, politique et commerçant du Bengale, et le voyage en Sicile, et à Malthe, par Bridonne. L'année suivante, il avait publié, en trois volumes in-8°, une compilation intitulée : Esprit des Usages et des Coutumes des différens peuples; en 1777, le génie original d'Homère, traduit de Wood: en 1780 et 1781, le voyage aux Moluques et à la nouvelle Guinée, et les découvertes des Russes entre l'Asie et l'Amérique, traduits le premier du capitaine Forest, le second de Coxe. En 1784, il traduisit et publia l'Histoire Romaine de Ferguson, et en 1785, le troisième voyage de Cook. Bientôt après il publia deux autres traductions, le Code des Lois des Gentoux, ou règlement des Brames, par Halhed, et le voyage à Cons-

tantinople par la Crimée, ouvrage de Miladi Craven. Il avait contracté avec l'entrepreneur de l'Encyclopédie Méthodique, l'engagement de rédiger le Dictionnaire Économique, confié d'abord à l'abbé Baudau, l'homme de France le plus instruit de ces sortes de matières. M. Démeunier donna plus d'étendue à son *prospectus* : outre l'économie, il embrassa la géographie et la diplomatie politique.

Ce Dictionnaire, pour lequel il trouva peu de secours, dans la première Encyclopédie, fut terminé en moins de six ans, et donné au public en trois livraisons, dont la dernière est de 1788. Le mérite d'un tel ouvrage est tout entier dans l'étendue des recherches, l'exactitude des faits, la sagesse et la profondeur des réflexions, la précision et la clarté du style. Sous quelques-uns de ces rapports, M. Démeunier remplit parfaitement la tâche qu'il s'était imposée. Sous d'autres, ce Dictionnaire est comme tous les livres de commande, où l'écrivain, pour ne pas contrarier les vues intéressées du libraire, ne craint pas de multiplier les pages et les volumes, au-delà des justes bornes. Cette diffusion, qui est plus sensible dans les dernières livraisons, peut encore être attribuée à la précipitation de l'auteur, qui paraît avoir eu à cœur de manifester ses principes, avant qu'on s'assemblât pour députer aux états généraux.

Lorsque M. Démeunier, à l'âge de vingt ans, était arrivé à Paris, une sorte d'épidémie philosophique poussait les écrivains à contrarier toutes les opinions reçues, et à opposer leurs idées étranges et incohérentes à une administration défectueuse peut-être, mais dont les défauts, avec leurs inconvéniens, n'empêchaient pas que le gouvernement français ne fût plus doux qu'aucun autre, et celui qui convenait le mieux à nos mœurs, à nos habitudes, et aux formes de notre vie sociale. Trop jeune encore et trop peu raffermi dans les principes de

sa première éducation, pour résister au torrent des prétentions à la mode, il se mêla dans cette foule ambitieuse, et voulut, comme un autre, instruire et gourmander les maîtres de la terre. L'ouvrage politique qu'il entreprenait devait lui en fournir l'occasion, et il ne négligea pas d'annoncer qu'il saurait en profiter.

« On a besoin, disait-il, dans l'avertissement qui »est à la tête du premier volume, on a besoin d'une »sorte d'adresse pour traiter les questions de droit »public, du droit des gens et de l'économie politique.... »L'amour de l'ordre et le bonheur des hommes nous ont »dicté souvent des observations que nous avons énoncées avec ménagement, mais avec courage. On n'est »pas obligé d'écrire sur l'administration; mais dès »qu'on prend la plume, c'est un crime de trahir la »cause du genre-humain. La fermentation du bien »public a déjà produit un grand nombre de réformes. »Sans doute les administrateurs s'arrêteront trop tôt. »*Frappés de la corruption des peuples*, *effrayés des* »*dangers qu'entraînent les innovations*, ils laisseront »subsister des abus crians : mais le zèle des écrivains ne »doit pas se rallentir; ils doivent parler avec toute la »chaleur que mérite une si belle cause. »

Avec plus de maturité, M. Démeunier eut vu, comme il le sentit depuis, que la cause des abus est dans les passions des hommes; que les réformes absolues, toujours impossibles, l'étaient sur-tout *dans un siècle corrompu*, et que l'on ne ferait que substituer des abus plus grands et vraiment intolérables à ceux que l'habitude et de grandes compensations rendaient moins pénibles à supporter.

Mais comment pourrait-on s'étonner qu'un jeune écrivain, à peine lancé dans le monde, parlât ainsi, quand on sait que le grand réformateur de la France, M. *Neker*, poursuivit ses projets, sans être effrayé de

la *corruption générale et des dangers qu'entraînent les grandes innovations.*

M. Démeunier, placé par son dernier ouvrage parmi les *Citoyens courageux*, sur qui l'on pouvait compter, pour la réforme des lois et du gouvernement, fut député à l'assemblée constituante par l'assemblée électorale de Paris; et dans l'ivresse de ses succès à la tribune, il chercha à excuser les premiers désordres qui, d'après ses espérances, devaient produire un très-grand bien. Je ne le suivrai pas dans sa carrière politique; qu'il me suffise de dire que les progrès de la révolution qu'il avait favorisés l'effrayèrent même avant la fin de l'assemblée constituante. Il comparait lui-même son effroi au saisissement du voyageur, dont parle Virgile, lorsqu'il sent les mouvemens convulsifs et qu'il entend les sifflemens du serpent sur lequel il a marché :

Pressit humi nitens trepidusque repentè refugit
Attollentem iras.

Il échappa aux fureurs révolutionnaires. Dans les réflexions d'une longue retraite, il abjura ses opinions *républicaines*; (1) et après le 18 brumaire, devenu membre du Tribunat, il célébra les vœux du peuple français pour la monarchie, avec une énergie qui exprimait son horreur pour les vaines théories dont l'expérience avait été si funeste. Cette franche rétractation appela l'indulgence qu'il méritait, et qu'il réclama toutes les fois que l'occasion s'en présentait.

Lorsqu'il vint prendre place parmi nous en 1810, ayant à parler de M. de Brienne à qui il succédait, et toujours plein de son sujet : « Abandonnons aux cen-

(1) M Démeunier à la tribune, parlant sur la révision, émit cette opinion remarquable alors : « *Qu'il ne serait pas nécessaire de changer la constitution, quand bien même la nation voudrait la république.* »

»seurs impitoyables, disait-il, le triste soin de lui re-»procher des fautes, dans un temps de crise où tout »le monde s'est trompé. La postérité plus équitable que »la génération contemporaine, ne flétrira pas les er-»reurs des gens de bien..... Nous devons sans cesse »honorer la mémoire des hommes bienfaisans, qui n'ont »jamais vu, sans attendrissement, la douleur de leurs »semblables. »

A cette époque, M. Démeunier, devenu membre du sénat conservateur, appartenait à la ville de Toulouse, par le titre de sa sénatorerie; et si son projet s'était réalisé de venir y passer régulièrement une partie de l'année, l'acquisition d'un tel mainteneur eut pu nous devenir très-utile. Ses autres devoirs le retenant à Paris, il avait espéré pouvoir remplir au moins la première obligation que contracte tout enfant d'Isaure, de faire l'ouverture du collége de la gaie science, et de célébrer au 3 mai les louanges de l'illustre restauratrice de nos jeux. Il m'avait promis un discours d'ouverture pour le mois dernier; mais au commencement de juin 1813, il m'écrivit qu'une attaque d'apoplexie, pour laquelle il était aux eaux de Bourbon, le rendait incapable de toute occupation sérieuse, et que le meilleur effet qu'il pouvait attendre de ce remède et du régime qu'il observait, était le prolongement d'une existence qui n'était guère qn'une sorte de végétation. Cette triste existence n'a duré que six mois. Une seconde attaque l'enleva il y a environ trois semaines; il n'avait pas encore complété sa soixante-troisième année.

Je ne dois pas négliger de dire que dans l'intervalle du 9 thermidor au 18 brumaire, M. Démeuuier avait traduit, conjointement avec M. l'abbé Morrelet, les voyages et découvertes de Vancower dans l'océan pacifique.

Les traductions dont il a enrichi notre littérature, lui assurent une place distinguée parmi les écrivains dont les travaux ont répandu l'instruction. Depuis les changemens survenus dans la politique de l'Europe, son dictionnaire politique et géographique n'est qu'un objet de pure curiosité. Ce qu'on y trouve touchant notre administration intérieure, nos colonies et nos relations avec les autres gouvernemens, appartient à un temps qui est déjà loin de nous; mais la génération présente y trouvera des souvenirs intéressans, et l'histoire des matériaux précieux pour l'instruction des siècles à venir.

La place de M. Démeunier est vacante.

GODOLIN (1).

Il était né à Toulouse en 1579; il y mourut en 1649, et fut enterré dans le cloître du couvent des Grands-Carmes. Il avait remporté des prix aux anciens Jeux-Floraux; et depuis leur érection en Académie, son portrait avait été placé, en signe d'adoption, dans la salle de nos assemblées particulières. En 1807, l'Académie étant informée qu'on démolissait le couvent des Grands-Carmes, ne voulut pas permettre que les cendres de Godolin, qui y reposaient depuis un siècle et demi, fussent profanées et confondues dans les ruines de cette démolition. Elle les fit transporter avec toute la solennité des obsèques du culte catholique, dans l'église de la Daurade, où repose Clémence Isaure. C'est sur le bord du premier tombeau de Godolin, que je prononçai son éloge le 14 juillet 1808, au milieu de l'assemblée formée pour cette auguste translation.

(1) C'est ainsi qu'il signait son nom. En patois on l'appelait *Goudouli*, et cette dénomination a prévalu.

Malherbe n'était pas venu ; (1) la langue d'*oc*, depuis long-temps persécutée, luttait encore avec avantage contre sa rivale, lorsque Godolin s'élança dans la carrière poëtique.

Les enfans d'*Isaure*, soumis aux lois qui devaient étendre le domaine de la langue des Francs, obligés de repousser les sons mélodieux des anciens troubadours, voyaient leurs jeux sublimes livrés au bégaiement d'un langue qui n'était pas encore formée. Godolin, qui avait étudié avec fruit les belles-lettres latines, et qui, par la supériorité de son esprit, était parvenu à vaincre son dégoût pour l'étude des lois, essaya de vaincre aussi sa répugnance pour la langue étrangère qui devait dévorer toutes les autres. Il obtint le prix du chant-royal, comme il avait obtenu le grade de docteur en droit ; mais dédaignant des travaux qui contrariaient ses plus douces inclinations, il renouça à la fois et à la poësie française, et au barreau dont la prose était encore plus barbare, pour ne confier ses conceptions qu'à la langue douce et harmonieuse qui, dans sa bouche, était ravissante, et qui sous sa plume, ne se refusait à l'expression d'aucun sentiment,

Ce fut alors qu'il se montra véritablement poëte, soit qu'il voulût prendre la lyre de Pindare, la flûte de Theocrite, ou le luth d'Anacréon. Heureusement combinée par son puissant génie, sa langue maternelle, tour à tour simple et naïve, grande et majestueuse, plus brillante qu'aucune autre pour exprimer et inspirer la gaieté; cette langue, qui, long-temps avant la renaissance des lettres, avait ressuscité la poësie, et s'était enrichie des débris de la langue latine et d'un

---

(1) Malherbe avait plus d'âge que Godolin ; mais ce ne fut qu'après la publication de ses chefs-d'œuvre, qu'il opéra dans la langue et la poësie française la révolution qui a fait dire à Boileau : *enfin Malberbe vint.*

grand nombre d'emprunts faits à la colonie des Phocéens, semblait l'attendre pour recevoir de lui de nouvelles beautés, en même temps qu'elle lui fournirait toutes les richesses, toutes les ressources que nous admirons dans les accens d'Homère et de Virgile.

La France pleurait le meilleur de ses rois. Le cri de sa douleur devait se faire entendre sur-tout dans les contrées heureuses qui le virent naître, dont il conserva toujours la gaieté franche, l'aimable sensibilité, et dont le langage fut toujours doux à son oreille. Le chant lyrique que Godolin consacra à l'expression de cette douleur universelle est encore dans le cœur et dans la mémoire de tous ses concitoyens.

Aucune voix plaintive ne fit jamais entendre sur le Parnasse des sons plus attendrissans que les premières stances de ce chant funèbre. L'ame du poëte, livrée ensuite aux déchiremens d'une douleur profonde et concentrée, se soulage par l'admiration des vertus et des qualités éminentes du plus chéri de tous les monarques. Tout-à-coup ses pensées et son style s'élèvent pour chanter les vertus guerrières et les triomphes de son héros. Tel que Pindare, il monte à une hauteur qui étonne les maîtres de l'art, ceux même que les miracles du génie poëtique ont mis en commerce avec les dieux. Rien n'est plus terrible que l'élan de son indignation contre le monstre qui priva l'univers de son plus bel ornement, et la France de tout le bien qui lui était préparé. Une réflexion morale et consolante sort du fond de l'ame du poëte : «Henri, dit-il, heureux »habitant du ciel ; Henri, ce modèle des rois les plus »parfaits, plane au-dessus des astres, tandis que nous »voguons encore sur le vaisseau de la vie, toujours »battu par quelque vent d'affliction.»

Le père Vanière qui s'était approprié la langue de Virgile, et qui l'employait avec un bonheur qui fait

qu'on pardonne à la longueur de ses détails; Vanière qui sentait mieux que personne l'analogie des deux langues, n'a pu rendre, par ses vers latins, ni la grâce ni la force, ni l'harmonie, ni la précision du poëte Toulousain, et moins encore les nuances de ce style enchanteur, qui du ton le plus calme et le plus gracieux s'élève aux conceptions les plus hardies, se livre aux cris terribles d'une indignation violente, et redescend aux sentimens consolateurs d'une religion sainte qui place le bonheur de l'homme au delà du tombeau.

La gloire de Godolin jetait un trop grand éclat, pour être renfermée dans l'enceinte de Toulouse, ou de la province dont Toulouse est la capitale. Deux nations voisines voulurent s'enrichir des produtions de notre compatriote. Le recueil de ses œuvres fut traduit en italien et en espagnol, exemple peut-être unique dans les fastes de la littérature. En effet pour attirer ainsi l'attention et l'admiration des étrangers, quel mérite ne supposent pas des poëmes écrits dans un idiôme particulier, je ne dis pas à une province, mais à une partie très-limitée de cettre province; car dans l'intervalle qui sépare les Alpes des Pyrénées, la langue d'*oc*, en y comprenant, comme il est juste, la belle Provence, se divise en cinq dialectes qui diffèrent essentiellement entre eux, qui tous ont leur poësie particulière, et dans la foule de leurs poëtes des talens distingués par une supériorité bien marquée, Jean Michel à Nîmes, le Sage à Montpellier, Bonnet à Beziers; en Provence et sur les bords de l'Adour, une légion entière. Aucun d'eux n'est connu que dans son district. Godolin est le seul qui ait franchi la barrière de la Loire, celle des Alpes et des Pyrénées. Lui seul occupe une place dans la france littéraire et dans la littérature de deux nations voisines, que notre belle langue d'*oc* initia aux mystères de la poësie.

Cette célébrité n'est due à aucune circonstance de temps et de lieu, mais à la force de son génie, à la verve, à l'originalité de son talent, à des créations dont il n'existait aucun modèle, à une perfection de style qui est le secret des grands poëtes.

Ne soyons pas surpris que les vers de Godolin, énergiques, gracieux et touchans, qui s'emparent de l'ame, et y répandent à son gré la joie ou la tristesse, soient pour ses concitoyens une propriété précieuse, qui se transmet de père en fils. Ce goût toujours renaissant, cette passion toujours vive pour un poëte dont le langage a vieilli, autant que celni de Montaigne, sans rien perdre du charme qui enchantait nos aïeux, ne sont pas de vains titres à l'immortalité.

Ne dérobons pas aux capitouls l'honneur qui leur est dû, pour avoir prodigué leurs largesses au favori des muses, et avoir consacré sa mémoire par une noble apothéose. Nous pouvons revendiquer aussi notre part de la gloire qui s'attache aux hommages rendus à sa mémoire. C'est à notre exemple, que l'Académie Française adopta Molière après sa mort, avec cette différence peut-être, que nous n'avons pas à nous reprocher de l'avoir négligé de son vivant. C'est par là que nous avons acquis le droit de lui rendre ce dernier hommage.

Il serait trop long de parler en détail des chefs-d'œuvre de Godolin. Quel est celui d'entre nous qui n'a pas gravé dans sa mémoire son fameux sonnet, si brillant d'expressions propres et métaphoriques, dont l'éclat ne nuit jamais à la justesse. Je passe également sous silence et les particularités de sa vie, et les bons mots qui lui échappaient, et qui, comme ses vers, ayant, après un siècle et demi, toute la fraîcheur et le piquant de la nouveauté ; prouvent à la fois, et la profonde impression du mérite de ce grand poëte, et l'intérêt qu'il inspire toujours aux habitans de Toulouse.

Et qu'on ne croie pas qu'il prodiguait et sa gaîté, et ses saillies, tel que ces êtres dégradés qui se dévouent, dans la société, à l'amusement de quiconque veut les gager ou les nourrir.

Godolin faisait sans doute les délices de ses amis. Là où il se trouvait, la joie était plus vive, la conversation plus animée, le rire plus éclatant. C'était un homme aimable, recherché par la meilleure compagnie, d'un caractère aussi facile que son esprit; qui se livrait à la société avec un aimable abandon, et néanmoins avec ces réserves de bienséance qu'observe toujours tout homme bien né, qui n'a pas perdu le sentiment de sa considération personnelle.

Le seul reproche qu'on eût pu lui faire; mais La Fontaine le mérita aussi, est la négligence de ses affaires, une imprévoyance absolue de l'avenir, *mangeant son fonds après son revenu;* comptant sur la Providence, ou, pour mieux dire, vivant à cet égard dans cette heureuse insouciance qu'il faudrait envier, si les suites n'en étaient pas quelquefois si cruelles.

La Fontaine comptait sur ses amis; Godolin comptait sur sa patrie : ils ne se trompèrent ni l'un ni l'autre. Le corps de bourgeoisie (1), qui devait le placer un jour dans la galerie des citoyens illustres, crut qu'en attendant, il devait être nourri aux dépens du trésor public.

Il conserva dans sa vieillesse toute la gaîté de son caractère appropriée aux convenances de son âge, et aux sentimens religieux dont il cherchait à se pénétrer aux approches de sa dernière heure. Affaibli par l'âge, il marchait pesamment appuyé sur un bâton, dans le cloître des Grands-Carmes, où il devait être enseveli. Vous frappez bien fort, lui dit un de ses amis : *c'est*

---

(1) On appelait ainsi le conseil de ville, composé des capitouls en exercice et de tous les anciens capitouls.

pour qu'on vienne m'ouvrir, répondit-il. Sa muse s'exerçait alors sur des sujets pieux, où il exprime le regret de ses fautes. C'est en méditant sur la mort de l'Homme-Dieu, qu'effrayé de sa justice, il se jette dans les bras de sa miséricorde. Ces vers *pénitentiaux*, où il s'accuse d'être le plus grand de tous les pécheurs, paraissent avoir fourni à Desbarreaux les idées principales de son fameux sonnet. Il les termine par cette prière.

» O Dieu, qui êtes mort pour nous, ayez pitié de » moi; qui dois mourir aussi, sans savoir à quelle » heure; attirez dans votre sein mon ame pécheresse, » tandis que mon corps ira dormir dans la triste de» meure du tombeau. »

C'est par là que je terminerai moi-même cet entretien, au moment où les chants de l'église vont appeler, sur lui et sur nous, cette miséricorde divine qu'il implorait avec tant de ferveur.



ÉLOGE

ÉLOGE

DE LOUIS XVI ET DE LOUIS XVII, ROIS DE FRANCE, PROTECTEURS DE L'ACADÉMIE;

Prononcé par M. PINAUD, l'un des Mainteneurs, dans la Séance publique du 19 Janvier 1815.

» VOUS *voyez ce peuple,* disait l'infortuné LOUIS XVI » au religieux confident de ses dernières pensées, *un jour* » *la vérité lui sera connue. Alors, et quand il aura re-* » *couvré la liberté de se montrer juste, il pleurera ma* » *perte et honorera ma mémoire....... Mais, hélas!* » ajoutait douloureusement le père de ce peuple ingrat, » *de longs malheurs le séparent encore de cette époque* » *trop reculée* (1).

» Avec quelle lente exactitude n'avons-nous pas vu » s'accomplir ces prophétiques paroles ! Par quelle » effroyable succession de calamités le Français n'a-t-il » point été désabusé des illusions de la fausse liberté » et des mensonges de la fausse grandeur ! Combien de » fois, sous la hache sanglante de ses tribuns, sous le » glaive plus meurtrier du dévastateur de l'Europe, ses » vœux secrets n'ont-ils pas invoqué le sceptre paternel » de la race vraiment royale ! Combien de fois ses lar- » mes n'ont-elles point honoré la déchirante mémoire » des deux Rois qu'enveloppa le tourbillon révolution- » naire ! La liberté d'exprimer hautement de telles dou- » leurs ne pouvait lui être laissée par les gouvernemens » illégitimes qui en augmentaient de jour en jour l'amer- » tume. Pour que les manes révérés de LOUIS XVI et du » jeune héritier de ses droits reçussent des hommages

(1) *Les notes sont à la fin de cet Éloge.*

»publics, purs de toute profanation, il fallait que le »cercle de nos malheurs fût entièrement parcouru; que »la Providence, enfin appaisée, eût replacé ses véri- »tables représentans à la tête d'un peuple redevenu di- »gne de sa protection. Il fallait que le seul trône qui »puisse prendre racine sur le sol français, réunît autour »de lui les restes d'une Nation, immortelle sans doute, »puisqu'elle survit à tant de désastres.

»Ce temps est venu; et l'Académie des Jeux Floraux, »bien moins pour s'acquitter d'un antique usage, que »pour obéir à ses plus chères affections, vient déposer »son funèbre tribut sur la tombe des deux Rois dont »elle déplore la perte.

PREMIÈRE PARTIE.

»LOUIS-AUGUSTE de France, Duc de Berri, naquit »le 23 août 1754, de Louis, Dauphin de France, et »de Marie-Josephe de Saxe. Des préventions dont l'his- »toire même répugne à indiquer les causes, fermèrent »à Louis Dauphin l'accès des armées, le poursuivirent »jusques dans les Conseils, et rendirent presque inutiles »à la Monarchie des qualités qui en pouvaient être la »sauve-garde. Comblé de la gloire modeste et du bon- »heur paisible des vertus domestiques, il en goûtait »les douceurs dans l'union conjugale la mieux assortie, »et dans l'éducation d'une famille digne de lui et de »son auguste compagne, lorsque un trépas prématuré »vint l'enlever à l'amour et aux espérances des Français. »Cet événement qu'avait précédé la mort du Duc de »Bourgogne, son premier fils, transmit au Duc de »Berri, âgé de onze ans, le titre de Dauphin. On a »conservé le souvenir des pieuses larmes que le jeune »Prince ne cessait de verser sur le père et le frère dont il »tenait la place. Pleurez sur vous-même, enfant mal- »heureux, sur vous, pour qui la plus belle couronne de »l'univers doit être le gage d'une infortune sans mesure.

»Le nouveau Dauphin se montra doué des plus pré- »cieuses qualités. La bonté, la droiture, la passion de

»la justice formaient les traits distinctifs de son beau »naturel, et se fortifiaient tous les jours en lui par les »méditations et les exercices d'une piété parfaite. Une »raison précoce, une rare pénétration, la plus heureuse »mémoire, une application continue ornèrent bientôt »son esprit d'une instruction solide et variée. Tout ce »mérite se cachait, se perdait trop souvent sous les »voiles de circonspection et de timidité dont les enve- »loppait une excessive modestie. On admirait un défaut »si rare et si généralement facile à corriger; et l'on ne »s'appercevait point qu'il préparait dans l'esprit du »jeune Prince cette irrésolution, cette déférence extrême »pour les idées d'autrui, qui furent dans la suite l'une »des principales causes de ses malheurs.

»Vers le milieu de sa seizième année, un illustre »mariage l'unit au sang de cette *Marie-Thérèse* dont »les vertus royales fesaient l'admiration de son siècle. »Belle, aimable, animant ses paroles et son maintien »de grâces toujours nouvelles; puisant dans son affa- »bilité naturelle un désir de plaire, qui ne nuisait point »à l'étonnante dignité de sa personne; affectionnant »les douceurs de la vie privée, et joignant aux qualités »qui en font le charme celles qui distinguent les ames »fortes, telle parut *Marie-Antoinette d'Autriche* auprès »d'un époux qui ne lui préféra jamais que son Peuple. »Lorsque, en se reportant aux premiers jours de leur »union, on se souvient qu'au sein même des fêtes des- »tinées à la célébrer, d'horribles sensations vinrent »tout-à-coup détruire les plaisirs les plus purs qu'eus- »sent goûtés leurs jeunes cœurs, lorsqu'on se représente »le spectacle d'horreur et de mort qui prit si subitement »à leurs yeux la place des plus riantes images de l'allé- »gresse et de la félicité publique, une sombre triste se »s'empare de l'ame : on croit voir le destin désignser »de sa main de fer les deux victimes que lui ont déjà »livrées les décrets éternels. On voit dans la généreuse »commisération des augustes époux, les efforts plus

»impuissans encore qu'ils opposeront un jour à des dé-»sastres mille et mille fois plus funestes.

»Cette sinistre perspective m'ôte la force de rappeler »ici les années trop courtes que le Dauphin put consa-»crer au bonheur de son hymen, aux délices de l'étude »et à la pratique de toutes les vertus bienfesantes. Je »m'abstiens de reproduire cette multitude de paroles et »de faits remarquables qu'aucun Français n'ignore, et »qui manifestaient déjà le caractère de justice et de bonté »dont le jeune Prince offrit bientôt un si rare modèle.

»Il n'avait pas atteint sa vingtième année, lorsque »la mort inopinée de Louis XV le plaça sur le trône. »Cette élévation subite le pénétra d'un effroi qu'il ne »put dissimuler. Son premier soin fut de chercher un »guide parmi les hommes d'Etat dont on vantait le plus »les lumières et la droiture. Il balança quelque temps »entre M. *de Machault* et M. *de Maurepas;* et l'on »doit regretter, ce me semble, que les conseils de sa »famille l'aient porté à préférer celui-ci (2). Cet habile »courtisan, dont la frivolité est devenue célèbre, aurait »peut-être, dans des temps ordinaires, compensé un si »grave défaut par l'extrême facilité de son travail, et »sa grande expérience des hommes et des affaires. Mais »la pénétration qui fait prévoir les maux de l'Etat avant »qu'ils éclatent, la sagacité qui en indique les préserva-»tifs, sur-tout le zèle pur, l'amour du bien, la vigueur »de caractère qui en font poursuivre opiniâtrément »l'extirpation, ces qualités qu'exigeaient les circons-»tances, et auxquelles rien ne pouvait suppléer, le »comte de *Maurepas* en parut toujours dépourvu.

»Les causes des catastrophes dont nous avons été les »témoins, existaient pour la plupart dès cette époque. »Elles eurent sur le règne de Louis XVI, et sur sa »destinée personnelle, une influence trop puissante, »pour qu'il me soit permis de les passer sous silence.

»Depuis que l'obéissance des Français ne reposait »plus sur les trompeuses garanties de la féodalité, leur

»respect et leur amour pour la personne des Rois étaient »le plus solide appui de la couronne. Ces sentimens »s'étaient, pour ainsi dire, incorporés de bonne heure »à leur caractère. Nés de l'espèce de pacte qui avait uni »le pouvoir monarchique et le peuple contre les abus »du régime féodal, ils avaient survécu à leur objet, et »semblaient s'entretenir par l'heureuse analogie qui »reproduisait sur la physionomie morale des Rois de »France, l'expression embellie des qualités aimables »et guerrières de leur nation.

»L'autorité royale atteignit son plus haut degré de »puissance sous Louis XIV. Nul Souverain ne porta »le sceptre avec plus de dignité, et ne sut l'entourer »de plus de prestiges. Les premiers personnages de »l'Etat s'honoraient, comme le peuple, de leur dé-»vouement à ses volontés; et cette dispositon, loin d'être »l'effet de leur abaissement ou de leur ignorance, écla-»tait à une époque où les esprits, exaltés par tous les »genres de gloire, s'enrichissaient de lumières jus-»qu'alors inconnues.

»Mais ces lumières mêmes avaient fait naître une »puissance qui devait être un jour la rivale du trône. »Les Français, en s'éclairant, devenaient plus justes »et sur-tout plus hardis appréciateurs des actes du pou-»voir; leurs opinions plus raisonnées acquéraient plus »de consistance, et se propageaient avec plus de force. »A compter de cette époque, nul Monarque ne put »commettre de grandes fautes, sans porter atteinte au »respect et à l'amour de ses sujets. Aussi Louis XIV »lui-même vit-il s'affaiblir sensiblement leur vénéra-»tion par les guerres qui désolèrent ses dernières an-»nées, et par la persécution dans laquelle il se laissa »entraîner contre des erreurs qu'il n'appartient pas à »l'homme de punir.

»La trop fameuse régence fut une conspiration ou-»verte contre les mœurs et l'ordre public, par consé-»quent, contre l'autorité suprême.

»Louis XV la réhabilita en la confiant au Cardinal »de *Fleury*; mais ce sage vieillard fut plutôt régent »que ministre. Comment oublier d'ailleurs en quelles »mains tomba successivement après lui l'empire absolu »qu'il avait exercé sur l'esprit de son maître? Si la »gloire de ce dernier et celle de la France avaient ob- »tenu du Cardinal les soins qu'il donnait à son propre »crédit, il aurait employé l'ascendant de son grand âge »et de son habileté à combattre les penchans voluptueux »et l'insouciance de Louis XV; et ce Prince aurait »acquis, sans doute, une virilité morale, dont on put »voir seulement que la nature ne lui avait point refusé »les facultés.

»Sous son règne se manifestèrent avec éclat les vices »du seul moyen d'opposition que les Rois de France »eussent à redouter dans l'usage ou l'abus de leur auto- »rité législative. Des compagnies de magistrats, insti- »tuées pour juger les querelles des particuliers, deve- »naient tout-à-coup des corps politiques et s'associaient, »par une concession ou un refus d'enregistrement, au »premier attribut de la souveraineté, celui de faire les »lois. Cette prérogative qui n'avait été d'abord qu'une »prétention et dont l'usage paraissait avoir fait un droit, »était tantôt reconnue, tantôt contestée par le Monar- »que; et lorsque elle provoquait entre lui et ces com- »pagnies une lutte relative à des édits qu'il ne voulait »ou ne pouvait pas abandonner, elle fesait naître des »actes d'autorité presque toujours scandaleux, parce »qu'ils entraînaient ordinairement l'interruption du ser- »vice le plus essentiel à l'ordre public, celui de la justice.

»Ce grave inconvénient qui s'était plusieurs fois re- »produit sous Louis XV (3) avait donné lieu, dans ses »dernières années, à la suppression des Parlemens. Mais »cet acte de vigueur avait paru mécontenter la Nation, »soit qu'elle eût approuvé les causes de l'opposition »parlementaire, soit plutôt qu'une opposition quelcon- »que flattât les sentimens qui déjà se développaient en

»elle de manière à frapper de crainte tous les hommes »prévoyans.

»En effet, ce fut encore sous Louis XV que s'opéra »dans les esprits une révolution qu'on peut regarder »comme une véritable décomposition du caractère na- »tional. Des écrivains doués de talens, de connaissances »et d'ardeur avaient conservé à la littérature française »la haute considération dont elle jouissait, depuis le »grand siècle, dans l'Europe savante. Mais désespérant »d'atteindre leurs devanciers dans les voies brillantes de »l'imagination, ils affectèrent une gloire plus ambitieuse »et moins pure. Toutes les notions dont l'esprit humain »peut se proposer la recherche et toutes celles que d'ir- »révocables décrets ont interdites à sa faiblesse dans la »nature de l'homme, l'examen de ses facultés, l'origine »et les formes constitutives des sociétés politiques devin- »rent la matière des méditations et des écrits de nos »gens de lettres. Exaltés par l'objet de leurs travaux, »forts de leur nombre, de leur audace, de la curiosité »et des passions qu'ils excitaient, ils le furent bientôt »de leurs succès, de leur crédit, et d'une sorte d'envahis- »sement anticipé de l'autorité publique, dont ils se »frayaient visiblement les routes. L'extrême diversité de »leurs systèmes en manifestait les vices, et semblait de- »voir en atténuer les dangers : mais un fatal acharne- »nement les réunissait contre la religion et le gouverne- »ment de l'Etat.

»Eh ! quel était le peuple qne ces artisans de troubles »s'obstinaient à dégager du frein de ses lois, de ses »croyances et de ses affections politiques ? celui de tous »à qui ces garanties de l'ordre social étaient le plus »nécessaires ; celui que son caractère passionné, son »impétuosité, sa fougue, sa tendance rapide aux excès, »devaient rendre aussi redoutable à lui-même dans les

»déchiremens intérieurs de l'anarchie qu'il l'est à ses »ennemis dans les luttes sanglantes des nations. Le long »règne de Louis XV et les deux guerres insignifiantes »qui en varierent à peine la monotonie avaient trop »faiblement exercé cette inquiétude, cette surabondance »de vie dont le Français semble tourmenté et qui fut »successivement alimentée ou comprimée dans les âges »précédens par le tumulte de la féodalité, les fureurs »des guerres civiles, l'enthousiasme des croisades et »l'orgueil des conquêtes. Des philosophes se chargerent »d'irriter et de tourner contre la France elle-même des »dispositions qu'il leur eût appartenu de régler et de »diriger, s'il était possible, vers son bien-être.

»Enfin aux symptômes généraux de désorganisation »qui viennent d'être indiqués, à ce choc déjà bruyant »des mœurs et des usages, des opinions et des institutions »se joignaient les difficultés qui tenaient plus immédia- »tement au caractère ou aux actes du règne précédent : »une cour corrompue par trente ans de scandales ; une »armée qu'humiliaient également les souvenirs de la »guerre et les conditions de la paix, des ministres et des »tribunaux réprouvés par l'opinion ; le trésor grevé d'une »dette énorme, dépouillé de tout crédit par des défections »honteuses. Dans de telles conjonctures il était presque »également dangereux d'opérer des réformes et de s'en »abstenir. Si les atteintes déjà portées à la Monarchie, »si la vétusté de certaines parties de l'édifice devaient »faire craindre la catastrophe d'un écroulement sponta- »née, on ne devait pas moins redouter les réparations »que des mains inhabiles tenteraient d'exécuter, avant »d'en avoir sagement combiné les moyens et calculé les »effets.

»Je pourrais, sans cesser d'avoir à louer un grand Prin- »ce, reconnaître que de telles circonstances excédaient

»la capacité personnelle du jeune Roi. Mais plus on étu-»die ce règne, plus on se convainc, que personne n'appré-»cia mieux que LOUIS XVI les difficultés contre lesquel-»les les rigueurs du sort le condamnaient à lutter. Trop »heureux ses sujets, si la merveilleuse rectitude de son »esprit et l'inaltérable pureté de ses intentions n'avaient »été sans cesse contrariées par les desseins, tantôt perfides, »tantôt purement fautifs de ceux que les lois de l'Etat, »l'opinion publique ou sa propre confiance lui désignè-»rent successivement comme les appuis de sa cou-»ronne.

»Après avoir composé son ministère d'hommes uni-»versellement estimés, il soumit à leurs débats l'im-»portante question du rappel des Parlemens. Ces grands »corps avaient cessé d'exister depuis près de quatre ans. »Les compagnies qui les avaient remplacés n'étaient »point parvenues à se concilier la faveur publique; mais »le nouveau Roi n'aurait pas travaillé sans succès à »consolider leur existence: leurs attributions ne pouvaient »faire obstacle aux siennes; et sur ce seul objet peut-»être, LOUIS XV paraissait avoir pourvu au repos de »son successeur.

»Sans embrasser un avenir fort étendu, les ministres »pouvaient prévoir que l'importance de la dette publique »exigerait bientôt un accroissement dans les ressources »annuelles de l'Etat. Rétablir les Parlemens dans de »telles circonstances, c'était subordonner à leurs volon-»tés cette augmentation indispensable des revenus pu-»blics ou préparer le scandale et le danger de nouvelles »luttes entre eux et le Monarque : et s'il était naturel »à un Roi de vingt ans de compter sur la reconnais-»sance de ces corps pour les avoir rétablis, il eût été »sage à des hommes d'Etat de redouter leur ressenti-»ment contre une autorité qui les avait si facilement

»supprimés. Deux ministres très-recommandables, M. »le maréchal *du Muy* et M. *Turgot* conçurent ces »craintes et se déclarèrent avec force contre le rappel. »Mais la majorité du conseil, et particulièrement le »Comte de *Maurepas* décidérent le Roi pour l'avis con- »traire, qui s'accordait à la fois avec les vœux publics »et avec le caractère de bienfesance auquel LOUIS devait »si souvent et si malheureusement immoler son auto- »rité.

»Dès la seconde année de ce règne, l'opposition »qu'avait pressentie M. *Turgot* se manifesta au sujet de »quelques édits qu'il avait proposés : il y essayait par- »tiellement les principales innovations qu'il avait dessein »d'opérer, telles que la libre circulation des grains dans »l'intérieur du royaume, la suppression des corvées, »l'abolition des priviléges en matière d'impôts, l'anéan- »tissement des maîtrises et jurandes. Le Roi fut obligé »de recourir à la formalité d'un lit de justice pour les »faire enrégistrer, et cette extrêmité l'affecta vivement. »La contrariété qu'il en éprouva, l'abus qu'on ne craignit »point de faire de quelques émeutes dont la circulation »des bleds avait été le prétexte, les alarmes réelles ou »feintes de la Cour, les insinuations malignes de M. de »*Maurepas*, tout se réunit contre *Turgot*; il fut dis- »gracié. Son successeur abandonna ouvertement ses idées; »on alla même jusqu'à obtenir la révocation des édits »qu'il avait fait rendre. Et cependant quelques unes de ces »réformes successivement admises et révoquées furent »reproduites, quelques années après, par un autre mi- »nistre de LOUIS XVI.

»Il est difficile de retracer les faits principaux de la »vie de ce Prince sans avoir à déplorer la mobilité d'es- »prit dont il se montra souvent susceptible. Dès qu'on »eut éprouvé qu'il suffisait, pour attaquer avec succès

»ses propres volontés, de lui persuader que le bien »public en exigeait le sacrifice, on se fit une tâche d'a»buser de cette respectable facilité de caractère. Les »courtisans s'appliquèrent sur-tout à placer et déplacer »les ministres au gré de leurs vues personnelles. Ils par»vinrent ainsi à rendre plus graves et plus sensibles les »difficultés de l'administration, dans les circonstances »même où il importait le plus de les atténuer et d'en »déguiser les apparences.

»Mais les variations que ces divers ministres impri»mèrent à la marche des affaires, n'empêchaient point »que la bienfesance et l'utilité publique ne fussent cons»tamment l'objet des actes de l'autorité suprême et n'en »fissent aux yeux des peuples autant de témoignages des »lumières et de la bonté du Roi. Si les bornes qui me »sont prescrites me permettaient d'envisager mon sujet »dans toute son étendue, je croirais, Messieurs, de»voir fixer votre attention sur chacune des lois, des »institutions, des entreprises qui signalèrent les quinze »premières années du règne de LOUIS XVI. Nous »ne verrions point sans de profondes impressions de »respect ce jeune Roi, se hâtant de retrancher soit »des revenus publics, soit de ses revenus personnels »ceux qui prenaient leur source ou dans des causes que »repoussait un sentiment délicat des convenances royales, »comme le droit de joyeux avénement; ou dans des »principes dépourvus de justice et de générosité, comme »le droit d'aubaine; ou dans une origine aumoins »suspecte de barbarie, comme la servitude et les droits »de main-morte. Nous applaudirions à l'établissement »de ces assemblées provinciales où la répartition des »impôts recevait des contribuables eux-mêmes le plus »haut degré possible de sagesse et d'équité. Nous bé»nirions la proscription de cet usage honteux de la tor»ture, prodige de déraison et d'insensibilité, que

»l'ignorance avait osé placer sous la sauve-garde de la »justice, et qui, depuis des siècles, confondait les »moyens de rechercher le crime et ceux de le punir. »L'amélioration du sort des Juifs, l'admission des non- »catholiques à la jouissance de l'état civil, nous feraient »admirer l'union touchante du plus saint attachement »aux vérités religieuses, et d'une affection toute pater- »nelle pour ceux qui avaient le malheur de n'en être »point éclairés. Nous reconnaitrions la tendre prédilec- »tion de Louis pour l'infortune dans les heureux change- »mens qu'il fit subir au régime intérieur des hôpitaux et »des prisons, dans les nombreux atteliers de charité qu'il »ouvrit à l'indigent, dans les distributions de secours que »sa munificence organisait partout où il voyait des désas- »tres à réparer. De vastes marais desséchés et livrés à la »culture, quatre provinces enrichies de canaux, le plus »majestueux des palais recevant, dans une sorte d'apo- »théose, les images révérées des français célèbres nous »offriraient, sous d'autres points de vue, le même carac- »tère d'utilité publique. Nous aimerions aussi, infortuné »*la Pérouse*, illustre victime d'un zèle héroïque, à rappe- »ler l'attendrissement et la surprise reconnaissante dont »tu fus pénétré, lorsque, après avoir reçu de ce Prince »les plans que sa savante prévoyance avait conçus pour »la gloire et la sûreté de ton entreprise, tu l'entendis, »plus admirable mille fois par ses sentimens que par ses »rares lumières, solliciter ton humanité en faveur des peu- »plades encore inconnues dont la découverte paraissait »réservée à tes recherches, et te répéter dans la sublime »ardeur d'une bienveillance universelle : *Que le nom »français soit béni par des peuples nouveaux. Répandez »chez eux les avantages de la civilisation, et faites qu'ils »en ignorent les vices, aussi bien que les inventions qui »en sont l'aliment.*

»Au milieu de tant de soins qui suffiraient à l'illus-

»tration d'un long règne de paix, LOUIS, convaincu
»que la gloire des Français est un élément nécessaire de
»leur bonheur, se montrait jaloux de les replacer au
»rang qui leur appartient dans la carrière des armes.
»Sûre d'obéir à des chefs élevés par leur mérite, l'armée
»reprit à ses propres yeux une considération qui était
»le gage certain de celle que devaient bientôt lui rendre
»les étrangers. Nos côtes défendues par deux nouveaux
»ports virent, comme par enchantement, la ceinture
»maritime de la France, se hérisser de flottes redoutables.
»Nos finances même offrirent, pendant plusieurs années,
»tous les symptômes d'un état prospère. Enfin l'esprit
»public participait à tant d'amélioration: les mœurs, de
»jour en jour moins frivoles, étaient aussi moins cor-
»rompues. Animé de cet esprit d'imitation qui le rend
»susceptible de sentimens dont la vivacité s'accroît par
»leur expansion même et leur soudaineté, le Français
»semblait vouloir s'approprier les vertus de son Roi; il
»s'attachait sur-tout à en imiter la bienfesance: en un
»mot, quelque effrayant contraste que forme cette vérité
»avec des événemens qui étaient dès-lors si prochains,
»la France était heureuse et se plaisait à joindre aux
»témoignages de ce bonheur, ceux de son amour pour
»le Monarque. S'il existait déjà, comme on est trop
»fondé à le croire, des hommes assez pervers pour désirer
»de rompre cette union du peuple et du trône, ils durent
»quelque temps désespérer de voir leur dessein s'accom-
»plir sous un tel règne.

»Il faut pourtant le dire; ni le bonheur de la Nation,
»ni son amour pour son Roi ne purent affaiblir ce désir
»effréné de réformes, qui avait fait de si grands progrès
»avant l'avénement de LOUIS XVI. Une confiance dé-
»sordonnée dans les prétendues lumières de la philoso-
»phie moderne, un mépris superbe des institutions
»qu'elle osait proscrire, d'opiniâtres espérances de per-

»fectionnement, un dégoût général de la condition que »chacun tenait de sa naissance et des lois, des semences »de division et de haine entre les divers ordres de la »Nation, sur-tout une coupable indifférence pour les »vérités et les pratiques religieuses détruisaient de jour »en jour le ciment de l'organisation politique et tendaient »à en désunir les parties principales. Par une fatalité »à peine concevable, les individus et les Corps les plus »intéressés au maintien de l'ordre établi lui portaient »aussi leurs atteintes. Les organes mêmes de l'autorité »souveraine ne cessaient de faire considérer les maux »de l'Etat comme un effet des usages et des lois en »vigueur, et de présenter les changemens qu'elle effec- »tuait comme une anticipation sur des changemens plus »importans et aussi nécessaires. L'auteur du célèbre »*Compte rendu* et de *l'Administration des finances* eut »sur-tout à se reprocher l'imprudence de ces censures »et de ces provocations auxquelles ses talens, ses fonc- »tions et son immense crédit donnaient une force »presque magique. Mais on n'ignore point que des per- »sonnages dont il est impossible de soupçonner les in- »tentions, contribuèrent par le même moyen au perver- »tissement des idées publiques. Tel fut *Turgot*; tel fut »même son collègue et son ami, M. *de Malesherbes*, »dont la mémoire mériterait nos hommages, quand elle »n'aurait point reçu la consécration du malheur. Quelle »époque que celle où l'on put, sans injustice, accuser »des hommes si éclairés et si purs d'avoir secondé les »mauvaises destinées de leur Roi, par les efforts même »qu'ils mirent en usage pour mieux répondre à sa con- »fiance.

»Les difficultés de ces temps perfides paraissent dans »tout leur jour, lorsqu'on examine les motifs qui déter- »minèrent la guerre d'Amérique, et les tristes fruits que »la France en a retirés.

»Ceux qui se représenteront avec fidélité la situation »des esprits à l'époque de l'insurrection Américaine, »conviendront que si LOUIS XVI avait contrarié les vœux »qui portaient la Nation vers cette guerre, on l'aurait »accusé de conspirer avec les Anglais contre lui-même, »de renoncer honteusement à une rivalité que l'ardeur »de ses sujets et la faveur des circonstances lui fournis- »saient les moyens de soutenir avec honneur. Nos po- »litiques regretteraient encore peut-être cette occasion »d'exciter et de réunir contre la Grande-Bretagne les »gouvernemens qu'indisposait déjà son despotisme ma- »ritime.

»Après avoir long-temps résisté à ces motifs et à »l'opinion publique, LOUIS entreprit la guerre. Des »succès éclatans rappelèrent aux Français que la vic- »toire pouvait aussi les suivre sur les mers. Les noms des »*Suffren*, des *Guichen*, des *Lamothe-Piquet* vinrent »s'unir à ceux des *Tourville*, des *Duquesne*, des *Duguay-* »*Trouin*. Les côtes d'Afrique, l'océan des Indes, l'ar- »chipel des Antilles, reconnurent les enfans de la gloire »et de l'honneur. L'Amérique affranchie proclama »tout-à-la fois son indépendance et la bravoure des »légions Françaises qui avaient si puissamment contribué »à l'établir : nos colonies s'accrurent; la Hollande fut »vengée; *Dunkerque* vit finir les jours de son humiliation.

»Certes le Monarque à qui la France dut ces événe- »mens, semblerait fournir à son historien des jours glo- »rieux à célébrer. Il n'en est pas ainsi du plus infortuné »des Princes. En retraçant cette époque de sa vie, on »se représente déjà la moisson empoisonnée que devaient »produire sur le sol français les semences recueillies avec »un enthousiasme si confiant sur les terres vierges de »l'Amérique. Comme ces reflux orageux de la mer, qui »remontant le cours des fleuves, viennent dans leur lit »envahi, souiller des eaux qui avaient coulé pures et

»tranquilles, ainsi la révolution remonte vers les évé-»nemens qui en sont la source, et les infecte de ses »poisons. La dette publique grossie de douze cents »millions, et préparant les funestes débats d'où de-»vaient naître les États-généraux; les frères d'armes de »*Wasinghton* rapportant au centre de la vieille Europe, »au milieu d'une population pressée, inflammable, en-»tourée de vingt Etats civilisés, la passion de cette liberté »qu'ils avaient vu s'établir avec un calme trompeur chez »les peuples rares, flegmatiques et isolés des États-»Unis, tels sont les faits qui assiégent et absorbent la »pensée, au souvenir de cette mémorable guerre.

»L'idée des approches de la révolution se lie avec plus »de force encore à la mémoire des trois Ministres qui »gouvernèrent les finances avant l'explosion de l'in-»cendie.

»J'ai déjà mentionné celui d'entr'eux que les ressen-»timens du malheur ont le moins épargné. Demeuré »plus long-temps au timon des affaires, il a fourni plus »de prise aux accusations. Ses triomphes populaires, »l'ardeur jusqu'alors inconnue qu'il mit à les recher-»cher, l'étonnante vogue de ses écrits, et la reconnais-»sance que lui témoignèrent les principaux auteurs de »nos troubles, ont envenimé les inculpations dont il est »l'objet. Elles ont presque fait oublier les fautes plus »choquantes du Ministre dissipateur qui convoqua si »témérairement les Notables, et du Ministre inhabile »dont tous les actes semblèrent avoir pour but de com-»promettre l'autorité de son Roi.

»Je ne rappelerai ni les causes immédiates, ni les pre-»miers actes de la frénésie de rebellion qui éclata sous »ce désastreux ministère. La contagion parut atteindre »à-la-fois toutes les têtes. Ici la Noblesse, là les états »d'une province, dans cette ville quelques magistrats, »dans une autre des associations ouvertement formées

contre

»contre l'autorité royale, semblaient se disputer le sé-
»ditieux honneur de la désobéissance. On put recon-
»naître dès-lors cette inconcevable faculté du Peuple
»de s'enflammer pour des opinions qu'il n'entend point,
»qu'il ne cherche point à entendre, et auxquelles son
»aveuglement même ne peut trouver que de faibles
»rapports avec ses intérêts.

»Mais ce qui achève de jetter de l'amertume sur les
»souvenirs de cette malheureuse époque, c'est d'avoir à
»placer parmi les auteurs ou les premiers instrumens
»d'une commotion qui devait renverser la Monarchie,
»ceux-là même dont les intérêts et les affections étaient
»le plus intimement liés à cet ordre de choses.

»Le Parlement de Paris sous les yeux de qui se mani-
»festaient tous les symptômes de l'effervescence publique,
»à qui tout l'avenir se révélait chaque jour dans le spec-
»tacle de ses propres séances, qui avait vu l'assemblée
»des Notables effrayer la Cour par l'emportement et
»l'indiscrétion de ses orateurs, (4) le Parlement de Paris
»démentant tout-à-coup les principes dont lui-même
»avait formé jusqu'alors les premiers titres de son exis-
»tence politique, proclama solennellement son incom-
»pétence pour l'enregistrement des Edits relatifs aux
»impôts, et déclara que les Etats-Généraux de la Nation
»avaient seuls le droit de les consentir.

»Dès ce moment, la Révolution fut faite : l'antre des
»discordes civiles fut irrévocablement ouvert : les nova-
»teurs eurent un but commun et fixe. Toutes les erreurs,
»toutes les chimères, toutes les ambitions généreuses
»et criminelles vinrent s'y rallier.

»Le mode d'organisation des Etats-Généraux restait
»à déterminer. L'Archevêque de Sens, M. *Necker* rede-
»venu Ministre et le Parlement de Paris lui-même (5)
»contribuèrent, par des moyens différens, à le faire ré-
»gler de manière à assurer la prééminence au parti ré-
»volutionnaire. On n'eut aucune peine à obtenir du Roi

»cette imprudente innovation. Sa bonté le fesait incliner »vèrs les idées populaires ; et après avoir été, toute sa »vie, le bienfaiteur de son peuple, il devait être le der- »nier à prévoir l'abus que les représentans de ce même »Peuple allaient faire contre lui du pouvoir dont il »consentait à les investir.

»Cet abus commença avec les Etats-Généraux. Mais »que dis-je ? Elle n'eut pas un seul jour d'existence cette »antique institution que tant de transports avaient »signalée comme l'objet de tous les vœux, de toutes les »espérances, de tout l'orgueil des Français. Ce fut pour »en méconnaître les élémens essentiels, pour en détruire »les formes constitutives, en excéder violemment les »attributions, que les députés de l'un des trois ordres, »le considérant désormais comme le seul, se déclarèrent »*Assemblée Nationale*, et se disposèrent à procéder »comme formant l'ensemble du Corps dont ils n'étaient »qu'une partie.

»De son côté, enfin éclairé sur les fautes ou les per- »fidies de ses conseils, désabusé trop tard de ses illusions, »LOUIS vint, au milieu des députés des trois ordres, »tenir sa célèbre séance Royale. Il leur enjoignit de dé- »libérer séparément et développa les réformes qu'il avait »résolu d'accorder au bonheur et à la liberté de son »Peuple. Elles renfermaient tous les changemens qui »importaient réellement à la Nation, et qui pouvaient en »assurer le bien-être sans compromettre la stabilité du »trône. Des députés dignes de leur mandat les auraient »acceptés avec transport, heureux de borner leurs »travaux au soin d'y ajouter quelques conséquences »omises, quelques garanties négligées. (6) Mais qu'était »le bonheur, qu'étaient les vils avantages de la liberté »personnelle, de l'égalité des contributions, de la jouis- »sance des droits civils, de l'administration paternelle »des Etats provinciaux, auprès des brillantes préroga- »tives d'égalité politique et de souveraineté dont la

»Nation entière allait être dotée par ses législateurs ?
»Ces vues sublimes l'emportèrent sans combat sur des
»considérations qui n'avaient pour elles que le devoir,
»la raison et l'humanité.

»On a beaucoup répété que Louis, à cette époque,
»aurait dû dissoudre l'assemblée, s'assurer de ses mem-
»bres les plus facticux et donner effet à la déclaration
»de sa séance royale. Il est au moins douteux qu'un
»pareil moyen eût été employé avec succès; mais ce qu'il
»est affreux de dire, c'est que si le Roi en eût fait la
»tentative et qu'elle eût réussi, on aurait vu cette géné-
»ration insensée lui prodiguer les témoignages de son
»aversion en échange des bienfaits qu'il aurait versés sur
»elle. Après avoir fait le seul effort qui fût compatible
»avec la douceur de son caractère, il se soumit à la néces-
»sité : lui-même ordonna la réunion des trois Ordres en
»un seul Corps qui garda le nom *d'Assemblée Nationale*.

»Le parti vainqueur célébra sa désobéissance comme
»une victoire remportée sur le despotisme. Elle était le
»gage infaillible de celui qu'allait exercer cette Assemblée,
»qui s'attribuait une autorité sans limites, et ne savait
»pas même en assujettir l'action à quelque mesure.

»Les précautions qu'elle négligeait contre elle-même,
»de sinistres événemens l'avertissaient chaque jour et
»l'avertissaient en vain de les prendre contre un Peuple
»déjà livré à tous les excès de la licence. Sur tous les
»points du sol français, une population égarée incendiait
»les châteaux, forçait les prisons, violait les dépôts pu-
»blics et versait le sang des particuliers. Trois millions
»de Français subitement organisés en gardes nationales
»étaient les témoins armés de ces désastres.

»Un plus horrible attentat convainquit l'Europe que,
»ceux qui dirigeaient tant de désordres étaient bien plus
»les ennemis du Roi que les amis de la liberté des
»Peuples.

»Ce n'était point assez pour les factieux qui tenaient

»les rênes sanglantes de la révolution d'avair rassemblé »à Paris la lie des malfaiteurs, de les accoutumer au »meurtre, d'en avoir fait une armée toujours prête à »protéger leurs entreprises contre le trône : il fallait »encore que l'œuvre de la régénération Française, la »méditation de nos lois constitutionnelles et les com»munications du Roi et des législateurs eussent lieu sous »l'influence de cette impure populace.... En un instant, »plusieurs milliers de séditieux sont rassemblés; ils for»cent l'hôtel de ville, s'emparent des armes qui y sont »déposées, entraînent dans leur marche la foule que »ce tumulte a réunie sur leur passage; et dans l'épou»vantable appareil d'un peuple en révolte, au milieu »des chants de mort dont la révolution a fait l'expression »de leur joie comme de leur fureur, ils se dirigent vers »la ville Royale. Avant tout, ils osent porter leur hom»mage à l'Assemblée. Il est remarquable qu'elle s'occu»pait, en ce moment, de la célèbre déclaration des »droits de l'homme, et se plaignait que LOUIS XVI »différât de lui en adresser l'acceptation pure et simple: »tant lui paraissait urgente la proclamation de ces pré»rogatives mensongères qui devaient donner au Peuple »de si fausses idées de lui-même et de ses droits!

»Cependant les bandes homicides entourent le châ»teau et le font retentir de leurs imprécations contre »l'auguste famille. Les premiers sentimens du Roi, ses »premières paroles sont pour les furieux qui viennent »l'outrager. Il défend à ses gardes de faire usage de leurs »armes sans la nécessité la plus absolue. Mais l'audace »des assaillans trahit ces généreuses précautions. Des »coups de feu se font entendre, le sang coule; et si la »nuit n'avait mis fin à cette scène d'horreur, la demeure »des Rois devenait un théâtre de carnage.

»Des troupes enfin arrivées de Paris avaient rétabli »le calme dans le palais. Le dévouement lui-même »s'abandonnait à la sécurité : mais des monstres veillaient

»et se préparaient au plus affreux des crimes. Avant le »jour, ils s'introduisent dans l'intérieur du château, se »dirigent vers les appartemens, et arrivés à la porte même »qui les séparait de l'auguste épouse du Monarque, ils »en forcent l'entrée en poussant des cris de mort..... »Illustres et dignes gardiens du plus précieux dépôt, »*Miomandre Sainte-Marie*, *Durepaire*, *Deshuttes*, »*Varicourt*, que la reconnaissance des Français consacre »à jamais vos noms (7) ! Sans l'héroïque rempart que »vos corps opposèrent aux meurtriers, le sang de la »magnanime fille de *Marie-Thérèse* coulait sous leurs »viles mains : d'obscurs scélérats souillaient le palais de »nos Rois de l'éternelle horreur d'un attentat sacrilége... »Ce fut à la suite de leur infâme troupe, que LOUIS »et cette noble Reine se virent contraints de marcher. »L'asile de leurs assassins impunis sera désormais le »séjour forcé de ces royales victimes.

»Ici, Messieurs, va commencer la seconde époque de »la vie de LOUIS XVI. Désormais captif de ses sujets, »il ne lui reste de la royauté que ses droits qu'on lui »ravit tous les jours, et son titre que les conspirateurs »veulent bien lui laisser encore. O éternel désespoir des »cœurs Français ! O intarisssable sujet de désolantes »méditations ! Le voilà donc ce Peuple si épris de ses »propres lumières, si témérairement enorgueilli des »grands exemples qu'il se proposait de donner au monde ! »La voilà cette Assemblée, cette élite d'une Nation que »le plus généreux enthousiasme semblait diriger vers une »liberté sage, modérée, compatible avec l'antique hon- »neur National ! Cinq mois sont à peine écoulés depuis »le jour de sa réunion ; et déjà tous les élémens de l'ordre »public sont confondus ; déjà toutes les espérances de »bonheur et de liberté s'éteignent dans l'ame des hom- »mes de bien ou se transportent dans un avenir de jour »en jour plus douteux et plus reculé !

SECONDE PARTIE.

»Si un pouvoir surnaturel avait imposé comme une »loi suprême à l'Assemblée constituante cette maxime »de l'immortel *Montesquieu, il n'appartient de proposer »des changemens qu'à ceux qui sont assez heureusement »nés pour pénétrer d'un coup de génie toute la constitu- »tion d'un Etat*, (8) la France n'aurait point connu ce »régime constitutionnel de 1791, rapide avant-coureur »et gage infaillible de l'anarchie républicaine qui en »fut la suite; les antiques lois de la Monarchie, amé- »liorées par la déclaration du 23 Juin, auraient formé »notre code politique; et quatre millions d'hommes »immolés à la plus désastreuse expérience dont le genre »humain ait été l'objet vivraient encore.

»Louis XVI ne doit aucun compte à la postérité de »ces déplorables essais législatifs qui triomphèrent en »naissant de tous les efforts de sa prudence, et dont il »fut la principale victime. L'Assemblée constituante avec »ses clubs, ses journaux, ses tribunes, l'insubordination »qu'elle entretenait dans l'armée, l'impunité qu'elle as- »surait aux agitateurs du peuple, l'action toujours »croissante de ses principes et de ses lois, eut bientôt »établi sa prééminence usurpée, et renforcé son pouvoir »de tout celui qu'elle retranchait à l'autorité royale. Les »tentatives du Monarque sur la raison et la fidélité de »ses présomptueux collaborateurs avaient constamment »échoué. Des moyens de force auraient été le signal d'une »guerre civile. Résolu à tout souffrir pour conjurer ce »fléau, le Roi n'avait plus de résistance à opposer : il »devait seulement désirer de prévenir par la manifesta- »tion authentique de ses sentimens le reproche d'avoir »coopéré aux malheurs que préparait à ses peuples l'im- »prudence obstinée de leurs nouveaux maîtres.

»Etait-ce dans ce dessein que Louis, après deux ans

»de captivité, tenta d'abandonner le palais qui lui avait »été donné pour prison ? Voulait-il connaître par lui-»même les dispositions de son armée ? se proposait-il de »confier à des mains sûres les jours de la Reine et de »ses enfans ? Ne songeait-il enfin qu'à mesurer avec »plus de certitude le degré d'oppression dont il était »l'objet ? Tous ces motifs entraient peut-être dans ses »vues. Mais c'est en vain qu'il repousse le calice dont il »doit épuiser l'amertume. Arrivé au terme de son voyage, »ayant presque sous les yeux la ville Française qui devait »lui servir d'asile et de sauve-garde, quelques individus »le reconnaissent et ne craignent point d'arrêter leur »Roi. Les braves dont il est entouré sont prêts à le »venger de cette agression : leurs bras sont levés ; ils »sollicitent les ordres... mais au moment de voir des »Français en venir aux mains, le meilleur des Princes »oublie ses projets, sa sûreté, sa famille : *Retournons*, »s'écrie-t-il, *si je ne puis avancer, sans causer la perte* »*d'un seul homme.* Il exige de ses serviteurs le sacrifice »de leur dévouement et se résout à rentrer sous la domi-»nation de ses ennemis.

»L'Assemblée constituante n'abusa point de cet évé-»nement autant que l'extrême détérioration de l'esprit »public aurait pu le lui permettre. De tous les points »du Royaume, on se hâta de promettre une entière »obéissance au régime qu'elle jugerait convenable de »prescrire. Elle reçut avec une orgueilleuse satisfaction »des hommages qu'un zèle plus pur et plus éclairé lui »aurait fait envisager avec effroi, puisqu'ils étaient la »preuve qu'une grande partie de la Nation devenait »étrangère au sentiment le plus nécessaire à son bien-être. »Elle osa suspendre le pouvoir de LOUIS XVI jusqu'à »la rédaction définitive de l'acte constitutionnel.

»Cet acte fut bientôt présenté au Roi. Ce n'était, en »réalité, qu'une continuation maladroitement mitigée »de la suspension de l'autorité royale. LOUIS XVI crut

»néanmoins devoir l'accepter. Il parut espérer de la »raison de ses Peuples et sur-tout de leur propre intérêt »les changemens dont l'expérience ferait bientôt sentir »la nécessité. Les constituans mirent fin à leur session; »et l'assemblée législative fut appelée à présider, pendant »deux ans, aux heureuses destinées que ses prédécesseurs »déclarèrent avoir garanties à la France pour une longue »suite de siècles. Les imprudens ! Ils se vantaient d'avoir »sagement balancé ce qu'ils appelaient les droits respec»tifs du Roi et du peuple; et leurs institutions démo»cratiques étaient inconciliables non-seulement avec les »prérogatives essentielles de la Royauté, mais avec les »simples droits sociaux les plus nécessaires à la sûreté »des particuliers et à l'existence d'une société quel»conque.

»En proclamant la souveraineté du peuple dans ses »discussions, dans ses actes officiels et dans ses lois, »l'Assemblée constituante n'avait pu déguiser à aucun »esprit sain la révoltante fausseté de cette supposition, »plus absurde cent fois que les plus misérables préjugés »des siècles de barbarie (9); mais quelle perspective »n'avait-elle pas ouverte à l'exaltation réelle des »esprits faux, à l'exaltation feinte des ambitieux, pour »qui cette théorie de confusion était un sûr moyen de »succès auprès de la multitude ? De plus, en attachant »à une contribution de trois journées de travail la capa»cité nécessaire à l'exercice des droits politiques, cette »Assemblée avait pris dans le sédiment de la population »le plus grand nombre des individus dont le suffrage »décidait de la nomination des législateurs, et par eux »du sort de la France. De tels hommes n'étaient point »faits pour sentir les dangers des opinions séditieuses. »Ils n'avaient d'ailleurs ou ne croyaient avoir aucun »intérêt personnel à empêcher des changemens dont on »leur montrait le but dans le bien-être des classes »pauvres. Aussi, malgré l'horreur qu'excitait générale-

»ment en France la seule idée d'une République, il ne »fut pas difficile aux factieux qui désiraient ce genre de »Gouvernement de se concilier de nombreux suffrages. »Ils se trouvèrent en force à l'Assemblée législative. (10)

»La cupidité, l'ambition, la certitude d'un succès »auquel les nouvelles lois n'opposaient que d'impuis»santes barrières, l'irrésistible accélération du désordre, »tout poussait ces hommes nouveaux vers le facile com»plément de la désorganisation commencée par leurs »prédécesseurs. Le Roi ne fut pour eux qu'un objet »de dérision et d'outrages. Leur véritable souverain, »celui dont ils briguaient les bonnes grâces par tous »les signes du dévouement et du respect, était l'amas »d'ouvriers, de gens de peine, de vagabonds et de »mendians dont Paris recèle toujours d'innombrables »multitudes. Avec de tels auxiliaires, ils furent promp»tement en état de mépriser les moyens de justice et »d'intérêt public qui formaient l'unique défense du »Monarque.

»La guerre qu'ils étaient venus lui livrer avait besoin »d'un prétexte : ils l'eurent bientôt forgé. Un décret »enjoignit aux Français, que la révolution avait engagés »ou forcés à quitter le sol natal, d'y rentrer dans le délai »de deux mois, et prononça contre ceux qui n'obéiraient »pas à cette meurtrière sommation, la perte de leurs »biens et même de leur vie. Le Roi refusa de sanction»ner des rigueurs aussi impolitiques que barbares. Il »usa du même droit envers le décret qui ouvrit la per»sécution dont l'Eglise de France fut bientôt l'objet. Cet »honorable usage de sa prérogative constitutionnelle »devint contre lui le signal de mille et mille vexations.

»La victoire aurait suivi de près les premières hos»tilités des Républicains de l'Assemblée, si ces parjures »profanateurs de l'autorité législative n'avaient été divi»sés en deux partis qui répugnaient à se servir mutuel»lement. Je dédaigne de retracer les différences de ces

»factions, de marquer le point fixe où la moins sangui-
»naire des deux se proposait d'arrêter les proscriptions
»et les pillages. Je sais que, dans ces temps d'ignominie,
»le nom sacré de la modération fut prostitué jusqu'à
»désigner ceux des factieux qui ne s'engagèrent qu'à
»demi dans les voies de sang et de ruine si cruellement
»frayées par leurs émules; mais les *Montagnards* et les
»*Girondins* (Permettez-moi, Messieurs, ce léger usage
»de leur idiôme) rivalisèrent constamment d'ardeur et
»de crimes contre le Roi : ils dirigèrent ensemble les
»meurtres qui leur parurent nécessaires au renversement
»du trône : ils dressèrent en commun les codes affreux
»de l'émigration et de la persécution du sacerdoce : ils
»fondèrent à l'amiable des Tribunaux de sang : enfin,
»à des époques plus sinistres, les forfaits qui furent
»immédiatement commis par les uns furent ouvertement
»tolérés par les autres.

»Cependant les *Girondins*, qui redoutaient pour
»eux-mêmes l'emploi des moyens de violence, voulaient
»d'abord les prévenir. Ils formèrent le projet de multi-
»plier, contre la personne du Roi, les outrages et les
»abus d'autorité, au point de le porter à abdiquer la
»sienne.

»Jamais plus odieux projet ne fut plus criminellement
»exécuté. Aucune famille en France n'était plus étran-
»gère à la protection des lois que celle du Monarque.
»Un langage tel qu'aucun peuple n'en eut jamais de
»plus ignoble, dans aucun degré connu de corruption
»ou de barbarie, devint celui des écrivains périodiques,
»des orateurs de clubs et de groupes populaires, et quel-
»quefois des législateurs eux-mêmes dans l'exercice de
»leurs fonctions. Toute la bassesse de ce langage se dé-
»ployait dans les injures et les menaces qui étaient sans
»cesse prodiguées au Roi et à son auguste épouse dans
»les cérémonies et les fêtes nationales, dans leur propre
»jardin, sous les fenêtres de leur palais. Tous les jours,

»des calomnies et des accusations nouvelles alimentaient »les fureurs de la multitude. La fable d'un comité atro»cement nommé *Autrichien* passa des feuilles d'un jour»naliste à la tribune de l'Assemblée, et donna lieu à des »diatribes si audacieuses que le Roi éprouva la crainte »de voir la Reine elle-même devenir l'objet d'une dé»nonciation législative. Les Ministres qu'on soupçonnait »d'un attachement sincère au Monarque, ou à la consti»tution, étaient sans cesse menacés du dernier supplice. »L'un d'eux, le fidèle et vertueux *de Lessart* fut décrété »d'accusation.

»Ces attentats et mille autres que j'omets portèrent »LOUIS à choisir ses Ministres dans les rangs de ses »ennemis eux-mêmes. Il espéra les convaincre, les »toucher, en faire ses garans auprès de l'Asssemblée et »du Peuple. Vains efforts ! plusieurs cédèrent en effet »à l'ascendant de ses vertus; mais d'autres se firent une »loi de le trahir ; et ceux-ci furent les seuls qui conser»vèrent leur crédit auprès de l'impitoyable faction.

»Cependant la constance du Roi irritait l'impatience »de ses ennemis. La faible garde que la constitution »avait préposée à sa sûreté venait d'être licenciée. Son »héroïque chef en qui revivaient toute la loyauté et toute »la bravoure des anciens preux, le vénérable *Brissac* »attendait ses meurtriers dans les prisons où l'avait pré»cédé *Delessart*. Le monarque désarmé se voyait livré »sans défense à l'immense multitude que les séditieux »tenaient en réserve jusqu'au signal du dernier attentat.

»Un second décret, dont le génie infernal des révo»lutions pouvait seul avoir conçu l'idée, fut rendu contre »les Ministres de la religion. Rien n'annonçait mieux »le dessein des législateurs de braver l'autorité du Roi, »que cette succession de mesures tyrannniques contre »une classe de citoyens qu'il avait déjà cherché à garan»tir de moindres rigueurs. LOUIS n'en persista pas moins »dans ses vues de bienfesance ou plutôt de justice. Il

»se rendit à l'assemblée, le 19 Juin, pour annoncer que »ce décret n'obtiendrait point la sanction royale.

»Tout son sang parut aux conjurés une expiation à »peine suffisante d'une telle déclaration : ils résolurent sur »le champ de recourir aux moyens de force. Le lende- »main même, d'effroyables essaims de gens sans aveu »s'assemblent en tumulte. Des piques, des haches, des »faulx, des coutelas arment leurs mains ; un canon »marche devant eux ; des inscriptions outrageantes, des »images dont la plume se refuse à retracer la dégoûtante »férocité se déploient sur leurs bannières : d'horribles »imprécations contre les prêtres et leur magnanime pro- »tecteur expliquent le motif et le but de leur mou- »vement.

»Après avoir reçu de l'Assemblée les témoignages »d'une faveur toute fraternelle, cette armée se dirige »vers le palais de Louis. Un petit nombre de serviteurs »dévoués s'étaient empressés autour de leur maître ; mais »il avait refusé de les garder et s'était borné à envoyer »quelques-uns d'entr'eux à la Reine, en les chargeant »de la retenir loin de lui. On se souvient que plus fa- »vorisée du hasard, Madame *Elizabeth* s'était trouvée »auprès de son frère et le suivait pas-à-pas. Ce n'était »point au moment du danger qu'une telle place pouvait »lui être enlevée.

»Cependant aux clameurs de la sédition, au fracas des »portes qui s'ébranlent sous la hache, le Roi fait ouvrir »ses appartemens : la multitude s'y précipite. Ses flots »poussés et repoussés se balancent dans un affreux désor- »dre. Néanmoins, tous ceux qui sont portés vers l'étroit »espace qu'occupe le Monarque sont frappés du calme »et de la dignité de son maintien. Quelques-uns vou- »lant peut-être se distraire des impressions de respect »dont ils se sentent émus pour lui, et croyant voir la »Reine dans Madame *Elizabeth*, font enteudre des »menaces. L'incomparable sœur de Louis XVI, heu-

»reuse de détourner sur elle de tels dangers, favorise »cette erreur par la seule dissimulation qu'elle eût peut-»être jamais conçue : *Ne les détrompez pas*, disait-elle »avec sa douce vivacité aux personnes qui l'entouraient. »On se hâta de faire cesser, en proclamant son nom, »les périls qu'elle se félicitait de courir.

»Enfin le tumulte s'appaise un moment et l'un des »révoltés, s'approchant du Roi, lit une pétition qui a »pour objet de réclamer la sanction royale pour les dé-»crets frappés du *veto*, notamment pour ceux qui con-»cernent les prêtres non-assermentés. D'épouvantables »vociférations appuient cette lecture et semblent annon-»cer l'instant des derniers excès. LOUIS XVI, aussi maître »de lui-même qu'il l'eût été dans son conseil, entre-»prend de discuter la demande qui lui est faite. Ses »raisons lumineuses, la bonté de son ame empreinte »dans l'expression des motifs que cette bonté même lui »a dictés, subjuguent la plupart des hommes qui l'é-»coutent : leur contenance presque soumise contraste »avec les cris de ceux qui n'ont pu l'entendre. Aussi, »quoique il persiste dans son opposition aux décrets, »quoiqu'il déclare fermement qu'on n'obtiendra jamais »de lui une sanction par des démarches si irrégulières, »les excès des séditieux se bornent à des menaces. Plus »de trois heures s'étaient écoulées dans cette terrible »situation, lorsque le Maire de Paris crut devoir se »montrer. Frappé du spectacle inattendu qui se présente »à lui, il balbutie d'ineptes exclamations sur ce qn'il »appelle la *dignité* et les *mouvemens sublimes* des révol-»tés : *Votre voix sera sans doute entendue*, ajoute-t-il, »et il les ramène.

»Indigne chef d'une populace que tu as tant de peine »à rabaisser jusqu'à toi, tu te méprends. La seule voix »que LOUIS puisse entendre est celle de sa conscience ; »et nulle crainte n'égale chez lui celle de seconder les »oppresseurs de ses sujets. Dès le lendemain de cette

»criminelle journée, une proclamation du Roi réitéra »solennellement sa déclaration qu'il ne sanctionnerait »jamais, quels que fussent sur lui les desseins des fac- »tieux, les proscriptions décrétées par l'assemblée.

»Monarques, Législateurs, Ministres, Magistrats, »vous tous qui êtes appelés à prononcer sur le sort des »hommes, que ce grand exemple soit à jamais gravé »dans votre mémoire. Si quelqu'un de vous, en im- »molant l'innocence à sa propre sûreté, espérait trouver »dans de viles craintes l'apologie d'un homicide, qu'il »se représente LOUIS refusant sous mille et mille poi- »gnards de consentir à l'injuste exil d'un certain nombre »de ses sujets. Et vous, qui devez compte à tous les »siècles du sang versé par vos ordres à ces mêmes épo- »ques, n'alléguez plus la terreur des excès populaires. »Souvenez-vous des trois journées que je viens de rap- »peler; comparez et jugez-vous.

»L'énergie de LOUIS XVI parut un moment réveiller »celle de la Nation. La France entière demanda ven- »geance de l'attentat du 20 Juin. Mais qu'importaient »les vœux de la France aux Républicains de l'Assem- »blée? Ils donnèrent le signal aux Sociétés populaires; »et du sein de ces foyers toujours ardens d'anarchie, »sortirent une multitude d'adresses qui sollicitèrent les »Législateurs de prononcer la déchéance de LOUIS XVI. »Enfin l'Assemblée ne craignit point d'ouvrir une dis- »cussion sur cet objet; et anticipant la décision qu'elle »semblait balancer sur la tête du malheureux Prince, »elle cessa de le considérer comme Roi. Sur plusieurs »points de la France, les décrets non sanctionnés s'exé- »cutaient dans toute leur rigueur.

»La Charte constitutionnelle n'était donc plus qu'une »Loi solemnellement vouée au mépris par ceux qu'elle- »même chargeait du soin de sa défense. Un petit nom- »bre de factieux y substituaient à leur gré les mons- »trueux essais de leur prétendu Gouvernement Républi-

»cain. Ils étaient maîtres de le proclamer ; mais une »victoire que n'eussent point signalée de sanguinaires »exécutions n'aurait pu les satisfaire : ils résolurent »d'attaquer une seconde fois le Monarque dans son Pa- »lais et de prendre leurs mesures pour que cette nou- »velle révolte ne se terminât point comme la précé- »dente.

»Au jour fixé, l'immense population des fauxbourgs »de Paris, les vagabonds des villes et des campagnes »voisines, les fédérés des Départemens, les Gardes »Nationales que des traîtres étaient parvenus à corrom- »pre se réunirent, pendant la nuit, au milieu d'un »formidable appareil de guerre et de tous les signes »d'alarme. On chercherait en vain, dans l'histoire des »plus détestables tyrans, l'exemple d'un soulevement »pareil à celui qui menaçait la vie du meilleur des »Princes.

»La défense du Château était faible et équivoque. Au »dehors, la plûpart des troupes se disposaient à secon- »der les conjurés. Dans l'intérieur, quatre ou cinq »cents gardes Suisses qu'il est pénible mais qu'il est »juste de nommer les premiers ; des Gentils-hommes »français plus nombreux mais presque dénués d'armes, »accourus au premier signal de détresse dans un désor- »dre qui attestait à-la-fois leur dévouement et leur im- »puissance ; enfin quelques Gardes Nationaux, incer- »tains de leurs propres sentimens, tantôt excités au »combat par l'intérêt qu'inspirait le Roi, tantôt médi- »tant leur retraite pour ne point mêler leurs efforts à »ceux d'une Noblesse odieuse à leurs préjugés révolu- »tionnaires ; tels étaient les appuis du trône de *Charle-* »*magne*, d'*Henri IV* et de *Louis XIV*. Moins heu- »reuse que son illustre mère, mais non moins héroïque, »destinée à opposer tous les genres de courage à tous »les genres de calamités, l'auguste épouse de Louis »parcourait les faibles rangs de ces guerriers. Ses er-

»gards, ses traits, ses paroles respiraient la majesté »d'une Reine courageuse, les grâces touchantes d'une »mère éplorée. Tenant dans ses bras l'héritier de la »Couronne, lui donnant pour asile l'abri des seules »armes qu'elle vît briller pour sa cause, elle conjurait »ses derniers défenseurs d'écarter d'injustes défiances, »pour n'écouter que les généreux sentimens qui les »avaient réunis. *Vivons*, leur disait-elle, *ou sachons »mourir fidèles à notre Roi, à notre glorieuse Monar-»chie, à cet antique honneur Français qui en fut si »long-temps le soutien.*

»Cette ardeur ne se communiquait point à l'infortuné »Monarque. Ne pouvant voir dans ses plus coupables »sujets que des enfans égarés, il frémissait d'avoir à les »combattre. L'horreur de cette extrêmité n'était atté-»nuée pour lui ni par ses ressentimens (il n'en avait »jamais connu), ni par les illusions de la gloire (il »n'aurait pu la placer dans une victoire à remporter »contre son Peuple). Après avoir constamment immolé »tous ses intérêts au soin d'empêcher l'effusion du sang »français, il allait le voir répandre par torrens. Tout »ce sang coulait déjà sur son cœur.

»L'Administration du Département de Paris vint »augmenter son abattement en lui fesant mieux connaî-»tre le nombre et les résolutions des séditieux. Le Ma-»gistrat qui servait d'organe à ses collègues lui présenta »l'Assemblée Législative comme son dernier asile et le »pressa vivement de s'y réfugier. Cette douloureuse re-»traite semblait garantir au plus sensible des pères, des »époux et des frères les jours des dignes objets de ses »affections domestiques. Elle paraissait même devoir »prévenir l'attaque du Palais, puisqu'elle en fesait dis-»paraître le but principal.

»Ces motifs décidèrent le Roi au plus grand sacrifice »qu'il eût encore fait à son Peuple et à sa Famille. Vous »en connaissez, Messieurs, les déplorables suites. On

»n'oubliera

»n'oubliera jamais par quel horrible abus de la force
»tout ce que les grandeurs humaines avaient eu de plus
»respecté, tout ce qu'elles eurent jamais de plus res-
»pectable fut relégué durant trois jours dans un réduit
»étroit et mal sain, pour orner publiquement l'exécra-
»ble triomphe d'une odieuse faction et recevoir d'elle
»et de ses suppôts tous les outrages que la bassesse et
»l'atrocité réunies purent leur inspirer. Enfin ces lâches
»révoltés osèrent enlever provisoirement à leur Maître
»ses fonctions royales et le constituer leur prisonnier.
»L'infame Commune de Paris reçut le dépôt des jours
»sacrés du Monarque et de sa Famille; et au sein de
»leur Capitale, au milieu d'une population aveuglée
»par le fanatisme ou paralysée par la terreur, la Tour
»du Temple s'ouvrit pour recevoir les illustres captifs.

»Exprimerai-je ici les reproches qu'a inspirés, même
»à des sujets fidèles, cette retraite de LOUIS XVI parmi
»ses plus cruels persécuteurs? — Un Roi, *disent-ils*,
»n'abandonne point son palais devant des rebelles ar-
»més; il s'arme lui-même; il éteint la révolte dans le
»sang des traîtres ou s'ensevelit glorieusement dans leur
»triomphe. — Admirateurs passionnés des qualités mi-
»litaires, croyez qu'elles ne sont pas toujours la meil-
»leure défense que la grandeur d'ame puisse opposer aux
»dangers. Gardez-vous de rabaisser l'idée du courage
»au point de ne pas en reconnaître la sublime empreinte
»dans le caractère de LOUIS. Ne rougissez pour lui d'au-
»cune de ses démarches, d'aucun de ses sentimens. Sans
»doute il est affreux de dire qu'en dévouant à la fureur
»des révoltés cette épouse si justement chérie, ces au-
»gustes enfans, cette sœur divine, en conduisant à une
»mort certaine l'élite de ses défenseurs, en périssant lui-
»même dans une horrible mêlée, le Roi aurait à peine
»livré aux chances meurtrières de cette révolution quel-
»ques victimes qu'elle n'ait pas dévorées plus tard. Mais
»l'ame de LOUIS pouvait-elle pressentir l'infernal mys-

»tère de tant de forfaits ; et le sacrifice qu'il fit à la »nature et à l'humanité en est-il moins réel ? De plus, »si l'on n'oublie point l'état de faiblesse et d'isolement »où les conjurés l'avaient réduit, son dénuement absolu »des seules armes qui puissent dissiper des multitu- »des (11), l'intelligence déclarée des gardes de l'exté- »rieur du Palais avec les assaillans, on sentira que la »seule ressource du Roi consistait à vendre chèrement »sa défaite. Cette impuissante défense ne pouvait être »utile qu'à ses ennemis. Quels titres ne leur eût-elle »point assurés dans l'esprit d'un Peuple pour qui leurs »précédentes agressions et les attentats de la journée »même eussent été désormais des preuves indubitables »de dévouement et de vigilance ? Avec quelle facilité »ce recours tardif à la voie des armes leur eût livré une »victime que sa prodigieuse résignation rendit si difficile »à frapper ? Les crimes que les conjurés méditaient déjà »et qu'ils furent réduits à commettre avec la dégoûtante »lâcheté d'une froide scélératesse, la crainte, la ven- »geance et la victoire en auraient atténué l'horreur. »C'est dans l'ivresse du triomphe, sur les débris d'un »Trône renversé à force ouverte, qu'eût été proclamée »leur odieuse République. Garantie de la turpitude »qu'elle reçut, en naissant, du vil comédien qui la »proposa, elle aurait moins excité sans doute l'aversion »des gens de bien. Elle eût été pour le peuple le gage »glorieusement conquis de son salut, et les hommes »bien intentionnés auraient pu la voir eux-mêmes com- »me un parti devenu nécessaire. Enfin le monde n'au- »rait pas reçu des derniers momens de LOUIS XVI »l'ineffable révélation de toute la sublimité de ses ver- »tus, de toute l'infamie de ses persécuteurs.



TROISIEME PARTIE.

» Parmi les grandes infortunes dont l'histoire conserve » le souvenir, aucune ne porte dans l'ame des impres- » sions plus déchirantes que celles de Louis XVI et de » son auguste Famille. Pour maîtriser la douleur et l'in- » dignation qu'inspirent de telles catastrophes, il faut » parvenir à se pénétrer des sentimens qui élevèrent au- » dessus des vicissitudes du monde ces grandes victimes » de la méchanceté des hommes ; il faut soi-même éprou- » ver quelque chose de cette sublime disposition de la » vertu qui, déjà pleine de son céleste avenir, en obtient » une sorte d'anticipation, et voit avec indifférence le » point d'appui que lui prête un instant la terre.

» Un Roi d'une vertu sans tache, déchu de sa puis- » sance pour avoir tenté de la partager avec un peuple » déjà comblé de ses bienfaits ; une Princesse d'une pu- » reté si merveilleuse, d'une piété si céleste, que l'ad- » miration publique semblait avoir pour elle le carac- » tère d'un culte ; une Reine, née pour honorer le » trône autant que pour l'embellir, souveraine bienfe- » sante, amie tendre, épouse et mère dévouée, la pre- » mière dans les affections de Louis, la première dans » l'amitié d'*Elisabeth* ; enfin, les jeunes et dignes rejettons » de la tige royale; tels étaient les prisonniers du Temple.

» Je ne peindrai point leur indigne asile, ces murs » élevés sur des murs, ces ouvrages destinés à arrêter » l'air et le jour, ces grilles, ces barreaux, ces portes de » fer multipliées pour ajouter à l'horreur de la sombre » demeure, plus que pour en augmenter l'isolement et la » sûreté. Les persécuteurs de l'illustre Famille avaient » senti que des rigueurs de ce genre opprimeraient fai- » blement des cœurs qui portaient dans leur mutuelle » tendresse l'infaillible adoucissement de leurs maux. Ils » s'étudièrent à tremper de fiel ce baume des plus

»cruelles douleurs. De nombreux commissaires sans cesse »renouvelés furent placés au milieu des augustes captifs, »et se chargèrent de les garder à vue ; d'assister à leurs »repas ; d'être les témoins de leurs conversations, de »leurs lectures ; d'intercepter leurs paroles, leurs soupirs, »leurs regards ; en un mot, de se placer entre eux »comme des barrières malfesantes à la fois destinées à »séparer et à nuire.

»Quand on se représente l'excès d'insolence et de »dureté qu'exigeait un pareil ministère, on est porté à »se rassurer et à croire qu'il ne se sera point trouvé des »hommes capables de le remplir. On apprend, au con- »traire, qu'un bien petit nombre parut animé des sen- »timens qu'un tel spectacle semblait devoir inspirer »aux cœurs les plus endurcis. A la vérité, ils se redou- »taient les uns les autres. Dans ce siége même de leur »tyrannie, ils éprouvaient souvent plus de crainte que »leurs propres victimes.

»Cette perpétuelle contrainte n'empêcha point les »illustres Proscrits de suivre les habitudes qui furent »reglées par le Roi dès le premier jour de leur détention. »L'auguste père s'occupait avec ardeur de l'éducation de »son fils. La Reine et Madame *Elizabeth* instruisaient »MADAME Royale. Mais combien les meilleures leçons »de ces nobles instituteurs étaient inférieures à leurs »exemples, à cette résignation calme, à cette inaltérable »sérénité qui déposaient d'une manière si touchante de »l'innocence et de la pureté de leurs ames !

»Tant de vertus ne fesaient que provoquer de plus »en plus les vexations, les outrages, les infamies qu'une »multitude forcenée de soldats, de geoliers, de commis- »saires, multipliaient journellement contre la Royale »Famille. Ces horreurs n'étaient que le préliminaire »d'un crime plus abominable.

»Captif de la convention et de la commune de Paris, »le Roi ne pouvait manquer de périr victime d'un as-

»sassinat. Mais le scandale d'un meurtre public paraissait impossible. En effet, parmi les actes de LOUIS XVI »que les usurpateurs du pouvoir osaient qualifier *délits*, »ceux qui avaient précédé l'acte constitutionnel n'étaient »pas susceptibles de poursuite. Outre qu'aucun droit »positif ne fixait les bornes de l'autorité royale avant »l'existence de ce code politique, une loi, rendue le jour »même où il fut accepté, avait ordonné l'anéantissement »de toutes les procédures commencées, et avait défendu »d'en instruire de nouvelles sur des faits relatifs à la »révolution, quelle qu'en fût la nature. (12)

»Les moyens d'attenter judiciairement aux jours de »LOUIS ne pouvaient pas non plus être fournis par les »faits postérieurs à la constitution : Elle déclarait invio- »lable et sacrée la personne du Monarque et statuait »que dans les cas même où il aurait personnellement »commandé et dirigé des armées contre la France, on »ne pourrait qne présumer son abdication et cesser de »le considérer comme Roi. (13)

»Tous les efforts du sophisme venaient se briser devant »des lois si précises. Se déclarer juge de LOUIS XVI »au mépris d'un pareil droit, à moins qu'on ne prît »cette qualité pour se ménager le pouvoir de le servir, »c'était embrasser volontairement l'iniquité. Dans un »attentat si manifeste, la fausseté de l'esprit ne pouvait »servir de déguisement à la noirceur de l'ame.

»Les meurtriers de LOUIS levèrent ces obstacles en »hommes qui ne motivaient leurs opérations que pour »une populace aussi altérée qu'eux-mêmes du sang de »l'innocence. Ils ne pouvaient nier les dispositions for- »melles et absolues de la constitution ; et leur propre »intérêt les forçait à la considérer comme émanée du »seul souverain qu'ils feignissent de reconnaître, c'est- »à-dire de la Nation elle-même. Ils osèrent pourtant »prendre sur eux de l'écarter : ils ne rougirent point de »soutenir que la Nation n'avait pas le droit de s'engager

»à prononcer la déchéance au lieu de la mort, sous »prétexte que ce serait renoncer à sa souveraineté. En »même-temps, ils s'attribuèrent la faculté d'anéantir cet »engagement et d'ordonner, au nom du peuple, le »meurtre qu'il s'était interdit. Jamais l'atrocité des mo-»tifs n'avait été plus clairement dévoilée par l'absurdité »des prétextes. Les auteurs de ces criminelles inepties »savaient très-bien qu'on ne les soupçonnerait pas d'y »croire. Ce fut néanmoins en vertu de cette doctrine »que vingt-un commissaires soigneusement choisis dres-»sèrent et firent adopter par l'Assemblée un acte d'ac-»cusation en trente-huit articles relatifs aux principaux »événemens politiques des quatre années antérieures. »Ce travail terminé, un bruyant appareil de guerre »avertit la capitale du spectacle qu'on lui prépare. Toutes »les autorités administratives se déclarent en perma-»nence : des corps nombreux circulent de toutes parts; »et LOUIS XVI, escorté par 1200 soldats et six bouches »à feu, est conduit des prisons du Temple à la salle de »la Convention.

»Mêlons-nous un instant à la multitude qui l'en-»vironne; voyons-le s'avancer d'un pas ferme vers cette »enceinte de terreur et de mort. Reposons nos yeux sur »ces traits dont le malheur n'a pu effacer la douce »majesté, voyons-le promener lui-même ses nobles et »calmes regards sur cette multitude de juges.... Qu'ai-»je dit? Eux, vos juges!... O mon Roi! Ils sont là, »les provocateurs de toutes les journées de sang qui ont »fait de la révolution l'éternelle honte de la France et »l'horreur de l'univers : ils sont là les protecteurs des »assassins d'Avignon; les spoliateurs du garde-meuble »de votre couronne; les créateurs des tribunaux révolu-»tionnaires; les meurtriers du 2 septembre; les auteurs »des sanguinaires arrêtés de la commune de Paris, sur »le massacre des prisons; les usurpateurs de l'autorité »suprême qui reçurent, dans un silence homicide, la

» communication officielle de ces arrêtés, avant et pen-
» dant leur épouvantable exécution. Il siége avec eux cet être infame, effroyable erreur de la nature, qui, » depuis trois années, suppute par milliers et centaines » de milliers les têtes qu'il dévoue aux fureurs populaires. » Encore quelques jours, et ces législateurs qui l'environnent lui décerneront des honneurs divins, placeront » ses restes impurs dans la basilique que vos mains » élevèrent à la vraie religion. Encore quelques jours, et » ces mêmes hommes établiront un régime auquel rien » ne pourra jamais être comparé. Pour égaler l'activité » des juges à celle des bourreaux, on les verra dispenser » les premiers de toutes les règles relatives à l'examen et » à la preuve des prétendus délits, et donner le nom » de *Loi* (14) à cette infernale organisation des massacres » judiciaires.

» On s'est étonné que l'aspect d'un pareil tribunal n'ait » point porté LOUIS XVI à refuser toute réponse aux » chefs d'accusation qu'on eut l'audace de lui communi» quer. *Charles Premier* ne daigna point se défendre » devant ses meurtriers. Pourquoi LOUIS sembla-t-il » montrer plus de déférence à des hommes mille fois plus » méprisables ?

» Il est impossible de s'y méprendre. C'est à l'excès de » leur iniquité que ses accusateurs durent cette distinc» tion. Incapables de mettre quelque mesure dans leur » crime, ils eurent la grossière infamie de représenter » comme altéré du sang de son Peuple, un Roi qui n'a» vait mérité d'autre reproche que celui d'une bonté » excessive ; ils poussèrent l'oubli de toute pudeur jus» qu'à lui imputer et la scène du Champ-de-Mars, exé» cutée pendant la suspension de ses fonctions après le » retour de Varennes, et la journée du 10 août, qu'eux» mêmes avaient solennellement réclamée comme leur » propre ouvrage. LOUIS ne put entendre sans émotion » de si révoltantes calomnies : il ne put se résoudre à les

»laisser sans réponse. La noble chaleur qu'il mit à les »repousser fit voir que rien n'avait pu effacer de son »cœur ce besoin de l'affection de son Peuple, qui en »fut toujours le premier sentiment. Il prit le seul moyen »qui lui fût laissé d'adresser son apologie non pas à ses »accusateurs, mais à la Nation et à la postérité. On se »souvient qu'après avoir, par des réponses d'une sagesse »et d'une évidence parfaites, anéanti les chefs d'accusa-»tion proposés contre lui, il demanda un conseil. Les »trois jurisconsultes qui furent appelés à le composer »trouvèrent le Roi convaincu du sort qui l'attendait : »*Ils me feront périr*, leur dit ce Prince; *mais ce sera »gagner ma cause que de laisser une mémoire sans »tache.* (15)

»La convention n'avait accordé que dix jours au »conseil de Louis pour préparer une défense dont elle »s'était appliquée à multiplier énormément les objets. »Par un prodige que le zèle de Monsieur *Deseze* explique »mieux encore que son rare talent, il put dès le huitième »jour, soumettre son travail à Louis XVI. Pénétré des »vertus de son Roi, saisi du spectacle d'une telle ruine, »effrayé des calamités qu'allait entraîner un sort plus »funeste, l'illustre orateur n'avait pas cru que de pareilles »images pussent être présentées sans succès à une Assem-»blée nombreuse. Porté par son dévouement à essayer »tous les efforts qu'il jugeait utiles à de si précieux in-»térêts, aux raisons propres à convaincre l'esprit il avait »joint toutes les considérations qui pouvaient intéresser »le cœur. Louis n'approuva point ce recours à des sen-»timens qu'il ne voulait point provoquer. Il pensait avec »raison qu'en face même du sacrilège tribunal dont la »force le rendait justiciable, aucune bienséance de rang »ni de caractère ne serait violée de sa part, tant qu'il »ne s'écarterait point du langage de la raison et de la »loi, puisque alors il ne comparaîtrait devant ses pré-»tendus juges que pour les rappeler aux devoirs des

»fonctions qu'ils osaient usurper. Mais il sentit aussi que »cette situation ne serait plus la même, si on le voyait »attendre de leur crainte ou demander à leur pitié la »décision qu'il avait le droit d'imposer à leur cons-»cience. Il pria donc M. *Deseze* de se borner aux »moyens purement justificatifs. Non : l'imagination elle-»même ne conçoit rien de plus admirable que cette hé-»roïque susceptibilité de la vertu, cette crainte intrépide »qui appelle, qui brave tous les dangers, pour con-»server intacts l'honneur du diadême et la dignité de »l'innocence.

»Ce fut pendant ces déplorables apprêts d'une lutte »impie que LOUIS XVI écrivit ses adieux à un monde »si peu digne de lui. Le chef de la plus antique et de la »plus opulente maison de l'univers n'avait à léguer »aucun des biens de la fortune. Mais les trésors inap-»préciables de ses vœux, de ses sentimens et de ses vo-»lontés devaient enrichir tous les siècles. Sublime éma-»nation d'une ame déjà céleste ! votre place est à jamais »marquée parmi les trophées de la divine religion qui »vous inspira. Vous témoignerez à la postérité la plus »reculée que la nature humaine s'éleva au plus haut »point de sa grandeur, à l'époque même de sa plus hon-»teuse dégradation. Si de funestes nuages pouvaient »encore se former entre le Peuple Français et les augus-»tes descendans du Roi martyr, soyez aussi comme une »charte de leurs droits et de leurs devoirs mutuels ; »garantissez la vertu des uns, l'obéissance des autres; »soyez le gage de l'immortelle alliance que réclament »leur gloire et leur félicité mutuelles.

»LOUIS XVI fut une seconde fois conduit devant ceux »qu'il est si pénible d'appeler ses juges. M. *Deseze* leur »adressa le langage éloquent et noble qu'adoptaient »sans doute les premiers orateurs de la Grèce, devant »le tribunal célèbre où ils étaient contraints de conser-»ver à la vérité toute la simplicité de son caractère.

»Les membres de l'assemblée lui donnèrent une odieuse »preuve de la conviction qu'il avait opérée dans leurs »esprits : aucun d'eux n'osa entreprendre la discussion »de son plaidoyer. Cependant, après des débats dont les »circonstances seraient trop longues, sur-tout trop pé- »nibles à reproduire, l'exécrable sentence fut prononcée. »La France se couvrit de l'éternelle honte d'avoir pro- »duit trois cent quatre-vingt-sept individus capables de »voter la mort du plus vertueux des Rois, du plus »innocent des hommes.

»Un Ministre, des militaires, des magistrats devaient »venir, dans une pompe barbare, lire son arrêt à la »victime. Le vénérable *Malesherbes* s'imposa la tâche de »les prévenir. O souvenir déchirant ! Introduit dans le »Temple, il trouva le Roi dans l'attitude d'une profonde »méditation : *Depuis deux heures*, lui dit ce Prince, »*je recherche en ma mémoire, si durant le cours de »mon règne, j'ai donné volontairement à mes sujets »quelque juste motif de plainte contre moi. Eh bien ! »je vous le jure en toute sincérité. Je ne mérite de la »part des Français aucun reproche : jamais je n'ai »voulu que leur bonheur.* (16)

»Un si beau témoignage dont M. de *Malesherbes* »connaissait toute la vérité, des consolations si sublimes, »l'infamie du décret qu'il s'était chargé d'annoncer, »toutes ces causes d'admiration et d'horreur absorbèrent »les facultés du sensible vieillard. Il tombe aux genoux »de son maître, les arrose de ses pleurs, et ne trouve »que des sanglots pour exprimer l'effroyable nouvelle. »LOUIS l'entend, le relève, sans surprise, sans douleur, »le presse contre son sein, et plus occupé de son ami »que de lui-même, il l'exhorte à la résignation. C'est »lui qui encourage, lui qui console le sage octogénaire »venu pour lui apporter des consolations : (17) *Ne »pleurez pas*, lui disait-il, *une meilleure vie nous »réunira.* (18)

»Une épreuve plus cruelle que la mort attendait »LOUIS. L'intervalle d'une seule nuit le séparait de son »dernier instant, et la plus tendre épouse, la plus hé»roïque sœur, deux enfans dignes de lui ignoraient son »sort; c'était lui qui devait les en instruire. La Reine, »MADAME Royale, Madame Elisabeth, le jeune Dauphin »avertis de descendre chez le Roi se précipitent vers lui. »Sans oser exprimer la question qui les occupe tous, ils »interrogent ses traits dans une mortelle anxiété. La »sérénité de ses regards leur inspire d'abord un moment »d'illusion; mais bientôt l'apparition de quelques larmes, »l'expression douloureuse de ses mouvemens annoncent »l'affreuse vérité. Des plaintes mal étouffées, des embras»semens convulsifs la confirment. Cette ame jusqu'alors »si calme et si forte cède et paraît anéantie. Oh! qui »pourra jamais peindre cette réunion de tant de dou»leurs? Qui se représentera sans frémir les trois Princes»ses, le jeune Prince, s'attachant étroitement au père, »au frère, à l'époux adoré, comme pour le disputer à »sa fin sanglante. Venez, auteurs de tant de maux: les »cinq victimes que poursuit votre haine s'offrent à vous: »ce sang si pur ne demande qu'à couler tout entier sous »vos mains. Contemplez-le au milieu des cœurs qui l'ont »le mieux connu, cet infortuné dont vous avez fait un »tyran aux yeux du Peuple stupide que vous abrutissez. »Entendez ces cris qui vont porter le trouble jusques »dans les maisons éloignées du Temple. Cet enfant »Royal, à peine arrivé à sa huitième année, dont les »traits semblent formés pour attendrir des tigres, voyez»le se précipiter à travers vos satellites, tomber à leurs »genoux, joindre devant eux ses mains suppliantes et »s'écrier: *Laissez-moi, oh! laissez-moi sortir... que »j'aille supplier le Peuple de ne point faire mourir mon »père.* Cette Princesse adolescente qui n'a reçu que pour »mieux souffrir les dons les plus précieux de la nature, »voyez-la se rouler dans la poussière, en appelant sur

»elle les effets de votre barbarie. Cette Reine dont la »noble fierté humilia souvent votre insolence, jouissez »de son abattement. Brisée, anéantie par la douleur, »elle ne sent plus le sang des Césars bouillonner dans »ses veines; elle n'est plus qu'épouse et mère; elle ne »sait que gémir et demander la mort.

»Le fidèle serviteur à qui nous devons le journal »de la captivité de LOUIS nous apprend que cette scène »de désolation dura sept quarts d'heure. Ce fut là le »véritable supplice de l'infortuné Monarque. En s'arra-»chant à cette entrevue, les Princesses se firent promettre »qu'il les reverrait une fois encore. *Demain matin à »huit heures*, disait le Roi. — *Pourquoi pas à sept?* »répondait la Reine. — *Oui, à sept heures, adieu.* — »Cet adieu fut le dernier. (19)

»La méditation et la prière retrempèrent l'ame de »LOUIS et lui rendirent sa sérénité. Il dormit paisible-»ment. Le matin, après avoir entretenu le fidèle *Cléry* »de la Reine, de ses enfans, de sa sœur, et lui avoir »confié le dépôt de ses gages de souvenir, il assista à la »célébration des saints mystères. Comme on bénit l'effet »de ces divines consolations, lorsqu'on sait que le Roi »se sentit animé d'un bien-être dont lui-même ne pou-»vait se rendre compte, lorsqu'on apprend que le Minis-»tre de la divinité fut ému d'un si profond respect, à la »vue de ces signes éclatans de prédestination, qu'il fut »sur le point d'en honorer l'objet, comme si le triomphe »du juste avait été déjà proclamé par l'Eglise.

»Bientôt dix portes de fer roulent successivement sur »leurs gonds. Une nombreuse escorte se présente. *Par-»tons*, dit le Roi, et il s'avance d'un pas assuré. Une »double haie de soldats, sur deux et trois rangs, occu-»pait le long espace qui sépare le Temple de la place »Louis XV. Une douleur stupide, une crainte plus »stupide encore glaçaient les ames de cette immense »population armée. Etranger à ce spectacle de honte et

»plongé dans un doux recueillement, Louis semblait »déjà goûter les fruits de son martyre. Enfin le char »s'arrête, le Roi descend, se dépouille lui-même et »reçoit une dernière bénédiction. Cependant l'un des »exécuteurs vient présenter lès liens qui doivent attacher »les mains royales de la victime. Louis ne peut contenir »un mouvement d'horreur. *Sire*, lui dit le sublime »ecclésiastique, *c'est ainsi que le Sauveur du monde fut* »*conduit à la mort.* A ces mots le saint Monarque tend »les mains. Le Ministre de la Religion, saisi d'une ins- »piration toute divine devant cette image si frappante »de Dieu même, tombe à genoux, et véritable organe du »Très-Haut, s'écrie: *Fils de St. Louis*, *montez au Ciel.* »Sur l'autel du sacrifice, Louis, encore occupé de son »Peuple, lui adresse ces dernières paroles de vérité, »d'héroïsme et de bonté : *Français*, *je meurs inno-* »*cent .... Je pardonne à mes persécuteurs. Puisse ma* »*mort être utile à la France !.... Et toi*, *Peuple in-* »*fortuné* ..... Ici un bruit soudain de tambours étouffe »sa voix; il se livre à la mort, et le régicide se con- »somme.

»En un instant Paris prit l'aspect d'un désert livré »à quelques sauvages. Une centaine de brigands sou- »doyés le remplissaient de leurs chants de mort et de »leurs danses barbares, tandis que cent mille hommes »armés qui détestaient le crime, et qui venaient d'en »protéger le triomphe, cachaient dans leurs foyers leurs »lâche indignation et leur ignominie.

»Ce spectacle fut bientôt celui que présenta la »France entière. Le même Peuple qui s'était livré, »sous le meilleur des Princes, à tous les excès de la »turbulence et de l'insubordination, fut un prodige de »soumission et de patience sous les plus atroces tyrans..... »Mais je n'ai, Messieurs, à vous rappeler qu'un autre »crime du Gouvernement de la République.

»Le fils, l'élève et le présomptif héritier de Louis

»XVI avait vu, dès les commencemens, de sa huitième »année, les portes de la prison du Temple se fermer »sur lui pour ne plus se r'ouvrir. Un second régicide »était résolu dès ce moment. On attendit, pour l'exé- »cuter, que le fils des Rois fût devenu Roi lui-même »dans l'ordre sacré de sa descendance. Alors, sous pré- »texte de lui faire oublier l'éclat de son origine et ses »premières habitudes, on le livra, comme une sorte »de propriété, à deux gardiens assez infames pour s'en- »gager à mettre en usage contre lui tous les mauvais »traitemens, toutes les scènes de terreur que pourrait »imaginer leur brutalité. Lorsqu'ils eurent rempli leur »promesse au point de corrompre dans l'auguste enfant »toutes les sources de la vie, leurs commettans feigni- »rent de n'avoir ni ordonné ni prévu la consommation »de ce meurtre d'un nouveau genre. Je ne rappelerai »point, Messieurs, les détails qui sont échappés au mys- »tère dont les souffrances de l'enfant-Roi furent enve- »loppées. La seule idée de l'homme occupé à torturer »l'enfance excède si violemment les forces de l'ame, »qu'on ne peut s'arrêter à la contempler : l'un des pre- »miers effets d'une impression si douloureuse est d'en »repousser l'horreur. Le supplice de LOUIS XVII fut »long. Il ne mourut que le 8 Juin 1795, âgé de dix »ans deux mois et quelques jours. Des témoignages pré- »coces de sensibilité, de pénétration et de bonté avaient »fait de ses premières années les délices de son illustre »Famille et les plus chères espérances de la Nation. Ses »souffrances et sa mort rappeleront toujours à l'indigna- »tion des gens de bien l'un des plus grands crimes de la »Révolution.

»Les lamentables événemens que je viens de retracer »ne laissaient naguères dans les esprits que la honte, »l'abattement et le désespoir : nous en subissions en- »core la peine trop méritée. Aux fureurs convulsives de

»l'anarchie succédait un despotisme plus humiliant et »plus destructeur, qui menaçait jusqu'à l'existence po- »litique de la France, et semblait lui réserver la bi- »zarre destinée de mourir armée et pourtant de mourir »esclave.

»Aujourd'hui, l'horreur même qu'inspire le souve- »nir de tant d'infortunes n'est ni sans dédommage- »ment, ni surtout sans utilité. Ces terribles épreuves »nous font chérir plus vivement les bienfaits de notre »miraculeuse restauration : elles nous fournissent à la »fois d'abondantes instructions et de solides garanties »contre le retour de nos égaremens. O vous, à qui les »dons du Génie assurent le précieux avantage d'in- »fluer sur les pensées et sur les sentimens de vos contem- »porains, permettez à l'organe d'une Société Littéraire »de recommander à vos efforts ce consolant effet de nos »calamités. Le sceptre de l'opinion, tenu depuis un »siècle par les gens de lettres, a long-temps été, dans »leurs mains, le caducée de la fable qui poussait les »ames vers les ténèbres de la mort; qu'il les ramène en- »fin à la lumière, comme le fesait aussi ce merveilleux »caducée. Le triomphe des doctrines éternelles que le »superbe aveuglement de quelques écrivains s'était flatté »d'anéantir a fait voir combien, pour obtenir des suc- »cès durables, le talent a besoin de s'unir à la vérité. »Que cette alliance sacrée soit désormais indissoluble ! »Que pour leur propre gloire et pour la prospérité de »l'Etat, les lettres françaises se consacrent à jamais au »culte du vrai Dieu, du vrai Souverain, de la seule mo- »rale qui puisse convenir à l'homme, de la seule poli- »tique qui convienne aux Français. Que l'auguste répa- »rateur de nos maux, le généreux fondateur de nos li- »bertés goûte la première des jouissances royales dans »la reconnaissance et l'amour d'un Peuple reconquis et »sauvé par ses vertus. Ainsi, vingt-cinq ans de désas- »tres deviendront pour nous un gage de sécurité et de

»bonheur ; ainsi se réalisera l'espoir qui fut la dernière »pensée, le dernier sentiment du Roi-martyr, lorsque, »confondant l'horreur de son sacrifice dans la plus hé-»roïque affection pour son Peuple, il exprima ce vœu »dont l'accomplissement fut sans doute résolu dès-lors »par la miséricorde divine : *Puisse ma mort être utile »à la France!*

NOTES.

»(1) Ces paroles de Louis XVI sont rapportées par »M. l'abbé *Proyart*, au tome 5, pages 194 et 195 de son »ouvrage intitulé, Louis XVI *aux prises avec la perver-»sité de son siècle*. L'auteur déclare qu'il les tient de »M. l'abbé *Edgeworth de Firmont* lui-même.

»(2) En se représentant les faits du règne de Louis XVI, »on est naturellement porté à s'arrêter sur ceux qui pou-»vaient avoir lieu et qui auraient eu sans doute l'effet de »conjurer le fléau de la révolution. J'avoue, par exemple, »que je suis extrêmement frappé de tout le bien qu'aurait »produit, de tout le mal qu'aurait prévenu la faveur de »M. *de Machault*, si Louis XVI n'avait pas été détourné »de l'idée qui le portait à appeler près de lui cet ancien »Ministre au lieu du Comte *de Maurepas*. M. *de Machault*, »brouillé avec les Parlemens, qui l'avaient vivement con-»trarié dans son ministère, aurait partagé avec M. *du »Muy* et M. *Turgot* l'avis d'en perpétuer ou d'en prolon-»ger la suppression. Dès-lors il aurait repris et exécuté »sans obstacle son projet d'assujettir à l'impôt des terres »la Noblesse et le Clergé, réforme dont il avait proposé et »poursuivi l'exécution avec tant de vigueur sous Louis XV, »et dont il serait venu à bout, malgré la résistance du »Parlement et du Clergé, s'il avait pu inspirer à son Roi »une partie de l'ardeur dont il était animé pour tout ce »qu'il croyait utile. Cette réforme que *Turgot* avait égale-»ment placée au premier rang de ses projets aurait enlevé »au parti révolutionnaire son meilleur prétexte. Tout ce

»qu'un

»qu'un principal Ministre de Louis XVI devait avoir de »connaissances positives, d'expérience, de fermeté, de »prévoyance sans précipitation, de hardiesse sans esprit »de système, de popularité sans esprit de bouleversement, »M. *de Machault* le possédait et en avait fait preuve. Sa »gravité et sa sagesse auraient tempéré le zèle trop em»pressé de M. *Turgot.* Ces deux hommes d'Etat, M. *de* »*Malesherbes* et le Maréchal *du Muy* auraient sans diffi»culté dirigé et réuni le Conseil. Leurs vues étaient les »mêmes sur tous les objets importans : on peut ajouter «que le Roi les partageait puisque, en demeurant attaché, »comme eux, aux bases essentielles de l'organisation poli»tique de la France, il désirait, comme eux, les innovations »avantageuses au Peuple que paraissaient exiger les chan»gemens apportés, dans l'état des hommes et des choses, par »les progrès de la civilisation. On peut croire, ce semble, »qu'un tel ministère aurait été durable ; qu'il aurait, par »conséquent, garanti la France des ministères désastreux »qui hâtèrent la révolution ; que, sous lui, les réformes »utiles réclamées par les novateurs bien ou mal intention»nés se seraient opérées de manière à satisfaire l'opinion, »à écarter toute occasion de mouvemens séditieux, et à »laisser au Gouvernement la force nécessaire pour repous»ser avec succès les réformes pernicieuses que provoquait »l'esprit de faction.

»(3) En juillet 1720, Exil du Parlement au sujet des »affaires de *Law* et des premiers démêlés causés par la »bulle *Unigenitus.*

»En mai 1753, Exil du Parlement pour les querelles »relatives à la bulle *Unigenitus*, aux billets de Confession, »au refus des Sacremens, etc.

»En décembre 1756, démission de cent quatre-vingts »membres du Parlement de Paris, c'est-à-dire, de tous, »à l'exception de dix Présidens et autant de Conseillers, »après un refus d'enregistrer l'impôt des deux vingtièmes, »et après deux lits de justice, dans l'un desquels le Roi »fit lire un édit qui réglait les attributions du Parlement, »tant par rapport aux matières ecclésiastiques relatives à »la bulle *Unigenitus*, qu'à l'égard des remontrances et de »l'enregistrement des Edits.

»Enfin, en janvier et février 1771, exil et suppression »des Parlemens après leur refus d'obtempérer à un Edit »relatif à leurs fonctions.

»(4) L'Assemblée des Notables n'était pas un corps cons»titutionnel. Elle existait parce qu'il avait plu au Roi de »la convoquer; et elle n'avait d'attributions que celles »qu'il voulait bien lui conférer. Or, dans l'intention du »Monarque, elle ne devait s'occuper que du mode à adop»ter pour l'assiette et la perception de l'impôt. Néanmoins »elle débuta par vouloir connaître les causes du *déficit*, »en vérifier la réalité, et examiner les états du trésor. Elle »se fit délivrer ces états malgré la résistance de M. *de* »*Calonne* que le Roi avait d'abord soutenu et dont il finit »par accorder la disgrace aux poursuites véhémentes de »cette Assemblée. Dans un moment où le besoin de nou»veaux impôts ne pouvait être révoqué en doute, ses ora»teurs déclamaient sans ménagement sur l'excès des impôts »existans, sur les désordres de l'Administration, sur la »misère et même sur le désespoir prétendu des Peuples. »Ils demandèrent l'état civil pour les protestans et la réfor»mation de presque toutes les grandes Ordonnances de »Louis XIV, notamment de celles de 1667 sur la procé»dure civile, de 1669 sur les eaux et forêts, de 1670 sur »la procédure criminelle, de 1673 sur le commerce. Ils »s'occupèrent des moyens d'acquérir la noblesse, de la »nourriture des soldats, etc. etc. Ils eurent même l'idée »de s'ajourner à une époque fixe. Cette Assemblée si entre»prenante n'eut que trois mois de durée.

»*Voyez les écrits du temps, et parmi les ouvrages plus* »*récens les* Annales françaises *de M.* Sallier, *ancien* »*Conseiller au Parlement de Paris, pages* 53, 77.

»(5) Voyez l'*Arrêt du Conseil* du 15 juillet 1788, »l'*Arrêté du Parlement de Paris* du 5 décembre 1788, »*le résultat du Conseil* du 27 décembre 1788.

»(6) Ils étaient autorisés ou même invités à le faire. »*J'adopterai avec plaisir*, leur avait dit le Roi, *toute* »*autre vue de bien public qui sera proposée par les* »*Etats Généraux*.

»(7) L'attaque du Château coûta la vie à Messieurs

»*Deshuttes* et *de Varicourt.* Messieurs *Durepaire* et *de* »*Miomandre Ste.-Marie*, blessés très-grièvement dans »la matinée du 6 sur la porte de l'appartement de la Reine, »ne moururent point de leurs blessures. Messieurs *de* »*Savonnières*, *de Lukerque*, *Moucheron*, *Demier* et »quelques autres furent également blessés.

»(8) Préface de l'*Esprit des Lois*, page 2.

»(9) Je doute en effet que parmi les absurdités de l'en- »fance des Nations, aucune fût aussi contraire au bon sens »que l'opinion de la Souveraineté du Peuple : aucune du »moins ne se composait aussi manifestement d'élémens »contradictoires.

»Dans toute Nation quelconque, si près qu'on la sup- »pose de l'état sauvage ; le plus grand nombre se compose »d'hommes ignorans, voués à des travaux qui perpétuent »leur ignorance et les rendent inhabiles aux combinaisons »intellectuelles qu'exige l'exercice des droits politiques. »Dans toute société où la civilisation a fait des progrès, le »grand nombre, plus contrarié que favorisé, du moins »en apparence, par les lois protectrices de la propriété, »doit se croire intéressé à les détruire plutôt qu'à les main- »tenir. Existe-t-il un être sensé aux yeux duquel le sort »des États ne fût pas compromis, s'il était livré à une telle »classe d'individus ? Le maintien des sociétés, qui se fonde »sur le perfectionnement des facultés intellectuelles et mo- »rales, peut-il être confié à ceux que la nature immuable »de l'homme et le cours éternel des choses condamnent à »demeurer à-peu-près étrangers à ce perfectionnement ? »Des corps politiques dont l'objet principal est de protéger »l'acquisition des avantages sociaux peuvent-ils être régis »par des hommes qui n'ont point fait de pareilles acquisi- »tions ?

»C'est cependant sur ces idées qui s'excluent, qui se »repoussent mutuellement, qu'est fondée la souveraineté »du Peuple. Ce système qui avait pris, pendant nos »troubles révolutionnaires, le caractère d'une sorte de re- »ligion politique, n'a pas même des apparences de raison »qui le rendent susceptibles d'une discussion de quelque »gravité. Ceux qui pensent en être les partisans s'en déta- »chent, l'anéantissent eux-mêmes, dès qu'on les presse

»un peu sur ses conséquences essentielles. Ne pouvant nier »l'incapacité absolue, nécessaire, irrémédiable de la mul»titude, obligés de reconnaître qu'une population entière »ne saurait point se régir elle-même quand elle le vou»drait, qu'elle ne voudrait point le faire raisonnablement »quand elle le saurait, ils se retranchent dans une modi»fication dont ils ont fait une partie intégrante de leur »système.

»Ce n'est point, disent-ils, pour qu'elle pourvoie à ses »intérêts politiques, ce n'est point pour la revêtir immé»diatement des fonctions législatives, que nous appelons »la multitude à délibérer; c'est uniquement pour qu'elle »fasse choix de ceux qui devront la représenter dans ces »fonctions, ou même de ceux qui auront à choisir ulté»rieurement les dépositaires de ce grand pouvoir.

»Raisonneurs inconséquens! après avoir une fois reconnu »votre Souverain, à quel titre osez-vous lui interdire les »seules fonctions qui soient essentielles à cette qualité? »Qui vous autorise à établir d'inintelligibles distinctions »entre le droit virtuel de régler la forme du Gouvernement »et le droit positif de statuer sur cet objet même?

»Si cette déviation du premier attribut de la Souverai»neté pouvait avoir lieu sans porter atteinte aux principes »fondamentaux de votre droit politique, n'est-il pas évi»dent que suivant ces mêmes principes, elle ne pourrait »être légitimée que par la volonté pleinement débattue et »librement exprimée du Peuple lui-même, circonstance »qui suffirait pour reproduire la difficulté que vous cher»chez à éluder? La doctrine que vous avez à soutenir ad»met si peu la délégation que vous tentez d'y introduire, »que, suivant l'un des principaux axiomes du plus célèbre »apôtre de ce droit, la Souveraineté du Peuple est pro»fanée, violée, anéantie pour faire place à l'esclavage, »du moment où le Peuple se donne des représentans. (1)

»Qu'importe d'ailleurs cette transformation de votre »doctrine, qui enlève le sceptre à votre absurde Souverain »pour le placer aux mains de ses hideux courtisans? En

»(1) Contrat-Social, tom. 2, page 40 et pages 165-6, etc. des œuvres »de J. J. Rousseau. Edit. in 8.° Lyon 1796.

»dévoilant ainsi le principe intéressé de vos conceptions, »les rendez-vous plus raisonnables?

»Evidemment non. Car s'il est insensé de croire que la »multitude est capable de faire des lois, il ne l'est pas »moins assurément, il l'est davantage peut-être de lui »supposer les qualités nécessaires soit pour apprécier les »facultés intellectuelles et morales qu'exigent de telles »fonctions, soit pour résister aux diverses espèces de sé»ductions par lesquelles ses suffrages seront brigués.

»Les partisans de la Souveraineté du Peuple ont été »conduits, par ces difficultés ou ces impossibilités de leur »système, à une seconde modification qui en est une »abjuration nouvelle. Ce droit qu'ils affectent de qualifier »sacré, inaliénable, imprescriptible, conferé à tout homme »par la nature elle-même, après l'avoir anéanti pour le »transformer en une simple faculté de nommer des Re»présentans, ils l'enlèvent à la plupart des particuliers. »Ce n'est plus à la masse entière du Peuple, à la cohue »des prolétaires qu'ils attribuent la souveraineté, c'est à »une portion plus ou moins nombreuse des Nations, aux »seuls individus qui ont acquis par leur travail, ou reçu »du hasard de leur naissance, une propriété qui les atta»che à l'ordre social. Ces républicains dont les principes »absolus paraissaient d'abord si inflexibles, élevent ou »abaissent le tarif des capacités politiques, étendent ou res»traignent les droits au sceptre populaire, suivant les rapports »qu'ils pensent devoir établir entre ces droits et la garantie »qui naît de la propriété.

»Il faut le dire; réduite à ces termes, la doctrine de la »Souveraineté du Peuple conserve à tort cette dénomi»nation. Sortie du cercle étroit des principes absolus, pour »se placer dans la sphère des principes relatifs, elle se »prête à toutes les vues, à tous les systêmes; elle admet »toutes les modifications que commandent, à l'égard des »différens peuples, les considérations, variées à l'infini, »qui dérivent de leur situation matérielle, morale et po»litique. S'il existe en effet, des Nations dont le caractère et »les intérêts soient tels, qu'une partie considérable d'elles»mêmes puisse recevoir sans danger des attributions po»litiques, il en existe aussi chez qui ces droits ne peuvent,

»pour la prospérité du corps social, appartenir qu'à un »très-petit nombre d'individus. Enfin, du moment que les »droits politiques cessent d'avoir pour base les droits pure- »met naturels, du moment où l'on reconnaît qu'ils doivent »être réglés d'après les convenances sociales, tous les gen- »res de gouvernement, si ce n'est le despotisme de tous »ou celui d'un seul, peuvent être légitimes. Car alors, »tout ce qui convient au bonheur, ou à la gloire d'une »Nation, peut et doit entrer dans le système de son orga- »nisation politique.

»Quand on apprécie toute la futilité des conceptions qui »ont suffi pour aliéner tant de têtes, quand on se repré- »sente que des chimères qui s'évanouissent au plus léger »examen, ont suffi pour soulever les Peuples, renverser les »trônes et bouleverser les États, les destinées humaines »deviennent un objet de terreur et de pitié.

»Mais cette Souveraineté du Peuple, dont la révolution »Française elle-même n'a pu tenter que d'informes essais, »avait donné naissance à un abus plus redoutable qu'elle »même, je veux parler de la confusion de langage et »d'idées que produisit l'identité du terme qui, dans les »théories révolutionnaires, servait à désigner l'ensemble »de la Nation, tandis que dans l'usage ordinaire il ne dé- »signait le plus souvent qu'un certain nombre d'hommes »des dernières classes de la société. La populace parisienne »ou plutôt ses coupables agitateurs se prévalurent sur-tout »de cette pernicieuse équivoque.

»Ainsi, lorsque la faction dominante avait ordonné un »crime public à ses sicaires, un usage fort innocent fesait »dire vulgairement que le *Peuple* s'était porté à cet acte »de violence. Mais, de leur côté, ces hommes qui feignaient »de voir leur souverain dans le *Peuple*, en appelant ainsi »la Nation entière, et qui auraient dû, par cette raison, »veiller attentivement à ne pas donner le nom de *Peuple* »à quelques séditieux, ces mêmes hommes se hâtaient au »contraire de consacrer par une perfide locution le crime »qu'il leur importait de protéger. Dans leur langage officiel, »ce n'était point quelques malfaiteurs punissables, c'était »le *Peuple* qui brûlait les barrières, qui renversait la Bas- »tille, qui immolait les partisans de l'ancienne Monarchie.

»Ce fut le *Peuple* qui, à l'époque désastreuse des 5.e et »6.e Octobre, fut déclaré avoir *conquis son Roi*. Chacune »des catastrophes de la révolution fournit un exemple de »ce monstrueux abus de mots qni fut la source de mille »scandales. Plusieurs notables citoyens vont-ils, sous la »constitution de 1791, réclamer l'intervention de l'autorité »municipale de Paris contre une centaine de malfaiteurs »qui les empêchaient de se réunir, et d'user, pour le »maintien de l'ordre et des lois, du droit dont d'autres »particuliers abusaient dans des vues contraires? Le Maire »leur répond: *les lois sont pour vous, mais le* Peuple *»est contre; vous ne vous réunirez point*. On sait avec »quelle audacieuse impudence le *Peuple* fut proclamé l'au-»teur des attentats du 20 Juin et du 10 Août. Plus tard, des »forfaits plus abominables, s'il est possible, furent éga-»lement présentés comme opérés par la colère, ou même »par la justice du *Peuple*. Hélas! n'entendîmes-nous pas »un Ministre déclarer dogmatiquement, au sujet de »l'infernale catastrophe du 2.e Septembre; que l'initiative »des insurrections appartenait au *Peuple* de Paris.....

»(10) Quelques actes importans de l'Assemblée législative »d'une date très-rapprochée du 10 Août, semblent établir »que le plus grand nombre de ses membres voulait le »maintien de la constitution de 1791, qui fut renversée par »cette Assemblée même. Mais il faudrait n'avoir aucune »idée de l'histoire des Corps délibérans qui exercèrent le »pouvoir législatif, pendant nos saturnales républicaines, »pour ignorer que le triomphe de la minorité y était un »scandale habituel, toutes les fois qu'elle avait de plus mau-»vaises intentions que la majorité. Pour apprécier les forces »respectives des partis qui divisaient ces Assemblées, il ne »fallait tenir compte ni du nombre des individus qui les »composaient, ni de leurs talens, ni de leurs titres à la »considération, ni même de leur faveur dans l'opinion »publique. Il y avait un moyen à peu-près infaillible de »prédire, avant l'événement, auquel de ces partis demeu-»rerait la victoire; c'était d'indiquer le plus odieux et le »plus méprisé. On pouvait prévoir qu'il serait aussi le plus »audacieux, et l'audace était le gage le plus certain du »succès. Nous avons vu constamment, sous le régime de

»ces Assemblées, des hommes nouveaux s'emparet de »l'autorité, au moment même où ils venaient de s'en mon»trer indignes par quelque grand attentat contre les lois de »l'Etat et les volontés de la Nation. Telles furent les révolu»tions des 10 Août, 31 Mai, 13 Vendemiaire, 18 Fructidor, »etc. Le même spectacle du grand nombre des Citoyens »honnêtes, opprimés par le petit nombre des séditieux se »reproduisait périodiquement sur tous les points de la »France dans les Assemblées primaires et électorales, en»sorte que la situation permanente des Français était la plus »ignominieuse servitude sous les formes dérisoires de la »liberté. Quand on a été témoin de cet état de choses, il »est encore possible de croire à la bonne foi de ceux qui »se disaient républicains. Mais quelle idée se former de »leurs intentions ?

»(11) Le Roi n'avait point de cavalerie et les canonniers »eurent l'infamie de tourner leurs pièces contre le Palais »qu'ils étaient chargés de défendre. Ils avaient accueilli »Louis XVI par des démonstrations évidentes de trahison »lorsque ce malheureux Prince fit la revue des postes.

»(12) Loi des 14 et 15 Septembre 1791.

»(13) Constitution de 1791, chapitre de la Royauté, art. »2, 6, 7, 8.

»(14) Loi du 22 Prairial an 2.

»(15) Voyez la page 508 de l'intéressant ouvrage de M. »F. *Hue*, intitulé : *dernières années de Louis XVI.*

»(16) Même ouvrage, page 522.

»(17) Mémoires de *Cléry*, page 160, édit. de 1814.

»(18) M. *Hue*, page 524.

»(19) *Cléry*, page 181.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Mainteneurs compris dans cette Biographie.

A

Hh

C

D

L

M

ERRATA
du second Volume.



Page 9, ligne 20, au lieu du t, mettez un point.
Page 20, ligne 26, 83, lisez 84.
Page 41, ligne 11, effacez cette ligne ondée.
Page 76, ligne 14, 1811, mettez 1812.
Ligne 17, après le mot année, ajoutez 1738.
Ligne 20, 1800, mettez 1806.
Page 86, ligne 15, 72. 1756, mettez 73. 1755.
Page 90, ligne 17, 118, lisez 119.
Page 94, ligne 8, 106, lisez 107.
Page 117, ligne 20, après ces mots : cet éloge, ajoutez celui de M. de Nolet,
Page 140, ligne 4, 1668, lisez 1686.
Page 144, ligne 2, 1811, lisez 1812.

Page 150, ligne 3, 60, lisez 61.
Page 151, ligne 2, 126, lisez 127.
Page 200, ligne 11, glorifiant, lisez gratifiant.
Page 207, ligne 20, aurait paru, lisez paraissait.
Page 210, ligne 32, ce suffrage unanime, lisez ces suffrages unanimes.
Page 213, ligne 32, fait, lisez sait.
Page 282, ligne 13, à la marge, 1088, lisez 1808.
Page 369, ligne 20, Diaman, lisez Diamant.
Page 383, ligne 16, Parais, lisez Paris.
Page 386, lignes 7 et 8, la géographie et la diplomatie politique, lisez la géographie politique, et la diplomatique.

SUPPLÉMENT A L'ERRATA DU 1.er VOLUME.

Page 180, lignes 8 et 9, la champ, lisez les champs.

